This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

$B 622 259

Digitized by Google

810 r
R451
v.13

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

SEIZIÈME SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

NOUVELLE SÉRIE

REVUE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

TOME XIII — 1926

UNIV. OF CALIFORNIA

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
Teléph.: Fleurus 47-98
1926

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

NOUVELLE SÉRIE

REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE

AUG 13 1926

TOME XIII — 1926

UNIV. OF CALIFORNIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
Téléph.: Fleurus 47-98
1926

Fascicules 1-2

Digitized by Google

SOMMAIRE

Pages

I. Pierre JOURDA. Marguerite de Navarre. Dialogue en forme de vision nocturne 1
II. A. CHEREL. Art littéraire et morale au XVIe siècle . . . 50
III. Max PRINET. Portrait d'Anne de Rohan. La Rolandine de l' « Heptaméron » 70
IV. Roger SOLTAU. La monarchie aristo-démocratique de Louis Turquet de Mayerne 78
V. L. DELARUELLE. La carrière de Janus Lascaris depuis 1494. 95
VI. Abel LEFRANC. Le visage de François Rabelais 112

MÉLANGES.

J. DEVAUX. Deux représentations de mystères à Pithiviers (2 et 9 août 1528) 130
Alexandre ECKHARDT. Marot et Dante. L' « Enfer » et l' « Inferno ». 140

COMPTES-RENDUS.

Natale ADDAMIANO. Il rinascimento in Francia. Pietro Ronsard (1524-1585). Saggio di letteratura comparata (Pierre JOURDA). . 143
Marie DELCOURT. Étude sur les traductions des tragiques grecs et latins en France depuis la Renaissance (Raymond LEBÈGUE) . 147
Jean PLATTARD. La Renaissance des lettres en France de Louis XII à Henri IV (L. DELARUELLE). 150
Pierre RONZY. Un humaniste italianisant, Papire Masson (1549-1611) (Jean PLATTARD) 152
Gustave COHEN. Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la Passion joué à Mons en 1501, publiés pour la première fois et précédés d'une introduction (ID.). 154
Edmond HUGUET. Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle (ID.). 157

CHRONIQUE 160

Prière d'adresser toutes les communications et la correspondance à M. Jean PLATTARD, *49* bis, *boulevard du Pont Achard, Poitiers (Vienne).*

PUBLICATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

DIRECTEUR :

Abel LEFRANC, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE.

REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

Abonnement . . . . . 15 fr.
Prix du fascicule de l'année en cours . . . . 5 fr.

Digitized by Google

PQ
1692
A5
v.13
MAIN

MARGUERITE DE NAVARRE

DIALOGUE

EN FORME DE VISION NOCTURNE

Dialogue en forme de vision nocturne entre trèsnoble et excellente princesse ma dame Marguerite de France, soeur unique du Roy nostre sire, par la grâce de Dieu Royne de Navarre, duchesse Dalençon et Berry. Et l'âme saincte de defuncte madame Charlote de France, fille aysnée dudit sieur et nièpce de ladite dame Royne.

Avant-Propos.

Le *Dialogue en forme de vision nocturne* n'a été imprimé que deux fois : en 1533, par S. Du Bois, avec la seconde édition du *Miroir de l'âme pécheresse*[1]; en 1920, grâce à un professeur italien, M. C. Pellegrini[2]. Est-ce à dire qu'entre ces deux dates le poème a été ignoré de ceux qui se sont occupés de Marguerite de Navarre? Non : plus d'un érudit l'avait mentionné[3]; M. Weiss en avait publié quelques vers et reproduit le titre[4]; M. Lefranc l'avait étudié de très près[5]. Il n'en reste pas moins que le *Dialogue* est introuvable en France, et ce n'est cependant pas une œuvre négligeable. Qu'il s'agisse de l'art ou des idées de la reine de Navarre, on ne peut laisser de côté ce poème,

1. *Revue du XVIe siècle*, 1925, p. 212.
2. *Ibid.*, 1925, p. 255.
3. Le Roux de Lincy, par exemple, dans son édition de l'*Heptaméron*, Paris, 1853, t. I, p. CVII-CVIII. Les rondeaux qui précèdent le *Dialogue* ont été imprimés par Champollion-Figeac; cf. *Revue*, *loc. cit.*, p. 243.
4. *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. XLIII, p. 255 et 263.
5. *Ibid.*, *Les idées religieuses de M. de Navarre*, 1897-1898.

637109

Digitized by Google

bien supérieur, à certains égards, à telle pièce des *Marguerites*.

On sait dans quelles circonstances il fut composé : la mort de la reine Claude de France, puis celle de sa fille Charlotte avaient vivement frappé l'imagination de la duchesse d'Alençon. Elle traversait depuis quelques années une crise de mysticisme qui la troublait. Elle cherchait sa voie, sous la conduite de Briçonnet. La mort de sa belle-sœur, celle surtout de sa nièce lui parurent être pour elle l'occasion d'un examen de conscience dans lequel elle tenterait une mise au point de sa foi. C'est de cet examen qu'est né le *Dialogue*.

Il est intéressant de constater qu'au moment d'écrire ses premiers vers, — Marguerite n'a composé jusque-là, semble-t-il, que quelques rondeaux, — elle emploie un mètre tout nouveau encore en France, puisque Le Maire de Belges seul en a tenté l'essai : la *terza rima*. Peut-être la duchesse avait-elle déjà écrit quelques pièces où elle utilisait ce rythme[1]. Il est certain, en tout cas, qu'après les vers de Le Maire les tercets du *Dialogue* furent les premiers imprimés en France, avant même ceux de l'*Hécatomphile* qui devaient en partie faire la réputation de Saint-Gelais[2]. Au début de sa carrière poétique, elle emploie ce rythme auquel, beaucoup plus tard, elle reviendra pour écrire une partie de la *Coche* et le *Navire*. Plus audacieuse que Saint-Gelais, elle n'hésite pas à l'utiliser dans un poème d'amples dimensions. Cet essai n'eut malheureusement pas de suites pour le développement de la poésie française. Il n'en mérite pas moins d'être noté : il prouverait, à défaut d'autres témoignages, le goût de Marguerite pour tout ce qui pouvait renouveler les lettres, — et plus encore sa connaissance des lettres italiennes. Nul doute, en effet, comme l'a noté M. Pellegrini, qu'elle n'ait connu la *Divine Comédie*, ou les *Triomphes* de Pétrarque; on ne saurait expliquer autrement la maîtrise avec laquelle la duchesse manie le tercet. Elle a été à bonne école.

1. *Revue du XVIe siècle*, *loc. cit.*, p. 253.
2. L'*Hécatomphile* parut en 1534 seulement; cf. *ibid.*, p. 218.

Digitized by Google

Mais le contenu du *Dialogue* est plus intéressant encore que sa forme. Sans parler de l'intérêt qu'il offre pour l'étude de l'art et de la personne de Marguerite (elle se met en scène, indique ses petits travers), le *Dialogue* est un témoignage de toute première importance si l'on veut étudier l'évolution de ses idées religieuses. La spontanéité de la conversation nous garantit la sincérité de Marguerite. Aucun souci des convenances ne l'arrête. Elle expose, simplement et franchement, nous n'osons dire ses doutes, du moins les questions qui la troublent, et la réponse qu'elle croit devoir se faire. Deux problèmes la tourmentent : quel est après la mort le sort de l'âme chrétienne? Comment peut-elle préparer son salut? Les réponses sont nettes : la mort n'est rien pour le vrai chrétien, — à condition d'avoir la foi. Marguerite, si l'on en juge par ce *Dialogue*, semble en grande partie acquise aux idées du cénacle de Meaux. Il en est une sur laquelle, à plus d'une reprise, elle insiste : l'homme ne peut rien pour son salut; c'est la grâce de Dieu seul, qu'il obtient par l'intermédiaire du Christ, qui le sauve (cf. v. 97, 256, 307, 358 — et variantes des vers 361, 404, v. 997, etc.). Sans cesse elle brode sur ce thème : le péché originel, le dogme de la rédemption lui fournissent autant d'occasions d'y revenir. Elle ne nie pas cependant tout libre arbitre à l'homme, mais ses explications sur ce point sont assez embarrassées : ne le possède que qui a la grâce (cf. v. 487-533). Est-il besoin de dire que, dès lors, et puisque tout est dans la foi (v. 604) et dans l'amour divin (v. 271 et suiv.), Marguerite déclare les œuvres et les pratiques sans valeur? Elles ne sont rien à ses yeux si elles ne sont que de simples gestes, ou des actes par lesquels nous pensons forcer Dieu à nous sauver (cf. v. 505-570). Elle ne va pas cependant jusqu'à les supprimer, pas plus qu'elle ne supprime la prière ou le culte des saints : elle insiste fort, au contraire, sur l'honneur que l'on doit rendre à ceux-ci, qui sont comme une image de la divinité (v. 739 et suiv.), et si elle désapprouve les pratiques intéressées (cf. v. 884-885), elle n'en ordonne pas moins de prier et d'obéir aux rites prescrits par l'Église,

Digitized by Google

si prières et rites tendent à rendre plus étroite notre union avec Dieu (cf. v. 874, 882, 1003 et suiv.). Ils ne sauraient toutefois remplacer la foi[1].

Ce credo, qui semble bien celui de Marguerite à cette date, pourrait être celui des disciples de Lefèvre, et Marguerite paraît adhérer entièrement aux doctrines de Meaux. Elle reste catholique, la chose est certaine, mais elle souhaite un catholicisme plus ardent qui naîtra d'une réforme dans l'Église. Le *Dialogue* est une synthèse des idées que l'on voit apparaître une à une dans les lettres échangées avec Briçonnet : il les présente sous une forme précise et raisonnée. Et qui sait s'il n'a pas été composé pour être lu par le roi? L'hypothèse est peut-être audacieuse. On peut cependant la formuler, si l'on se reporte à certains passages de la correspondance de Marguerite avec Briçonnet. Qui sait si par ce moyen la duchesse n'a pas voulu pousser son frère à une réforme pacifique?

Point n'est besoin d'insister davantage sur la valeur de ce texte que nous ne faisons qu'indiquer. Il a paru bon à la *Revue du XVIe siècle* d'en donner une reproduction. Nous nous sommes appuyé pour la préparer sur l'imprimé de 1533 et sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Ce manuscrit, ignoré de M. Pellegrini, porte le n° 2371 du fonds français. C'est un mince volume relié, contenant un folio blanc et trente-sept numérotés. Il n'a pas de titre, mais porte au verso du feuillet de garde la mention suivante, — d'une écriture qui n'est pas celle du texte : *Vers de la reine de Navarre sur le trespas de sa nièce Charlotte de Valois, fille de François Ier*. Le texte est d'une écriture du XVIe siècle assez lisible. Il n'y a pour ainsi dire pas de corrections.

Nous avons décrit ici même l'édition S. Du Bois.

Le manuscrit semble antérieur à l'imprimé : quand il s'agit, au cours du dialogue, de désigner Marguerite,

1. Il faut noter qu'en un passage au moins, v. 582, Marguerite déclare qu'il faut laisser agir la grâce en nous et nous fier à elle. N'est-ce point là l'éveil en elle des théories que lui prêcheront plus tard Pocque et Quintin, les libertins spirituels?

Digitized by Google

l'imprimé, en effet, emploie la formule *la Royne de Navarre* là où le manuscrit dit *Madame la Duchesse*, ou, en abrégé, *Madame L. D.* On peut en conclure que le manuscrit fut écrit avant le second mariage de Marguerite qui eut lieu en janvier 1527. Il serait sinon l'original, du moins une des premières copies. Et la dénomination *Madame la Duchesse* nous autorise à croire que le poème fut composé avant 1527. On ne conçoit pas, en effet, qu'après cette date un scribe ait encore employé, pour désigner Marguerite, un titre dont elle n'usait plus. Nous serions même porté à dater le *Dialogue* de la fin de 1524 : en 1525, en effet, les soucis politiques absorbent Marguerite; en 1526, à son retour d'Espagne, elle goûte pleinement la joie de voir le roi délivré : la composition du *Dialogue* ne semble donc pouvoir être rapportée à ces deux années. Nous savons, au contraire, que Marguerite a écrit bon nombre de vers sous l'impression même de l'événement qui l'inspirait : il nous semble probable que c'est dès après la mort de sa nièce qu'elle écrivit le *Dialogue*.

Nous avons pris comme texte celui de l'imprimé. Non qu'il soit meilleur que celui du manuscrit[1], mais en l'absence du manuscrit autographe nous avons préféré nous en tenir au texte imprimé, publié, peut-être, par quelque familier de la reine. Nous donnons au bas des pages les variantes du manuscrit. Nous n'avons pas relevé les variantes orthographiques. Nous ne faisons au manuscrit qu'un seul emprunt : la disposition du texte. S. Du Bois, en effet, n'avait pas respecté le rythme choisi par sa protectrice. L'analyse métrique du poème avait conduit M. Pellegrini à le rétablir. Le manuscrit est en tercets : nous avons, sur ce point, préféré le suivre.

Ce n'est pas dans un avant-propos qu'il convient de présenter une étude d'ensemble sur le *Dialogue*. Nous nous bornons à redire que ce poème qui peut, au premier abord, paraître assez aride, n'en mérite pas moins d'être étudié et analysé de près.

1. Les fautes grossières abondent dans le volume de S. Du Bois comme dans le manuscrit.

Digitized by Google

La Royne de Navarre à l'âme de ma dame Charlote sa niepce.
[fol. a ii r°.]

Respondez moy, o doulce âme vivante,
Qui par la mort qui les fols espovente
3 Avez esté d'ung petit corps delivre,
Lequel huyt ans acomplyz n'a sceu vivre,
Faisant des siens la vie trop dolente;
6 Dictes comment en la court triumphante
De nostre Roy et Père estes contente,
En declarant comme amour vous enyvre :
Respondez moy.

9 Las! mon enfant, parlez à vostre tante
Que vous laissez après vous languissante,
Fort désirant que peine à mort me livre!
12 Vie m'est mort par désir de vous suyvre :
Pour soullager ma douleur véhémente,
Respondez moy.

L'âme de madame Charlote respond.

Contentez vous, tante trop ignorante,
15 Puis qu'ainsy plaist à la bonté puissante,
D'avoir voulu la séparation
Du petit corps, duquel l'affection
18 Vous en rendoit la veue trop plaisante.
Je suis icy belle, claire et luysante,
Pleine de Dieu et de luy jouyssante;
21 N'en prenez dueil ne désolation :
Contentez vous.

J'eusse bien poeu des ans vivre soixante! [fol. a ii v°.]
Mais mon espoux m'en a rendu exempte,
24 Me tirant hors de tribulation
Par le mérite seul de sa passion :
Merciez l'en, je vous supplie, Tante :
Contentez vous.

La Royne de Navarre réplique.

27 Contente suis d'ung grand contentement
Que m'asseurez avoir entièrement.

Digitized by Google

En ce je veulx mon âme conforter,
30 Sy que, pour mal que je puisse porter,
Je ne vouldrois pas qu'il fust aultrement.
Mon esperit contemple incessamment
33 Dieu joinct à vous inséparablement,
Pour me garder de me desconforter :
Contente suis.

Mais mon vieil corps lié sy longuement
36 A vostre sens, ne se poeut nullement
Jusqu'à la mort de son dueil déporter.
A luy m'en veulx voluntiers rapporter,
39 S'il veult souffrir, qu'il seuffre ardentement :
Contente suis.

La Royne de Navarre à l'âme de madame Charlote. [fol. a iii.]

L'ennuy trop gref de la dure nouvelle
Du doulx dormir et trespas gracieux
42 D'une dame très sage, bonne et belle,

Laquelle Dieu, pour luy donner bien mieulx,
En septembre, le jour de Nostre Dame,
45 Daigna tirer avecques luy aux cieulx,

Ne fut sy grand, que je croy, que onques femme
Telle douleur ne pourroit soustenir,
48 Sans le depart par mort de corps et d'âme.

Mais en mon dueil et piteux souvenir,
Ayant esté sans parler longue pièce,
51 Il me sembla que je la veiz venir,

Fille de Roy et de trois soeurs la tierce,
Mais première en beaulté, sens et aage :
54 La recongnuz pour ma Dame et ma nièpce.

Lors s'approcha, et d'ung riant visaige
Print ung moucheur, et des petites mains
57 Les grosses larmes m'essuyoit du visaige.

Et moy trop pis que morte, ou non riens moins,

46. Ms. Me fut. — 58. Ms. ... et non rien.

Digitized by Google

Ayant perdu de ma vie l'attente,
60 Luy deiz ainsy les yeulx de larmes pleins[1] :

Si celluy seul qui ha force puissante
Sans lequel riens faire à nul n'est possible,
63 Ne vous défend parler à vostre Tante;

Bien que soyez de mes yeulx invisible
Et l'aureille de la voix soit privée
66 Qui en mon cueur donne joye indicible; [fol. a iii v°.]

Bien que soyez, triumphante, arrivée
Où sans cesser beuvez à la fontaine
69 De Charité, aux Esleuz derivée :

Las! mon enfant, si vous estes sy pleine
Du bien qui m'est trop inconsiderable
72 Ne laissez pas de regarder ma peine!

Amour a faict mon cueur inséparable
Avecques vous sy lié par nature,
75 Que le départ m'en seroit importable.

Je seuffre ennuy autant que créature
En poeut porter au corps pour vostre absence,
78 Pensant aux ans de vostre nourriture.

Mais mon esprit, qui ha la congnoissance
De vostre bien, et vie par la mort,
81 Remplit mon cueur de grand resjouissance,

Qui me contrainct vous supplier bien fort
Que coeur à coeur vueillez à moy parler,
84 Donnant d'esprit à esprit resconfort.

L'âme de madame Charlote.

Par Charité je ne vous poeuz celer
Que ne sentez ma consolation
87 Par louenge digne de remplir l'aer.

62. Ms. ... à nul est possible. — 66. Ms. ... donnoit joye. — 68. Ms. ... buvez en la fontaine. — 74. Ms. Avec vous.

1. Le manuscrit laisse ici un blanc d'une demi-page.

Digitized by Google

Cessez le pleur de desolation
Qui procède de la chair et du sang,
90 Où trop avez myz vostre affection.

Elevez donques vostre esprit et au reng
Des bienheureux me voirrez assise,
93 Devant mon Dieu, dessus le dextre banc.

Et nonobstant que digne d'estre mise [fol. a iiii.]
Sy près de luy en riens ne m'appartient,
96 Sa Charité m'a en ce lieu transmise.

Mon mérite de sa passion vient,
Grâce de moy en luy faict union :
99 Sans moy, par luy, en luy il me soustient.

J'ay de mon Dieu toute fruition,
Autant qu'en poeut une âme soustenir,
102 Dignifiée d'avoir sa vision.

Hélas, tante, vueillez vous souvenir
Combien de fois vous avez desiré
105 Que je peusse en fin icy parvenir.

Mon Dieu y a mon esperit tiré,
Le separant du petit corps d'enfance,
108 Après l'avoir trente jours martyré.

La Royne de Navarre.

O Nature, où est vostre défense?
Hah! Médicins, vous avez bien failly
111 D'ainsy laisser ceste Perle de France!

Le petit corps estoit fort affoibly :
Je le sçay bien. Mais n'eussiez vous poeu faire
114 Que pour ce coup ne fust point defailly?

92. Ms. ... bienheureux vous me voirrez ... — 96. Ms. Charité m'a ceste place permise. — 105. Ms. ... icy venir. — 110. Ms. Las ...
113. Ms. Je le sçay mais n'y pouyez vous riens faire
Parquoy ne fust pour ce coup defailly.

Digitized by Google

L'âme de madame Charlote.

Tante, tante, de cela vous fault taire :
Car Nature, là où dieu met la main,
117 Ne Médicins ne poeuent riens au contraire.

Puis qu'il a pleu au grand Roy souverain
De m'acquitter de toute maladie
120 Mieulx vault pour moy aujourd'huy que demain.

La Royne de Navarre. [fol. a iiii v°.]

Ha! mon enfant, quoy que chascun en die
Il me semble que eussez faict tant de bien,
123 Que trèsheureuse eust esté vostre vie!

D'une grand paix eussez esté moyen,
Et voz vertuz à tous ung exemplaire
126 Dont estiez remplie dieu sçait combien.

L'âme de madame Charlote.

C'est trop erré, ma Tante, en cest affaire,
Car sans mon bien mon dieu, qui est mon Père,
129 Ne m'eust voulu sy tost à luy retraire.

Trop longuement vit qui se désespère :
Bresve vie est grande felicité
132 A l'âme qui triumphante prospère.

Je suis quicte de toute adversité
Que pelerins mondains ont à porter,
135 Me reposant en la Saincte Cité.

Hors de paour suis de me desconforter
Pour les ennuyz que tribulation
138 Incessamment faict dans ung cueur trotter.

115. Ms. ... de cecy vous fault ... — 117. Ms. ... n'y peuvent au contraire. — 123. Ms. Que heureuse ... — 124. Ms. ... eussiez esté ... — 127. Ms. Vous errez trop, ... — 129. Ms. Ne m'eust si tost à luy voulu retraire ... — 131. Ms. ... grant félicité. — 138. Ms. ... dans ung cueur porter.

Digitized by Google

Delivrée suis de la tentation
De tout danger de mon dieu offenser
141 Par dict, par faict, ne par intention.

Exempte suis de jamais ne penser
Nulle chose répugnante à mon Dieu,
144 Mais seurement le louer sans cesser.

Maryée j'eusse poeu estre en grand lieu
Pour donner paix aux aultres, dont la guerre
147 J'eusse eu pour part du butin de ce jeu.

J'eusse tenu grandz pays subiectz et terre, [fol. b.]
Et espousé ung Roy ou Empereur,
150 Et gouverné ung monde ou chascun erre :

Mais mon Espoux m'a faict plus grand honneur
De me prendre en ma virginité,
153 Sans que péché ayt regné en mon cueur.

La puissance de sa divinité
Poeut bien donner seure paix à mon Roy
156 Sans nul moyen par sa benignité.

Parquoy, Tante, croyez en ferme Foy
Que plus d'honneur j'ay que nulle Emperière,
159 Et plus fera Dieu qu'il n'eust faict par moy.

La Royne de Navarre.

Je le croy bien; mais de ceste meurdrière
Par qui nous est nuict devant le soir faicte,
162 Plaindre me doit de son audace fière.

L'âme de madame Charlote.

Ma lumière elle n'a point deffaicte,
Mais seulement a mouché la chandelle
165 Dont la clarté trop plus grand est refaicte.

Je suis de dieu maintenant l'âme belle;
Ma nuict n'a point en moy d'obscurité,
168 Car lumière y est perpétuelle.

148. Ms. J'eusse tenu pays ... — 159. Ms. Et fera plus Dieu ... — 161. Ms. Par qui vous est ... — 166. Ms. Je suys de Dieu l'amye toute belle. — 167. Ms. ... n'a point en soy ...

Digitized by Google

Jesus Christ a pour moy tant milité,
Et tant acquiz par mort et passion,
171 Qu'il m'a donné ce que n'ay merité.

Ne vueillez donc par désolation
Comme la mort pleurer mon doulx dormir :
174 Victoire ayez par foy d'affection[1].

L'infidèle poeut trembler et frémir
Voyant la mort, car il s'en va descendre [fol. b v°.]
177 Au lieu où est ung immortel gémir.

Mais le chrestien, de Jesu Christ vray membre,
Croyant pour vray estre uny à son chef,
180 Se resjouist de veoir son corps en cendre;

Qu'il espère revivre derechef,
Configuré au corps glorifié,
183 Laissant le corps de mort pesant et gref.

Celluy qui s'est toujours en dieu fié,
Il vit en Foy sy uny en la vie,
Que mort le rend sans mort deifié.

La Royne de Navarre.

187 O ma dame, ce mot là je vous nye.
Quant nostre corps par mort en terre est myz,
Ne meure point, c'est une resverie.

L'âme de madame Charlote

190 Vostre esperit soit en raison remyz,
Et entendez que riens ne poeut mourir,
Fors ce qui est à la vie soubmyz.

193 Ung corps est mort et ne se poeut nourrir,
Si non que à luy l'âme du tout soit joincte;
La séparant, il le convient périr.

172. Ms. Ne veullez pas par ... — 181. Ms. ... revivra. — 182. Ms. ... corps clarifié.
188. Ms. Car vostre corps est mort en terre mys
Sur laquelle je porte grant envye.

1. Ce vers manque dans l'imprimé. Nous le rétablissons, *d'après le ms.*, pour respecter le rythme.

Digitized by Google

196 L'âme ne poeut sentir de la mort poincte :
Immortelle est éternellement,
Faisant vivre le corps mort qu'elle accorde.

199 Se séparant du corps, incontinent
Est sa vie tournée en sa nature,
Qui n'eut onques vie ne sentement.

202 De terre estoit mon corps : en terre pure
Est retourné, qui de soy n'avoit vie; [fol. b ii.]
Mais la vie en l'âme sans fin dure.

La Royne de Navarre.

205 Encore ung mot d'entendre j'ay envie :
Quelles douleurs sentistes au partir?
Que trop grande je croy, quoy que l'on die.

L'âme de madame Charlote.

208 Je vous prometz, ma tante, sans mentir,
Que quant le corps, par douleur affoibly,
S'appesantist jusques à terre sentir,

211 Et l'esperit, par amour annobly,
Tire tout droict au ciel par tel désir,
Que l'âme met tout son corps en oubly;

214 S'elle tire fort au ciel, par plaisir,
Le corps pesant en terre et pourriture,
Le départir n'est riens qu'ung bref souspir.

217 La mort est fin d'une prison obscure
A une âme gentille, et bien amaire
A qui a myz au monde trop sa cure.

220 Car qui au cueur a trop myz père et mère,
Amyz, parentz, plaisir, richesse, honneur,
De les laisser c'est chose trop austère.

223 Quant est de moy, j'avoys mon petit cueur
Tiré à Dieu, par sa misericorde,
Sy fort, que mort ne me fist mal ne paour.

196. Ms. La mort ne ... — 198. Ms. ... qu'elle acoincte. — 199. Ms. Se separant, le corps ... — 200. Ms. Est sans vie, tournant en ... — 205. Ms. Encores ung ... — 222. Ms. C'est à laisser ...

Digitized by Google

226 Au trespasser senty bien me recorde
Plus de joye que n'eust onc malfaicteur[1],
Saulvé de mort, de feu, d'eaue ou de corde;

229 Car sans regret de père, mère ou soeur,
Nay mémoire avoir de rien ça bas, [fol. b. ii v°.]
Mon âme print à soy mon rédempteur.

232 Si povyez de ma joye et soulas
Sentir la cent et millièsme partie,
En louenge tourneriez vostre hélas.

La Royne de Navarre.

235 Très humblement, ma Dame, vous mercye,
De quoy avez mon amour ignorante
De vostre bien sy au vray advertie.

238 Puis que à dieu plaist, voluntiers me contente
Veu vostre bien, que plus ne vueil plorer;
Mais dictes moy : que fera vostre Tante?

L'âme de madame Charlote.

241 Longtemps après moy vous fault demourer,
Jusques à tant que Dieu ayt préparé
Vostre esperit ou tant à labourer.

244 Avant que soit ung gros arbre escarté,
De la terre il le fault arracher,
Et le tirer hors du desert esgaré.

247 Et puis après le fault tout esbrancher
Et charpenter, tant qu'il plaist au grand maistre,
A qui le bois sur bois a cousté cher,

250 Jusques à ce qu'il ayt du tout son estre :
Bien rabotté, sans noeud ne malefice,
Il n'a gardé en oéuvre de le mettre.

230. Ms. Ne memoire avoir ... — 238. Ms. Puisqu'ainsy Dieu le veult je m'en contente. — 250. Ms. Jusques ad ce qu'il l'ayt faict du tout estre.

1. Le copiste avait écrit : *Plus de mal*... Il a rétabli la bonne leçon.

Digitized by Google

253 Pour parvenir au celeste édifice,
Bien endurer encore il vous fault,
Et mieulx penser à vostre office;

256 De vous mesmes povoir monter en hault
Vous ne sçauriez, non plus que pierre ou bois, [fol. b iii.]
Qui sans estre preparé riens ne vault.

259 Mais par l'engin de l'arbre de la croix
Tout est tiré, faisant nostre impossible,
Très facile comme je sçay et croys.

262 Et par moyen aux vivantz invisible,
Mortifie et prépare par peine
En nostre âme la partie sensible.

265 Lhors est raison sur le sens souveraine;
Mais toutesfois il ne s'y fault fier,
Car contre Foy deviendroit trop haultaine.

268 Par l'esperit la fault mortifier.
Regnant la Foy, raison sera destruicte
Pour commencer l'âme à édifier.

271 Ce n'est riens faict : il fault plus dure luicte :
L'âme et l'esperit fault mourir par amour,
Qui jusques à là ne lairra[1] sa poursuyte

274 Amour n'aura ne repoz ne sesiour,
Tant qu'il aura nature anneantie,
Raison, âme, esperit sans retour.

277 Amour est feu, qui la piquante ortye
Noircist, seiche, eschauffe et enflamme,
Tant qu'en cendre l'ayt toute convertie.

280 Amour est plus qu'ung clair soleil sans blasme,
Qui prend plaisir passer le clair voirre,
Et en jouyr sans qu'il rompe ou entame.

255. Ms. ... penser à faire vostre office. — 262. Ms. ... au vivant ... — 273. Ms. Qui jusqu'à la ... — 278. Ms. ... et enflambe. — 279. Ms. .. toute l'ayt convertie. — 280. Ms. Amour est ung cler soleil sans nul blame ... — 281. Ms. ... passer par le cler verre.

1. Le copiste avait écrit *laissera*, qu'il a barré.

Digitized by Google

283 Amour est ung sy très puissant tonnoire,
Qu'il brusle tout là où il tumbe ou rue,
Laissant soubdain l'homme vif cendre ou terre.

286 Amour est dieu seant sur ciel et nue, [fol. b iii v°.]
Estant pour tout selon son bon plaisir,
Devant lequel n'y a chose incongnue.

289 Il veult en tout parfaire son désir,
En luy seul est seure salvation
Pour les Esleuz qu'il luy a pleu choisir;

292 Seicher les faict par tribulation,
Les eschauffant par claire congnoissance.
Il les brusle par sa dilection,

295 Les rendant mortz par sçavoir sa puissance,
Et en pouldre sy fort les convertist
Que à sa gloire en ha la jouyssance.

298 Si de plaisirs du tout nous divertist,
Et en leur lieu nous donne tout soucy,
C'est commencé l'oeuvre qu'on nous batist.

301 Rendez luy en le très humble mercy,
Croyant pour vray, ma Tante et bonne amye,
Que sans passer là ne viendrez icy.

304 Prenez plaisir à souffrir, je vous prie,
Sans en souffrant penser rien acquérir
Du bien promyz à l'éternelle vie.

307 Car celluy seul qui a voulu mourir
A tout pour nous gaigné et merité :
Riens plus ne fault souhaitter ne quérir.

310 Il nous donne, par sa grand charité,
Tous les biensfaictz, mérites et labeurs,
Et luymesmes par sa benignité.

313 Et nos péchéz, ennuyz, peines, langueurs,
A prins pour luy, jouant le personnage
D'Adam, digne d'avoir toutes douleurs; [fol. b. iiii.]

285. Ms. Faisant soudain ... — 292. Ms. Il les seiche par ... — 294. Ms. Et les ... — 295. Ms. Il les tue pour sçavoir ... — 298. Ms. ... vous divertis. — 299. Ms. ... vous donne. — 300. Ms. ... vous bastist. — 305. Ms. ... en l'éternelle vie.

Digitized by Google

316 Satisfaisant à son premier oultrage,
Obéissant pour désobeissance,
Rompant orgueil par son humble courage.

319 Et par sa mort, passion, patience,
Mort est morte, vie nous est donnée,
Car mort nous est repos de conscience.

322 Mesmes la mort, à tout homme ordonnée,
Doibt en désir extrème estre attendue;
Et la vie en joye abandonnée

325 D'ung vray chrestien, qui attent la venue
De son seigneur, tenant son salut seur,
Par sa grâce et parolle congneue.

328 Nulle loy n'est qui n'ayt de la mort paour,
Soit Nature ou celle Descripture,
Mais la grâce veult la mort de bon coeur,

331 Se confiant que toute créature
Par Baptesme, en Foy de la Promesse,
Est unie au Chef comme facture.

334 Là s'asseure, là fonde sa fermesse,
Sans riens de soy espérer ny attendre,
Mais de dieu tout, par sa pure largesse.

La Royne de Navarre.

337 Veu ce que dictes et me faictes entendre,
Délibérer me veulx entièrement,
Sans murmurer patientement prendre

340 Et endurer ennuy, peine et torment,
Sans y penser nul mérite acquérir,
Mais suyvre dieu par amour seulement.

343 Sy me fault il bien fort vous requérir [fol. b iiii v°.]
Que me soyez envers luy advocate,
Pour sa grâce trouver que veulx quérir.

322. Ms. Et que la mort ... — 325. Ms. A ung chrestien ... — 329. Ms. Soit de Nature ... — 334. Ms. ... fonde sa promesse. — 337. Ms. Puisqu'ainsy est que le me faictes entendre ... — 339. Ms. ... tout patiemment. — 341-342. Le copiste a interverti ces vers dans le manuscrit.

Digitized by Google

L'âme de madame Charlote.

346 Sa charité à chascun se dilate
Sans nul moyen, Tante : vous le sçavez.
Si de ses dons vous n'estes point ingrate,

349 Facilement sa grâce vous aurez,
Que bien souvent sans demander vous donne;
Si le priez, en Foy, tant que pourrez.

La Royne de Navarre.

352 Mais je ne sçay, madame, s'il ordonne
Moyen d'amyz pour à luy parvenir,
Sainctz ou sainctes, par qui il nous pardonne.

355 S'il est ainsy, seure me poeuz tenir
De sa grâce, car Vous et mes amyz
Me y sçaurez bien tousjours entretenir.

L'âme de madame Charlote.

358 En grand erreur vostre cueur on a myz
De vous dire que, aultre que Jesus Christ,
Soit advocat pour nous en paradis.

361 Sainct Paul au vray en a le tout escript,
En appellant Jesus, par motz exprès,
Nostre advocat. Et si le sainct esprit

364 Vous faict venir jusques en cest excès,
De croire au vray sa charité ardente,
Facile aurez à dieu le Père accès.

359. Ms. De vous dire aultre que ... — 360. Estre advocat ...
362. Ms. Nous asseurant que Jesus advocat
Se faict de nous ainsy qu'il le descript

Donner n'y fault ny escu ny ducat
Sa passion a gagne noz proces
Et nous a faict du ciel par mort achapt

Si vous venez jusques en cest excès
De croyre au vray sa charité ardente
Facilement aurez a luy accès...

Digitized by Google

367 Si Jesus Christ a prins mort sy violente,
Pour rappaiser de dieu, son Père, l'ire,
Sans soy ayder de personne vivante, [fol. c.]

370 Luy seul l'a faict : nul n'y poeut contredire.
L'homme, l'ange n'y ont de riens servy :
L'honneur de ce, luy seul avoir désire.

373 Or nous a il le grand bien desservy,
Et vray pardon il nous a merité,
Tirez d'enfer, qu'avions bien desservy.

376 Trop ignorer seroit sa charité
De s'addresser à aultre resconfort,
Puis qu'il se faict moyen pour verité.

379 Il ayme tant ceulx pour qui il est mort
Que sans moyen les a d'enfer tirez
Qui prend donques d'ailleurs ayde, il a tort.

382 Si vous voulez droict aller, vous yrez
Par Jesuchrist qui, entre dieu et l'homme,
Est seul moyen du bien que désirez.

La Royne de Navarre.

385 Vostre raison mon ignorance assomme
Croyant qu'il est de dieu nostre moyen,
Qui a payé pour nous l'entière somme.

388 Mais de Jesus à nous, voyant combien
Dissemblable en est la différence,
Quelque moyen, je pense, nous fault bien.

L'âme de madame Charlote.

391 Hélas! Tante, et quelle deffiance
Avez de luy, faisant sy peu d'estime
De sa bonté, puissance et sapience?

367. Ms. S'il a prins mort pour nous si ... — 369. Ms. Sans s'ayder ... — 372. Ms. L'honneur a luy seul avoir en désire. — 380. Ms. ... moyen il a d'enfer tirés. — 381. Ms. Qui prend ayde ailleurs il a grand tort.

Digitized by Google

394 De tout bien est source, souche et abysme.
Les biens des sainctz ne sont que les ruisseaux
Venantz de luy, qui en est chef et scyme. [fol. c v°.]

397 Il est l'arbre, et ilz sont les rameaux,
Uniz à luy, vivantz de sa vertu :
Par sa vertu seulement ilz sont beaux.

400 En ce monde pour eulx a combatu
Diable, Monde, Chair et tentation,
Puis ung chascun de sa grâce a vestu.

403 Il est plus prompt cent fois de millions,
Qui ne seroit quelque aultre sainct ou ange,
Nous secourir en tribulations.

406 A ung bon cueur il seroit fort estrange
Penser un sainct meilleur, plus humble ou doulx,
Que luy, qui seul d'estre bon ha louenge.

409 Onques ne fut père, frère ou espoux,
Sainct ne saincte sy prestz à secourir,
Que le bon Dieu est de ayder à tous.

412 Et bien souvent vient au devant courir
Pour nous mettre hors de nécessité
Avant que nul ayons poeu requérir.

415 Par sa bonté voit nostre adversité,
Par son sçavoir il y donne remède,
Et nous saulve par son auctorité.

418 Sa Grâce est ung ruisseau qui court fort royde,
Dans une âme distribuant ses dons,
Si trop el n'est par diffiance froide.

421 Par sa bonté sainctz et sainctez sont bons,
En eulx n'a rien qui ne vienne de luy,
Donné leur a mérites et bons noms.

399. Ms. Par sa beautté ... — 402. Ms. ... de sa gloire a vestu.
404. Ms. Que ne seroient ensemble sainctz et anges
A secourir nos tribulations.
406. Ms. Il seroit bien à ung bon cueur estrange. — 418. Ms. ... est ung torrent ...

Digitized by Google

424 De luy seul donques faictes tout vostre appuy,
Aymant les sainctz ainsy comme une lampe, [fol. c ii.]
Qui de clarté est vaisseau ou estuy.

427 Louez en eulx dieu, qui est leur estampe,
Forge, patron, exemple et limage,
Marteau et feu, pollissouer et trempe.

430 Croyez, Tante, que vous ferez oultrage
Aux benoistz sainctz de penser séparer
D'avecques dieu leur trèsferme courage.

433 Si de la Foy ne vous voulez parer,
Dieu vous aura en indignation.
Courir aux sainctz seroit trop s'esgarer :

436 De vous auroit abomination,
Et ne vouldroit en riens vous secourir,
Voyant sy près vostre damnation,

439 Ne pour avoir maladie ou mourir.
Tout leur est ung, car ilz n'ont volunté
Aultre que dieu, lequel ne poeut périr.

442 Si mort, ennuy ou faulte de santé,
Vous tormentent, autant en sont ioyeux
Que si grand bien vous avez à planté.

445 Si vous estes du reng des malheureux,
Et justice divine vous condemne,
Ilz en diront louenge au dieu des dieux.

448 Ne pensez pas par eux avoir la Manne
De la Grâce, que liberalement
Vous poeut donner celluy qui saulve ou damne.

451 Car à luy sont uniz sy joinctement
Et transforméz, qu'ilz n'ont nulle puissance
Que de vouloir son vouloir purement.

428. Ms. ... exemple et imaige. — 430. Ms. ... vous feriez ... — 434. Ms. ... Et Dieu vous a ... — 438. Ms. Trouvant juste votre ... — 441. Ms. Que ce que Dieu veult qui ne ... — 444. Ms. ... vous aviez. — 451. Ms. ... sont joinctz si unyement.

Digitized by Google

454 Quant est de moy, j'ay de luy jouyssance : [fol. c ii v°.]
S'il vous ayme, je vous ayme aussy;
S'il vous damne, je n'en ay desplaisance.

457 Si grâce avez, dictes en grand mercy
A dieu tout seul, luy en rendant gloire,
Vous confiant en luy sans ça ne si,

460 Ayant tousjours des benoistz sainctz mémoire,
En leur portant honneur ainsy que au temple,
Et habitacle du sainct esprit notoire.

463 Voyez comment ilz ont suyvi l'exemple
De Jesuchrist sy amoureusement,
Qui leur avoit faict ung chemin bien ample.

466 Car où Grace donne soustenement
On ne deburoit peine et douleur compter :
Mesmes la mort l'on prent joyeusement.

469 Mettez peine, Tante, de vous dompter,
Mortifiant non le corps, mais le cueur,
Par vive Foy, pour avec eulx monter.

La Royne de Navarre.

472 Puis que j'entens que mon seul créateur
Est mon Saulveur, mon Advocat et Juge,
Je n'auray plus par deffiance paour.

475 Faire de luy mon appuy et refuge,
Pour me tirer de la mer des péchéz,
Tant mortelle qu'il n'est pire déluge.

478 Et quand j'auray mes péchéz arrachéz,
Je planteray les vertus en mon âme
En lieu des maulx, qui y sont sy cachéz,

481 En évitant péché vilain ou blasme;
Et mettray peine bien fort de mériter, [fol. c iii.]
Pour devant Dieu vous aller veoir, ma dame.

456. Ms. Si vous dampne j'en ay resjouyssance. — 458. Ms. ... luy en rendant la gloire. — 475. Ms. De luy feray ... — 481. Ms. ... peche, exemple ou blasme ... — 482. Ms. Mecteray peine ...

Digitized by Google

L'âme de madame Charlote.

484 Si possible estoit de me irriter,
Et que feusse passible de despit,
Vostre ignorer m'y pourroit inciter.

487 Ne congnoissez vous que avez mal dit?
Car en vous n'est mettre fin à la guerre
De vos péchéz, si dieu n'y met respit.

490 Si l'on pense que sur ce corps de terre
Sans la grâce de Dieu l'on ayt puissance,
C'est follie, et qui le croit il erre.

La Royne de Navarre.

493 Las! madame, donnez moy congnoissance :
Ne m'a pas dieu donné ung Franc Arbitre
Pour en avoir entière jouyssance?

L'âme de madame Charlote.

496 Besoing avez que bien on vous chapitre
De relever ouvrage plus obscur,
Car de sçavoir vous n'avez point le tiltre.

499 N'ayez le cueur orgueilleux, sot ou dur,
Mais humble et doux, croyant la vérité,
Et en Foy serez plus ferme qu'ung fort mur.

502 Démériter, ou avoir merité,
Vous ne povez. Car le bien que vous faictes
Est par péché trop souvent incité.

505 Vous observez les jeusnes et les festes
En aulmosne et bien longue oraison,
Mais quant au cueur en verité Adam vous estes.

508 Estant en luy joincte, c'est bien raison [fol. c iii v°.]
Que vous ayez la peine du péché
Qui transforme liberté en prison.

486. Ms. ... my veult bien inciter. — 487. Ms. Ne congnoissez que vous avez ... — 498. Ms. Que de sçavoir vous n'avez pour le sistre (?). — 501. Ms. Et vous serez ferme en foy comme ung mur.

Digitized by Google

511 Qui de péché est prins et entaché
Serf de péché sans liberté devient,
Et dans la peau d'ung vieil homme caché.

514 Mais la bonté de Dieu, qui tous prévient,
Luy présente Grâce Préveniente,
Voire à l'heure que de luy ne souvient.

517 Puis luy donne la Grâce Illuminante,
Qui commence faire ung peu la Foy luire.
Après y met Grâce Perficiente

520 Et vive Foy, qui sçait sy bien conduire
Cueur, âme et corps, qu'il n'y a Ignorance
Ne Malice qui leur poeust en riens nuire.

523 Ceste foy là met au cueur Repentance,
Puis faict de dieu la bonté recongnoistre,
En laquelle se fonde Lespérance.

526 Ainsy la Foy faict insérer et mettre
En Jesuchrist le pécheur retourné,
Par la Grâce qu'il luy a pleu transmettre.

529 Franc Arbitre luy est lhors redonné,
En luy treuve sa liberté perdue,
Par trop avoir en péché sesiourné.

532 Ceste chose soit de vous entendue,
Sans désirer plus avant en sçavoir,
Car les plus clercs y troublent bien leur veue.

La Royne de Navarre.

535 Mais, madame, pour ceste Grâce avoir,
Doib-je pas bien mon âme préparer [fol. c iiii.]
A y faire mon possible et debvoir?

L'âme de madame Charlote.

538 Desja vous voy, Tante, trop esgarée,
Sçavous pas bien que la Bonté Divine
Vien de péché vostre âme séparer,

511. Ms. ... pris et attaché. — 520. Ms. C'est vive foy ... — 522. Ms. ... qui leur sceust ... — 536. Ms. Ne me doibs je pas bien fort preparer ... — 540. Ms. ... âme préparer.

Digitized by Google

541 Avant que ayez faict damendement signe?
Mais, qui plus est, grand contrarieté,
Refusant oyr de Dieu la voix benigne?

544 Grâce est ung don de sa proprieté
Qui, sans estre demandé ne requiz,
Nous délivre de nostre anxieté.

547 Si nous avons ce bien par nous acquiz
Ce n'est pas don, mais retribution,
Et pourrions dire : Je l'ay conquiz.

La Royne de Navarre.

550 Or voy je bien pour résolution
Que j'ay besoing que Grâce me prévienne,
Quant par péché vas à damnation;

553 Mais quant je l'ay bien, fault que la retienne,
Et aux Œuvres de vertu l'employer,
Par lesquelles à perfection vienne.

L'âme de madame Charlote.

556 Quant Grâce avez, vous faict supplier
Et demander aultre Grâce au Seigneur,
Qui poeut en vous ses Grâces desployer.

559 Mais quant il voit, tant soit grand le pecheur,
Se humilier, sa Grâce congnoissant,
Il luy remplyt de son Amour le cueur.

562 Lhors est amour du cueur sy jouyssant, [fol. c iiii v°.]
Et le cueur est en amour sy uny,
Que à resister ou bien faire est puissant.

565 Amour est dieu : quant l'homme en est garny
Tout poeut en luy; mais sans ce ne poeut rien,
Si non pécher : dont il sera puny.

543. Ms. Fuyant d'ouir sa voix doulce et ... — 547. Ms. Si nous avions ... — 548. Ms. Ce ne serait ... — 549. Ms. Et pourrions bien ... — 556. Ms. ... avez, ci vous fault ... — 558. Ms. ... desplier. — 565. Ms. Quand il en est garny ... — 566. Ms. ... Mais sans luy ne ... — 567. Ms. ... pêcher pour estre bien puny.

Digitized by Google

568 Si vous avez vouloir de faire bien
C'est le vouloir de dieu, car le seul vostre
Est vouloir mal, quant riens n'y a du sien.

571 Vous avez beau dire le Paternostre,
Oyr vespres, matines et prou messes.
Peu de bien est ce que dehors se monstre;

574 Mais vous fiant fermement aux promesses
De nostre Dieu, et en sa grand bonté,
Vous aurez part auz dons de ses largesses.

La Royne de Navarre.

577 Vostre parler, ma dame, a surmonté
Mon esprit, qui treuve ce saulvage,
Si par raison ou Foy n'est bien dompté,

580 Je seray donc sans faire nul ouvrage
Croyant en dieu, espérant qu'il fera
Sa volunté, s'il veult, en mon courage.

L'âme de madame Charlote.

583 Oh! que grand bien pour vous, Tante, sera
Si le vouloir de dieu vous laissez faire
Sans résister, ainsy qu'il pensera!

586 Mais vous allez, sans cesser, au contraire,
Car en voz faictz vous mesmes vous cerchez,
Voire et en lieu seulement pour vous plaire.

589 Vos grandz biensfaictz vous comptez et merchez, [fol. d.]
Pensant que dieu soit en vostre retour,
Sans regarder à vos pêchéz cachéz.

592 Nul bien faict n'est compté par vray amour;
Et pour courir le long d'une sepmaine,
N'ha mémoire d'avoir faict pas ne tour.

571. Ms. ... la Patenostre. — 575. Ms. ... et à sa grand. — 578. Ms. ... le trouvant bien sauvaige. — 588. Ms. Voir et en luy seullement ... — 590. Ms. Et pensez bien en avoir de retour. — 592. Ms. Car nul bienfaict ne compte vray amour.

Digitized by Google

595 Si on luy dit : Vous endurez grand peine
De tant jeuner, prier, pleurer, veiller;
Il respondra de son œuvre incertaine :

598 Mon veiller m'est ung trèsdoulx sommeiller,
Mon pleur joye, mon jeuner bon repas;
Car le repos de Amour est travailler.

601 Vous ne ferez pas reigle ne compas,
Plus grands œuvres que faict ung Turc ou Juif,
Et par l'œuvre saulvé ne serez pas.

604 La bonne œuvre c'est le bon cueur naif,
Rempli de Foy par charité prouvée
A son prochain, en tout secours hastif.

607 Soyez premier le bon arbre approuvée,
Et puis après vous porterez bon fruict,
Par la vertu de Grâce recouvrée.

610 Ne désirez d'avoir ça bas bon bruyt,
Car les mondains bien souvent font grand compte
Du mal qui doibt en nous estre destruict.

613 Jesuchrist est le bon arbre qui monte
Jusques au ciel, donnant fruict en son temps :
N'ayez jamais d'estre sa branche honte.

616 Mais entendez la fin où je pretendz;
Si vous estes par Foy en luy entée,
Vous porterez bon fruict : ainsy l'entendz. [fol. d v°.]

619 Si vous estes aussy tant enchantée
De l'ennemy, que en l'arbre de mort
De vostre Adam soyez du tout plantée,

622 Tout vostre fruict, tant semble bon ou fort,
Sera péché et toute pourriture,
Dont s'engendre éternel desconfort.

625 Car la branche prend de l'arbre nature,
Et porte fruict en vertu de l'arbre,
Et meurt ou vit, ainsy qu'il meurt ou dure.

601. Ms. ... ferez par reigle ... — 602. Ms. ... œuvres qu'ung Turc. — 603. Ms. Et pour cela saulvé ... — 606. Ms. En son ... à tout ...

Digitized by Google

628 Si le pommier portoit pomme de marbre,
On diroit bien : ce n'est pas la raison;
Ny que ung poirier lampes ou candelabre.

631 Ayant la Foy qui excède raison,
En Jesuchrist vous croyant sa parolle,
Branche serez de luy toute saison.

634 Je diz la Foy, non point une foy molle,
Comme croyant que le Roy est en France,
Ou adjouster foy en chose frivolle.

637 J'entendz en dieu totale confiance,
Et de foy rien, sinon perdition,
Fondant sur luy de salut espérance.

640 Le sentant bon seul en perfection,
Croyant du tout sa promesse certaine,
Qui cause amour et grand dilection;

643 Seule pure en dieu, seul souveraine.
Et cest amour se monstre s'espandant
A son prochain, soustenant pour luy peine.

646 Lhors vous serez soingneuse, et attendant
A leur salut, vie, biens et honneur, [fol. d ii.]
Grâce pour eulx envers dieu demandant.

649 Voyant la mort qu'a prinse le Saulveur
Par pure amour, sans aultre fin pretendre,
Prendrez peine de joyeux et bon cueur.

652 Mais en faisant ces biens, vous fault entendre
Que voz bons fruictz procedent du gros bois,
Qui sa vertu veult aux branches respandre.

La Royne de Navarre.

655 Or maintenant, ma dame, je congnois
Que si ne suis avecques dieu unie,
C'est tout péché les oeuvres que je fayz;

628. Ms. Si ung ... — 630. Ms. ... lampas. — 632. Ms. ... en croyant. — 644. Ms. ... montre deffendant || En son ... — 651. Ms. ... peine en joye et ...

Digitized by Google

658 Croyant pour vray que je suis forbannye
De Jesuchrist, qui Vraye Vigne se nomme.
Digne je suis d'estre à jamais punie,

661 Et de brusler au feu qui tout consumme,
Veu que laissant sa Grâce me remetz
Dedans la peau et robe du vieil homme,

664 Qui sert l'âme de tresdangereux metz,
Pour la faire vivre à son appetit.
Car en soy seul ne faict nul bien jamais

667 Qui en Adam est : petit à petit
Croist en péché, comme la branche verte
En laquelle fleur paroist par délict.

670 Lhors vient le fruict par qui est descouverte
La racine de péché, dont la mort
Est le loyer de sa peine et desserte.

L'âme de madame Charlote.

673 Vous me plaisez, Tante, à ceste heure, fort,
Puis que croyez que le sang et la chair [fol. d. ii v°.]
Est tout remply de péché et remort.

676 Mais entendez, pour le vray approcher,
Que seulement de voste Adam ne vient
Tout le péché que l'on peut reprocher;

679 Mais aussy vient de Raison, qui entretient
Entendement en infidelité,
Qui contre Foy sans cesser contrevient.

682 Sans quelle Foy, pour dire verité,
Prudence, sens, humaine sapience,
C'est follie et toute vanité.

685 Ung Turc, ayant lettres et congnoissance
Naturelle, sera bien vertueux,
Combien qu'en dieu il ne croit ne ne pense;

658. Ms. ... que si je suis bannye. — 659. Ms. De Jesus qui vraye ... — 661. Ms. ... tout consomme. — 668. Ms. ... comme branche bien verte || Et puis la fleur paroist par grant delict. — 678. Ms. ... les pechez. — 679. Ms. Mais procède Raison qui ... — 682. Ms. Sans laquelle. — 687. Ms. ... ne croit ne pense.

Digitized by Google

688 De ses vices sera victorieux,
Et de vertuz sera sy fort remply,
Qu'ung chrestien ne sçauroit faire mieulx.

691 Mais sy est il cloz en son premier ply,
En son Adam, chair, terre, mort, péché,
Et ce qu'il faict c'est nul bien acomply.

694 Mais quant la Foy l'en auroit depesché,
Croyant salut en la promesse faicte
Au Baptesme et Signe bien merché,

697 Soubdainement, faisant de Adam defaicte,
L'ensepuelist, recepuant Leaue pour Signe
En Jesuchrist, où son âme est refaicte.

700 Lhors son oeuvre est faicte bonne et digne,
L'homme est à dieu plaisant et aggreable,
Soit qu'il dorme, veille, soupe ou disne.

703 Car la vertu de Jesus charitable [fol. d iii.]
S'espand en luy, et vient vivifier
Tout son bienfaict, qui n'estoit que damnable.

706 A l'heure en bon il ne se poeut juger
Quand la grâce de Dieu pour nous le faict,
Sans l'estimer de soi ne se y fier;

709 Mais en sentir la gloire de l'effect,
Du bon arbre Jesuchrist proceder,
Qui donne fruict à sa branche parfaict;

712 Luy accorder par Foy et conceder
Que à sa vertu seule en est deu l'honneur,
Et à luy seul toute gloire ceder.

715 Or est le fruict bon, entier et bien meur;
En luy donnant certes il vous redonne :
Ainsy par luy avez merite seur.

693. Ms. Et ce qu'il a faict n'est nul bien accomply ... — 701. Ms. Tout est à Dieu ... — 702. Ms. ... veille ou souppe. — 706. Ms. Il ne peult ... — 716. Ms. Car en le luy donnant le vous ...

Digitized by Google

La Royne de Navarre.

718 Las! ma dame, de bon cueur j'abandonne
Mon vieil Adam et propre volunté,
Pour porter fruict tel que mon dieu ordonne!

721 Vous avez tant mon esperit contenté,
Que je congnois que bien faire ne puis
Si mon cueur n'est par Foy en luy planté;

724 Congnoissant bien que peines et ennuyz
Ne font œuvre devant dieu méritoire,
Si en vive racine je ne suis.

727 Mais encores pour en avoir mémoire,
Apprenez moy comme prier je doib
Nostre Dame, anges ou sainctz en gloire.

L'âme de madame Charlote.

730 Je le veulx bien, Tante, puis que je voy [fol. d iii v°.]
Vostre désir. Il fault premièrement
Adorer dieu en pure et vive Foy,

733 Se confiant en luy entièrement;
L'aymer du cueur, sans nulle fiction :
J'entends Tout Seul et souverainement.

La Royne de Navarre.

736 N'oseroy je avoir affection
A mes amyz, veu que tant il commande
Que l'ung à l'aultre ayons dilection?

L'âme de madame Charlote.

739 Je respondray donc à vostre demande.
Si vous aymez bien vostre créateur,
Vous aimez tous ceulx qui sont de sa bende.

733. Ms. Se confier ... — 734. Ms. L'aymer de ... — 741. Ms. ... tout ce qui est de sa bende.

Digitized by Google

742 Aymer debuez en luy de trèsbon cueur
Tous vos amyz, dieu en eulx regardant.
Ilz sont chrestiens, il est leur salvateur.

745 Soyez ung peu ma parolle entendant.
Vous aimez dieu comme le souverain,
De qui estes bien ou mal attendant.

748 Quant vostre cueur avecques luy est plein
D'aultres amyz, pour lesquelz offenser
Ne le vouldriez d'ung seul pêché certain,

751 Bien que souvent parolle et faict penser,
Affection mettez en voz amyz,
Dont vousmesmes vous en deburiez tenser.

754 Mais quant le cueur en vray amour est myz,
Il ayme fort par amour amoureuse
Non seulement amyz, mais ennemyz.

757 Ceste amour cy est bonne et vertueuse, [fol. d iiii.]
Quant dans le cueur nulle chose prent place,
Sinon dieu seul : toute aultre est ennuyeuse.

760 On ne quiert rien que estre bien en sa grâce,
On n'ha plaisir que à sentir son amour :
Tout est pour luy, quoy que l'on die ou face.

763 On en ayme trop plus ses amyz, pour
L'amour de luy qui en est le seul chef,
Et eulx membres de luy tout à l'entour.

766 On porteroit pour leurs peine et meschef
Diminuer (voyant qu'ilz sont facture
Du seul ayme) tout tourment, tant soit grief.

769 Bref, si dieu est seul de sa créature
Du tout aymé, l'on n'ayme nulle chose,
Sinon d'autant qu'elle est de luy figure,

772 Voyant en eulx sa grâce y estre enclose,
Faisant de tout ce que l'on voit eschelle,
Tousjours montanz sans y faire grand pose.

744. Ms. Chrestiens sont, et il est leur saulveur. — 747. Ms. ... peine ou bien. — 751. Ms. ... parolle, effect, ... — 755. Ms. Il ayme en Dieu ... — 760. Ms. ... rien sinon d'estre en sa grace. — 764. Ms. ... est seul chef.

Digitized by Google

775 Si l'on congnoist chose créé belle,
En elle on voit la beaulté du facteur,
Dont l'image pour mémoire est en elle.

778 Et si l'on voit vertu dedans ung cueur,
C'est don de Dieu qui est toute vertu,
Seule bonté qui leur faict cest honneur.

781 Veu que l'homme envers luy ung festu
Bien semble estre, de vertu tout remply,
Quant il luy plaist l'avoir de luy vestu;

784 Nul homme n'est en vertus acomply,
Ni en une seule du tout parfaict,
Sinon en dieu, en tenant de son ply [fol. d iiii v°.]

787 Si ne povez venir à sy grand faict
D'aymer dieu seul, au moins que souverain
Sur tous l'aymez, non d'un cueur contrefaict.

790 Plustost vouloir mourir avant la main,
Que l'offenser pour personne vivante,
Père, mère, frère ou cousin germain.

793 Soyez tousjours toutesfois désirante
De parvenir à l'aymer seulement
Parfaictement, d'amour déifiante.

796 Pour achever ce que premièrement
Je vous disois reprenons le propoz,
Dont vous m'avez mise hors longuement,

799 C'est de prier dieu et tous ses suppostz.
Après l'avoir congneu, creu et aymé,
Et adoré, qui est ung grand repoz,

802 Ne ignorez point quant il est reclamé
En vive Foy par son nom tout ottroye,
Car charité a son cueur entamé.

805 Il est vie, et verité et voye;
Par luy qui est Voye, nous fault passer,
Et Verité à Vie nous convoye.

782. Ms. Semble estre de vertuz bien ... — 788. Ms. ... fruict [?].

Digitized by Google

808 Si vous voulez amollir ou casser
L'ire de dieu, le seul filz le poeut faire,
Qui en voulut sur la croy trespasser.

811 Allez à luy sans paour de desplaire,
Car de prier son Père faict mestier,
Qu'il luy plaise tous ses membres parfaire.

814 Car luy seul, chef, désire veoir entier
Son corps uny d'ung esperit vivant, [fol. e.]
Pour qui s'est faict sacrifice et aultel,

817 Offrant à dieu, son Père, sy souvent
Passion, croix, playes, tormentz, douleur,
Amour et mort, qui doibt aller devant,

820 Pour impetrer Grâce au paovre pecheur.
Mais entendez que luy, Chef, quant il prie
Plein de l'esprit d'amour de sy bon cueur,

823 Celle qui est mère et vierge Marie,
Tous anges, sainctz et sainctes bienheureux,
Le sainct esprit de Jesus en eulx crie.

826 Puis que uniz sont en ce corps glorieux,
L'esperit d'amour, qui faict le Chef mouvoir,
Les moeut aussy, comme luy, tous joyeux;

829 Et pour l'amour qu'il luy a plu avoir
A sa mère et à tous ses esleuz,
Luy a voulu de sa grâce pourveoir.

832 Prier debuez que de ce grand surplus
De sa bonté vous vueille departir;
Impossible est qu'il die : Je n'en ay plus.

835 Veu qu'il n'y a ni Apostre ne Martyr,
Qui sans estre de sa grâce tiré,
D'ung seul péché jamais eust sçeu partir.

811. Ms. ... de luy desplaire. — 816. Ms. ... et aulsier (ou aultier). — 824. Ms. Et tous ... — 828. Ms. Les meut ainsy ... — 829. Ms. ... que luy a ... — 831. Ms. Qu'il a voulu. — 834. Ms. Car il ne peult dire : je ...

Digitized by Google

838 Et puis qu'il a donc leur cueur retiré,
Suppliez le qu'il vous donne la corde
Par laquelle soit le vostre attiré.

841 Et si de vous en doulceur se recorde,
Soyez seure que sa mère et ses sainctz
Avecques luy crieront misericorde.

844 Contemplez les trestous à joinctes mains, [fol. e v°.]
Suyvant Jesus, appaisant la justice
Du seigneur dieu createur des humains;

847 Luy suppliant d'annichiller tout vice
Et tout vilain péché au cueur des chrestiens,
Les remplissant de grâce pour malice;

850 Et que bien tost il rassemble les siens,
Affin que, après avoir eu tout son nombre,
Son corps entier soit faict sans faillir riens.

853 Et que tous ceulx ne servantz que d'encombre,
Vrays obstinéz, pour abbreger leur peine,
Hastivement tumbent en obscure umbre,

856 Affin que au ciel la bonté souveraine,
Grâce, pitié, charité et doulceur,
Louée soit sans fin à voix haultaine,

859 Et en oster sa trèsiuste rigueur;
Et soit congneue voire sy gratieuse
Que à tout jamais en oyt gloire et honneur.

862 Voyla, Tante, comme ceste joyeuse
Compaignée prie et désire veoir
Ce que dieu veult : en quoy elle est heureuse.

865 Ne desirez plus avant en sçavoir.
Recommandez à dieu tout vostre affaire
Par son seul filz, qui ha tout son povoir,

868 Car luy Juge, Advocat se veult faire;
Et tous ses sainctz, priantz tousjours pour nous,
De le prier en eulx ne nous fault taire

838. Ms. ... cœur donc retiré ... — 846. Ms. Devant le Dieu ... — 848. Ms. Et tout peché ... — 859. Ms. Et en enfer. — 860. Ms. Soit cogneue ... — 861. Ms. ... en ayt.

Digitized by Google

871 Incessamment. Non pas que à genoulx
Paternostrant en l'église soyez :
Mais en tous lieux l'aymer par dessus tous. [fol. e ii.]

874 Oraison n'est, affin que bien loyez,
Que une union du cueur au createur,
Croyant, aymant ce que vous ne voyez.

877 Aussi longtemps que vous avez le cueur
Par amour joinct à luy, vostre oraison
Luy plaist, voyant vostre Foy et ferveur,

880 Soit au jardin, bois, rivière ou maison;
Beuvant, mangeant ayant à luy amour,
Vous le priez en tous lieux et saison.

883 Mais si voulez faire à pêché retour,
Rien ne vous sert marmotter à l'église,
Ne observer viande, lieu, temps, ne jour.

886 Car quant le cueur par amour n'ha franchise
Avecques dieu, mais lié en péché,
Sa prière n'est que masque et feintise.

889 Il n'y a lieu où l'on soit empêsché
De prier dieu, soit en prison ou fosse,
Mais que le cueur soit de mal dépêsché.

La Royne de Navarre.

892 Tant je trouve vostre parolle doulce,
Pleine de Foy, de dieu, et verité,
Car la croire bon mon cueur poulse.

895 Je congnois donc que nulle auctorité
N'ont tous les sainctz, fors seulement vouloir
Tout ce qu'il plaist à la divinité,

898 Et que Jesus, leur chef, ha le povoir
De rappaiser de dieu, son Père, l'ire,
Et au pécheur faire sa grâce avoir.

880. Ms. Soit en ... — 888. Ms. ... masque ou ... — 894. Ms. Qu'à la croire mon cueur fort amour pousse. — 896. Ms. ... que privément vouloir.

Digitized by Google

901 Et quant l'esprit d'amour en luy souspire, [fol. e ii v°.]
Sa mère et tous sainctz uniz à son corps,
Prient pour luy, disantz ce qu'il veult dire.

904 Helas! qu'ilz sont heureux, puissantz et fortz,
Participantz du vouloir et puissance
De Jesuchrist, en qui ilz sont tous mortz!

907 Mais, ma dame, donnez moy congnoissance
Du second poinct, puis qu'il vient en son reng,
Auquel souvent, non sans cause, je pense.

910 C'est de sçavoir si j'ay Arbitre Franc
Et Liberal; et s'il n'est pas en moy
Créé de dieu en ma chair et mon sang.

L'âme de madame Charlote.

913 Ne vous mettez, Tante, en tel esmoy,
Car le sçavoir de riens ne vous proffite,
Riens ne povez sans Dieu : dire le doib;

916 Mais si en luy vous estes bien conficte,
Vous trouverez la Franche Liberté
Que avoit Péché en Adam desconfite.

919 Le paovre Adam et sa posterité,
Pour quelque bien qu'il fist ne quelque peine,
N'avoit le ciel ne salut merité.

922 A l'heure estoit toute Nature Humaine
Par son péché en servitude mise,
Quant à la chair et sang toute vilaine.

925 Dieu la voyant plus nue qu'en chemise
A prins sa chair, qui, par sa grand noblesse,
L'a annoblie et remiz en franchise.

928 Or est par luy Nature grand princesse,
Annoblie en liberté trèsfranche, [fol. e iii.]
De péché est et de mort la maistresse.

913. Ms. ... mettez, ma Tante, ... — 917. Ms. Vous y trouvez ... — 927. Ms. ... remise. — 929. Ms. ... liberté et ... — 930. Ms. Et de péché et de mort la ...

Digitized by Google

931 Tant eslongnéz de Jesuchrist, vraye branche,
Semblable il est à luy sans différence :
Si par péché de l'arbre ne le trenche.

934 Nature estoit presque sans espérance,
Refroidie, plus que morte et deffaicte,
En tenèbres et toute déffiance.

937 Mais dieu en soy l'a sy très bien refaicte,
Que qui en luy sera joinct et uny,
Nature en soy sentira trèsparfaicte.

940 Si par Adam ung chascun est puny,
A souffrir mort n'est ce pas bien raison
Que par Jesus tout salut soit fourny?

943 Vrayement il est d'aussy bonne maison
Qu'estoit Adam, parquoy luy appartient
Porter son fruict en temps et en saison.

946 Si de l'arbre vieil le fruit de mort vient,
Fruict de vie doibt venir du nouveau
Qui en vie tout vivant entretient.

949 Si nous péchons, nous tumbons au tumbeau
Du vieil homme, dont saillir ne pourrions
Sans la dextre de Jesus, homme beau;

952 Et à jamais là nous demourerions,
Et en péché, par nature débile,
Sans le secours de sa bonté mourrions.

955 Ne pensez que nul tant soit habile
Que par soy seul sçeust de péché saillir,
Tant ayt il d'art ou de faceon subtile.

958 Sans Jesuchrist ne pouvons assaillir [fol. e iii v°.]
Son royaume, ne marcher ung seul pas,
S'il ne nous tient sans pécher ou faillir.

961 Je vous prie que ces fascheux débatz
D'Arbitre Franc et Liberté laissez,
Aux grandz docteurs qui l'ayantz ne l'ont pas;

931. Ms. Si aulcun est de Jesuschrist vraye branche ... — 933. Ms. ... franche [?]. — 936. Ms. ... et tout deffiance. — 955. Ms. Ne pensez pas que ... — 956. Ms. Qui par soy ...

Digitized by Google

964 Tant ont leurs cueurs d'inventions pressez,
Que Verité n'y poeut trouver sa place,
Tant que seront tous leurs plaidoiez cessez.

967 Mais quant à vous, quoy qu'on vous die ou face,
Soyez seure qu'en liberté vous estes,
Si vous avez l'amour de dieu et grâce,

970 Laissez voller oyseaux et courir bestes,
Laissez parler ceulx qui se cuydent saiges,
Laissez rompre aux obtinez leurs testes :

973 Ne meslez point tous leurs propos saulvages
En vostre cueur : laissez les tous passer,
Et priez dieu d'addresser leurs courages.

976 De bien faire ne vous vueillez lasser
Incessamment, comme si dans une heure
Il vous failloit mourir ou trespasser.

979 Dieu, qui a fait le corps, veult qu'il labeure,
Acomplissant tous ses commandementz
Parfaictement, sans qu'ung seul en demeure.

982 Mais en ung corps a tant d'empeschementz
Divertissantz âme, esperit et cueur,
Que menez sont à maulvais pensementz.

985 Par quoy d'aymer surtout leur créateur
De tout leur cueur, force, vertu, puissance,
Peu en y a bien vray observateur. [fol. e iiii.]

988 Mais celluy seul qui par sa grand clémence
A accomply entièrement la loy,
Est nostre chef, en qui avons fiance.

991 Car si à luy suismes uniz par Foy,
Ses mérites et vertuz à nous sont,
Et tous noz maulx prent et porte sur soy.

994 Ne faictes pas comme infidèles sont,
Qui estiment par oeuvre meritoire
Que paradis justement gaigné ont.

964. Ms. D'inventions ont leurs cueurs si pressez. — 966. Ms. Tant que soient leurs ... — 973. Ms. Tous les propoz ... — 984. Ms. Qu'ilz sont menez en tous vains pensemens. — 994. Ms. ... infideles font.

Digitized by Google

997 Il est gaigné, la chose est bien notoire,
Par Jesuchrist seul; nous n'y faisons rien
Qui digne soit de le mettre en mémoire.

La Royne de Navarre.

1000 Nous n'avons donques besoing de faire bien,
Ne bon œuvre, puis que l'estimez,
Mais nous fier que nous aurons le sien.

L'âme de madame Charlote.

1003 Voz motz ne sont pas saigement liméz.
Impossible est vous garder de bien faire,
Si vostre dieu parfaictement aymez,

1006 Et que croyez qu'il ayt voulu parfaire
Par souffrir mort, vostre salvation.
Vous penserez sans cesser à luy plaire,

1009 Car si en luy n'est vostre affection,
Croyant avoir salut par sa Promesse,
Peu servira vostre dévotion.

1012 Vostre esperit en travail et tristesse
Vouldra jeusner, faire aulmosne et prier,
Et vostre corps deseiche en destresse. [fol. e iiii v°.]

1015 Vous avez beau penser, pleurer, crier,
Et adorer les oeuvres de voz mains
Où par orgueil chascun se veult fier.

1018 Helas! combien l'on estime de sainctz
A regarder les oeuvres de dehors,
Qui ont les cueurs orgueilleux, faulx et feinctz!

1021 Croyez que tout ce que fait nostre corps,
S'il n'est conduict de l'esperit d'amour
En vive Foy, ce ne sont que feinz mortz.

1024 Mais si amour faict en vous son sesjour,
Il vous rendra à luy sy aggreable,
Que luy plairez jusques à ung seul tour.

999. Ms. Qui soit digne de remettre. — 1001. Ms. ... puisque ne l'estimez. — 1014. Ms. ... desseicher. — 1021. Ms. ... vostre corps.

Digitized by Google

1027 Aymez donc dieu, qui est sy trèsamable,
Sans rien avoir en vostre cueur que luy;
Croyez qu'il est tout bon et véritable.

1030 Et tous les biens que pourrez aujourd'huy
Faire, faictes, sans lendemain attendre.
Mais le tout faict, n'y mettez votre appuy.

1033 Et ne vueillez par voz bienfaictz pretendre
Aultre loyer que suyvre votre Chef,
Pour grand mercy et grâce luy en rendre.

1036 Portez ennuy patiemment, sans gref,
Toutes peines prenez en patience,
Sans l'estimer fortune ou meschef.

1039 Considerez que de la providence
De dieu tout vient, et non pas de fortune.
Dieu ordonne tout par sa sapience :

1042 Il ne tumbe pas d'ung arbre une prune
Sinon par luy, ny une fleur ny fueille; [fol. f.]
Il conduict tout pour chascun et chascune.

1045 Ce qu'il donne fault bien que l'on recueille,
Le merciant de son don et present.
S'il oste tout, point ne fault qu'on s'en dueille,

1048 Car il est dieu, tout bon et tout puissant.
Si de sa main donne peine ou plaisir,
Quoy que ce soit, doibt bien estre plaisant.

1051 Ne vueillez point à vostre gré choisir
Penitence ou consolation :
Mais prenez tout de luy, sans desplaisir.

1054 Et puis après, par bonne affection,
A vos prochains faictes tout le secours
Que vous pourrez, en grand dilection.

1057 Tous les paovres qui ont à vous recours
Secourez les en leurs necessitéz,
Qui bien souvent abbregent leurs jours cours.

1036. Ms. ... doulcement tant soit grief. — 1037. Ms. Toutes pertes, peines en ... — 1038. Ms. ... fortune ne ... — 1040. Ms. ... non par cas ou fortune. — 1041. Ms. Il ...

Digitized by Google

1060 Malades et prisonniers visitez,
Aux languissantz donnez manger et boire,
Et à loger pelerins incitez;

1063 Vestez les nudz, dont nul ne faict mémoire,
Et les corps mortz mettez en sepulture.
Ces oeuvres sont bonnes : il le fault croire.

1066 Et de tout ce que aurez conjecture,
Que poeut avoir vostre prochain besoing,
Aydez le : c'est la Loy de Nature.

1069 Et tout ainsy en debuez prendre soing,
Que si c'estoit vostre propre personne,
Ne vous tenant de leur misère loing.

1072 Si pour ces biens mal et peine on vous donne, [fol. f v°.]
En vous rendant le rebours et contraire,
Merciez en Dieu, qui ainsy l'ordonne.

1075 Car pour cela il ne vous fault retraire
De faire bien à tous voz ennemyz,
Priant pour ceulx qui vous veulent mal faire;

1078 Considérant que nous sommes touz myz
Comme membres d'ung corps pour ung chascun,
A secourir l'aultre estre commyz.

1081 Le bien qu'avez doibt estre tout commun
A voz frères. Et filz vous font du tort,
Oubliez les, sans en souvenir d'ung.

1084 A tous leurs biens garder travaillez fort,
Vos biens mettez pour leur vie et santé,
Pour leur salut souffrez voluntiers mort.

La Royne de Navarre.

1087 Cecy ne poeut, ma dame, estre planté
Dedans mon cueur. Mes ennemyz aymer
Et tous frascheux, dont il est grand plante.

1090 Et encores je treuve bien amer

1082. Ms. ... et s'ils vous ... — 1083. Ms. Oubliez le ...

Digitized by Google

Pour eulx mourir : c'est ce que je poeuz faire
Pour ceulx que doibz aimer et estimer.

L'âme de madame Charlote.

1093 Si Foy avez, elle vous fera taire,
Et Charité sy fort vous contraindra,
Que vous serez à vous mesmes contraire.

1096 Et congnoistrez que mieulx aymer vauldra
Ses ennemyz, que ses amyz, sans doubte :
Bien le sçaurez au grand jour qui viendra.

1099 Car si amour de Sang en vous se boutte, [fol. f. ii.]
Elle vous fera aymer vos amyz tant
Que vous mourrez pour eulx, sans y voir goutte.

1102 De ceste mort dieu ne se tient content,
Qui procède de nature ou follie,
Qui en enfer nous faict courir battant.

1105 Mais si amour à nostre dieu vous lie
Plus vous n'aurez à la personne esgart,
Si ennemy est, amyz ou amye.

1108 Mais vous de son corps une part
Désirez; les aultres à bien servir
Comme l'oeil faict le corps par son regard.

1111 Les mains, les piedz se veulent asservir
A soustenir et defendre le corps,
Par charité, non pour gaing desservir.

1114 Tous les membres sont en sy bons accordz,
Que si l'ung sens pour ung aultre douleur,
Pourtant ne veult qu'il en soit myz dehors.

1117 L'ung est gardé de l'aultre en grand doulceur :
Ainsy debuez estre à vostre prochain,
Sentant son bien ou mal, en joye ou paour.

1099. Ms. ... amour du sang ... — 1100. Ms. Et vous fera ... — 1104. Ms. ... enfer vous faict ... — 1108. Ms. Mais vous tenant de ... — 1109. Ms. Désirez tous les autres servir. — 1115. Ms. Que si l'on sent ...

Digitized by Google

1120 Ne remettez jamais au lendemain
Si aujourd'huy luy povez faire bien;
S'il vous meffaict, pardonnez luy soubdain.

1123 Pour faire fin le noeud et le bien
De ce propoz, ne gist qu'en ung seul poinct
Qui appreuve l'homme estre chrestien.

1126 C'est que par Foy le cueur soit à dieu joinct,
J'entendz Vive : c'est le don que dieu baille
A ses amyz, et telle dieu vous doint. [fol. f ii v°.]

1129 Ne pensez pas que jamais homme faille
Qui en son dieu ha ferme confiance,
Ne que dehors de son amour il aille :

1132 Il honore sa divine puissance,
Il croit qu'il poeut ce qu'il voeult acomplir,
Il se fie en sa grand sapience;

1135 De laquelle luy plaise tous nous remplir,
Sans amoindrir en riens sa plenitude,
Pour nostre grand dureté assouplir.

1138 Puis sa bonté, doulceur, mansuetude,
Qui bien le croit faict ung cueur d'aymant,
Doulx pour venir à sa similitude,

1141 Qui penseroit comme dieu nous aymant
A faict pour nous son Filz, homme mortel,
On l'aymeroit par dessus tout, vrayement.

1144 Faulte de Foy vous faict un mal, mais quel?
Las! sy trèsgrand que le puissant et saige
Voire et tout bon ne cuydez estre tel.

La Royne de Navarre.

1147 O madame, quand est de ce passage
De son povoir et sans riens en doubter,
Ne qu'il soit bon, nul ne l'ha en courage.

1121. Ms. S'il vous faict mal ... — 1123. Ms. ... et le bien. — 1125. Ms. ... estre vray chrestien. — 1131. Ms. ... il saille. — 1143. Ms. L'on l'aymeroit ...

Digitized by Google

L'âme de madame Charlote.

1150 Or me vueillez, Tante, bien escouter.
Pour le croire tout comme une histoire,
Cela n'est riens, car il le fault gouster.

1153 Et ce goust là est ung pur don notoire,
C'est Vive Foy qui expérimenter
Nous faict le bien, dont nous avons mémoire. [fol. f iii.]

1156 Jamais ne poeut ung cueur se contenter
Soit de plaisir, d'honneur ou de proffit,
Ny de nul bien qu'on puisse présenter.

1159 Ne pensez pas que don reçeu ou faict,
Ou que homme dont le contentement
Fust sy entier que de dire : Il suffit,

1162 Car satisfaict n'est son entendement,
De tout sçavoir ce qu'il se poeut apprendre,
Car il veult tout entendre entièrement.

1165 S'il veult à bien ou à honneur pretendre,
Plus en aura et plus croistra sa peine,
Par grand désir, en prenant, de plus prendre.

1168 C'est le malheur de ceste vie humaine,
Car qui plus ha, moins ha; et qui moins, plus;
Et qui riens, tout; c'est chose bien certaine.

1171 Qui de plaisir, bien, honneur est forcluz,
Par charité qui l'en tire dehors
Le double en a : au ciel je le concludz.

1174 Mais quand l'âme est maistresse du corps,
Et que l'esprit ha sur elle puissance,
Et que riens n'ha que Amour pour bride ou mors,

1177 Sentir on poeut, par vraye espérance,
L'odeur de Foy sy trèsvivifiante,
Qu'en vray sçavoir tourne nostre créance.

1151. Ms. ... tout ainsy qu'une ... — 1153. Ms. Et ce goût là un pur don ... — 1160. Ms. Onques homme ... — 1163. Ms. ... ce qui se peut ...

Digitized by Google

1180 Doubte n'y a qui plus nous espovente,
Ce scrupule n'est qui riens craindre nous face,
Tant say raison au doubter apparente.

1183 Grâce nous rend tant asseurez de Grâce,
Que ennuy n'avons que d'attendre en lan-
gueur, [fol. f iii v°.]
De veoir celluy que croyons face à face.

1186 Désespérer ne nous faict la longueur,
Mais seulement patience esprouver,
Ne souffrantz rien que désir pour douleur.

1189 Las! bienheureux est celluy qui trouver
En poeut la fin, où par Foy il veoirra
Son rien en tout comme bon approuver!

1192 Ce qu'il a creu, sçaura; plus ne croira
Possedant ce qu'il aura esperé,
Et qu'il a voulu oyr, oyra.

1195 Lhors il dira : Bon pasteur et père ay
Qui, mettant fin à mon espoir et Foy,
M'a tiré hors du chemin esgaré.

1198 Luy seul pour moy a accomply la Loy,
Foy m'a donné, seurté que ses faictz
Sont tous à moy, et myens tenir je doib.

1201 Donques, congnoissant les mérites parfaictz,
Espérance ne m'a abandonnée,
Jusques à laisser du corps mortel le faix.

1204 Mais Charité, en ce lieu ordonnée,
De mon repos ne me sçauroit laisser,
Car c'est ung don de dieu tout seul donnée.

1207 Espoir et Foy m'ont bien sçeu addresser,
Et conduire jusques devant les portes,
Que sans elles je n'eusse sçeu parler.

1210 Entrant au ciel les deux dames sont mortes,
Et Charité de leur mort a prins vie,
Car ilz ne sont ainsy, comme elle est, fortes.

1181. Ms. Scrupule n'est ... — 1182. Ms. Tant soit raison ... — 1195. Ms. ... père est ... — 1200. Ms. ... tous pour moy ... — 1206. Le copiste a rayé *ung don* et écrit : *grace*. — 1209. Ms. ... sçeu passer ... — 1212. Ms. ... comme elle, fortes.

Digitized by Google

1213 En Charité, qui sur nul n'ha envie [fol. f iiii.]
Me faict saouller du bien dont toutes deux
Ne me sçeurent jamais rendre assouvie.

1216 Contente suis d'elles : point ne me deulz;
Car en moy ont engendré Charité,
Qui me remplist au lieu où estre veulx.

1219 O ma tante, à dire verité,
Si Foy vous faict cheminer ce grand pas,
Citoyenne serez de ma cité.

La Royne de Navarre.

1222 Je l'entendz bien, ma dame; mais, helas!
Qui poeut avoir ce divin sentement
De vive Foy, encor mortel ça bas?

L'âme de madame Charlote.

1225 Tante, celluy à qui dieu seulement
En faict grâce, car c'est le don d'en hault,
Que requérir debuons incessamment.

La Royne de Navarre.

1228 Mais encores demander il me fault
Comme je poeuz bien entendre ou sçavoir
Si j'ay ce don de Foy en qui tant vault.

L'âme de madame Charlote.

1231 Quand vous voirrez que tout vostre vouloir
Par vray amour sera obéissant
En dieu, sans vouloir avoir povoir,

1234 Croyant tousjours les yeulx du tout puissant
Estre sur vous, comme amy, père ou juge,
Vous regardant donnant ou punissant,

1237 N'ayant à nul, qu'à luy tout seul, refuge,

1213. Ms. Et charité ... — 1224. Ms. ... en corps mortet ... — 1233. Ms. ... sans plus vouloir ...

Digitized by Google

Comme au Père; prenant tout de sa main [fol. f iiii v°.]
Soit bien, soit mal, seicheresse ou deluge.

1240 Et puis après, quant d'ung vouloir humain
A voz prochains sentirez grand amour,
Et prompt secours sans attendre demain;

1243 Quant voirrez que ne passerez jour
Que ne faciez, selon vostre puissance,
A l'ung plaisir et à l'aultre ung bon tour;

1246 Quant injures prendrez en patience,
Quant pour l'amour de dieu souffrirez tout,
Lhors aurez vous de Foy expérience.

1249 Car les vertuz que chascun loue moult,
Sont de la Foy la démonstration,
Dont Charité est la fin et le bout.

1252 Las! qui reçeoit la consolation
Du don d'amour et vive Foy non feincte,
Faire n'en poeut la déclaration!

1255 Tant est digne ceste Grâce et tant saincte,
Tant remplissant d'une joye indicible,
Tant asseurant qu'elle oste toute crainte;

1258 Elle monstre ce qui est invisible,
Elle renforce ce qui estoit débile :
Bref, elle faict chose à dire impossible.

1261 Elle est franche, non serve, basse ou vile,
Est donnée par libéral et pur don,
Au simple et doulx, non au simple et habile.

1264 C'est le vray seau, duquel le seul pardon
Dedans nostre cueur est sy bien attaché;
Qu'il nous saulve, si nous ne le perdon.

1267 C'est la grâce couvrant notre péché, [fol. g.]
Tant que dieu plus ne demande au pecheur
Sinon amour, en qui il est caché.

1242. Ms. ... attendre à demain. — 1243. Ms. Quand vous voirrez ... — 1253. Ms. ... amour, vive foy ... — 1259. Ms. Elle rend fort ... — 1262. Ms. Et donnée ... — 1265. Ms. Dans nostre ...

Digitized by Google

1270 Trop heureux, las! je tiens l'âme et le cueur,
Qui ont le bien d'estre en ce bien noiéz :
Je pry à dieu vous faire tant d'honneur[1].

1273 Parquoy, Tante, si plus sçavoir querez
Allez à luy, qui seul vous poeut donner
Ce que à aultruy ne fault que requerez.

1276 Si charité en vous veult ordonner
Par Vive Foy, de tout pourrez parler.
Quant est de moy, plus ne poeuz sesjourner.

La Royne de Navarre.

1279 O mon enfant, vous en fault il aller?
Et si force est, au moins je vous supplie
Que me tirez avecques vous par l'aer.

1282 Mais si tost n'euz ma parolle acomplie,
Que ses doulx yeulx viz par dévotion
Lever au ciel, et puis vers moy les plie.

1285 Me regardant par grand compassion
Dist : Attendez en consolation
L'heure que Dieu vous ouvrira sa porte.

1288 Lhors, comme esclair prompt, sans dilation,
La vis tirer au hault mont de Sion,
Par le trèsbeau de face et de main forte.

1291 Et moy, faisant ma lamentation,
En ce mal plein de tribulation,
Laissée m'a vivante piz que morte.

— Ung pour Tout[2] —

Pierre Jourda.

1273. Ms. ... plus sa voie quérez. — 1275. Ms. ... requeriez.

1. Ms. Trois vers omis dans l'imprimé :
Que vous croyez ce que vous ne voyez,
Que vous goustez ce que vous espérez,
Et par amour pleine de luy soyez.
2. La devise est omise sur le ms. qui porte : *Finis*.

Digitized by Google

ART LITTÉRAIRE ET MORALE
AU XVIe SIÈCLE

Dans son livre si pénétrant, où l'énergie de la pensée donne aux faits constatés par l'érudition tout leur sens, M. Franchet a défini la place que tenait dans l'œuvre de Ronsard l'idée de *vertu*. Il a également indiqué ce qu'il y avait de traditionnel, littérairement et théologiquement, dans l'idée que Ronsard s'est faite du poète. Ses pages suggestives m'ont engagé à l'étude qui suit : comment se posait aux hommes du XVIe siècle la question, le problème des rapports de l'art littéraire et de la morale? Quelle *doctrine* là-dessus avaient-ils et pouvaient-ils avoir? Quelles étaient alors, héritées du moyen âge scolastique ou simplement chrétien, les solutions traditionnelles? Quelles nouveautés en cette matière apportaient l'humanisme et la réforme? Et quelle a été l'attitude de Ronsard et de ses amis?

I. — Les traditions et les nouveautés en présence.

Il y avait en effet toute une tradition littéraire, et, plus encore, toute une tradition théologique et philosophique, sur lesquelles le sentiment du « public » français d'alors, composé surtout de clercs, pouvait se fonder.

Notre littérature du moyen âge est généralement moralisante, sinon morale. L'épopée commente les grands exemples légendaires, les mystères instruisent et édifient; dans les farces la malveillance est prêcheuse; et les caricatures des fabliaux elles-mêmes ne sont pas de pur jeu, d'intention uniquement obscène. L'impression que l'on

Digitized by Google

garde de tel roman, de *Tristan et Yseut*, est amorale, semble-t-il? En réalité, selon l'interprétation si profonde de J. Bédier, nous devrions bien plutôt être sensibles au formalisme moral dont ce livre témoigne, à l'effort de l'auteur s'appliquant à justifier, à faire paraître légalement possible — selon la loi divine et la loi humaine — l'immoral amour des deux héros. Le *Roman de la Rose* est un poème didactique, il enseigne comment on se rend digne d'être aimé; et ses ornements les plus brillants sont les personnifications de Vertus ou de Vices. Les Rhétoriqueurs enfin, qui vénèrent le *Roman de la Rose* et cultivent avec prédilection le *Doctrinal* et les *Débats* moraux, sont des versificateurs, des orateurs en vers moralisants.

A l'égard des lettres antiques, l'attitude qu'avaient eue les Pères de l'Église ne pouvait être ignorée du vaste public clérical. Or l'on trouvait chez les Pères et les premiers apologistes une méfiance assez générale envers l'art païen. Saint Jérôme se reprochait d'être resté trop longtemps *cicéronien* : « Tu es cicéronien et non chrétien », lui disait le Souverain Juge dans son fameux songe. Saint Augustin, dans ses *Confessions*, se repentait d'avoir pleuré aux amours de Didon; « l'ascétisme chrétien, la défiance chrétienne à l'égard de la volupté, ne pouvait manquer d'être heurté de la façon la plus sensible par la liberté des peintures ou des allusions où se complaisent un bon nombre d'écrivains grecs et romains, dévots adorateurs de la seule nature et fermés à la notion même du péché » (P. de Labriolle). Enfin l'art littéraire lui-même, si raffiné dans cette société païenne finissante, « ivre de littérature et déshabituée de la vérité », en venait à déplaire aux chrétiens, et d'autant plus que leurs adversaires ridiculisaient le mauvais style des *Écritures*. De ces ressentiments et de ces anathèmes le héraut le plus virulent est Tertullien.

Et cependant, lorsque les Pères de l'Église condamnent le théâtre, c'est au théâtre de leur temps qu'ils en veulent, au mime et à la pantomime, non pas à la tragédie des classiques grecs. Saint Augustin accusant la tragédie d'être

Digitized by Google

immorale est presque une exception. Tertullien, l'intransigeant Tertullien, avoue que les lettres profanes sont nécessaires à la vie spirituelle comme à la vie pratique. Saint Basile va plus loin; il compose un agréable traité sur *La manière de tirer profit des auteurs profanes*, où il marque avec complaisance les occasions de s'édifier qu'un lecteur chrétien peut rencontrer dans la poésie, l'histoire, l'éloquence des Gentils. Il souhaite seulement une épuration de la littérature païenne. Saint Jérôme en définitive et saint Augustin en arrivent à ne pas demander beaucoup plus.

Cette indulgence, on peut dire cette sympathie, tenait chez certains à un sentiment profond de la beauté des lettres antiques. Il fallait conserver ce trésor, et le monnayer au profit des lettres chrétiennes : négliger, oublier chez les écrivains païens la pensée et les sentiments, et s'attacher à l'expression. C'est ce principe que Cassiodore, au VIe siècle, appliqua dans son couvent de Vivarium, et que les moines irlandais et bretons mirent ensuite en pratique, avec d'autant plus d'audace que pour eux « le paganisme gréco-romain ne présentait rien de concret et, par suite, de très redoutable ». — D'autres — saint Ambroise par exemple dans son *De Officiis ministrorum* — utilisaient en même temps que l'art littéraire des païens leurs idées, et leurs idées morales.

Chez d'autres enfin — et ne pourrait-on pas, au fond, dire chez tous? — cette attitude tient à la solution bienveillante donnée par l'Église au problème du salut des infidèles. Quel est le sort des païens morts avant l'*Évangile?* demandait-on aux premiers chrétiens. Si l'on admettait que les gentils furent tous damnés, leurs ouvrages assurément ne pouvaient rien contenir de bon aux âmes chrétiennes; étaient-ils capables d'être sauvés? alors la méfiance s'atténuait singulièrement. Or la doctrine que le moyen âge n'a cessé de commenter est celle qu'avait énoncée saint Paul, et qui peut se résumer ainsi : « Tous les hommes sans exception sont appelés au salut, et Jésus-Christ est

Digitized by Google

mort pour tous; en se choisissant autrefois un peuple, Dieu n'a pas frustré les autres de ses faveurs; au contraire, il préparait pour l'humanité une plus abondante effusion de grâce, et s'il laissait les Nations s'égarer dans leurs voies il donnait toujours aux âmes de bonne volonté des témoignages suffisants de son existence et de sa providence; la foi, enfin, a été de tout temps l'indispensable condition à remplir, afin de profiter du bienfait divin[1] ». Des moyens de salut sont offerts à tous les hommes, répètent les scolastiques : *Facienti quod in se est Deus non denegat gratiam.* Dante est le témoin de ce sentiment, lorsqu'il croit au salut de Trajan et de Riphée et qu'il place dans le premier cercle des Enfers Virgile, Homère, Horace, Ovide, Lucain, et les héros de Rome, et Saladin, et Socrate, et au-dessous d'Aristote, Platon. Érasme n'a fait rien d'autre que de suivre la doctrine traditionnelle, lorsque, en 1523, dans la *Préface* de son édition des *Tusculanes*, il présume que Cicéron est au ciel. Dans ses *Colloquia* il présente Cicéron comme une âme inspirée de Dieu, et un des interlocuteurs de son *Convivium religiosum* déclare : « J'ai bien de la peine à ne pas dire *Saint Socrate, priez pour nous* »; et l'autre répond : « Souvent je ne puis m'empêcher de bien augurer de la sainteté de Virgile et d'Horace ».

Certains de ces grands Anciens cependant qu'on accueillait avec sympathie — avec une sympathie croissante bien plutôt que vraiment nouvelle — avaient expressément traité des rapports de l'art et de la morale. Platon, dans ses *Dialogues*, avait exalté la Beauté; mais dans sa *République* il avait congédié le poète tragique comme un « imitateur » trop capable de « prendre divers rôles »; et il préférait un faiseur de fables plus austère et moins agréable, mais plus utile, « dont le ton imiterait le langage de la vertu ». Aristote, lui, unissant les exigences de l'art et celles de la moralité, affirmait que la musique, disait-il dans la *Politique*,

1. Ces formules sont de L. Capéran, dans son livre sur *Le problème du salut des infidèles* (Bibliothèque de théologie historique Beauchesne, 1912), p. 29.

Digitized by Google

« est une véritable puissance, et comme la vertu consiste précisément à savoir jouir, aimer, haïr comme le veut la raison, il s'ensuit que rien ne mérite mieux notre étude et nos soins que l'habitude de juger sainement les choses et de placer notre plaisir dans des sensations honnêtes et des actions vertueuses : or rien n'est plus puissant que le rythme et les chants de la musique, pour imiter aussi réellement que possible la colère, la bonté, le courage, la sagesse... » Ainsi « *les chants qui purifient l'âme nous apportent une joie sans mélange* ».

Ces principes de Platon et d'Aristote étaiens-ils vraiment entrés dans le patrimoine intellectuel du moyen âge? Platon n'a guère été étudié pour lui-même avant la Renaissance. Au XVIe siècle, chez nous, il fait partie des nouveautés bien plutôt que des traditions. Aristote a été étudié surtout à travers saint Thomas d'Aquin. Il convient de s'arrêter quelque temps à saint Thomas, car il a une doctrine sur les rapports de l'art et de la morale : doctrine limpide, complexe, équilibrée.

Il y a dans la *Somme* deux groupes d'articles intéressant les beaux-arts dans leurs rapports avec la morale[1]. Dans l'un — celui que le P. Caffaro citera pour la défense du théâtre — saint Thomas traite du *jeu*, de l'activité de jeu; dans l'autre il traite de la beauté, de l'*art* proprement dit.

Et il se demande d'abord : peut-on trouver dans le jeu quelque bien moral? Saint Ambroise, saint Chrysostome, Aristote le nient; mais saint Augustin écrit : « Le sage doit savoir mettre des relâches dans son attention », et Aristote lui-même place dans le jeu la vertu d'*Eutrapélie* — de bonne humeur. Je dis donc, prononce saint Thomas, que l'homme n'est pas capable d'un effort continu, puisque sa force morale a des limites. Sans doute, pour ces détentes nécessaires de l'âme, il faut être prudent, circonspect. Mais elles sont nécessaires, elles sont saines, et c'est une vertu que la bonne humeur.

1. IIa IIae q. 168, a. 2, 3, 4; q. 169, a. 2 ad 4. — Ia Iae q. 5, a. 4 ad 1; Ia Iae q. 39, a. 8.

Digitized by Google

L'excès du jeu est-il un péché? — Non, répondent les uns, sans quoi les acteurs, dont toute la vie est organisée en fonction du jeu, seraient tous en état de péché; pécheurs aussi tous ceux qui les emploient ou les entretiennent, puisque complices du péché : ce qui évidemment est faux. Cependant, dira-t-on, on lit dans les *Proverbes :* Le rire sera mêlé de douleur. — Saint Thomas prononce : l'excès dans le jeu, c'est ce qui dépasse la règle de la sagesse : les obscénités, au théâtre comme ailleurs, sont un péché mortel. Mais le jeu est nécessaire à la société humaine. Tout ce qui est utile à l'entretien de la société humaine autorise un métier qui le procure. Aussi le métier d'acteur, qui est fait pour la consolation de l'humanité, n'est-il pas illicite en soi. Les acteurs ne sont pas en état de péché, à condition qu'ils usent du jeu avec mesure; c'est-à-dire en s'abstenant de mots ou d'actes défendus, en ne mêlant pas le jeu aux affaires sérieuses, en ne jouant qu'en temps opportun.

Le défaut de jeu est-il un péché? — Tout ce qui est contraire à la sagesse dans les choses humaines est un mal. Or, il est contraire à la sagesse d'être à charge à autrui. Le défaut de jeu est cependant moins mauvais que l'excès de jeu puisque le jeu n'est pas un bien par lui-même, mais à cause de ses effets. Et saint Thomas ajoute ici : L'ascétisme en tant que vertu n'exclut pas tous les plaisirs, mais leur excès et leurs désordres.

Ainsi les arts, dont les ouvrages peuvent être utilisés par l'homme en bien ou en mal, sont licites. Toutefois, ceux dont les ouvrages seraient employés dans le plus grand nombre des cas en mal doivent, quoique licites en eux-mêmes, être extirpés de l'État par le prince « selon l'enseignement de Platon ».

Le beau intéresse l'intelligence; le beau, c'est le bien de l'intelligence. L'art procure « la perception du beau par l'intelligence usant des sens comme d'instruments »[1]. On

1. J'emprunte cette formule et les suivantes au beau livre de J. Maritain, *Art et scolastique* (Art catholique, 1920).

Digitized by Google

parle d'une belle couleur et non d'un beau parfum, parce que la couleur « étant reçue, au contraire du parfum, dans un sens capable de connaissance désintéressée, elle peut être, même par son éclat purement sensible, un objet de joie pour l'intelligence ». L'art a « le goût du paradis terrestre, parce qu'il restitue, pour un instant, la paix et la délectation simultanée de l'intelligence et des sens » et l'art bénéficie de ce prestige, de ce privilège qu'ont aux yeux de saint Thomas, comme d'Aristote, les vertus intellectuelles spéculatives, métaphysiquement supérieures aux vertus morales.

La doctrine de saint Thomas d'Aquin mérite l'attention et l'insistance, car elle éclaire avec simplicité toute la question qui nous occupe et l'histoire de cette question. Elle aide à comprendre l'humanisme chrétien, les controverses du XVIIe siècle sur l'épopée et le théâtre, et tous les conflits passés, ou futurs, entre le *Prudent* et l'*Artiste*, entre la morale et l'art. Nous voyons mieux ainsi, dans ses origines chrétiennes et dans sa complexité, l'état d'esprit de Ronsard et de ses lecteurs; et les excès de la Renaissance en cette matière peuvent redevenir à nos yeux ce qu'ils ont été : hérétiques plutôt que païens.

Cependant la pensée chrétienne alors n'était pas toute thomiste. En face de l'Ange de l'École, le Docteur séraphique avait marqué de son empreinte bon nombre d'intelligences et d'âmes[1], et la pensée de saint Bonaventure, sans former peut-être école de théologiens comme celle de saint Thomas, avait créé ou répandu l'esprit philosophique de l'Ordre franciscain : de l'ordre ou plutôt des ordres, car il faut tenir compte ici — sans pouvoir l'évaluer encore avec exactitude — de l'influence du Tiers-Ordre, si ardemment et si efficacement recruteur. Or, saint Bonaventure n'a pas formellement exprimé sa pensée sur les rapports de l'art et de la morale : mais, se dé-

1. Cf. Ét Gilson, *La philosophie de saint Bonaventure*. — Voir en particulier la conclusion de ce très beau livre : *L'esprit de saint Bonaventure*.

Digitized by Google

tournant d'Aristote, et se défiant d'Aristote christianisé, il ne veut, il ne peut être qu'un *philosophe chrétien*, plaçant irrévocablement le Christ au centre de sa réflexion philosophique. La confiance en les créatures, en la raison de la créature, aux œuvres de la créature, est un sentiment qui lui demeure étranger, qui lui paraît dangereux. Et la joie franciscaine dont il rayonne est la joie mystique d'un penseur qui a voulu « manifester Dieu à l'homme et conduire l'homme vers Dieu », et organiser « notre exil terrestre en une sorte de faubourg du royaume des Cieux pour y savourer chaque jour davantage quelque chose de la béatitude éternelle ». Lorsqu'on est pénétré de ces principes, lorsqu'ils sont devenus en une âme des sentiments habituels et des dispositions agissantes, l'on n'est pas enclin à sacrifier l'un à l'autre ni la morale ni l'art. On cherche en l'une la discipline qui guérit, en l'autre on est prêt à voir un don de Dieu et un reflet de sa perfection, et c'est pour le service du Christ qu'on les utilise et qu'on les équilibre.

* * *

C'est par la destruction de ce calme équilibre que l'esprit nouveau s'était signalé en Italie. L'humanisme selon Pétrarque, tel que nos étudiants, nos diplomates, nos conquérants, nous le rapportaient, était tantôt une exaltation fiévreuse de la beauté, et tantôt une exaltation fiévreuse de la morale. Pétrarque, le « premier homme moderne[1] », âme ardente, excessive, oublieuse de la métaphysique, « ne cherchait dans la philosophie qu'un moyen pour devenir meilleur »; enthousiaste de la beauté littéraire et de la gloire, il s'efforçait d'établir l'équivalence entre la poésie et la religion, entre le poète et le prophète. Ses disciples font « de la poésie une émule de la théologie et de l'Écriture, issue de la même origine, procédant de principes identiques et tendant à la même fin... Ils seront

1. L'expression est de P. de Nolhac, dans son *Introduction* si suggestive — et si profondément personnelle — à son *Pétrarque et l'humanisme*.

Digitized by Google

d'une audace déconcertante pour découvrir dans les fables les plus libres de la mythologie des allusions transparentes aux enseignements de la morale la plus puritaine ».

Pétrarque, ennemi de la scolastique, avait inauguré le culte de Platon, peut-être afin d'opposer une autorité à Aristote, plus vraisemblablement par l'intime sympathie qui le portait vers le philosophe poète de la beauté et de l'obligation morale, de la vertu fondée sur l'amour et de l'amour suscité par le beau. On sait quelle fut chez nous, dans la première moitié du XVIe siècle, la fortune intellectuelle et littéraire du platonisme[1]. Platonisme mystique, mêlé d'alexandrinisme, de plotinisme, par le florentin Marsile Ficin, cette philosophie devient une religion de la beauté. L'homme se « déifie » par la vertu, et l'amour parfait repose sur la vertu; l'art apparaît à nos jeunes poètes comme une « religion naturelle », tandis qu'aux yeux des frondeurs Platon est une arme contre Aristote et que les apologistes, alarmés des progrès de l'impiété rationaliste issue des averroïstes Alexandre d'Aphrodisias et Pomponace, retrouvent avec joie la parenté spirituelle de Platon et de saint Augustin.

De Pétrarque et de Platon ainsi vénérés résultait une morale nouvelle; ou certains éléments nouveaux venaient s'établir dans la morale traditionnelle et s'y développer. Érasme, qui raille les cicéroniens pour leur esthétisme, enseigne que l'art, que le culte ou la recherche de la beauté, des raffinements, de la « distinction » comme on dira plus tard, comporte des devoirs nouveaux et soumet à une morale plus complète. Amalgamé avec l'honneur traditionellement cher à la noblesse française, ce sentiment devient l'instinct, l'aiguillon moral des « gens libères, bien nés, bien instruits, conversants en compagnie honnêtes », qui résident à l'abbaye de Thélème. Et, chez les poètes surtout, une conception nouvelle de la vertu se forme, conciliant l'art et la moralité, au profit de l'art. Thomas Sebi-

1. A. Lefranc, *Le Platonisme et la littérature platonicienne en France à l'époque de la Renaissance* (1500-1550).

Digitized by Google

let, en 1548, dans son *Art poétique français*, fait de l'art et de la vertu des notions « tant prochaines et fraternelles, que les prenant une pour autre on ne serait de guères abusé » ; la poésie est vertu, répètent sous diverses formes les jeunes admirateurs du Vates antique : elle chante la vertu, l'effort pénible de l'âme s'élevant à la moralité, elle célèbre Hercule et décrit le mont et le temple de vertu ; mais surtout, et ici nos renaissants joignent Aristote et saint Thomas à Platon, la vertu est philosophie, sapience, doctrine ; la grande faute est l'ignorance :

Nam sine doctrina vita est quasi mortis imago,

ce vers proverbial de Dionysius Cato, que devait ridiculiser Molière, est la devise de ces enthousiastes. Connaître la beauté et la vérité en tous les ordres pour réaliser l'excellence totale de l'homme et alimenter en soi-même la fureur poétique, telle est la *vertu* selon nos renaissants : vertu qui aboutit à la gloire, vertu moins morale qu'intellectuelle et esthétique.

* * *

Contre la *vertu* nouvelle, les protestations s'étaient de bonne heure élevées en Italie. Dominici, frère prêcheur, professeur à Florence, cardinal, avait, en 1405, combattu les ambitions et les prétentions des pétrarquistes dans sa *Lucula Noctis;* contre Salutati affirmant que les poètes anciens devaient être lus pour la pureté de leur langue, la beauté de leur style et leur action moralisante, il déclarait « plus utile au chrétien de labourer la terre que de s'appliquer aux livres des Gentils » ; mais la « Luciole » du prêcheur, restée en manuscrit, n'avait pas été connue en France.

Connaissait-on chez nous Savonarole et son zèle destructeur des chefs-d'œuvre voluptueux, des idoles comme il disait et des vanités? A Paris, en 1511, une édition est donnée de son *De simplicitate christianae vitae*. Mais les

Digitized by Google

Français paraissent bien avoir ignoré son *Triomphe de la Croix* et son *Carême* de 1497, l'un et l'autre tout autrement expressifs que le *De simplicitate* de sa pensée sur les rapports de l'art et de la morale. En cette matière, c'est indirectement que Savonarole a agi sur l'esprit français, par l'intermédiaire des œuvres d'art qu'il inspire ou vulgarise : le Crucifix, les scènes tristes de l'Évangile, et par l'intermédiaire des grands artistes qui l'ont aimé et dont le génie a reçu son austère impulsion : Michel-Ange, Léonard de Vinci, Botticelli. Quant à nos artistes de lettres du XVIe siècle, rien n'autorise à penser qu'ils aient connu les avis de son âpre charité :

Faites disparaître de nos maisons les figures déshonnêtes..., renoncez aux idoles... Plus une chose est incorporelle, plus elle est belle...

Tout peintre se peint lui-même..., ses œuvres portent toutes l'empreinte de sa pensée... La vie chrétienne produit ses effets jusque dans l'homme extérieur, c'est-à-dire jusque sur le visage de l'homme. Voilà pourquoi tant de gens se sont vus forcés de vénérer les vrais chrétiens. Quand la foi et l'amour croissent, la grâce et la beauté extérieure augmentent aussi et deviennent même capables de convertir les hommes.

Si l'artiste était profondément chrétien, l'art convertirait, au lieu de pervertir, et il ferait rayonner dans ses ouvrages l'âme rachetée[1].

A défaut de ces paroles si fortes, les Français du milieu du XVIe siècle pouvaient lire les protestations d'un moine de Fontevrault contre les romans corrupteurs et les livres trop légers venus d'Italie. Gabriel de Puy-Herbault, dans son *Theotimus, sive de tollendis et expurgandis malis libris* (1549), marque l'influence considérable, « plurimum momenti », que les livres peuvent avoir sur la moralité, et il blâme en cette matière l'indifférence des magistrats.

1. *Carême* de 1497 s. Ézéchiel, cité par G. Gruyer, *Les illustrations des écrits de Jérôme Savonarole et les paroles de Savonarole sur l'art*. F. Didot, 1879. — *Triomphe de la Croix*, II, XII, cité par G. Gruyer, *Ibid.*

Digitized by Google

*
* *

Le grand adversaire de la « vertu » nouvelle et en même temps de certains principes traditionnels qui s'épanouissaient — en se décolorant parfois — à la lumière de la Renaissance, ce fut l'esprit de la Réforme.

Au problème du salut des infidèles, Luther et Calvin donnaient une solution effroyable, damnant impitoyablement les philosophes et les grands hommes du paganisme.

Jamais ils n'ont été plus indignes, plus odieux, que dans l'état de leurs plus hautes vertus, car ils dérobaient, par le plus sacrilège des vols, la gloire de Dieu pour se l'arroger à eux-mêmes.

Voilà ce qu'écrit Luther dans le *De servo arbitrio*. Selon Calvin, les païens chez lesquels se retrouvent quelques vestiges de la vérité religieuse sont ceux que Dieu, dans ses desseins, a voulu rendre plus coupables, « pour leur condamnation plus grande ». Aussi bien la Réforme croit-elle à la corruption foncière de la nature humaine : il n'y a pas en nous, enseigne Calvin, « une goutte de droiture ni de justice ; tout ce que les hommes entreprennent par leurs seules forces est abominable devant Dieu », et on lit dans l'*Institution chrétienne :*

Nous sommes tellement corrompus en toutes les parties de notre nature..., notre nature n'est pas seulement vide et destituée de tous biens, mais elle est tellement fertile en toute espèce de mal, qu'elle n'en peut être oisive... Toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement jusqu'à la volonté, depuis l'âme jusqu'à la chair, sont souillées et du tout remplies de cette concupiscence.

La confiance en la nature humaine, qui s'étale chez « ceux qui font profession de bonnes lettres », est odieuse à la Réforme comme un « exécrable athéisme ». Les poètes modernes ne sont-ils pas d'ailleurs les disciples des poètes de l'antiquité? Or, dit H. Estienne, « entre les païens quelles gens saurions-nous trouver plus lascifs, plus dis-

Digitized by Google

solus en propos, bref, plus mortels ennemis de la chasteté que les poètes, et principalement les Latins élégiaques »?

Le résultat, on l'a dit, ce fut à Genève l'interdiction des spectacles, le bannissement des peintres étrangers, et une « abstinence » générale d'art plastique. Et, cependant, n'est-ce pas fausser le sentiment de Calvin et de ses disciples que d'y voir une aversion pour l'art? Sur les rapports de l'art et de la morale, Calvin ne pensait guère autrement que Savonarole : il haïssait l'art inutile, celui dont il « ne voit point à quoi il serve, sinon à plaisir ». Les images qu'on a en la papauté lui semblent « être quasi toutes de cette façon »; et il les condamne parce que selon lui « elles ont été dressées non point de jugement rassis et considéré, mais d'une sotte convoitise et déraisonnable... *Elles ne sont point faites pour enseigner* » (la musique, elle aussi, devrait être aux chrétiens « utile et nullement pernicieuse »). La dialectique, dit Farel, « est à apprendre *pour s'en servir*, non point pour s'y arrêter ». Et plus tard dans la polémique des Huguenots contre Ronsard, c'est ce même esprit qui dictera à La Roche-Chandieu cet axiome :

Ainsi le vers méchant doit être combattu
Et vaincu par le vers défenseur de vertu.

Telle est la tendance utilitaire, chrétiennement utilitaire de la Réforme. Les artistes de lettres protestants s'en sont-ils trouvés gênés ou froissés? On peut le croire, à lire certains aveux un peu mélancoliques que Théodore de Bèze a adressés *aux lecteurs*, en tête de son *Abraham sacrifiant :*

Je confesse que de mon naturel j'ai toujours pris plaisir à la poésie et ne m'en puis encore repentir; mais bien ai-je regret d'avoir employé ce peu de grâce que Dieu m'a donné en cet endroit en choses desquelles la seule souvenance me fait maintenant rougir.

Et Théodore de Bèze conseille à « tant de bons esprits » qu'il connaît en France de laisser les « fantaisies vaines

Digitized by Google

et déshonnêtes » et les « fureurs poétiques à l'antique » pour la poésie sacrée. — La bonne volonté chrétienne des moralistes protestants va contribuer peu à peu à détourner les poètes et les lecteurs des illusions riantes, des « folâtries », des jeux « inutiles » ou désintéressés de l'art. Et c'est ainsi que nos poètes de la Renaissance seront ignorés ou méconnus du grave XVIIe siècle classique.

***

En attendant, l'humanisme triomphe dans l'Église : Léon X professe que « les grands auteurs sont la règle de la vie, la consolation dans le malheur », et dans une bulle il délare :

> Nous croyons devoir, à côté d'autres affaires, nous occuper préférablement de la littérature et des beaux-arts ; car depuis notre plus tendre jeunesse nous avons été convaincu qu'après la connaissance de la vraie adoration du Créateur il n'y a rien de meilleur et de plus utile pour les hommes que ces études, sans lesquelles l'homme serait dépouillé de toute éducation sociale.

Et le Concile de Trente, instituant l'*Index des livres défendus*, excepte de sa condamnation les livres de l'antiquité, « à cause de la pureté et de l'exactitude de leur style », en ajoutant toutefois qu'ils ne serviront jamais de textes d'explication pour les enfants.

II. — Les intentions de Ronsard et de ses amis.

Tandis que l'humanisme et la Réforme se heurtent, que Platon détrône Aristote ou complète saint Thomas, quel était le sentiment de Ronsard? Que souhaitait-il, que recommandait-il, le poète puissant qui incarnait la Renaissance française, la guidait, la faisait triompher? Et que pensaient les plus marquants de ses amis?

Sa naissance, sa famille ne le préparaient point au dilettantisme. Son père était un homme d'action et un homme d'honneur. Puis auprès de Lazare de Baïf il apprit « com-

Digitized by Google

bien peut la vertu », tandis que la lecture de Budé lui montrait toute la vanité des ouvrages uniquement inspirés par le souci de l'art littéraire.

L'enseignement de Dorat dut agir en ce même sens sur l'écolier de Coqueret. Dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* qu'il commentait devant son jeune auditoire, Dorat — lui-même en a laissé la confidence en beaux vers latins — insistait sur la patience d'Ulysse, sur son jugement, sa piété, sa justice, sa modération; Homère, disait-il, avait tenu à peindre en Ulysse le modèle achevé de la vertu[1]. Dorat s'efforce en outre de trouver un caractère allégorique aux récits et aux tableaux d'Homère. Il croit à la valeur philosophique, théologique même à quelques égards, de la poésie des anciens et de la vraie poésie. Il ne réussira guère à imposer à ses disciples son goût de l'allégorie compliquée ou brumeuse; mais il les a intéressés au contenu moral de l'œuvre d'art.

La première conciliation que Ronsard présenta de l'art littéraire et de la morale fut singulière. C'était, en 1553, l'épigraphe tirée de Catulle, qui prétendait justifier la sensualité du *Livret de folastries* par un distinguo hardi :

> Nam castum esse decet pium poetam
> *Ipsum*, versiculos nihil necesse est.

Ses amis, là-dessus, lui firent quelques remontrances. Plus tard les protestants devaient s'indigner — peut-être jusqu'à faire eux-mêmes réimprimer le *Livret*. Pierre des Mireurs, lui, défendit le « rhapsode gaillard », en souhaitant que Ronsard appliquât bientôt son talent à des sujets d'un autre ordre. Ronsard voulut contenter ses amis, dépister ses adversaires et conserver ses obscénités : il sacrifia quelques « gayetés », et il en dispersa à travers son œuvre le plus grand nombre.

Cependant les *Folastries* sont une exception, une esca-

1. « Quem sibi virtutis perfectum exemplar ad unguem proposuit describendum divinus Homerus ». (J'emprunte cette citation et ces renseignements sur les cours de Dorat au *Ronsard et l'humanisme* de P. de Nolhac.)

Digitized by Google

pade, et l'œuvre de Ronsard, dans son ensemble, témoigne d'intentions et d'idées toutes différentes. Il chante la vertu dans le *Bocage* en 1554, dans l'*Hymne de la philosophie* en 1555, dans la *Vertu amoureuse* de 1560. Et ce qu'il recommande ou prêche, ce n'est pas seulement la vertu humaniste, faite pour les âmes « magnanimes et véritablement nées pour ne sentir rien de vulgaire », c'est aussi bien la vertu traditionnelle, ce sont les vertus chrétiennes : application au devoir d'état, justice et bonté, modestie : l'*Institution pour l'adolescence du Roi très chrétien Charles IX de ce nom* (1562) est une véritable « instruction » morale.

En 1562 se place sa polémique avec les protestants, qui lui reprochent son inspiration païenne et sensuelle, sa poésie immorale ou insouciante de la moralité. Les réponses de Ronsard le montrent ennemi de l'opinion, des « vents incertains », qui éloignent de la Raison et de l'Église. Il y paraît aussi très fermement attaché à la Vertu, sœur des Muses : Tu veux savoir, dit-il à « quelque ministre », quel est l'emploi de ma journée? Dès mon lever,

> Je me range à l'étude et apprends la vertu,
> Composant et lisant suivant ma destinée
> Qui s'est dès mon enfance aux Muses inclinée.

Il regrette le temps où Théodore de Bèze « célébrait sa Candide » et « tenait la bride des cygnes Paphians », ces légèretés poétiques, même peu édifiantes, restant assez inoffensives[1].

1. Ronsard, *Discours* (à Th. de Bèze) :

> Certes, il vaudrait mieux à Lausanne relire
> Du grand fils de Thetis les prouesses et l'ire;
> . . . . . .
> Certes, il vaudrait mieux célèbrer ta Candide,
> Et comme tu faisais tenir encor la bride
> Des cygnes Paphians, ou près d'un antre au soir
> Tout seul dans le giron des neuf Muses t'asseoir,
> Que reprendre l'Église, ou pour être vu sage
> Amender en saint Paul je ne sais quel passage.

Digitized by Google

De vertu aristocratique, mondaine, galante, il est question dans les *Élégies*, *mascarades et bergeries*, dans la *Franciade* même. Mais voici qu'à l'Académie du Palais, en présence d'Henri III, Ronsard prononce un *Discours des vertus intellectuelles et morales :* il sépare théoriquement les unes des autres, mais en fait il trouve « les vertus intellectuelles si jointes aux morales qu'il est bien malaisé de les pouvoir séparer ». Au bout du compte, il juge que les vertus morales sont à préférer aux intellectuelles, dont plusieurs sont « inutiles, propres aux endormis et aggravés de longue paresse, comme les ermites et autres telles gens fantastiques et contemplatifs... Car que sert la contemplation sans l'action » ? Les leçons de Dorat portent, décidément, leurs fruits; le poète se souvient qu'il est d'une famille, d'une race active; il tient à avoir un rôle de conseiller, un rôle pratique. Son portrait de 1569 ne nous montre plus le front hardi sous le laurier de sa jeunesse enthousiaste : par l'attention calme, presque madrée du regard, il ferait un peu songer à Montaigne. Cependant Ronsard garde conscience de la haute dignité, de l'incomparable prestige de la poésie; en 1565, dans son *Abrégé de l'Art poétique*, il a recommandé au futur poète d'avoir « sur toutes choses les Muses en révérence, voire en singulière vénération ». Mais cette dignité, ce prestige sera d'ordre moral, et ce respect aura des résultats vertueux :

Sur toutes choses tu auras les Muses en révérence, voire en singulière vénération, et ne les feras jamais servir à chose déshonnête, à risées, à libelles injurieux, mais les tiendras chères et sacrées, comme les filles de Jupiter, c'est-à-dire de Dieu, qui de sa sainte grâce a, premièrement, par elles fait connaître aux peuples ignorants les excellences de sa majesté. Car la poésie n'était au premier âge qu'une théologie allégorique... Les Muses ne veulent point loger en une âme si elle n'est bonne, sainte et vertueuse... Tu seras de bonne nature, non méchant, refrogné, ni chagrin, mais animé d'un gentil esprit; ne laisseras rien entrer en ton entendement qui ne soit surhumain et divin. Tu auras en premier lieu les conceptions hautes, grandes, belles et non traînantes à terre... Si tu entreprends

Digitized by Google

quelque grand œuvre, tu te montreras religieux et craignant Dieu, le commençant ou par son nom, ou par un autre qui représentera quelque effet de sa majesté.

Une certaine élévation, distinction, honnêteté de l'âme est donc nécessaire au poète, pour qu'il soit vraiment inspiré. Aux yeux de Ronsard, comme le dit M. Franchet, « la poésie est vertu par son origine et par sa mission ». Vertu, c'est-à-dire excellence humaine, supériorité; mais excellence agissante engageant le « vertueux » et par lui encourageant ceux qui le connaissent ou le lisent à la pratique du bien.

***

Les amis de Ronsard ont, eux aussi, chanté la Vertu. Stoïcienne ou aristocratique, ils l'ont opposée à la bassesse d'âme, ils l'ont montrée nécessaire au poète, qui doit savoir sacrifier son désir des jouissances présentes au noble devoir de l'immortalité; ils se sont plaints des exigences de la Vertu. Et pourtant il faut bien avouer que dans la définition du vrai poète, que Du Bellay donne dans la *Défense et Illustration*, la notion de moralité proprement dite n'apparaît aucunement.

Cependant il est parmi les disciples de Ronsard un auteur — « excellent poète », disait Ronsard lui-même — qui sait tout le prix de cette notion de moralité et qui veut la maintenir ou la rétablir plus entière, plus chrétienne, au nombre des éléments indispensables du chef-d'œuvre littéraire : le Poitevin Scévole de Sainte-Marthe, dont le nom et les œuvres sont de nos jours très injustement oubliés[1]. Cette ingratitude, écrivait récemment P. de Nolhac, tient peut-être à ce que la muse de Scévole « apparaît comme la plus chaste et la plus sensée de ce temps ».

Voici, en effet, ce que Scévole de Sainte-Marthe professe expressément : la vraie poésie doit être pure, comme

1. Cet article était écrit avant que M. Plattard eût remis en lumière et en honneur Scévole de Sainte-Marthe.

Digitized by Google

« la clarté blanchissante » des rayons d'Apollon, qui symbolise ou

Dénote la candeur de notre âme innocente.

Le temps est passé de la poésie érotique, et de tous ces

discours déshonnêtes à lire,
Qui n'ont que trop servi de matière à bien dire.

Désormais :

ô célestes esprits,
Il nous faut embrasser chose de plus grand prix,
Et n'abâtardir plus votre veine divine
D'un chant qui soit de vous et des Muses indigne.
Les Muses,.....
Entre mille vertus qui les font immortelles,
Gardent soigneusement le renom de pucelles.
C'est pourquoi leur faveur aide peu volontiers
Ceux qui d'un vilain vers honnissent leurs papiers.
Quittez-moi donc Vénus.

A la poésie chrétienne devront donc aller de préférence les efforts du poète humaniste. Réciproquement, du reste, les « célestes vertus » ne résident point

En un cœur abêti, que les Muses méprisent.

S'il écrit d'amour, il prend soin de s'excuser, mais combien il aime mieux chanter les *métamorphoses chrétiennes*, et, en des stances voisines de celles de Desportes, moins fluides et plus pleines :

Apprendre à bien mourir afin de mieux revivre.

Aussi mérite-t-il vraiment l'hommage que rendait Ch. d'Ambillon à son inspiration toute religieuse et chaste :

Et moi de ton amour saintement agité,
Je dirai combien plaît aux Dieux ta piété
Et ta pudique muse, et ta blanche pensée,
Et ton âme toujours à leurs autels dressée.

Digitized by Google

Brunetière, dans le chapitre véhément qu'il a consacré à la Renaissance en Italie, cite cette formule de Francesco de Sanctis :

C'est alors que de toute cette érudition et de toute cette latinité s'engendre l'indifférence au contenu : *l'indifferenza del contenuto*. Il n'est plus question de savoir si l'on a quelque chose à dire, mais uniquement comme on le dira.

Et Brunetière ajoute :

L'indifférence au contenu, telle que Francesco de Sanctis vient de la définir — et peut-être l'a-t-on déjà vu — ressemble beaucoup à ce qu'on appelle de nos jours la *théorie de l'art pour l'art*.

Exact peut-être pour caractériser l'œuvre de certains renaissants italiens, ce jugement serait certainement faux, si on l'appliquait à l'œuvre ou du moins aux intentions de notre plus grand poète de la Renaissance française. Ronsard a voulu aller au beau par le vrai[1], ce qui fondait notre classicisme et maintenait parmi les dispositions essentielles à l'artiste la vertu intellectuelle et morale de probité. Et il a été de moins en moins indifférent au contenu moral de l'œuvre d'art littéraire. Tantôt il pensait, avec la plupart de ses contemporains, que la Beauté, la muse comme ils disaient, élève l'âme et la rend plus capable du bien, tantôt il a expressément voulu mettre son talent au service des vertus morales, qu'il préférait parfois aux vertus intellectuelles. Cette attitude si française, si chrétienne et si complexe s'accentue chez son disciple Scévole de Sainte-Marthe. Non, en vérité, nos poètes n'ont pas attendu Malherbe, ni les Précieux, ni les Jansénistes, pour être des moralistes, des vertueux, en cessant d'être des virtuoses.

A. CHEREL.

1. Cf. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 179 (chapitre I du livre II. Tout le chapitre, consacré à la vérité poétique, est rempli de réflexions profondes).

Digitized by Google

PORTRAIT
D'ANNE DE ROHAN
LA ROLANDINE DE L' « HEPTAMÉRON »

Le manuscrit latin 1391 de la Bibliothèque nationale, qui date du XVIe siècle[1], renferme les *Heures de la Conception de Notre-Dame*, précédées de conseils de dévotion et d'oraisons diverses. Ce petit volume de trente-quatre feuillets est orné de six miniatures à pleine page d'une exécution médiocre. En voici les sujets : 1° (fol. 2), une croix à double traverse qui paraît représenter un reliquaire de la vraie croix, avec l'invocation O CRVX AVE SPES VNICA, inscrite sur une banderole; 2° (fol. 2 v°), un grand pavillon abritant des emblèmes, dont nous parlerons plus loin; 3° (fol. 10 v°), une dame en prières; 4° (fol. 11), l'*Ecce homo*; 5° (fol. 21), la sainte Vierge entourée de ses attributs; 6° (fol. 30), une composition héraldique consistant en un écu *écartelé d'azur à trois glands d'or et de sable à six trèfles d'or*, *3*, *2 et 1*, ledit écu suspendu à un arbre et soutenu par deux femmes couronnées; au bas, on lit la devise : CE DON ABAT LHEVR[2].

Sur les feuillets de garde se lisent diverses inscriptions grossièrement tracées, entre autres, sur le premier : « Se que j'aime dure. Vive Rohan[3] »; plus bas : « Cest pre-

1. Le *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae* (t. I, p. 108) le donne à tort comme datant du XVe siècle.

2. J'ignore à qui appartenaient ces armoiries. Peut-être sont-ce celles de la personne qui a offert le livre à la dame dont le portrait est peint au fol. 10 v°. La devise paraît être anagrammatique; elle pourrait donner quelque chose comme B. C. VALET DE ROHAN (?).

3. Et non « Jane Rohan », comme on l'a lu (C. Couderc, *Biblio-*

Digitized by Google

sentte heure apartient à madamoiselle Franchois de Rohan. » Sur le dernier feuillet de garde, on lit : « Madamoiselle de Rohan ce livre apartient, qui le trouvera et lui rende, et l'on lui fera paier. A Madamoiselle François[1]. »

Deux des miniatures méritent une attention particulière.

Au folio 10 v°, dans une chambre à coucher, on voit une dame vêtue de noir, agenouillée devant une table qui supporte un livre[2]. Au bas du feuillet est peint un grand écu en losange, irrégulièrement parti : la première section offrant seulement la moitié dextre d'un blason écartelé; la deuxième section portant un blason complet. L'écu ne peut donc être dit exactement ni parti, ni mi-parti; le mode irrégulier de combinaison d'armoiries, que nous constatons ici, n'est pas, d'ailleurs, très rare.

Dans la première section (qui paraît coupée) figurent en chef les armes de Rohan, réduites ici à six macles, avec un lambel d'argent; en pointe sont écartelés les blasons de Navarre et d'Évreux; sur le tout se voit à demi, mouvant du trait de la partition, un petit écusson en losange, portant la guivre de Milan. L'ensemble est entouré d'une bordure componée d'argent et de gueules. La seconde section est aux armes plaines de Rohan, figurées par neuf macles disposées 1, 2, 3, 2 et 1, de manière à garnir cette moitié de l'écu en losange, formant un triangle.

L'ensemble de cet écu désigne la personne représentée dans la miniature comme une fille de la branche aînée des Rohan, mariée à un de ses parents de la branche des seigneurs de Gyé-sur-Seine[3]. Les quartiers réunis dans la première section de l'écu sont bien connus pour avoir été portés par Pierre de Rohan, sire de Gyé, maréchal de France, qui les a fait reproduire à profusion au château

thèque nationale, Album de portraits d'après les collections du département des manuscrits, p. 66, 67).

1. L'écriture est très mauvaise, la dernière lettre est douteuse.
2. Cette page a été reproduite par M. C. Couderc (*op. cit.*, pl. 149).
3. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy-sur-Seine.

Digitized by Google

et à l'église du Verger, en Anjou[1]. La bordure componée indique un cadet de la branche de Gyé.

Or, nous savons que Pierre de Rohan, baron de Frontenay-l'Abattu[2], troisième fils du maréchal et de Françoise de Penhoët, épousa Anne de Rohan, fille aînée de Jean II, vicomte de Rohan, et de Marie de Bretagne. Le contrat fut passé le 27 septembre 1515[3]. Pierre de Rohan périt à la bataille de Pavie, le 24 février 1525. Sa veuve devint l'héritière de la branche aînée des Rohan, à la mort de son frère aîné, le vicomte Jacques, décédé sans enfants au mois d'octobre 1527[4]; mais elle dut relâcher des biens importants à son autre frère, Claude de Rohan, évêque de Quimper. Elle fit son testament le 22 mars 1529 et mourut dans le courant de la même année[5], laissant deux fils :

1. Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. et comm. de Seiches.

Bibl. nat., Cabinet des Estampes, Oa[15], fol. 96, 102, 104; Pc[2], fol. 24, 25. Montfaucon, *Monumens de la monarchie françoise*, t. IV, pl. XXIV-XXVI. Cf. les sceaux de ce personnage : Bibl. nat., Pièces originales 2531, fol. 452; Sceaux de la collection Clairambault, n° 5709.

Les quartiers de Navarre et d'Évreux rappellent Jeanne de Navarre, la jeune, fille de Philippe, comte d'Évreux, et de Jeanne de France, reine de Navarre; elle avait épousé Jean Ier, vicomte de Rohan. L'écu de Milan rappelle Bonne Visconti, femme de Guillaume de Montauban et aïeule de Marie de Montauban, mère du maréchal de Gyé.

2. Deux-Sèvres, arr. de Niort, ch.-l. de cant. Cette terre fut érigée en duché, sous le nom de Rohan, en 1714.

3. Dispense de parenté fut accordée pour le mariage de Pierre et Anne par la cour de Rome, le 5 avril 1516. Anne et Pierre étaient parents au quatrième degré (canonique), c'est-à-dire au huitième degré, suivant notre manière de compter. Ils avaient l'un et l'autre Jean Ier, vicomte de Rohan, pour trisaïeul (D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. III, col. 940, 942). D'après le P. Anselme (*Histoire généalogique*, t. IV, p. 71), le mariage n'aurait été célébré que le 17 septembre 1517.

4. Le 23 d'après D. Morice. Dans le Nécrologe de Daoulas, l'obit est inscrit à la date du 16 (vicomte du Halgouët, *La vicomté de Rohan*, p. 151, n. 4).

5. Avant le 6 septembre 1529, date de deux lettres de François Ier adressées l'une à Mme de Gyé (Jeanne de Saint-Séverin, femme de Charles de Rohan), l'autre au chancelier Du Prat, relatives à la tu-

Digitized by Google

PORTRAIT D'ANNE DE ROHAN

(Ms. latin 1391 de la Bibliothèque nationale).

Digitized by Google

Digitized by Google

René et Claude, qui furent placés sous la tutelle honoraire de Marguerite d'Angoulême[1], reine de Navarre.

Cette princesse a retracé, dans la XXIe nouvelle de l'*Heptaméron*, les aventures d'Anne de Rohan qu'elle nomme Rolandine[2]. Elle raconte comment la jeune fille fut placée dans la maison de la reine Anne de Bretagne, sa parente[3], qui ne l'aimait guère, gardant quelque rancune de ce que le vicomte de Rohan lui avait disputé l'héritage des derniers ducs de Bretagne[4]. Mais « cette fille, combien qu'elle ne fust des plus belles ny des laides aussy, estoit tant saige et vertueuse que plusieurs grands personnaiges la demandoient en mariage, dont ils avoient froide response; car le père aimoit tant son argent qu'il oublyoit l'advancement de sa fille ».

Elle vécut à l'écart, dans une grande piété, jusqu'aux environs de sa trentième année. Elle fit alors la connais-

telle des deux enfants d'Anne de Rohan, demeurés orphelins (D. Morice, *Mémoires*, t. III, col. 987; marquis du Prat, *Glanes et regains*, p. 8).

1. D. Morice, *Histoire généalogique des maisons de Porhoët et de Rohan* (Bibl. nat., Nouvelles acquisitions françaises 3065), fol. 117 v°, 118, 167, 167 v°. Du même, *Mémoires* cités, t. III, col. 940, 984, 987, 988. La reine de Navarre était parente au cinquième degré (nièce à la mode Bretagne) d'Anne de Rohan.

2. *Heptaméron*, 3e journée, XXIe nouvelle. On attribue généralement à Leroux de Lincy le mérite d'avoir reconnu Anne de Rohan sous le masque de Rolandine. Mais l'identification avait été faite dès le XVIIIe siècle. Dom Morice (*Histoire généalogique* citée, fol. 118-119 v°) reproduit le texte des *Contes et nouvelles* de la reine de Navarre, d'après l'édition imprimée à la Haye en 1733, en substituant purement et simplement le nom d'Anne de Rohan au nom de Rolandine. Il faut noter que le même D. Morice donne aussi le nom des héros d'un autre drame passionnel advenu dans la maison de Rohan. Il identifie à Jean de Rohan (père d'Anne) le « comte de Jossebelin » (pour *Josselin*), qui, d'après Marguerite d'Angoulême (nouvelle XL), fit mettre à mort l'amant (ou mari) de sa sœur (Catherine de Rohan); il nomme René de Keradreux, la victime (D. Morice, *Hist. généal.*, fol. 100-101 v°, 106 v°-107).

3. Au septième degré. Leur auteur commun était le duc Jean V de Bretagne, de qui Marie de Bretagne, mère d'Anne de Rohan, et Anne de Bretagne étaient l'une et l'autre les arrière-petites-filles.

4. D. Morice, *Mémoires*, t. III, col. 849, 914; R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. VI-VIII.

Digitized by Google

sance d' « un gentilhomme, bastard d'une grande et bonne maison, très brave, mais pauvre[1] », de qui elle agréa les hommages et qu'elle épousa, sans cérémonies, sans témoins, « par paroles de présent ». Tout cela s'était passé en grand mystère. Mais Anne de Bretagne finit par découvrir le secret. Elle s'indigna d'une telle mésalliance et renvoya la fille chez son père qui la mit en prison, tandis que le bâtard, poursuivi par les gens de justice, s'enfuyait en Allemagne.

Il fallut la mort du bâtard pour que Rolandine se crût libre. Elle se réconcilia alors avec son père, chez qui elle reprit sa place légitime.

« Elle fut à la fin demandée en mariage par un gentilhomme du nom et armes de ladicte maison [de Rohan], qui estoit fort sage et vertueux, et qui estimoit tant Rolandine, laquelle il fréquentoit souvent, qu'il luy donna louange de ce dont les autres la blasmoient, cognoissant que sa fin n'avoit esté que pour la vertu. Le mariage fut agréable au père et à Rolandine, et fut incontinent conclud[2]. Il est vray qu'un frère qu'elle avoit, seul héritier de la maison, ne vouloit s'accorder qu'elle eust nul partage, luy mettant au-devant qu'elle avoit désobéy à son père. Et après la mort du bonhomme luy tint si grande rigueur que son mary, qui estoit un puisné, et elle avoient assez affaire à vivre. En quoy Dieu pourvut, car le frère, qui vouloit tout tenir, laissa en un jour, par une mort subite, les biens qu'il tenoit de sa sœur et les siens ensemble. Ainsi, elle fut héritière d'une bonne et grosse maison, où elle vesquit honorablement et sainctement en l'amour de

1. On a dit que c'était un bâtard de la maison de Gonzague (D. Morice, *Hist. généal.*, fol. 118). Leroux de Lincy (édit. de l'*Heptaméron*, 1880, notes sur la XXIe nouvelle) pensait que ce pouvait être un bâtard d'Angoulême.

2. D'après D. Morice (*Hist. généal.*, fol. 164 v°), le maréchal de Gyé proposa, en 1511, à son fils aîné Charles de Rohan, veuf de Charlotte d'Armagnac, d'épouser Anne de Rohan. Mais Charles « la refusa, pour ne pas perdre les bonnes grâces de la reine, à qui cette demoiselle avait eu le malheur de déplaire, et il la céda à Pierre de Rohan, son frère puîné ».

Digitized by Google

son mary; et après avoir eslevé deux fils que Dieu leur donna, rendit joyeusement son âme à celuy où de longtemps elle avoit sa parfaicte confiance[1]. »

La reine de Navarre prétend « n'escripre nulle nouvelle qui ne soit véritable histoire ». Cependant il est peu probable que, dans le récit des aventures de Rolandine, parmi tant de menus détails, il n'y ait rien d'imaginaire. Nous ne saurions soumettre toutes les péripéties du drame au contrôle des documents historiques. Mais du moins, en ce qui touche le dénouement, pouvons-nous vérifier, sur quelques points, la narration de la reine.

Le frère d'Anne, « héritier de la maison », c'est-à-dire Jacques de Rohan, a-t-il retenu, comme le laisse croire Marguerite d'Angoulême, la portion des biens paternels qui devait échoir à sa sœur? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, à la fin de sa vie, se voyant sans enfants, il prit souci de l'avenir de cette sœur et de ses neveux à qui allait revenir l'héritage des Rohan. Par son testament du 20 juin 1526, il supplie François Ier d'avoir soin des enfants de Mme de Frontenay, sa sœur, et de leur donner le comte de Laval pour tuteur. Il recommande au roi la maison de Rohan, qui est sur le point de tomber en mains de mineurs, et le prie d'empêcher que Claude de Rohan, son frère, ne s'empare des biens auxquels il avait renoncé par le contrat de mariage de Mme de Frontenay[2].

D'après Marguerite d'Angoulême, Anne de Rohan aurait recueilli, à la mort de Jacques, tous les biens que laissait le défunt. Ce n'est pas tout à fait exact, mais elle en eut une bonne part. Par son contrat de mariage, il avait été stipulé que, si Jacques mourait sans enfants, son frère Claude, évêque de Quimper, ne retiendrait que l'usufruit

1. Sur la véracité des récits de la reine Marguerite, voir : P. Toldo, *Contributo allo studio della Novella francese del XV e XVI secolo;* G. Paris, compte-rendu de cet ouvrage dans le *Journal des Savants*, 1895, p. 342-350; C.-H. Livingston, *The Heptameron des Nouvelles of Marguerite de Navarre,* dans *The Romanic Review*, t. XIV, 1923, p. 97-118.

2. D. Morice, *Hist. généal.*, fol. 117 v°.

Digitized by Google

des terres de Corlay[1], Crozon[2] et Guémené[3], et laisserait le reste de l'héritage à sa sœur Anne. Malgré ces conventions, qu'il avait agréées[4], l'évêque se prétendit héritier de la maison et prit le titre de vicomte de Rohan. Un procès s'ensuivit qui se termina par une transaction, le 31 octobre 1527[5]. L'évêque obtint l'usufruit de la vicomté de Rohan et dépendances, tandis qu'Anne entra en possession du comté de Porhoët[6], de la vicomté de Léon[7], des terres de Blain[8], la Garnache[9], etc., et généralement de toute la succession du dernier vicomte, à l'exception de ce qui avait été donné en partage à Marie, leur sœur, femme de Louis de Rohan, seigneur de Guémené[10].

Revenons au livre d'heures.

Au folio 2 v° est figuré un grand pavillon rouge, semé de macles d'or. Sur la gouttière était inscrite une sentence qui n'est pas entièrement lisible : NO. VI. SED. VICERE... LIO. POTERIS. Le pavillon est doublé d'hermine : deux anges en relèvent les courtines. Il abrite une composition symbolique formée de deux bras : l'un, à dextre, couvert d'une armure; l'autre, à senestre, vêtu d'une manche d'étoffe. Ce dernier semble tendre au premier un anneau. Deux banderoles accompagnent ces bras; sur celle de

1. Corlay, Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, ch.-l. de cant.
2. Crozon, Finistère, arr. de Châteaulin, ch.-l. de cant.
3. Guémené-sur-Scorff (autrefois Guémené-Guingamp), Morbihan, arr. de Pontivy, ch.-l. de cant.
4. Morice, *Mémoires*, t. III, col. 942.
5. Bibl. nat., ms. fr. 22342, fol. 18.
6. Pays de Bretagne dont Josselin était le chef-lieu.
7. Région de la Basse-Bretagne, aujourd'hui partie nord du Finistère.
8. Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, ch.-l. de cant.
9. Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Challans.
10. En vertu de la transaction, Marie de Rohan eut la terre de Corlay. Par les soins de François Ier, l'évêque de Quimper, incapable, « à demi idiot », a-t-on dit, fut pourvu d'un conseil chargé d'administrer ses biens, le 22 décembre 1527 (D. Morice, *Mémoires*, t. III, col. 973; A. de Barthélemy, *Le château de Corlay*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 2e série, t. VII, 1860, p. 89-93; vicomte du Halgouët, *op. cit.*, p. 152-155).

Digitized by Google

dextre, on lit : DE SOVFFRIR DON LOZ, et sur celle de senestre : DE HAAN RENON. La page est entourée d'une bordure noire semée des lettres A et P.

Certains détails de cette composition suffiraient à démontrer que les *Heures* ont été faites pour Anne de Rohan.

Il faut d'abord remarquer que le pavillon est aux armes de Rohan. Plus de précision nous est fournie par la devise DE HAAN RENON. C'est l'anagramme d'*Anne de Rohan*. Enfin les lettres A et P sont les initiales des noms d'Anne et de Pierre, son mari.

Ces initiales se détachent sur un champ noir; toutes les miniatures du volume sont bordées de noir; la dame agenouillée est vêtue de noir. Tant de marques de deuil paraissent indiquer que le livre a été fait pour Anne de Rohan, durant son veuvage, et que, par conséquent, il date de la période comprise entre 1525 et 1529[1].

On a cru à tort[2] qu'il avait été exécuté pour cette Françoise de Rohan qui a inscrit son nom sur les feuillets de garde. Françoise est l'une des personnes auxquelles les *Heures* ont appartenu. Peut-être faut-il l'identifier à une petite-fille d'Anne, Françoise de Rohan, dame de la Garnache, duchesse de Loudunois, qui eut, elle aussi, de cruelles mésaventures d'amour.

Max Prinet.

1. *Catalogus codicum manuscriptorum*, *loc. cit.*; H. Bordier, *Catalogue des miniatures des manuscrits latins de Paris* (Bibl. nat., Nouvelles acquisitions françaises 5813), p. 501; C. Couderc, *loc. cit.*

2. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Boislisle, t. V, p. 206-211; H. de la Ferrière, *Une cause célèbre au XVIe siècle : Françoise de Rohan*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1882; A. de Ruble, *Le duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan* (1883).

Digitized by Google

LA
MONARCHIE ARISTO-DÉMOCRATIQUE
DE
LOUIS TURQUET DE MAYERNE

Peu de temps après la mort de Henri IV paraissait un plan de réforme du royaume, sous le titre imposant de « la Monarchie aristo-démocratique, ou le gouvernement composé et mêlé des trois formes de légitimes républiques », dédié aux États-Généraux des provinces confédérées des Pays-Bas. Ce gros volume de 1,560 pages n'était que le développement point par point d'une « Épître au Roy », adressée à Henri IV en 1590 par Louis Turquet de Mayerne[1]. Cette première rédaction, qui n'a

1. Né à Lyon en 1550, il s'enfuit en 1572 à Genève, où naquirent ses trois fils, dont l'aîné, Théodore, qui eut Théodore de Bèze pour parrain, devint un chirurgien très distingué que l'on confond souvent avec son père. Celui-ci publia d'abord, en 1586, une « Histoire générale d'Espagne » qui eut trois éditions (Lenglet dit que « cette histoire, faite en partie sur celle de Mariana, n'est pas, à beaucoup près, si judicieuse et si ample »; mais il se trompe, car la première édition de Mariana, parue en 1592 en latin, et en 1601 en espagnol, n'a pu être utilisée pour la première édition de l'histoire de Mayerne). En 1591, Turquet rentra à Lyon et y devint un des membres les plus influents de l'Église réformée, qu'il représenta aux synodes de Jargeau et de Saumur. En 1608, il se fixa à Paris : nous savons par les Mémoires de L'Estoile qu'il rédigea un plan de réforme ecclésiastique par la convocation d'un concile national; mais cet écrit, dont L'Estoile dit que bien que « saint et chrétien... il sera malaisément reçu », a complètement disparu, partageant le sort d'un avis rédigé par Turquet pour le synode de Jargeau. Nous n'avons non plus retrouvé aucunes traces de certains « paradoxes politiques du bonhomme Turquet » auxquels L'Estoile fait également allusion.

On attribue également à Turquet une traduction du « Mépris de la Cour », de Guevara (Genève, 1574), et une de « l'Institution de la

Digitized by Google

que trente-six pages, est au British Museum, mais ne se trouve dans aucune des bibliothèques de Paris. Elle ne contient d'ailleurs rien qui ne soit dans l'ouvrage définitif.

Il vaut la peine de tracer la genèse du livre, telle que nous la donne l'auteur. Il y a trente ans, nous dit-il, contraint de fuir les fureurs de la Ligue pour suivre la condition et les aventures de Henri de Bourbon, alors roi de Navarre, il se mit à méditer sur les maux du royaume et leurs remèdes et vit que Henri était seul capable d'exécuter les réformes nécessaires. Il commença donc à « tracer des règles » et les réunit en volumes, qu'il présenta entiers au Roi écrits de sa main; mais, « afin de ne le divertir des grandes occupations où il était détenu », il lui mit en la main les sommaires qu'il avait fait imprimer en forme d'épître. Le prince « prit gracieusement ces sommaires, et lui commanda de lui conserver l'œuvre entière pour s'en servir en temps et lieu ». Mais le règne entier se passa; « le monde et ses allèchements distrairent et divertirent le Roi de plusieurs bonnes occasions qui s'étaient présentées ». Henri IV mort, Turquet fut sollicité par quelques amis de publier l'œuvre; il la dédia aux Pays-Bas qui, « après une longue guerre et une paix honorable, semblaient être en train de prendre quelque forme nouvelle de gouvernement, à quoi pourraient servir les avertissements du livre[1] ».

C'est dans la nature, dit Turquet, que se trouvent les lois de gouvernement, car elles y ont été mises par Dieu. Or, le principe monarchique semble inné dans l'ordre des choses; il faut donc à l'État un roi; mais ce roi ne sau-

femme chrétienne », de Louis Vives (Lyon, 1580). Ces ouvrages ne se trouvent ni au British Museum, ni dans les bibliothèques de Paris. Brunet désigne aussi Turquet comme traducteur du traité de Cornélius Agrippa : « Déclaration sur l'incertitude, vanité et abus des sciences »; mais la seule édition que nous ayons pu trouver de ce livre, celle de 1592, qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, ne porte pas le nom du traducteur. Turquet mourut en 1618.

1. *Apologie contre ses détracteurs*, p. 29-35.

Digitized by Google

rait être absolu, car la majesté et souveraineté véritable réside dans la multitude du peuple associé en corps politique, dont la voix est la voix de Dieu ; et c'est au profit et utilité communs que le Roi exerce la majesté : la « censure » est donc partie essentielle de l'État, qui retient toujours le droit de souveraineté. « Le prince prend sa souveraineté pour l'exercer à certaines conditions, restreintes dans les termes de ces lois éternelles qui reluisent en la nature. Dans ce corps, ou masse du peuple associé, lorsqu'il contracte avec le prince qui le doit régir, ou qu'il s'agit des moyens qu'il doit tenir à ce faire, est infus et vit un rayon de la divinité, en sorte qu'alors, et en tels actes, la voix du peuple est la voix de Dieu même. » En aucun cas, ajoute Turquet, la couronne ne doit aller à un prince étranger ou à une femme : « La France est un royaume masculin. » Nous verrons que cette remarque faillit coûter cher à son auteur.

Les bases du gouvernement ainsi posées, Turquet en vient d'abord à l'organisation sociale du peuple. Il y a, dit-il, trois manières de diviser le peuple : nobles et non-nobles, la noblesse étant le salaire de tout vertueux citoyen ; fonctionnaires et non-fonctionnaires, et par professions : il distingue cinq ordres, « auxquels tout ce qui se fait et manie entre particuliers peut être rapporté et compris, chaque citoyen devant se faire inscrire à l'un d'eux sans droit de sauter d'une classe à l'autre, mais avec moyen de communiquer aux exercices des autres ».

Cette division en professions, qu'il appelle « vacations privées », est absolument essentielle aux yeux de Turquet. Tous doivent travailler, et il importe que les jeunes soient dirigés vers des professions utiles. « Trop suivent les armes et négligent le travail des affaires qui soutiennent l'État. On perd son temps en parades et promenades, alors que le métier des armes peut être appris en deux ans (non pas la conduite des armes, qui est une haute profession). Elles ne peuvent seules occuper un homme d'entendement ; la noblesse devrait se mettre aux études de la

Digitized by Google

justice, de la finance, des disciplines mathématiques, architecture, médecine, après avoir appris les rudiments à des écoles d'armes. »

Les cinq ordres de vacations privées se diviseraient comme suit. La première classe comprendrait les riches, ceux qui n'ont point besoin de travailler. Cette classe est nécessaire à tout grand royaume, pourvu qu'elle garde sa modestie, ainsi que l'égalité civile. En deuxième lieu viendraient les hommes de lettres, « gradués en toutes facultés, lesquels par longue étude et intelligence exquise des sciences peuvent connaître les vertus de près et y instruire et adresser et ranger les autres ».

Dans la troisième catégorie seraient placés les « autres gens honorables non dépourvus de moyens adonnés aux affaires et exercices — honnêtes bourgeois, ceux adonnés aux maniements politiques, marchands en gros », etc. Quatrièmement, les artisans de diverses manières — merciers, apothicaires, imprimeurs et tous ceux qui tiennent boutique ouverte. La cinquième et dernière classe comprendrait ceux vivant de labeurs corporels, mercenaires et journaliers.

Les parents doivent donc préparer leurs enfants pour une de ces classes, suivant leurs moyens et surtout leur inclination, pour être enregistrés à l'âge de vingt-cinq ans. Cette préparation comprendrait d'abord une discipline commune à tous, par les lettres et l'école, tant nobles que plébéiens, riches et pauvres — « à quoi serait donnée commodité publique par le Roi, établissant collèges et universités aux endroits opportuns de son royaume ».

Les enfants des trois premières classes devront vaquer aux lettres sans intermission jusqu'à dix-huit ans; ceux de la quatrième, et même de la cinquième s'ils le peuvent, jusqu'à quatorze ans, avec faculté de continuer après s'ils le désirent. Les pauvres pourront retirer leurs enfants dès l'âge de dix ans. « Personne désirant s'adonner aux lettres, ajoute Turquet, ne doit en être détourné par parents ou autres, à quoi doivent veiller les magistrats. »

Digitized by Google

Les filles ne seront pas enregistrées aux classes, mais elles auront leurs écoles et collèges séparés, outre l'enseignement domestique.

Après les lettres, tous les riches aisés en biens et revenus, de toute classe, feront un an d'apprentissage des armes, entre dix-huit et vingt-cinq ans, à leur choix et dépens. « Personne ne serait gendarme par profession particulière; cet état ne serait pris que quand il le faudrait, aux garnisons et par levées royales, et hors ces occasions tous seraient astreints de prendre d'autres titres et retourner à leurs propres vacations, se contenant en l'ordre de leur classe. » Les nobles doivent appartenir à une classe, pourvu que leur occupation ne soit pas servile; ils pourront donc se trouver dans les quatre premières classes indifféremment, et un particulier anobli ne quittera pas sa classe.

La noblesse est conférée par le Roi, comme conséquence de bonnes actions; elle ne doit pas être nécessairement héréditaire, mais peut le devenir après quelques années si cela est mérité. « Nous conclurons résolument, dit Turquet, que nobles sont ceux qui ont les affections principalement dressées par certaine éducation à l'honneur et à l'utilité publique, qui s'y disposent à raison de leur ordre et rang, y sont appelés comme instruments appropriés à cela, et employés de fait à conduire et gouverner les autres. »

Ayant ainsi divisé le peuple en classes professionnelles, Turquet s'attaque aux problèmes de gouvernement. Administration et juridiction, dit-il, doivent être entre les mêmes mains, la distinction n'étant que par la forme. Tous les fonctionnaires devront être tirés de ce qu'il appelle le Grand Conseil, un collège composé de 2,000 membres ordinaires et de 400 secrétaires, choisis par le Roi[1] dans toute l'étendue du royaume parmi ceux qui, de toutes classes et conditions, auraient le mieux

1. Comment ce choix doit-il se faire? Turquet ne nous le dit pas, et c'est là une omission capitale.

Digitized by Google

profité au bien. Ce Conseil ne se réunirait à peu près jamais, mais il servirait de « répertoire » ou « matrice ». On en tirerait d'abord le conseil ordinaire du Roi de 200 conseillers et de celui-ci un Conseil d'État, chacun avec ses secrétaires. Ce dernier conseil traiterait « des affaires immédiates ou privées, et tout ce qui dépend de la pure disposition du Roi » — il ne comprendrait que les quatre grands officiers et quatre conseillers au plus.

Le conseil ordinaire serait le centre véritable du gouvernement. Il aurait quatre bureaux, chacun ayant à sa tête un grand officier, et tout un service administratif, ces quatre bureaux étant ceux du chancelier, du connétable, du trésorier et du conservateur de la Police. Ce dernier aurait de beaucoup le plus à faire, ayant parmi ses attributions le contrôle de l'instruction publique, les affaires ecclésiastiques, les hôpitaux, la maison du Roi, le commerce, la surveillance des classes.

Turquet divise la France en dix gouvernements ou sénéchaussées (Paris, Rouen, Troyes, Rennes, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Dijon, Grenoble), dans chacun desquels les services administratifs seraient répartis en quatre bureaux, pouvant s'assembler en un corps magistral. A la tête serait un gouverneur, nommé pour un temps limité, assisté d'un conseil.

Ayant ainsi bâti l'administration permanente, Turquet se tourne vers le problème de la représentation de la souveraineté populaire par les États-Généraux. Ceux-ci sont de la plus haute importance; ils sont, en effet, le cerveau de la République. « On les doit convoquer pour l'une des trois fins : introduire, conserver ou réformer. » Dès la naissance des États il y a eu une volonté du peuple — de ramener eux et leurs souverains à la règle de justice, et sur ce soutènement de bâtir leurs lois fondamentales. « De même, quand apparaissent de nouvelles nécessités, il faut de nouvelles et plus vigoureuses provisions, et y procéder par suprêmes décrets avec général consentement. » La réunion fréquente des États-Généraux rendra les grandes réformes inutiles.

Digitized by Google

Voici comment ils se recrutent : il se réunit dans chaque paroisse une assemblée des chefs de famille, sans distinction de classe sociale, mais dont sont exclus tous les fonctionnaires et grands conseillers. Cette assemblée discute librement de tous les sujets qui l'intéressent et élit trois délégués, un consul et deux syndics, qui rédigent un cahier contenant « les avis les plus notables » et apportent ce cahier à une assemblée de châtellenie, ou district d'environ vingt-cinq paroisses. Cette assemblée élit cinq délégués, rédige un cahier résumant les vingt-cinq cahiers paroissiaux, et envoie cahier et délégués à l'assemblée présidiale, comprenant 120 châtellenies. Celle-ci suit la même procédure pour envoyer cinq délégués aux États provinciaux; comme il y a huit sièges présidiaux par gouvernement ou province, les États provinciaux comprendraient quarante délégués élus. A ceux-ci se joindraient, mais siégeant séparément, les grands conseillers et officiers royaux de la province. Les quarante élus choisiront alors vingt-un membres du Grand Conseil — sept seigneurs, sept gradués en droit, sept gens de robe courte, et dresseront leur cahier de revendication. Les membres du Grand Conseil non élus dresseront également le leur, et les vingt-un élus présenteront les deux cahiers aux États-Généraux, qui compteraient donc 210 membres officiels, plus une vingtaine de secrétaires.

Ainsi donc, seuls les membres du Grand Conseil pourront siéger aux États-Généraux; mais ceux-là seuls parmi eux qu'auront choisi les délégués élus au quatrième degré. Il est permis d'observer que ces fonctionnaires ainsi choisis n'auront avec les chefs de famille des assemblées paroissiales qu'un bien faible contact! Mais Turquet voit dans son système, non sans raison, un grand progrès, en ce qu'aucun noble ou fonctionnaire ne fait partie des États en vertu de son sang ou de sa fonction. « Admettre nobles et officiers aux États-Généraux en tant que tels, c'est remplir les conseils de ceux dont on a à se plaindre. »

Les doléances contenues dans les vingt cahiers prove-

Digitized by Google

nant des États provinciaux seront résumées en deux séries, d'où ne seront éliminées que les redites, puis divisées en quatre branches, correspondant aux quatre attributions des quatre grands officiers; ceux-ci seront présents pour rendre compte de leur gestion.

Les États-Généraux devront s'occuper le moins possible de questions religieuses, et jamais de doctrine ou de « la discipline substantielle de l'Église » — tout au plus des exercices extérieurs, convocations de synodes, etc. Ils devront éviter de trop limiter le pouvoir du Roi ou d'amener des changements violents, mais être prêts à amender, « sans croire qu'une loi est nécessairement bonne pour être vieille ». Ils seront libres de critiquer les mœurs privées des rois, ainsi que leurs actes politiques.

Ils seront tout-puissants en affaires de finances. Le Roi doit avoir un domaine suffisant pour lui et sa maison; il ne doit lever en son nom aucune aide ou taxe quelconque, ni toucher en aucune manière au trésor des deniers subsidiaires; ceux-ci sont au peuple; leur levée et leur emploi ne s'en fait que par décret des États-Généraux, ainsi que toute levée de deniers extraordinaires. Seuls les États peuvent accorder des privilèges ou exemptions de justice ou de finance.

« C'est un fondement d'État, dit Turquet, que le fait qui touche à tous ne doit être entrepris ni ordonné qu'avec consentement général »; par conséquent, aucune guerre ne sera déclarée, aucun traité de paix ou d'alliance signé sans le consentement des États, qui seront convoqués spécialement en cas d'urgence.

Les pouvoirs des États ressemblent tellement à ceux du parlement anglais, que l'on s'attendrait à trouver en Turquet un fervent admirateur des institutions anglaises. On est donc surpris de le voir traiter l'Angleterre et l'Écosse « d'égouts de diverses nations, coulées ou attirées illec par séditions domestiques..., souillées de meurtres et parricides de leurs rois et de leur noblesse ».

Une fois lois et subsides votés, les États présenteront

Digitized by Google

leurs remontrances, puis enverront leurs résolutions au Conseil d'État qui en ordonnera et présentera ses décisions au Roi. Le Roi reprêtera serment à chaque réunion des États. Le président des États, ou grand justicier, conservera ce titre jusqu'aux prochains États; il sera membre du conseil ordinaire, au-dessus des quatre grands officiers, et devra convoquer les États au bout de quatre ans. Il ne pourra être réélu qu'après une vacance de quatre ans.

Les États pourront changer la moitié des conseillers ordinaires; le Roi nommera des remplaçants parmi les membres du Grand Conseil non délégués aux États. A la fin de leur session, les États nommeront trois commissaires pour chaque province, qui devront y porter les actes des États, veiller à leur exécution, voir comment tout est administré, avec le droit de juger les fonctionnaires et recevoir toutes plaintes. Un rapport de leurs actes sera présenté aux États provinciaux.

« La dignité et excellence des États-Généraux tels que nous les proposons, conclut Turquet, se montre principalement en ce que représentant les facultés et vertus aristocratiques et populaires mêlées, ils les viennent encore joindre et incorporer avec ou dans la royauté, là où, se modérant l'une l'autre, elles accroissent la splendeur et majesté vénérable à l'État. En laquelle miction nous soutenons être la perfection et perpétuité des polices. » Mais, ajoute Turquet, « corruptio optimi pessima ». Le mauvais emploi des États en ces derniers temps a accru la maladie du royaume.

Tel est, dans ses grandes lignes, le plan de Turquet pour la réforme de l'État. Il convient, pour se faire une idée complète, d'ajouter ce qui sont à ses yeux deux considérations essentielles pour le bien-être de l'État : premièrement, que le clergé soit soumis au magistrat civil, qu'il ne possède aucune immunité, aucune juridiction spéciale, sauf de lier et délier les consciences; que les pasteurs et ministres soient « retirés des affaires d'État et des négoces du siècle », et qu'en aucune manière le clergé ne fasse

Digitized by Google

corps dans l'État; et deuxièmement, que les rois se gardent de leur tendance de « préférer les armes à la justice, et de chérir superfluement et presque en toute saison la guerre ». Après tout, dit Turquet, la paix est le seul but de la guerre, et la vaillance n'est pas une vertu essentielle, la paix peut exister sans elle. D'ailleurs, la vaillance du Roi peut s'exercer à combattre l'arrogance du clergé, l'orgueil de la noblesse et à éteindre les procès. A tout prendre, la guerre est un remède désespéré.

Le livre que nous venons d'analyser ne semble pas au premier abord contenir rien de très subversif; mais, pour les contemporains, il était rempli des plus grosses erreurs et il fut immédiatement en butte aux attaques les plus diverses. Il fut d'ailleurs saisi, confisqué et défendu, et, nous dit L'Estoile, seule la bonté de la Reine empêcha l'auteur d'être poursuivi[1].

Que reprochait-on à l'auteur? D'abord, la « pernicieuse maxime » que le Roi ne tient la souveraineté qu'en fief du corps universel de son peuple. « Affirmer ce principe, dit Pelletier dans sa *Monarchie de l'Église*[2], nier la monarchie et le gouvernement d'un seul en l'Église, c'est avoir appris la leçon de Calvin. » Ensuite, et surtout, on déclara que le livre était une injure à la reine mère Marie de Médicis. « Le livre incomparablement infâme de Turquet, écrit le Père François Solier[3], où il impugne outre la religion le gouvernement de la régence de la Reine. » C'est sur ce dernier grief que va porter l'attaque du principal ennemi de Turquet, Louis Dorléans.

1. *Mémoires*, II, p. 670.

2. « La Monarchie de l'Église, contre les erreurs d'un certain livre intitulé « De la puissance ecclésiastique et politique », Lyon, 1612. « Il s'est mesme éclos depuis peu un nouveau politique de cette livrée, qui a bien le nom de Roy à la bouche, et le reconnoît estre le cœur du Royaume, mais à condition que le conseil des estats en soyt le cerveau », p. 7 et 26 (Bibl. nat., cote E* 5018).

3. « Lettre justificative du P. F. Solier, répondant à un sien amy, touchant la censure de quelques sermons faits en Espagne à l'honneur du bienheureux Ignace de Loyola », Poitiers, 1611 (Bibl. nat., cote D 52467).

Digitized by Google

Ancien ligueur, qui s'était fait remarquer par la violence de ses diatribes contre le roi de Navarre, en particulier dans son « Avertissement des catholiques anglais contre le danger d'un monarque hérétique », proscrit en 1594, Louis Dorléans rentra en France en 1603; arrêté, il fit trois mois de prison, puis fut gracié par Henri IV et se rallia — plus ou moins — à la cause de celui-ci.

Il se fit le champion de la régente offensée dans un livre intitulé « La plante humaine sur le trépas du roy Henri le Grand, où il se traite du rapport des hommes avec les plantes qui vivent et meurent de mesme façon; et où se réfute ce qu'a écrit Turquet contre la régence de la Royne et le Parlement, en son livre de la Monarchie aristo-démocratique[1]. » L'homme est une plante, nous dit l'auteur, dans une comparaison qu'il nous dit empruntée de Platon, « une plante qui a ses feuilles, ses fleurs et ses fruits selon les diverses saisons de sa vie; plante de qui le tronc sont les pieds, les branches sont les bras, la teste c'est l'âme, l'humeur radicale est la sève qui la soustient et l'alimente, et que nature distribue jusqu'aux plus petites et extrêmes parties de son corps. — Oh! Madame, ajoute Dorléans, la belle et noble plante qu'estoit en terre le feu Roi votre mari! l'excellent arbre qu'il était dans les vergers de ce monde et particulièrement dans l'enclos de ce grand parc de l'Europe! »

Viennent ensuite 190 pages de réflexions sur le pouvoir royal. L'auteur se ressaisit enfin pour dire : « Mais, Madame, où me suis-je porté? J'ay ressemblé à celuy qui, résolu de n'entrer qu'au bord d'une forêt, son amoenité le tire jusqu'au milieu. » Mais cette réflexion sur les digressions ne l'empêche pas de développer en 160 pages les onze rapports qui existent entre la plante et l'homme et les dix raisons qu'il y a d'obéir au Roi.

Ce n'est qu'à la page 362 qu'il en arrive enfin à la régence de Marie, et qu'il déclare ne pouvoir souffrir le « pacquet » adressé à la Reine mère, la « pierre » jetée contre

1. Paris, 1612 (bibl. de l'Arsenal, cote H 6003).

Digitized by Google

elle, dans les deux principes extraits du livre de Turquet, à savoir : premièrement, « que puisque notre loi salique exclut les femmes de la succession du royaume, pour y admettre les mâles, on ne leur doit donner aucunes régences en notre État » ; deuxièmement, « que nos rois ne se marient jamais aux étrangers, mais seulement dans le royaume, ce qui est, Madame, improuver votre mariage, vous donner congé de retourner à Florence et vous renvoyer, comme l'on dit, sur vos parents. Je ne puis endurer cette licence effrénée », conclut Dorléans.

D'ailleurs, il ne s'agit pas seulement de la Reine. Turquet a attaqué également le Parlement de Paris, en écrivant que « ceux qu'on tenait en France pour protecteurs de la loi royale ont ignoré ou volontairement dissimulé le sens naïf de la loy des Français qui exclut les femelles ». — « Hélas! quelles paroles! s'écrie Dorléans; quels mots échappés du cept des dents de Turquet! il accuse donc un Parlement! l'ancien Parlement de France! C'est une espèce de sacrilège, dit notre loi, de douter de celui que le prince a choisi en son service. »

Suivent les attaques les plus violentes contre Turquet et sa personne. Dorléans l'accuse de vouloir renverser la religion catholique en France, d'avoir « fait faillite aux vœux de son baptême, faillité à Dieu, faillité à son épouse, faillité à ses fidéjusseurs et respondants »; il s'indigne qu'un Turc ait fait un livre en français, un Turc « qui ne peut rien aymer qui soit chrestien », « dont on ne peut apprendre aucune sincérité de doctrine », et qu'il prie « de ne prendre plus ce mot de Louys qui est un nom de catholique et d'homme de bien ».

Enfin, conclut Dorléans, « j'ai fait icy comme le bon jardinier qui, s'il voit en son jardin quelque venin qui accueille les arbres, le tranche de la serpe et le jette à bas ».

Comme il fallait s'y attendre, Turquet s'efforça de répondre à ces attaques. Il y mit un certain temps : ce n'est qu'en 1617 que parut l'*Apologie contre les détracteurs des*

Digitized by Google

livres de la Monarchie aristo-démocratique[1]. Cet ouvrage de près de 500 pages comprend non seulement une réponse à ses détracteurs, mais également une étude historique sur le rôle des États-Généraux dans le passé, ainsi qu'une critique assez amère de la condition actuelle du pays.

Turquet commence par s'en prendre en particulier à « François Solier, N. Pelletier, maître Louis Dorléans et le théologal Baricave[2]. Leurs écrits montrent qu'ils n'ont pas lu mon livre. Les deux premiers ne me donnent dans certaines petites libelles que de légères bourrades ; le théologal, ayant seulement mis mon nom au frontispice d'une invective fort étendue contre un livret piéça imprimé sous le nom de Junius Brutus, que je ne connus onques, semble me laisser là ». Après avoir lancé à Solier et Pelletier quelques injures basées sur les jeux de mots qu'invitaient leurs noms (Solier et Soulier, Pelletier et peau de lion), il en vient à Louis Dorléans qui a « farci un gros livre intitulé la Plante humaine de calomnies, cavillations et corruptions des passages de mon livre ». C'est un « traité rustique, incivil et impertinent, une si étendue et continuée allégorie qui ne peut être que dégoûtante et ennuyeuse ».

Turquet se défend, assez faiblement d'ailleurs, des attaques de ses adversaires. Parlant de la domination des femmes, dit-il, « je n'ôte rien aux vertueuses, quoique j'essaie de tenir en bride celles qui suivent les appétits communs à leur sexe en cette corruption de nature... quant à

1. Bibl. nat., E* 845.

2. *La Défense de la monarchie française et autres monarchies, contre les détestables et exécrables maximes d'état d'Estienne Junius Brutus, Louis de Mayerne Turquet et leurs adhérents*, par M. I. Baricave, docteur en théologie, official de l'archevêché de Toulouse, Toulouse, 1613 (Bibl. nat., R. 1462 et 6337). C'est probablement ce rapprochement des noms de Junius Brutus et de Turquet qui a fait écrire à Moreri dans son grand Dictionnaire historique que la Monarchie aristo-démocratique n'est qu'une traduction du fameux « *Vindiciae contra tyrannos* » de Junius Brutus!

Digitized by Google

la régence du Roi, je ne la blâmai oncques ès mains de nostre Royne mère ». D'ailleurs, la régence n'est pas la royauté, et Turquet déclare avoir admis dans son livre qu'une fois qu'on avait accepté une domination féminine il valait mieux y rester que de faire un changement violent. De plus, déclare-t-il, « ce paquet ne s'adressait point à la royne Marie de Médicis qui a régenté, car il a été faict du vivant de Henri de Bourbon, plus de douze ans avant que cette princesse ait esté venue en France ». Tout cela, c'est très bien, mais au fond l'auteur ne fait que justifier le reproche qu'on lui fait d'avoir attaqué la Reine, lorsqu'il déclare que « tout le mal qui nous oppresse vient pour certain de la cour... qui est l'endroit où le péché se raffine et où il devient abomination, s'étendant après sur les peuples déjà tarés... C'est aux magistrats et officiers émanés de la cour, abusant de la justice, des armes et des finances, que l'on doit la cause prochaine de la perversion de la police... mais le mal vient encore de plus avant, il faut parvenir jusques au prince pour en trouver l'origine, à celui, dis-je, qui tient la souveraineté, lequel pèche mortellement en faisant mauvaise élection de ceux qui doivent conduire sous lui les affaires publiques ». Après de telles lignes, on n'a plus le droit de s'étonner si les contemporains trouvèrent les idées du premier ouvrage moins inoffensives que Turquet semble les croire.

La partie la plus intéressante de l'*Apologie* est formée par les chapitres où Turquet reprend et développe certains des problèmes soulevés dans son premier livre. Il a beaucoup à dire sur le compte des États-Généraux. Les voici « délaissés, dédaignés et abhorrés ». On a bien « cuidé faire des convocations ou congrégations sous ce nom », mais « la plupart des pièces de ces assemblages étaient vermoulues, façonnées à la fantaisie des plus corrompues courtisans..., des assemblées composées pour le plus gros de gens praticques, marchandés, embouchés, intimidés et souvent induits à trahir leurs concitoyens et leur patrie ».

Après avoir insisté sur l'importance des États pour

Digitized by Google

« reformer, redresser et relever ce qui menace ruine, ou est déchu, ou détourné de son institution », Turquet en vient à la nécessité qu'il y a que leur convocation ne dépende pas de la bonne volonté du Roi, mais qu'il y ait « un formulaire d'assembler les États qui ne varie point, délibéré et reçu en corps d'État, sans qu'il puisse être altéré par un roi ou autrement que par décret des États eux-mêmes ». Il y a, d'ailleurs, plusieurs cas dans notre histoire où le royaume a repris sa souveraineté des mains d'un roi devenu « inhabile par accident ou par nature ». Ce fut, dit Turquet, « le royaume en forme d'États-Généraux qui démit Chilpéric... et qui après rappela cestuy-là qu'il avait rejeté. Ce fut le royaume et non le Pape qui donna accès à Pépin à la couronne et y confirma sa postérité. Ce fut le royaume qui appela Eude à la régence avec autorité royale, qui élut Raoul de Bourgogne pour régner en France... De même par le bénéfice du royaume fut reçue la race des Capets... C'est par le royaume que le prochain collatéral Philippe de Valois fut reçu à régner contre les prétentions de Édouard Anglois... Par le royaume fut créé un conseil au roi Louis onzième... lequel conseil, représentant les États-Généraux, devait être réformateur du gouvernement... Par les États tenus à Tours représentant le royaume, mais déjà beaucoup déchus de leur dignité et intégrité, fut aussi baillé un conseil au roi Charles huitième... Ce n'est donc pas un droit nouveau qui s'usurperait si le royaume convoquait les États-Généraux ». D'ailleurs, « ceux de nos rois qui ont laissé quelque témoignage de vertu et de prudence ont porté tant d'honneur et de respect à leur royaume que peu d'affaires se passaient en leur règne de quelque conséquence qu'ils ne les soumissent aux États-Généraux ». Ici s'ensuit une fort longue liste des questions de tout genre que, d'après Turquet, les rois de France ne décidaient jamais sans en référer aux États; il suffit de dire que le polémiste fait ici violence à l'histoire pour les besoins de sa cause.

Digitized by Google

Il y a bien eu des États en 1614, mais ils n'ont eu que le nom de commun avec les États véritables. « Il n'y a eu en ceste congrégation apparence aucune de liberté civile... ; tout y a été marchandé et pris à louage pour servir aux appétits de ceux qui sont piéça en possession de vivre en corruption. Ils nous ont plutôt produit un corps monstrueux, marchant de biais sur trois pieds encloués, regimbant tumultuairement contre le ciel et aussi l'un contre l'autre, sans convenance ny proportion aucune à la nature ni à la raison. » D'ailleurs, la France entière est dans un pitoyable état. « Les armes, qui en tout État bien réglé appartiennent au seul souverain magistrat, sont à l'abandon, chacun en usant et les maniant à son appétit et selon ses propres affections. La justice entre nous n'est plus royale; elle est à l'arbitre du plus fort...; dans des États-Généraux bien et dûment convoqués... il n'y aura jamais ordre ni repos soit pour les corps, soit pour les consciences. »

Ce n'est pas, d'ailleurs, seulement au point de vue politique que les choses vont mal. La noblesse est « pour la plupart nourrie en orgueil et témérité, passant sa vie en dissolution et sales débauches, ou en vile et lâche oisiveté ». Il est essentiel qu'elle se mette au travail. D'ailleurs, le point de départ de toutes les réformes se trouve dans l'éducation de la jeunesse, et Turquet revient à son thème favori de l'importance des écoles : « Si le peuple nouveau prend une bonne instruction en ces trois points communs et convenables à toutes conditions de personnes (bonnes lettres, pure religion et maniement des armes), vous aurez beaucoup avancé à rendre votre peuple maniable et docile en toute occasion. » Malheureusement, les écoles d'aujourd'hui ne sont « qu'une tourbe incivile et rustique... hiboux et chats-huants ne pouvant souffrir la lumière du soleil, pédants, sophistes, disputeurs, criards, déclamateurs, charlatans ». Il faut là aussi une réforme complète.

D'une manière générale, l'*Apologie* est beaucoup moins intéressante que le premier ouvrage. On y sent un homme

Digitized by Google

aigri, qui se laisse aller à son ressentiment et à ses rancunes.

Turquet attaque avec violence l'Église catholique et les réformes du concile de Trente, insulte ses adversaires et perd la dignité de pensée et de style qui rend la « Monarchie aristo-démocratique » un livre vraiment solide et intéressant. Il paraît bien que notre auteur attendait pour ses idées un tout autre accueil que celui qu'elles reçurent; il paraît également que son plan de réformes aurait pu trouver une réception plus favorable s'il n'avait été l'œuvre d'un protestant notoire. Turquet n'a pas tort lorsqu'il dit qu'au fond ce qu'on lui reproche, c'est d'être protestant. Dorléans « a pris pour haut et premier appareil le plastron de la religion catholique » : c'est au huguenot qu'on en veut, bien plus qu'au réformateur politique.

Turquet venait trop tard. L'heure était passée où les États-Généraux pouvaient jouer en France un rôle vraiment important. Le contrôle parlementaire qu'implique cette institution demandait un état de choses beaucoup plus stable que celui dont jouissait la France : la sécurité extérieure, une noblesse assagie, une bourgeoisie forte et prospère. Aucune de ces conditions n'était remplie au début du XVIIe siècle. L'étape d'un pouvoir central unificateur et instrument d'ordre était encore à franchir.

Roger SOLTAU.

Digitized by Google

LA
CARRIÈRE DE JANUS LASCARIS
DEPUIS 1494

Le lecteur s'étonnera peut-être que j'ose toucher à la biographie de Lascaris après l'étude si nouvelle qu'Émile Legrand y avait consacrée[1]. Et cependant il serait facile de montrer que cette étude ne saurait satisfaire un érudit un peu exigeant. Legrand paraît s'être soucié avant tout de nous faire connaître des documents inédits ou jusqu'alors négligés; il s'est moins soucié de les mettre en valeur et d'utiliser les indications qui y sont contenues. Aussi dans la vie de Lascaris telle qu'il nous la conte, il reste encore bien des trous, et qu'il eût été pourtant bien aisé de faire disparaître. Point n'était besoin de fouiller les archives ou de déchiffrer de nouveaux manuscrits : il suffisait souvent de lire avec attention les textes auxquels nous renvoie le savant biographe; parfois même il suffisait de lire ceux qu'il a lui-même reproduits. C'est ce que je me suis appliqué à faire; j'ai aussi, cela va sans dire, recouru aux études dont Lascaris a été le sujet depuis l'apparition de la *Bibliographie hellénique*[2]; j'ai, moi-même,

1. Cf. *Bibliographie hellénique* (1885), t. I, p. CXXXI-CLXII, et t. II, p. 322-336.

2. Voici l'indication de ces travaux, trop peu nombreux : P. de Nolhac, *Inventaire des manuscrits grecs de Jean Lascaris* (dans les *Mélanges de l'École de Rome*, t. VI; cité ici pour les lettres inédites de Lascaris qui y sont publiées); L.-G. Pélissier, *Sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris* (dans les *Mémoires présentés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1901, t. XI, p. 178). Le regretté Pélissier se plaint déjà, remarquons-le, que Legrand n'ait pas assez insisté sur le rôle diplomatique de Lascaris. Enfin, Abel Lefranc, dans son *Histoire du Collège de France* (1893), s'est occupé de Lascaris à propos de l'affaire du collège grec de Milan.

Digitized by Google

déniché quelques textes anciens qui avaient échappé à l'attention de Legrand. Voilà toute la matière du présent travail qui est, on le voit, très limité et qui ne prétend nullement éclaircir tous les points obscurs de l'existence de Lascaris.

*
* *

On pourrait, déjà, ajouter à ce que Legrand nous apprend sur Lascaris considéré comme helléniste, mais c'est là un sujet sur lequel j'espère revenir plus tard. Aujourd'hui nous ne considérerons en lui que l'homme d'action et même, pour arriver tout de suite aux faits nouveaux qu'il s'agit de mettre en lumière, nous commencerons l'étude de sa carrière au moment où il se met au service de Charles VIII. Lui-même nous a dit que, lors de l'expédition pour la conquête de Naples, il parla au roi et lui communiqua « ce qui estoit prouffitable pour le bien public de Chrestienté ». Puis il continue ainsi : « Je le trouvay bien disposé à la matiere, et tellement que j'euz promesse que, luy de retour à son pays, il effectueroit son dire, dressant de plus grandes forces : qui fut l'occasion que je le suyvis en France[1]. » Or, c'est au mois d'octobre 1495 que Charles VIII reprend la route de France; on doit croire qu'il emmenait avec lui l'illustre exilé. En février 1496, celui-ci est à la cour de France[2]. De plus, comme l'a rappelé M. Lefranc, il figure sur le célèbre État des gages des ouvriers italiens employés par Charles VIII. Il y est inscrit pour 800 livres, qui représentent ses gages de deux années finissant le 31 décembre 1498[3].

1. *Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CLIV-CLV, dans la harangue à Charles-Quint, après la bataille de Pavie. Je ne la connais que par la traduction de Belleforest, reproduite in-extenso dans l'ouvrage de Legrand. On verra, par les citations que nous en faisons, les faits nouveaux qu'elle indiquait aux biographes.

2. A la date du 16 février, le gouvernement florentin lui fait réclamer, par son ambassadeur auprès du roi « très chrétien », des manuscrits de la collection des Médicis (*Ibid.*, t. II, p. 328).

3. *Hist. du Collège de France*, p. 392.

Digitized by Google

A cette date, Charles VIII était déjà mort, mais Lascaris ne perdra rien au changement de règne. Il a la faveur du puissant cardinal d'Amboise[1] et il semble que d'abord il lui ait servi de secrétaire et d'interprète. En avril 1500, quand Georges d'Amboise vient à Milan pour recevoir la soumission des Milanais, c'est Lascaris qui traduit en latin la harangue de l'orateur milanais; et même il en compose une autre pour servir, au besoin, de réponse à celle-là[2]. D'autre part, il nous a dit lui-même qu' « étant à Trente » il put entretenir de son projet de croisade l'empereur Maximilien[3]. Il est facile de deviner quelle fut l'occasion de ce voyage. En octobre 1501, Georges d'Amboise est précisément à Trente comme ambassadeur auprès de l'empereur[4] : il semble donc certain que Lascaris l'accompagnait.

1. Quand il sera nommé ambassadeur à Venise, un ambassadeur vénitien dira de lui : « tutto dil cardinal Roan », et de même Sanuto : « è amico dil cardinal Roan » (*Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CXLV et CXLVIII). Le « cardinal Roan », c'est le cardinal de Rouen, c'est-à-dire Georges d'Amboise, qui était archevêque de cette ville.

2. Cf. les deux discours dont il est question chez Legrand (*Ibid.*, p. CXLII et CLX). Mais il se figure à tort que Lascaris y parle en son propre nom. Pour celui qui plaide la cause des Milanais, aucun doute; un manuscrit, ignoré de Legrand, le donne comme ayant été prononcé, en italien, par Michele Tonso et ajoute : « Quae [oratio] per Lascarium, grecarum simul et latinarum litterarum peritissimum, latine traducta est » (Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, édit. par de Maulde la Clavière, t. I, p. 363). Pour l'autre discours, de Maulde remarque avec raison (*Ibid.*, p. 370) : « Il est probable que ce discours ne fut jamais prononcé, car on n'en trouve mention nulle part : il doit être demeuré à l'état de simple composition littéraire préparée par Lascaris; le cardinal d'Amboise préféra le discours, beaucoup plus doux, de Michele Ritio. » Enfin, le même historien, en même temps que ces deux discours, en publie un troisième, très court, qui se rapporte aux mêmes circonstances : il suppose qu'il fut écrit par Lascaris pour être utilisé par Georges d'Amboise (*Ibid.*, p. 359).

3. Dans le discours à Charles-Quint, déjà cité (*Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CLV).

4. Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, t. I, p. XLIX. Je note que, le 24 décembre, Lascaris avait rejoint la cour; nous avons de lui une lettre qui a été écrite de Blois à cette date, n° 24 des lettres publiées par M. de Nolhac dans ses

Digitized by Google

Nous arrivons, dans la vie de Lascaris, à une période nettement tranchée : celle de son séjour à Venise (1503-1509), d'abord comme chargé de mission, puis comme ambassadeur en titre. Sur le rôle qu'il y a joué, le regretté Pélissier a jeté une certaine lumière en publiant, dûment commentées, trois de ses dépêches, seuls restes, jusqu'à présent, de sa correspondance diplomatique. Il en est une où Lascaris affirme reproduire un discours qu'il a fait au doge pour le rassurer au sujet des intentions françaises et l'animer contre les Allemands. Or, ce discours « est remarquable de netteté, de franchise et d'énergie[1] », j'ajouterai qu'il ne ressemble en rien à ce qu'on pouvait craindre d'un homme qui avait vécu parmi ces déclamateurs que sont les humanistes italiens. Dans la dernière dépêche, du 11 juillet 1508, Lascaris exprime au roi sa certitude de le voir persévérer dans l'alliance vénitienne[2]. Si l'on songe que c'est le moment où Louis XII prépare, contre Venise, cette ligue dont le traité de Cambrai marque la formation (10 décembre 1508), on ne peut s'empêcher de trouver, avec Pélissier, que le bon Lascaris montre ici bien de la naïveté. Mais il était Grec et Venise, en ce temps-là, était pour les Gres exilés comme une seconde patrie. Il dut embrasser si bien les intérêts des Vénitiens qu'il se trouva incapable d'entrer dans les combinaisons raffinées de son gouvernement. Et c'est sans doute ce qui lui valut la petite disgrâce dont il fut alors l'objet[3].

Correspondants d'Alde Manuce (*Studi e documenti di storia e diritto*, 1887).

1. Pélissier, dans le mémoire cité plus haut, p. 193; le texte même du discours est aux p. 204-207.

2. *Ibid.*, p. 195 et 211.

3. Cf. l'affirmation d'un agent vénitien dans la *Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CXLIX, et surtout la lettre de Guillaume Budé (*Ibid.*, t. II, p. 330-331). J'en transcris le passage le plus net, où Budé rapporte une conversation qu'il a eue, au sujet de Lascaris, avec un secrétaire royal : « haec ferme summa sermonis nostri fuit : dominum legatum, τὸ δαιμόνιόν σου, maxime omnium tibi et favere et cupere, compertumque se habere omnia eum facturum... quoad rationem inierit qua te in gradum reponat. » Le légat qui est « la divinité »

Digitized by Google

Il avait été nommé membre du Conseil de Milan[1] et c'est dans cette ville qu'il résida quelque temps. Il y est au début de l'année 1510[2]. Il fréquente la maison de l'archevêque, qui est un Trivulce[3]; il se montre accessible aux jeunes étudiants qui étudient le grec et qui veulent profiter de sa science[4], mais dès le mois de juin on constate qu'il a rejoint la cour[5]. Bientôt il sera chargé de nouvelles missions. Lui-même a fait allusion à une entrevue qu'il avait eue avec Jules II[6]. Pour savoir quand elle eut lieu, il n'est que d'ouvrir Sanuto : nous y trouverons une lettre écrite de Rome le 9 septembre 1511 et où Lascaris est

de Lascaris, c'est Georges d'Amboise. Ainsi il résulte de ce passage que, si Louis XII tient Lascaris en disgrâce, Georges d'Amboise lui garde toute sa faveur et qu'il s'efforcera de lui assurer un dédommagement. La lettre, pour laquelle Legrand hésite entre 1510 et 1511, doit être datée de 1510 (cf. Delaruelle, *Répertoire de la correspondance de Guillaume Budé*, p. 3).

1. *Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CXLIX, et le titre de la lettre de Budé : « A... messire Janus Lascaris, conseiller du Roy, à Millan. »

2. Lascaris, écrivant de Milan à Budé, date sa lettre des ides de janvier, c'est-à-dire du 13 et nous savons d'autre part (cf. l'avant-dernière note) que la réponse de Budé et la lettre même de Lascaris sont de l'année 1510.

3. Dans un ouvrage du temps, dont je n'ai pas conservé le titre, j'ai relevé jadis cette indication (il s'agit de *Scaramutia Trivultius*, archevêque de Milan) : « Frequentabant ejus domum tunc externi complures, ut Joannes Lascaris natione graecus, utraque lingua perpolitus. » C'est en 1509, notons-le, que ce Trivulce devint archevêque de Milan.

4. Cf. cette indication, fournie par un correspondant d'Aléandre : « Audimus tamen Vercellanum nostrum Mediolani esse et illic... dare operam Demetrio Chalcondylae, amplius et multa et magna sibi subsidia petere ex commercio Lascaris » (*Lettres familières de Jérôme Aléandre*, publiées par J. Paquier, dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. II, p. 211). La lettre est datée simplement de Paris, le 3 mars, mais il est impossible de l'attribuer, comme fait M. Paquier, à l'année 1516, car Chalcondyle est mort dans le courant de l'année 1511. Écrite au plus tard cette année-là, elle se rapporte nécessairement à la période de la vie de Lascaris que nous considérons.

5. Cf. J. Paquier, *op. cit.*, p. 196. L'historien Paul-Émile suit la cour dans un de ses déplacements et Aléandre lui écrit, le 5 juin 1510 : « Gaudeo Lascarim apud vos esse et cognosci. »

6. *Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CLV.

Digitized by Google

mentionné comme parlant au pape au nom du roi de France[1].

Cependant Jules II mourait en 1513 et celui qui, le 11 mars, était proclamé pape sous le nom de Léon X, c'était le propre fils de Laurent le Magnifique, un lettré accompli et qui même, dans son enfance, avait connu Lascaris. Certes, pour celui-ci, l'occasion était bonne d'exploiter ces souvenirs et d'assurer son avenir encore incertain. Cependant d'autres que lui avaient intérêt à utiliser cette ancienne amitié. Il se peut que Lascaris ait, de lui-même, écrit au pape pour le féliciter de son avènement[2]. Mais nous savons aussi qu'à la cour de Louis XII on songea tout de suite à envoyer auprès du pape un homme qui avait tant de chances d'être bien accueilli. Ici encore, le recueil de Sanuto va nous renseigner. Dès le 20 mars, Louis XII expédie à Lascaris, qui se trouvait à Casale[3], l'ordre de se transporter à Rome, sous prétexte de son amitié avec le pape : il traitera avec lui de la ligue à conclure entre la France et l'Espagne[4]. Le 18 avril, on annonce à la Seigneurie que Lascaris est arrivé, mais qu'il est venu comme personne privée[5]. Une fois à Rome, il y resta. Dès le 6 août 1513, Léon X a pris la décision d'y créer un collège

1. M. Sanuto, *Diarii*, t. XII, col. 358.

2. La lettre par laquelle Léon X répond à celle de Lascaris a été reproduite par Legrand, t. II, p. 333.

3. On notera qu'à ce moment Lascaris réside dans le Milanais. Il est donc permis de penser que, depuis son retour de Venise, ses fonctions de conseiller au Sénat de Milan le retinrent dans la région pendant la plus grande partie du temps.

4. M. Sanuto, *Diarii*, t. XVI, col. 137. A vrai dire, l'ambassadeur vénitien a daté sa lettre de 1512, mais mon ami M. Thuasne, qui déjà m'avait ouvert les yeux sur la richesse des renseignements fournis par Sanuto, me fait remarquer que la date, évidemment, est donnée suivant le vieux style français, qui terminait l'année à Pâques; de fait tout le tome XVI des *Diarii* figure sous le millésime 1513.

5. *Ibid.*, col. 178 et 188. Ceci n'infirme pas le premier renseignement fourni par les ambassadeurs vénitiens : Lascaris a pu jouer le rôle d'un ambassadeur officieux.

Digitized by Google

de « Jeunes-Grecs[1] ». Musurus est chargé d'en recruter les élèves, mais c'est Lascaris qui a la haute direction de l'entreprise[2]. On peut même affirmer que c'est lui qui en a eu la première idée : elle est conforme à ce que nous savons de son zèle obstiné pour la cause de l'hellénisme.

Voilà donc Lascaris installé à Rome. Il a la faveur de Léon X et les humanistes voient en lui comme leur protecteur désigné. Parrasio, qui a quelque chose à demander au pape, veut recourir, pour emporter l'affaire, au crédit de Lascaris[3]. Son influence est prépondérante dans l'organisation de l'Université romaine. Il est là quand le pape dresse le tableau des professeurs pour une nouvelle année scolaire; c'est lui qui impose Basile Chalcondyle comme professeur de langue grecque[4]. De plus, il lui faut organiser le collège grec du Quirinal. Mais la diplomatie

1. Cf. dans la *Bibliogr. hellén.*, t. II, p. 321, la lettre de Léon X à Marc Musurus. Avec M. Lefranc, j'appelle cette école « collège de Jeunes-Grecs » (cf. l'appellation des « Jeunes de langues ») pour marquer que c'est, avant tout, un internat rassemblant des enfants d'origine grecque.

2. Cf. dans cette même lettre à Musurus : « Qua de re Joannes Lascaris... scribet ad te pluribus verbis. »

3. Cf. la lettre de Parrasio à la p. 138 du recueil intitulé *Gudii Epistolae*, Utrecht, 1697. La lettre, écrite de Cosenza, datée du 25 août, doit être de 1514, puisque Parrasio fut appelé à l'Université de Rome par un bref du 28 septembre 1514. Je note, pour ne pas être suspect d'exagérer l'influence de Lascaris, que, dans ces textes d'humanistes romains, son nom, comme protecteur des belles-lettres, est souvent associé à celui du célèbre Phèdre (ou : Tommaso Inghirami).

4. *Ibid.*, p. 139. Le texte, dans sa précision, mérite d'être transcrit : « libellus nominum, quem vulgo vocant rotulum, qui singulis annis instauratur, nuper factus est coram Pontifice, ut assolet praesente et patrono et fautore nostro Jano Lascari, una cum paucis aliis ad quos res pertinet. » Basile Chalcondyle a été inscrit l'un des premiers sur ce rôle, avec un salaire de 200 écus d'or : « sic enim voluit Lascaris, cujus unius perlonge maxima est auctoritas. » Et Parrasio ajoute que la présence de Lascaris a suffi pour faire taire toutes les protestations. Cette lettre, qui est au plus tôt de 1513 (date de l'avènement de Léon X), ne semble pas non plus postérieure à 1514, date à laquelle on place la mort de Basile Chalcondyle (*Bibliogr. hellén.*, t. II, p. 306).

Digitized by Google

l'arrache à ses besognes d'humaniste et, dès l'année 1515, il est chargé, par Léon X, d'une mission auprès de François Ier[1]. Puis, en 1517, le pape veut l'envoyer auprès du sultan d'Égypte : il s'agit de conclure avec lui une entente pour abattre la puissance du Turc. Dès le mois de mars, ce projet d'ambassade est mentionné dans les dépêches des ambassadeurs vénitiens. On en parle pendant quelques semaines, mais voici qu'arrive, en avril, la nouvelle que le sultan s'est rencontré avec les Turcs et qu'il est en pleine déroute. L'entente n'a plus d'objet « e Lascari non va più al Soldan[2] ». Tels sont les faits qui ressortent des témoignages recueillis à mesure que se déroulaient les événements. Certes, ils sont en contradiction avec un passage de la harangue que nous avons déjà citée plusieurs fois. Léon X, dirait Lascaris, « m'envoya vers le souldan Égyptien avec fort ample commission[3] ». Est-ce Belleforest qui, en traduisant, a forcé le sens de la phrase latine? Est-ce Lascaris qui, pour se donner plus d'autorité, a réputé comme faite une ambassade qui avait été seulement projetée? Je ne saurais le dire, mais il me paraît évident que la phrase ci-dessus ne saurait être retenue en présence des textes si nets et si cohérents des informateurs vénitiens.

Forcé de renoncer à une mission si flatteuse, Lascaris pouvait se consacrer au collège grec du Quirinal. On sait

1. *Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CLI, et t. II, p. 334. En février 1514, il avait été désigné pour être nonce à Venise (Pastor, *Hist. des papes*, trad. franç., t. VIII, p. 144). Pour l'année 1516, nous avons divers textes qui attestent la présence de Lascaris à Rome. L'un est une lettre à lui adressée par Budé, en date du 10 juin. Dans le *Répertoire de la correspondance de Guillaume Budé*, je l'avais rangée parmi les lettres de 1519. Depuis, M. Ph.-Aug. Becker a montré qu'elle était, sans conteste, de 1516 (*Christophle de Longueil, sein Leben und sein Briefwechsel*, 1924, p. 71). D'autre part, Lascaris date de Rome une lettre écrite le 20 septembre 1516 (Roscoe, trad. par Bossi, *Vita e pontificato di Leone X*, t. X, p. 188). Il est encore à Rome le 6 octobre, comme on le voit par la *Bibliogr. hellén.*, t. II, p. 335.

2. M. Sanuto, *Diarii*, t. XXIV, col. 106, 143, 168, 171 et 182.

3. *Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CLV.

Digitized by Google

qu'une imprimerie y était adjointe pour publier des textes grecs : en 1517 et 1518, elle imprima quelques volumes où figurent des épigrammes de Lascaris, composées expressément à cette occasion[1]. Mais, après cette dernière date, il n'est plus jamais question du collège grec de Rome. Par contre nous apprenons que, dès le 1er octobre 1518, Lascaris était en France[2]. Il n'est pas malaisé de savoir pourquoi on l'y avait appelé. Évidemment, l'on songeait déjà à cette école de « Jeunes-Grecs » que Lascaris sera chargé de créer à Milan[3] et c'est lui qui apparaissait comme l'homme nécessaire à la réalisation de cette idée. C'est là, dans sa carrière, un épisode d'importance, et qui y tient plus de place qu'on ne le croirait. En réalité, Lascaris va rester quatre années entières au service de François Ier, dans l'espérance, toujours reculée, de mener à bien l'œuvre entreprise. Arrivé en France avant le mois d'octobre 1518, il y passa, semble-t-il, presque toute l'année suivante, soit qu'il séjournât à Paris, soit qu'il suivît la cour dans ses déplacements[4]. En février 1520, il est encore avec la cour[5].

1. Cf., dans la *Bibliogr. hellén.*, t. I, la description des nos 56, 59 et 60.

2. *Ibid.*, p. CLII, ou bien Allen, *Opus Epistolarum Erasmi*, t. III, p. 389.

3. Sur cette école, le document capital est le Mémorial de Lascaris, que Legrand a publié (t. II, p. 335-336) et que M. Lefranc a reproduit (*Hist. du Collège de France*, p. 391-392).

4. Le 25 mars, Glareanus écrit que Lascaris est à Paris, souffrant de la goutte (*Correspondance de Zwingle*, publiée par Schuler et Schulthess, t. I, p. 73). A la date du 3 mai, Budé lui envoie le bonjour par l'intermédiaire de Germain de Brie (*G. Budaei Lucubrat.*, p. 413). Le 12 novembre, écrivant à Salmon Macrin qui suit la cour dans ses déplacements, le même Budé lui demande des nouvelles de l'illustre Grec et il annonce l'intention de lui écrire « si forte adhuc agit in aula, quod vix mihi persuadeo » (*Ibid.*, p. 258). Pour les renvois, qui vont suivre, à la correspondance de Budé, je trouve plus correct de renvoyer au texte même, mais, avec la date de la lettre, il sera toujours facile de retrouver chaque passage dans le *Répertoire de la correspondance* qui a déjà été cité. On pourra, en même temps, y voir comment la date d'année a pu être établie pour chaque lettre.

5. *G. Budaei Lucubrat.*, p. 267; lettre à Salmon Macrin, en date du 21 février.

Digitized by Google

Nous le retrouvons à Venise au milieu de l'année 1521, mais c'est toujours l'affaire du collège grec qui l'y appelle et qui l'y retient[1]. En 1522, il n'a pas encore quitté le territoire de la Sérénissime : c'est de Vicence que, le 14 août, il adresse au grand maître un Mémorial qu'on ne peut lire sans émotion; les faits une fois rappelés, il y crie sa détresse et supplie qu'on lui envoie quelque chose pour vivre, car enfin il est serviteur du roi et il a reçu de lui sa mission[2].

Voilà déjà qui nous montre comment finit l'affaire du collège grec. A présent il faut revenir en arrière et voir d'abord comment elle avait commencé. Un fait est bien singulier : c'est qu'au moment où le collège du Quirinal commence enfin à exister, Lascaris l'abandonne pour en créer un autre aux frais du roi de France. Comment Léon X l'a-t-il ainsi laissé partir? Mais voici qui paraît plus digne encore de remarque : on cesse de parler du collège grec de Rome juste au moment où celui de Milan commence à occuper les esprits : tout se passe comme si le second devait remplacer le premier. Or, nous avons un texte, jusqu'à présent négligé, et qui affirme qu'il en fut bien ainsi. Le 11 septembre 1520, un étudiant suisse écrivait à Zwingle, de Milan : « Il court ici un bruit très persistant; ce bruit a été fortifié jadis par une lettre du roi de France, et récemment par le fait qu'une maison a été louée dans cette intention : c'est que le collège de « Jeunes-Grecs », qui avait été d'abord établi à Rome par les soins du pape, sera, dans très peu de jours, transporté à Milan, aux frais du roi. C'est Jean Lascaris qui a été mis à la tête de cette Académie[3]. »

1. Dans une lettre du 12 juin (*Ibid.*, p. 332). Il le annonce à Macrin qu'il a reçu deux lettres de Lascaris et que celui-ci vit à Venise. Le 8 août de la même année, Lascaris écrit de Venise une lettre qu'a publiée M. de Nolhac (à la suite de son Inventaire des manuscrits grecs de Lascaris).

2. Cf. le Mémorial, vers la fin : « essendo servitore del Re et in sua commissione. »

3. Lettre de Jacques Amman à Zwingle (*op. cit.*, p. 86). A vrai

Digitized by Google

Nous pouvons maintenant suivre pas à pas l'histoire lamentable de cette généreuse entreprise. Le texte ci-dessus nous transporte au moment où Lascaris a triomphé des perpétuels atermoiements du roi. Il a obtenu l'argent qu'il lui fallait et il commence par louer à Milan un local pour le collège : cela doit se passer au printemps de 1520[1]. Il s'agit maintenant de recruter les élèves et les maîtres du collège futur. Lascaris se rend alors à Venise, qui est comme la porte du Levant, et il envoie dans les pays grecs des hommes de confiance qui sont chargés du recrutement en question[2]. Au mois de juin 1521, les envoyés reviennent avec tout le personnel voulu et l'un des maîtres qu'ils ramènent, Antoine Éparque, célèbre avec emphase la gloire de Lascaris « qui a établi à Milan une nouvelle école pour nous autres[3] ». C'était beaucoup se presser que d'annoncer

dire, la lettre ne porte pas de date d'année, mais elle est sûrement de 1520. D'abord, en la rapprochant des indications du Mémorial, on constate qu'elle ne peut pas avoir été écrite plus tôt. Elle ne peut pas non plus avoir été écrite plus tard, car Amman indique que le transfert de l'école grecque va se faire *stante pace;* or, en septembre 1521, la guerre avait recommencé depuis le mois de mars.

1. Le Mémorial fait remonter à 1520 la décision du roi relative à l'institution d'un collège grec à Milan, mais, en février, Lascaris est encore à la cour (cf. *supra*, p. 103, et n. 3). Enfin, nous venons de voir qu'en septembre Amman mentionnait la location d'une maison comme une chose faite.

2. Cf. dans le Mémorial : « e come fu li [à Venise] mando in Grecia per li figlioli e maestri, e feceli venire in Venetia. » Et Budé, dans une lettre qui a été citée plus haut (p. 104, n. 1), écrit que Lascaris est à Venise : « ubi nuncium praestolari se scribit e Graecia unde pueros (ut nosti) accersendos mandavit et curavit. » J'ajoute, toujours d'après le Mémorial, que les enfants devaient être au nombre de douze, et les maîtres au nombre de deux, l'un pour le grec et l'autre pour le latin.

3. *Bibliogr. hellénique* t. II, p. 361; il est question de Lascaris : « ὅστις... κατέστησε τοῖς Ἕλλησι τὴν δημοσίαν ταύτην σχολὴν ἐν Φλωρεντίᾳ, ἧς αὐτὸς σὺ προίστασαι, καὶ νῦν ἄλλην ἡμῖν ἐν Μεδιολάνῳ δημοσίαν καὶ ταύτην. » C'est là la phrase dont Legrand semble s'autoriser pour dire que Lascaris confia à Antoine Éparque « la direction de l'école grecque qu'il avait décidé François Ier à fonder à Milan » (*Ibid.*, t. I, p. ccxi). J'ai le regret de dire qu'il est impossible d'attribuer à ces lignes un sens qui autorise pareille conclusion.

Digitized by Google

pareille nouvelle. Éparque, au moment même où il écrivait, était encore à Venise [1], et c'était à Milan, sur les terres du roi de France, que le collège devait s'ouvrir. Mais le moment était-il bien propice? Depuis le mois de mars, la guerre avait recommencé, une guerre qui coûtait cher et qui ne laissait pas d'argent disponible pour des entreprises pacifiques. Il y a plus : le Milanais s'agitait déjà et était prêt à se révolter contre la domination française. Le mieux que pût faire Lascaris, c'était de rester à Venise avec tout son monde, et c'est ce qu'il fit. Le roi ne lui envoyant pas d'argent, il assure, à ses frais, l'existence des pauvres exilés. Estimant que ce serait « honteux et malséant de les renvoyer », il laisse ainsi passer une année entière. Mais quand il se voit à bout d'argent, quand de plus il constate que nous sommes impuissants à reconquérir le Milanais, il jette un cri de détresse et met à nu la situation : le mois d'août fini, il ne peut plus faire vivre ces écoliers. Le roi doit dire enfin ce qu'il devra faire d'eux [2]. On ignore ce qui fut répondu à cette requête, mais nous pouvons affirmer qu'elle marque l'échec complet et définitif de ce projet de collège grec. Il y avait une raison bien simple pour empêcher qu'on ne le reprît : c'est que le Milanais resta entre les mains de l'empereur. Ainsi nous pouvons dire, pour en finir avec cet épisode, que le collège grec de Milan n'a jamais fonctionné [3].

Pour les années suivantes il serait vain de chercher à

1. La lettre, écrite de Venise, ne porte pas de date d'année, mais Legrand a excellemment montré (*loc. cit.*) qu'elle ne pouvait être que de 1521. De plus, une allusion du texte montre qu'Éparque était à Venise dès le mois de juin. Comme il était encore à Corfou, sa patrie, en 1520 (*Ibid.*), il est légitime de penser qu'il a été amené à Venise par l'un des émissaires de Lascaris. On peut penser aussi qu'il y est arrivé au début de juin, car, dans une lettre qui doit être du mois de mai, Lascaris disait qu'il attendait le retour de Grèce d'un envoyé (cf. *supra*).

2. Je ne fais, dans tout ceci, qu'utiliser le Mémorial.

3. Dira-t-on qu'il y a là une subtilité et que le collège grec, s'il n'a pas existé à Milan, a existé de fait à Venise? Mais Lascaris a eu assez à faire de faire vivre, pendant un an au moins, cette douzaine

Digitized by Google

enchaîner les rares détails que nous avons sur la carrière de Lascaris. Le mieux est simplement de les rapporter tels quels dans l'ordre chronologique. Après l'envoi du Mémorial il continua de séjourner sur le territoire vénitien. Il était à Venise en avril 1524. On y mentionne sa présence à une cérémonie publique et l'on nous apprend du même coup qu'il y est arrivé depuis quelques années déjà et qu' « il s'adonne à l'étude[1] ». Il y était encore à la fin de juillet, quand il remettait à Jean de la Forest une lettre de recommandation pour Guillaume Budé[2]. Puis, moins d'un an plus tard, il semble qu'il se soit fait un changement complet dans son existence. Au mois de juin 1525, il est à Rome, d'où un brigantin l'emmène en Espagne comme ambassadeur auprès de Charles-Quint. Nous sommes après la bataille de Pavie : il est chargé d'inviter l'empereur à la clémence envers François Ier et de l'exhorter à tourner contre les Turcs ses armes victorieuses[3]. C'est dans cette occasion qu'il prononce la harangue dont nous avons déjà cité plusieurs passages.

Mais ce ne fut là qu'une mission sans lendemain. En 1525, Lascaris continuait d'être inscrit pour une pension

d'enfants pour lesquels il ne recevait aucun subside. Si, en plus, il avait fait pour eux les frais d'une installation, il le dirait dans son Mémorial. De même il réclamerait les gages dus aux deux maîtres. En réalité, ceux-ci, voyant qu'on ne les employait pas, durent chercher à gagner leur vie, tant bien que mal, par d'autres moyens. Ce que nous pouvons dire pour Éparque, c'est qu'en 1524 il était de retour à Corfou (*Bibliogr. hellén.*, t. I, p. ccxi).

1. M. Sanuto, *Diarii*, t. XXXVI, col. 265. Je signale la formule du mémorialiste, disant qu'à la cérémonie assiste l'orateur de France « avec Lascaris ». Il semble que celui-ci soit considéré comme étant toujours au service de notre pays.

2. *G. Budaei Lucubrat.*, p. 436. La lettre est datée de Venise. Budé y répond (*Ibid.*) le 14 octobre 1524 et il note que la lettre lui a été remise par La Forest il y a déjà deux mois.

3. Cf. M. Sanuto, *Diarii*, t. XXXIX, col. 102. Le but officiel de l'ambassade, c'est, avant tout, de décider l'empereur à entreprendre la guerre contre les Turcs; mais à cette occasion Lascaris prétend lui montrer qu'il n'y a de croisade possible que s'il assure la coopération de la France en libérant d'abord son roi.

Digitized by Google

sur les états du Trésor français[1] et, dès 1526, il est de retour en France pour y passer environ trois années. Pour nous renseigner sur ce séjour, nous avons d'abord plusieurs lettres d'Érasme. Celui-ci écrit à Germain de Brie, en 1526 : « Je félicite chaudement Lascaris, d'abord d'être sain et sauf, ensuite de vivre avec toi[2]. » La lettre est écrite, sans doute, au moment où Lascaris vient d'arriver à Paris et a dû, provisoirement, accepter l'hospitalité d'un ami. Et le 23 mars 1527, Érasme écrit encore à Budé : « Je me réjouis que Janus Lascaris soit à Paris; mais je souhaiterais que l'entrave qui le retient chez vous autres fût d'une nature plus agréable. En effet, j'entends dire que sa vieillesse est en butte à la goutte[3]. » Voici, enfin, un nouveau témoignage. Dans une lettre-préface de 1527, adressée au propre fils de Lascaris, Jacques Toussain le remercie de lui avoir procuré l'amitié de son docte père. Et, pour exalter les mérites de celui-ci, il ne trouve rien de mieux que cet éloge : « De tous les hommes de notre race, c'est lui que, sur le choix des meilleurs savants, notre roi a jugé bon de faire venir ici, pour diriger, comme un nouvel Apollon, l'école que nous espérons voir bientôt éle-

1. Cf. Abel Lefranc, *op. cit.*, p. 393; Lascaris est inscrit pour 600 livres dans un état des pensions de 1525. C'est la pension à laquelle il fait déjà allusion dans le Mémorial et qu'il se plaignait de ne pas avoir touchée en 1520, 1521 et 1522.

2. *Erasmi Epistolae*, Leyde, 1706, col. 905. Pour préciser le sens du passage, j'ajoute que Lascaris, un peu plus loin, est appelé le *sodalis* de Germain de Brie. La lettre est datée de 1525, mais elle est, en réalité, de 1526. D'abord, elle contient une allusion à une publication de Germain de Brie qui est elle-même de 1526 (cf. Ph. Renouard, *Bibliographie de Josse Badius*, t. II, p. 529). Ensuite, nous savons que le 28 novembre 1525 Lascaris était encore en Espagne et ne semblait pas prêt à en partir (lettre de Lazare de Baïf à Lascaris, publiée par M. de Nolhac à la suite de l'*Inventaire* déjà cité).

3. *Erasmi Epistolae*, col. 922. Dans l'édition de Leyde, la lettre est datée de 1526, mais elle est de 1527 seulement. En effet, Érasme y annonce qu'il vient de publier la quatrième édition de son *Nouveau Testament*, laquelle parut seulement en 1527 (Graesse, *Trésor*, t. VI, p. 74).

Digitized by Google

ver dans cette ville[1]. » Il y a dans ces lignes une affirmation nouvelle et que nous n'avons pas le droit de négliger. Pour voir qu'il ne s'agit pas là d'un bruit en l'air, il suffit d'ouvrir tel recueil de Salmon Macrin. Le poète s'adresse à Lascaris et lui dit : « Pour votre nation, pour les foyers de vos pères, François offre ses richesses, son aide, son royaume, en construisant pour toi un gymnase grec. Plein de reconnaissance, il proclame les services que tu lui as rendus quand il était prisonnier[2]. » Ainsi voilà deux textes qui se recoupent et dont la conséquence est fort claire. Vers 1527, François Ier a repris l'idée d'un collège pour les Jeunes-Grecs. C'est toujours Lascaris qui est appelé à le diriger, mais le collège cette fois doit s'élever à Paris même. Il n'y a, dans tout cela, rien qui doive surprendre quand on se rappelle les divers projets qui précédèrent l'institution des lecteurs royaux. En même temps que le collège projeté à Milan, on avait songé à créer à Paris « une demeure fixe pour les lettres grecques et latines[3] ». Celle-là se serait adressée d'abord aux étudiants français. Mais entre les deux formes de fondation l'hésitation était permise, même quand on songeait uniquement à promouvoir dans notre pays la renaissance des études gréco-latines. Un collège de Jeunes-Grecs, dont les étudiants parisiens pourraient suivre les cours, pouvait être un ardent foyer d'études grecques. En 1527, on avait Lascaris sous la

1. Cette lettre-préface précède l'édition des épigrammes de Lascaris qui a paru chez Josse Bade. Elle est reproduite dans la *Bibliogr. hellén.*, t. I, p. 196.

2. S. Macrin, *Carminum Libri quatuor*, Simon de Colines, 1530, fol. 13 r°. On aura remarqué l'allusion à la captivité de François Ier; elle montre qu'il ne s'agit pas de ces anciens projets que nous allons rappeler.

3. *G. Budaei Lucubrat.*, p. 309, dans une lettre à Longueil du 6 janvier 1521; cf. Abel Lefranc, *op. cit.*, p. 76, et l'index du *Répertoire* déjà cité. Il y a même, dans la correspondance de Budé, des passages dont on peut se demander s'ils se rapportent au projet de Milan ou bien au projet de Paris. Nous n'avons pas voulu en faire état dans les pages précédentes pour ne pas compliquer une question qui était par elle-même délicate.

Digitized by Google

main; dans ce moment où Budé recommençait à harceler le roi et à le sommer de tenir ses anciennes promesses, il était naturel que le projet de collège royal cédât la place à une réédition du projet de Milan. C'est ce qui eut lieu un moment. Mais on peut penser que Lascaris se sentit trop vieux pour entreprendre une pareille création. Au mois de juin 1529, nous voyons qu'il demande son congé pour s'en aller à Rome. Il réclame seulement qu'on lui continue la pension viagère qu'il touchait « pour ses services de tant d'années » et il prie le grand maître de donner à son fils quelque emploi honorable[1].

Quand il formulait ces requêtes, il devait avoir quatre-vingt-quatre ans environ. C'est dire que sa carrière était à peu près terminée. Ses dernières années se passèrent à Rome. Il gardait avec le monde de la Curie des relations amicales[2] et il accueillait volontiers les jeunes humanistes qui venaient le voir[3]. On admet qu'il mourut en 1534[4].

Telles sont les additions que l'on peut faire à la biographie de Lascaris qu'avait tracée le regretté Legrand. Pour être bref, je me suis imposé de les présenter dans toute leur sécheresse, mais j'espère tout de même qu'elles permettront au lecteur d'évoquer avec plus de netteté la physionomie du grand exilé. J'espère aussi qu'elles pourront guider de purs historiens qui voudraient, suivant le vœu de L.-G. Pélissier, reprendre l'étude de sa carrière diplomatique. Ce qui, dès à présent, me semble éclater aux yeux, c'est qu'il est vain de distinguer en Lascaris le di-

1. Cf. la lettre de Lascaris à Anne de Montmorency publiée par M. de Nolhac à la suite de l'*Inventaire* déjà cité; pour sa pension, cf. *supra*, p. 108 et n. 1. Nous ne savons pas, à vrai dire, à quel moment Lascaris quitta la France. Toujours est-il qu'une épigramme de lui figure en tête d'un ouvrage paru à Paris en 1530 (*Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CLXII). Il est donc probable qu'à ce moment-là il n'était pas encore parti.

2. Cf., dans le travail de M. de Nolhac, les billets échangés entre Lascaris et Colocci.

3. *Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CLVII.

4. *Ibid.*

Digitized by Google

plomate et l'humaniste. Pendant toute sa vie, ce qu'il a été surtout, c'est un patriote. Toute sa vie il a voulu travailler à la délivrance de sa patrie. Faute de pouvoir atteindre le but rêvé, il a travaillé aussi à soulager les infortunes de ses compatriotes, et c'est à leur profit, d'abord, qu'il a voulu créer en Occident des foyers de culture hellénique. C'est ce qui fait, je crois, l'unité et la grandeur de cette noble physionomie.

L. Delaruelle.

Digitized by Google

LE
VISAGE DE FRANÇOIS RABELAIS

Au début d'une attrayante étude sur les *Portraits de Rabelais*[1], M. Henri Clouzot écrivait tout récemment les lignes suivantes :

« L'incertitude qui accompagne les principaux événements de la vie de Rabelais s'étend jusqu'à sa personne. Non seulement nous ne possédons du génial écrivain aucune image dessinée ou gravée de son vivant, mais encore les littérateurs de son temps ne nous ont laissé aucun portrait écrit permettant de suppléer à l'oubli du pinceau par des traits moraux et de reconstituer, au moins dans ses grandes lignes, la physionomie de l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel.* »

Le jugement formulé ici par mon docte collaborateur et ami doit-il être accepté sans appel? Faut-il renoncer à découvrir dans la littérature contemporaine toute indication sur la personne physique du Maître, pour ne pas parler en ce moment de l'autre? Peut-être des recherches nouvelles nous réservent-elles quelque surprise. Qui sait? Rabelais lui-même, qui nous a livré au cours de son œuvre tant de données concrètes sur sa famille et ses amis, comme aussi sur les hommes qu'il a approchés, a pu introduire pareillement certains traits de son propre visage dans tel des portraits les plus célèbres de son livre. Comment, au reste, l'écrivain réaliste, qui s'est complu à pratiquer l'allusion avec une virtuosité sans égale et à évoquer, avec l'humour que l'on sait, ses souvenirs per-

1. Étude publiée à la suite de l'ouvrage de Jacques Boulenger, *Rabelais à travers les âges*, 1 vol. in-8°, Paris, Le Divan, 1925.

Digitized by Google

sonnels, aurait-il renoncé à laisser deviner à ses lecteurs certaines particularités de son extérieur et de sa figure? Interrogeons donc, non sans quelque motif de confiance, les cinq livres de son immortel roman, en même temps que les ouvrages contemporains qui pourraient nous renseigner sur l'homme en chair et en os qu'a été François Rabelais.

Demandons-nous d'abord, au début de cette enquête, s'il est une partie du visage que le grand Tourangeau ait citée et décrite, à travers son œuvre, avec une spéciale complaisance. Personne, semble-t-il, n'a songé jusqu'ici à le rechercher. Et cependant la réponse à une telle question s'offre aussi facile que piquante. Aucun doute sur la préférence de l'auteur de *Pantagruel*. D'un bout à l'autre de son livre, c'est le nez qui, visiblement, l'attire et l'intéresse, entre toutes les parties de la figure humaine. Ce goût marqué pour l'organe qui donne à la physionomie sa principale caractéristique ne saurait nous étonner beaucoup. Quiconque a pratiqué d'un peu près les plaisanteries chères à nos aïeux se rendra compte aisément de ce choix, tout à fait conforme aux traditions de l'esprit gaulois.

Dès le seuil de sa première œuvre littéraire, je veux parler de *Pantagruel*, qui parut, on le sait, avant *Gargantua*, le Chinonais prit soin de consacrer au nez une description qu'on peut qualifier d' « éclatante » et que tout bon rabelaisant garde dans sa mémoire. Il s'agit des conséquences variées qu'eut pour les premiers hommes l'absorption, en quantité excessive, de *mesles*, — c'est-à-dire de nèfles, — épisode qui figure au début du livre (chapitre I) :

Car aulcuns enfloyent par le ventre...; les autres enfloyent par les espaules...; ès aultres tant croissoit le nez qu'il sembloit la fleute d'un alambic : tout diapré, tout estincelé de bubelettes, pullulant, purpuré, à pompettes, tout esmaillé, tout boutonné, et brodé de gueules; et tel avez veu le chanoine Panzoult et Piedeboys, medicin de Angiers : de laquelle race peu furent

Digitized by Google

qui aimassent la ptissane, mais tous furent amateurs de purée septembrale. Nason et Ovide[1] en prindrent leur origine et tous ceux desquelz est escript : *Ne reminiscaris.*

On remarquera que les deux personnages contemporains dont Rabelais célèbre *de visu* les nez « étincelants » appartenaient, l'un et l'autre, à son ambiance. Déjà Le Duchat, le premier commentateur de Rabelais, avait noté que notre auteur joue ici sur une antienne (*Ne reminiscaris delicta nostra*) qui se chante avant et après les sept psaumes pénitentiaux. Marcel Schwob voit, à son tour[2], dans ce passage, un jeu de mots qu'on pourrait classer parmi les plaisanteries ecclésiastiques traditionnelles, assez fréquentes dans le texte de Rabelais, et il rapproche ingénieusement l'allusion faite à l'antienne d'une facétie qu'on rencontre dans un manuscrit de la seconde moitié du XVIe siècle (f. fr. 2206 [3], fol. 119 vo) : *Les noms de tous les nez*[3].

Aminabab, qui procrea Naason,
Et *Ne quando*, qui nasquit tost après.
Ne advertas, à la rouge toyson,
Est asseuré, comme *Ne revoces*,
5 Menant la guerre aspre jusqu'au deces,
De *Ne simul* et *Ne tardaveris*.
En ce conflict vint *Ne tradideris*,
Qui des harnoitz ouït tres fort le son.
Car d'andouilles, par nouvelle façon,
10 Estoit armé. Lors *Ne memineris*,
Criant à l'ost de *Ne elongeris*.

. . . . . .

Et la baniere de *Ne projicias*,
Ne extollas et *Ne exilias*,

1. Rabelais fait deux personnages avec le nom d'Ovidius Naso.
2. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. I, 1903, p. 61. Voir aussi *Parnasse satyrique du XVe siècle*, p. 197.
3. Ce manuscrit, du reste, contient surtout des poésies, des plaisanteries et des dictons à la mode vers la fin du XVe et au premier tiers du XVIe siècle.

Digitized by Google

A ceste fin que *Ne polluas*,
15 *Ne pugnes* et *Ne derelinquas*,
De leurs grans nez n'abastissent le luc à bas.

On s'étonnera sans doute que *Ne reminiscaris*, précisément, ne figure pas dans cette énumération, mais il est permis de le reconnaître dans le synonyme de la ligne 10.

Quand, au chapitre XXVII de *Gargantua*, en tête du récit de l'attaque picrocholine tentée contre l'abbaye de Seuilly, le Maître nous présente son héros favori, Frère Jean, il ne manque pas de signaler la belle ampleur de son appendice nasal :

En l'abbaye estoit pour lors un moine claustrier, nommé Frere Jean des Entommeures, jeune, guallant, frisque, de hayt, bien à dextre, hardy, adventureux, deliberé, hault, maigre, bien fendu de gueule, bien advantagé en nez, beau despescheur d'heures, beau desbrideur de messes, beau descroteur de vigiles; pour tout dire sommairement, vray moine, si oncques en feut depuys que le monde moynant moyna de moynerie; au reste clerc jusques ès dents en matiere de breviaire.

Cet inoubliable portrait physique et moral, qui fait apparaître devant nous la personne du moine avec un si puissant relief, ne note, on le voit, que deux traits de son visage : la bouche, largement fendue, et le nez bien saillant. Mais on doit observer que c'est surtout le dernier qui intéressait l'écrivain, car dans le même livre, au chapitre XL, intitulé *Pourquoy les moynes sont refuyz du monde, et pourquoy les ungs ont le nez plus grand que les aultres*, au cours de l'entretien qui se déroule, chez Grandgousier, entre ce dernier, son fils Gargantua et leurs compagnons, Gymnaste interpelle soudain Frère Jean en ces termes quelque peu familiers :

Frere Jean, oustez ceste rouppie qui vous pend au nez. — Ha! ha! dist le moine, serois-je en dangier de noyer, veu que suis en l'eau jusques au nez? Non, non, *Quare? Quia* elle en sort bien, mais poinct n'y entre, car il est bien antidoté de pampre. O mon amy, qui auroit bottes d'hyver de tel cuir, har-

Digitized by Google

diment pourroit il pescher aux huytres, car jamais ne prendroient eau. — Pourquoy, dist Gargantua, est ce que Frere Jean a si beau nez? — Par ce, respondit Grandgousier, que ainsi Dieu l'a voulu : lequel nous faict en telle forme et telle fin, selon son divin arbitre, que faict un potier ses vaisseaux. — Par ce, dist Ponocrates, qu'il feut des premiers à la foyre des nez. Il print des plus beaux et des plus grands. — Trut avant, dist le moine. Selon vraye philosophie monasticque, c'est parce que ma nourrice avoit les tetins moletz : en la laictant, mon nez y enfondroit comme en beurre, et là s'eslevoit et croissoit comme la paste devant la met. Les durs tetins de nourrices font les enfans camuz. Mais, guay, guay! *Ad formam nasi cognoscitur ad te levavi*... Je ne mange jamais de confitures. Page, à la humerie! Item rousties!

L'indice fourni par le portrait de Frère Jean se trouve ici corroboré de la façon la plus nette. Les mots : *Ad te levavi* [*oculos meos*] se rencontrent au commencement de plusieurs psaumes (CXXII, etc.); ils sont employés ici, dans cette manière de dicton latin impliquant la louange des grands nez, pour produire une équivoque quelque peu gauloise, l'ampleur de cet organe constituant le signe d'une vigueur exceptionnelle sous certain rapport qu'on devine...

Homenaz le rappelle à Frère Jean, au *Quart Livre* (chap. LVI), lorsqu'il refuse de lui confier les filles de Papimanie : « Vous leurs feriez la follie aux guarsons ; je vous congnoys à vostre nez, et si ne vous avoys oncques veu. » Le don ainsi reconnu à ceux qui avaient été avantagés à la foire des nez paraît bien remonter jusqu'à l'antiquité : Cælius Rhodiginus écrit, au XVIe siècle, dans ses *Lectionum antiquarum libri XXX* (l. XXVII, 27), ces lignes fort explicites : *Dicuntur Nasati*, *ut Lampridius advertit*, *viriliores*, *ac belle mutoniati*. Un médecin, de peu postérieur à Rabelais, Laurent Joubert, protestera contre cette opinion populaire : « Et quoy qu'on dise : *Ad formam nasi cognoscitur ad te levavi*, d'autant que la proportion des membres n'est observée en tous, plusieurs ont une belle trompe de nez qui sont camus du reste, et plusieurs

Digitized by Google

camus de nez, sont bien apointés du membre principal[1]. »

Cette préoccupation de la forme du nez se retrouve, mais cette fois sans intention d'y chercher un indice spécial, dans la silhouette de Panurge tracée au début du chapitre XVI du second livre : *Des meurs et conditions de Panurge :*

Panurge estoit de stature moyenne, ny trop grand ny trop petit, et avoit le nez un peu aquilin, faict à manche de rasouer, et pour lors estoit de l'eage de trente et cinq ans ou environ, fin à dorer comme une dague de plomb, bien galand homme de sa personne, sinon qu'il estoit quelque peu paillard et subject de nature à une maladie qu'on appelloit en ce temps là

« Faulte d'argent, c'est douleur non pareille. »

Ainsi le Chinonais ne nous décrit qu'un seul trait du visage de son personnage : le nez, qui est ici régulier et de proportion normale, un peu aquilin, et pareil à un manche de rasoir.

Après cette double constatation si frappante, basée sur les deux seuls portraits un peu détaillés que nous offre le roman, il n'y a guère à s'arrêter sur les diverses allusions au même organe qui se rencontrent, çà et là, au cours des livres suivants, soit qu'il s'agisse du choix du nom de Nazdecabre (III, chap. XX) ou de l'épisode de l'île du peuple Ennasé (IV, chap. XX), dont les hommes, les femmes et les petits enfants ont le nez en figure d'as de trèfle. Il nous

1. *Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine et le régime de santé*, Bordeaux, Millanges, 1579, l. V, chap. IV. Voir aussi l'*Ancien théâtre français*, t. II, p. 339 :

« J'ay ouy dire à maistre Mengin
Qu'il avoit le plus bel engin
Que jamais enfant peult porter :
Il ne s'en faut que rapporter
A son nez, voylà qui l'enseigne. »

Voir encore dans *Rabelais* (IV, chap. LII) le passage : « Frere Jean hannissant du bout du nez..., etc. », qui ne laisse place à aucune équivoque. Cf. Tahureau, *Poésies*, éd. Gay, p. 111. Les auteurs anciens, Martial, Juvénal et d'autres encore, se sont plu à évoquer ce privilège des grands nez.

Digitized by Google

suffit de constater ceci : chaque fois que maître François veut donner à ses lecteurs l'idée d'une physionomie concrète, il s'attache avec une sympathie manifeste à un seul élément de la figure : celui qui conférait au visage du moine de Seuilly sa caractéristique la plus apparente.

Est-il à cette préférence une explication plausible, ou faut-il y voir simplement l'effet des vieilles traditions qui faisaient du nez le sujet de dictons et de joyeux récits, chers à nos pères?

On croit pouvoir répondre avec assurance que la prédilection de Rabelais a une cause, et que cette cause peut être définie, nous révélant du même coup l'indice le plus saillant du visage du Maître : son nez, célèbre parmi tous ceux de ses contemporains. Grâce à cette rencontre, un coin du voile qui, jusqu'ici, nous cachait ses traits va pouvoir être soulevé.

Biographes et critiques ne se sont guère demandé pour quel motif notre écrivain avait signé les six premières éditions de *Pantagruel*[1] de cette étrange anagramme de François Rabelais : Alcofrybas Nasier. On a toujours considéré ce second nom, qui correspond ici au nom patronymique, — si souvent emprunté, on le sait, à une particularité physique, — comme choisi sans raison spéciale, au hasard de l'anagramme[2]. Tout ce qu'on savait, et depuis peu, c'est qu'un géant de la *Chanson de Gaufrey*, haut de quatorze pieds et qui la tête « avoit plus grosse assez d'un bœuf plenier » et le nez énorme :

> En unes des narines du nés, lés le joier,
> Pourroit on largement un œf d'oue muchier...

portait ce nom.

Il est donc permis de penser, après les citations qui

1. Alcofrybas ou Alcofribas, — et même une fois Alcofibras (1537), — subsiste seul, à partir d'un certain moment, et sur le titre de *Gargantua*. Le nom de Rabelais n'apparaît qu'avec le *Tiers Livre*, en 1546.

2. Sauf M. Sainéan, *La langue de Rabelais*, t. II, p. 416.

Digitized by Google

précèdent, que le Maître n'a pas recouru fortuitement à ce pseudonyme expressif, mais qu'il l'a accommodé plaisamment au trait le plus frappant de sa physionomie. Rien ne serait plus conforme à ses habitudes d'écrivain, à ce recours constant à la réalité que nous avons eu l'occasion d'étudier, à tant de reprises différentes, depuis vingt-cinq ans, à travers les cinq livres de son roman[1].

S'il en était ainsi, — et nous allons dans un instant présenter de nouveaux arguments à l'appui de cette hypothèse, — la silhouette de Frère Jean serait celle de Rabelais lui-même. Il est évident que si le trait essentiel convient à l'écrivain, le reste du portrait doit s'appliquer à lui pareillement. Quelle occasion plus naturelle pouvait s'offrir au Maître d'appliquer le principe qui l'a amené à faire de son roman un miroir de la vie contemporaine et de son ambiance particulière? En prêtant ses traits au type populaire de moine qui s'affirme, en tant d'endroits, comme son porte-parole, qui était censé vivre dans cette abbaye de Seuilly près de laquelle il avait grandi et où il avait passé sans doute bien des heures, il appliquait simplement le procédé par excellence cher à son art, et dont on a fourni, par ailleurs, de nombreux et frappants exemples.

Quelqu'un signalait justement, il y a peu de mois, dans une revue bien informée des choses littéraires, « la façon dont certains romanciers dépeignent des modèles qu'ils ont sous la main : le plus proche, le plus cher aussi, et qu'ils peignent quelquefois, c'est eux-mêmes. Ce pourrait être une anthologie amusante que de chercher dans l'œuvre des auteurs célèbres les paragraphes ou les pages qui peuvent sûrement passer pour des auto-portraits, comme on dit en italien ». L'auteur de l'article cite ici deux exemples empruntés à des écrivains parmi les plus

1. Cf. nos introductions des tomes I et III de l'édition critique des *Œuvres de François Rabelais* (Champion, in-4°, 1912 et 1922); notre ouvrage : *Les Navigations de Pantagruel* (Leclerc, in-8°, 1904) et les articles que nous avons publiés sur les éléments réels du *Tiers Livre* dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, la *Revue du Seizième siècle*, *passim*, etc.

Digitized by Google

en vue de notre temps[1]. En littérature, comme dans le reste, les mêmes phénomènes se représentent sans cesse, fût-ce à plusieurs siècles de distance.

Consultons maintenant les contemporains. Peut-être reste-t-il à découvrir chez eux certains témoignages susceptibles de confirmer l'identification qui vient d'être proposée.

Le premier texte qui fasse mention de la mort de Rabelais, arrivée en 1553, est une épitaphe en vers français composée par Jacques Tahureau, et qui parut dans un recueil des vers de ce poète, publié en 1554. La voici :

De luy mesme trespassé.
Ce docte nez Rabelays, qui picquoyt
Les plus piquans, dort sous la lame icy,
Et de ceux mesme en mourant se moquoyt
Qui de sa mort prenoyent quelque soucy[2].

Ainsi, dans un texte écrit au lendemain de la mort du Tourangeau par un admirateur zélé, le nez du Maître est, si j'ose dire, mis en cause comme un symbole. On considère cet élément de son visage comme le personnifiant aux yeux de ceux qui l'avaient connu : Ce docte nez Rabelays... Voilà donc une première donnée suffisamment probante. Une strophe de la célèbre épitaphe consacrée par Ronsard à notre écrivain, et publiée par le poète vers

1. *L'Opinion*, nos des 4 et 11 avril 1925, et spécialement le second article, p. 16. Voici les deux cas cités et choisis entre bien d'autres : « Sait-on, par exemple, que M. Georges Duhamel s'est décrit dans les *Hommes abandonnés?* Voici en quels termes : *Il* (Salavin) *vit venir à lui... un homme grand, légèrement voûté, vêtu d'un ample pardessus marron, coiffé d'un feutre noir, et qui portait des lunettes d'écaille sur une face ronde, rasée, un peu grasse.* Voici à présent le portrait ironique de Tristan Bernard par Tristan Bernard, dans son nouveau livre *Autour du Ring : C'était un homme à barbe noire, un homme d'une grave beauté. Il était vêtu avec une élégance un peu négligée, mais l'ensemble de ses traits, de son allure, laissait une sensation de noblesse inégalable.*

2. Voir, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1903, p. 59, notre étude : *Remarques sur la date et sur quelques circonstances de la mort de Rabelais.*

Digitized by Google

1554, va nous apporter une seconde allusion non moins claire[1]. On sait assez que cette œuvre, d'allure bachique, souvent commentée, présente Rabelais comme occupé à boire en tous temps :

La fosse de sa grande gueule
Eust plus beu de vin toute seule
(*L'épuisant du nez en deux cous*)
Qu'un porc ne hume de lait dous,
Qu'Iris de fleuves, ne qu'encore
De vagues le rivage more.

Ici, derechef, on le voit, la capacité ou plutôt la puissance aspiratoire du nez de Rabelais se trouve évoquée nettement. Or, ce sont là les deux seules épitaphes publiées au cours des mois qui ont suivi sa mort. Dans l'une comme dans l'autre, l'allusion se révèle identique.

Il nous serait loisible assurément de nous en tenir là. La démonstration paraît bien acquise. Cependant, un texte inconnu, sur lequel aucune étude n'a encore été publiée, va nous permettre, par son étendue et sa signification exceptionnelles, d'ajouter à cet exposé un élément d'une portée singulière. Il s'agit d'un poème de 272 vers, consacré tout entier à la gloire du nez d'un contemporain de Rabelais, et comme ce contemporain est appelé Alcofribas Nazier, il y a les plus grandes chances pour que le possesseur de ce nez sans pareil soit l'auteur de *Pantagruel* lui-même. Le poète à qui nous devons cette œuvre d'un caractère très original, n'est autre que Bérenger de la Tour, originaire de la ville d'Aubenas[2] en Vivarais, dont le nom est le plus souvent accolé au sien. Bien qu'il ait fourni une production assez abondante et dont la valeur n'est pas négligeable, on sait sur lui peu de chose, en dehors des données qui ressortent de ses poésies. Il est absent de la presque totalité de nos manuels, répertoires littéraires

1. Voir, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1903, p. 143, *La mort de Rabelais et Ronsard*, par Hugues Vaganay, et p. 205, *L'épitaphe de Rabelais par Ronsard*, par Paul Laumonier.
2. Albenas au XVIe siècle.

Digitized by Google

et dictionnaires biographiques. Une telle exclusion est d'ailleurs parfaitement injuste, car ses divers poèmes offrent une variété et un intérêt incontestables.

Né, vers 1529 ou 1530, à Aubenas, Bérenger de la Tour fit à Toulouse ses études de droit. Magistrat ou seulement attaché au barreau de Bordeaux, il vécut quelque temps dans cette ville. Marié, entre 1556 et 1558, à la suite d'un roman d'amour, il mourut en 1559, à Aubenas. Il est l'auteur du *Siècle d'or*, de la *Choreïde* ou *Éloge du Bal*, *L'Amie des Amies*, *L'Amie rustique*, de traductions en vers de Lucien, de la *Naseïde*, de la *Moscheïde* et d'un certain nombre de « vers épars » : chants d'amour, épigrammes, lettres et épitaphes. Tout cela fut produit en une carrière relativement courte, puisqu'il mourut vers sa trentième année[1]. Ses divers recueils sont depuis longtemps fort recherchés des bibliophiles. Aucun d'eux n'a été réimprimé, même partiellement, dans les temps modernes. Les éditions des poèmes de Bérenger de la Tour sont au nombre de deux : l'une parut en 1556, à Lyon, chez Jean de Tournes, et l'autre en 1558, également à Lyon, chez Robert Granjon. Cette dernière est imprimée en caractères de civilité, ce qui l'a rendue encore plus précieuse aux amateurs; elle ne redonne pas toutes les œuvres précédemment produites et offre plusieurs morceaux inédits.

Dédiée « aux dames », l'édition de 1556 ne fut pas publiée par l'auteur lui-même, mais par l'éditeur lyonnais Jean de Tournes, sans l'assentiment du poète, comme l'indiquent les termes de la dédicace :

I. D. T. aux Dames.

Ayant recouvert cet opuscule de la louenge du bal, composé par B. de la Tour d'Albennas (mes Dames) ay long tems diferé les mettre en lumière : attendant autres œuvres de lui, que

1. Cf. l'étude du Dr Francus (A. Mazon), *Bérenger de la Tour d'Aubenas*, dans la *Revue du Vivarais*, t. XII (1904), p. 631-641, et t. XIII (1905), p. 25-39, 121-134, 190-202.

Digitized by Google

depuis ay ramassées par la cure de mes amis. C'est dont lui ay ouvert l'huis, souz l'aile de votre Nom, lequel sera ma targue contre le courrous de l'auteur : Vu mesmes qu'il vous l'a dedié autrefois : aussi que telle invencion ne merite estre cachée. A Dieu. De Lion ce vin d'Avril 1556.

Cette déclaration, qui pourrait cacher une entente tacite entre l'auteur et son éditeur, paraît toutefois sincère. En effet, certains poèmes, la *Naseïde*, par exemple, n'ont pas été alors intégralement livrés au public. Quand, deux ans plus tard, Bérenger de la Tour se décida à publier lui-même ses œuvres, il les dédia à N. Albert, seigneur de Saint-Alban. Dans cette dédicace générale, d'un style contourné, il fait une simple allusion à l'édition antérieure et présente « les restes de sa jeunesse comprinses en ce livre, qui ne tenant d'aloy pour souffrir les supplices de la publication, entre les flots des opinions vulgaires, se contrastans plus que la mer aux opposées bouches de Eole, ha dormy en tenebres ».

Pour ne traiter ici que de la *Naseïde*, il y a lieu d'observer que l'édition de ce poème, donnée d'abord par Jean de Tournes, est incomplète des soixante-quatorze derniers vers que fournit seulement l'édition de 1558. Quelques menues variantes, surtout orthographiques, différencient par ailleurs les deux textes. Dans celui de 1556, le poème est intitulé : *Naseïde, dédiée au grand Roy Alcofribas Nazier*, et dans celui de 1558 : *Naseïde restituée en son entier. A Alcofibras* (sic) *Indien, Roy de Nasée.* Le premier texte n'a pas de dédicace, le second est dédié « A B. de Rochecolombe, gentilhomme ». L'épître dédicatoire, très curieuse, s'adresse à ce personnage comme ayant navigué aux « Isles neufves ». A son retour, celui-ci aurait raconté à Bérenger de la Tour son grand voyage, l'entretenant du Roy de Nasée : « Le nez duquel [il affirme] avoir deux tiers de long, avec grosseur proportionnée, et les Naséens l'avoyent de pareille grandeur. » Rochecolombe aurait également décrit l'étendue du royaume de

Digitized by Google

Nasée, la fertilité de la terre, la somptuosité des palais et disposition de la république.

Entre autres poincts me fut aggreable entendre, comme on y punist les criminelz, non par glaive, fouëtz, ou carquan, mais on les assied sur une pierre au milieu de la place, aux rayons du soleil, où sont condamnez tenir soubz le menton un grand bassin fait exprès, entour lequel sont marquées les heures, lesquelles ilz monstrent à l'ombre de leur nez, et là sans remuer sont contraincts demeurer du matin jusques au soir, autant de jours qu'on puisse en apprehender autres pour mettre en leur lieu. Aussi en tout le royaume n'y ha autres horologes que ceux là. Lequel discours je tins longtemps à bourde et mocquerie, jusques avoir ruminées les histoires naturelles, affermans entre les hommes estre difference selon les régions et divers aspects du ciel.

Le seigneur de Rochecolombe est censé, d'après cette lettre, être sur le point de retourner au Pérou, sur une caravelle espagnole qui doit mettre à la voile, de Lisbonne, le 10 mai 1557.

J'ay escrit une lettre au roi de Nasée (poursuit le poète), de laquelle me fut desrobbée la moitié, et imprimée sans mon sceu[1]. Toutes fois, despuis en çà, l'ay remise en son entier laquelle vous envoye pour la luy donner en main, priant Dieu vous donner la grace de bien et heureusement faire votre voyage et puissiez, vous et vostre nez, retourner en France sain et en bon poinct. De Musceole, ce dernier jour de decembre 1557.

Examinons maintenant ce texte, d'une étrangeté si savoureuse, et où se révèle une sorte d'humour, assez semblable à celui de Rabelais. Certes, la description du châtiment usité dans le royaume de Nasée n'aurait pas été déplacée dans tel épisode du *Quart Livre*. De même, ce charmant trait final : « Vous et vostre nez. » Visiblement, la conception du royaume de Nasée s'accorde avec celle des royaumes fantaisistes visités au cours de la croisière

1. Allusion à la première publication, par J. de Tournes.

Digitized by Google

des IVe et Ve livres de *Pantagruel* et, en particulier, avec celle de l'île Ennasin et du peuple Ennasé, dont les voyageurs rabelaisiens considèrent successivement l'assiette et les mœurs. Il est clair, en effet, que *Nasée* et *Ennasin*, — le pays des grands nez et le pays des nez camus, — correspondent en réalité à une fiction du même ordre.

Notons, en outre, que Bérenger, originaire du Vivarais, entretenait avec la ville de Lyon, métropole de sa région, — demeurée pendant si longtemps le centre des études et des amitiés de l'auteur de *Gargantua*, — des rapports réguliers, et qu'il s'y faisait éditer.

On a relevé plus haut des différences dans le libellé des deux éditions. Le nom de Nazier disparaît de la seconde. N'y a-t-il pas lieu de penser que le premier texte est le bon et que le poète, en supprimant le nom quelque peu transparent donné par le premier éditeur, a voulu éviter une allusion trop directe à Rabelais, son modèle, qu'il avait scrupule à « blasonner » si peu d'années après sa mort (1553)? Jean de Tournes, qui avait reproduit très exactement le manuscrit du poème, — dont seule la fin ne lui avait pas été remise, — a dû fournir le véritable intitulé. Bérenger paraît avoir aussi modifié légèrement, non sans intention, le prénom, en imprimant *Alcofibras*, alors que cette forme est tout à fait exceptionnelle, comme on l'a vu. On peut penser que la *Naseïde*, œuvre humoristique de sa première jeunesse, a été écrite du vivant de Rabelais, et qu'elle n'était pas destinée alors à sortir d'un petit cercle d'amis. N'oublions pas qu'elle fut d'abord mise au jour sans l'aveu de son auteur, qui se plaint qu'on la lui ait « desrobbée ».

Il semble, au reste, que, dans la seconde édition, l'épître dédicatoire et la qualité d' « Indien » conférée par le titre à *Alcofibras* soient destinées simplement à nous donner le change. Il n'est plus question d'aucune manière, au cours du poème, de l'Inde ni de la royauté d'un pays fantastique. L'œuvre s'adresse au « Roy des grands nez, Roy des nez les plus grands de Naserie ».

Digitized by Google

On va voir, par les extraits que nous offrons de la *Naseïde*[1], que l'hypothèse d'une mise en cause, si l'on peut dire, du nez de Rabelais ne présente rien que de plausible, venant surtout après les citations explicites groupées plus haut. Si le visage de maître Alcofribas a eu la caractéristique spécifiée par nous d'après ses œuvres, et déjà relevée par Tahureau et par Ronsard, rien de plus logique que de le reconnaître ici, sous son pseudonyme le plus illustre, celui de son début dans les lettres : Alcofribas Nasier.

Voici le début du poème de Bérenger de la Tour :

NASEÏDE, DÉDIÉE AU GRAND ROY ALCOFRIBAS NAZIER[2]

Pour vous louer si la plume je prens,
Roy des grans nez, Roy des nez les plus grans
De Naserie, à ce faire m'invite
Le vostre, auquel tout le peuple court vite
Pour l'admirer, comme rare spectacle,
Si qu'on le juge estre un nasal miracle,
Tant il est grand, que des archiers le pire
Ne le pourroit faillir pour mal qu'il tire :
Et s'il trouvoit au monde son pareil,
Croy qu'il feroit eclipser le soleil.
Ceux la qui ont donné louange aux nez,
Et doctement nous les ont blasonnez,
Ne cuident point que je leur veuille oster
Aucun bruit leur pour au mien l'ajouster.
En grave stile ils nous ont exposée (*sic*)
La dignité de la tourbe Nasée,
Où les moyens leur ont esté ouvers
Autant qu'au monde y a de nez divers.
En grave stile ont loué les Naseaus,
Le trait, le teint de ces nez damoyseaus
Sur qui on voit mille beautés escloses,

1. Nous comptons publier prochainement tout le poème dans la *Revue du XVIe siècle*.

2. On adopte ici le titre de 1556, pour les raisons qui viennent d'être dites. Notre copie a été faite sur ce même texte et corrigée d'après les leçons meilleures de 1558, dont nous avons dû chercher pendant longtemps un exemplaire.

Digitized by Google

Proprement faicts pour odorer les roses :
Mais je veus prendre autre sujet plus digne,
Dont vous portez au visage le signe,
Roy bien nasé : et pour mieus le toucher
Je veus ma Muse en tel point emboucher
Que ces propos hautement entonez
Soient à l'égal du Colosse des Nez,
Lequel pour estre excellent dessus tous
Les nez qui sont et seront, fait que vous
Estes le Roy : et tant plus grand se void,
Tant plus grand Roy aussi dire on vous doit.
Dire on vous doit grand Roy, aussi vous l'estes,
Roy sur autant que se trouvent de testes
A croc, et dont la grandeur Cesarée
Va per à per avec la Nazarée.
Mais qui pourroit en ce monde regner,
S'il n'a le nez qu'on ne puisse empoigner
Comme le vostre, ô nasifique sire?

Le poète développe alors, à travers les antiquités profane et biblique, l'histoire des nez illustres : ceux de Cyrus, de Nabucodenez, d'Ovide. Il énumère de piquantes données tirées de l'histoire naturelle, de la mythologie, des traditions populaires, des images et locutions proverbiales. Il insiste aussi sur la psychologie des caractères, devinés d'après la forme et l'élégance du nez, et celle des passions de l'âme, d'après les mouvements de cet organe. Comme on pouvait s'y attendre, il ne manque pas d'insister sur le privilège insigne attribué aux grands nez et célébré par Rabelais, à propos de Frère Jean... A noter que l'allusion aux nez « en as de treffles », visés dans le *Quart Livre*, se retrouve au cours de ces pages. Tour à tour, les jouissances et les services que l'espèce humaine doit à cet organe sont magnifiés avec une verve alerte, vraiment digne du sujet.

Tous les grans nez ne peuvent recevoir
Tiltre de Roy. Ah! il feroit beau voir,
Qu'un nez tortu, un nez laid de tous poinctz
Un nez bossé, forgé à coups de poings,

Digitized by Google

Illuminé, tigneus, et qui se guinde
A tous costez, comme ceus des coqz d'Inde :
Un nez rempli de trous et clous avec,
Un nez moulé à la forme d'un bec,
Un nez trop large, un nez que l'on admire,
Faict au patron de prouë d'un navire :
Un nez velu rehaussé de verrues,
Espouvantant les enfans par les rues,
Un nez morveus et de tigne emperlé
Eust tel honneur : c'est trop avant parlé :
Raison ne veut que nom de Roy ils prennent,
Bien que soyent grans : et s'il advient qu'ils regnent,
Et que leur main de sceptre soit garnie,
C'est une pure et vraye tyrannie :
Car la grandeur du nez, s'il n'a beauté,
Ne peut avoir tiltre de Royaulté.
Un nez Royal, avant que tel soit faict,
Veut estre grand, poli, beau et parfaict,
Comme le vostre : auquel furent donnez
Tous les grands biens qu'on peut dire des nez :
Ne trouvant autre encor à soy conforme
Grand, gros et large, ouvert et long, en forme[1]
De barbacane ou triangle éminent
Qui sus un flanc de mur va dominant.

Le poème s'achève sur la description d'un riche étui que l'auteur rêve d'offrir au « Roy des Nez ». On suit avec une curiosité amusée le récit des aventures de cet étui, à travers les âges, depuis Nabuchodonosor jusqu'au « rabin » et au juif converti, de qui Bérenger de la Tour affirme, au dernier vers, l'avoir acheté

Pour mettre au nez de Vostre Majesté.

Reportons-nous, en terminant, aux portraits les plus accrédités du Maître, et dont aucun, d'ailleurs, n'est antérieur au commencement du XVIIe siècle. Il sera facile de constater que la racine du nez de l'écrivain y offre « une

1. *Var.* : Grand, gras, ouvert, plus long en belle forme.

Digitized by Google

protubérance marquée et caractéristique[1] », et que le nez lui-même y apparaît « un peu fort et bien planté[2] ». Ce double trait est très visible sur le portrait dit de la *Chronologie collée*. Une autre effigie, au premier rang de celles qui nous sont parvenues du Maître, est une médaille fondue du début du XVIIe siècle qui fait actuellement partie de la collection Richebé[3]. Or, précisément, le nez y apparaît comme exceptionnellement gros et fort. Cette œuvre d'art, jugée comme la plus intéressante des médailles rabelaisiennes, plaide assurément dans le sens de nos conclusions. Sur le portrait de la *Chronologie collée*, aussi bien que sur cette médaille, la bouche apparaît pareillement large et bien fendue. On voit donc que tout s'accorde pour nous donner le droit de faire apparaître Rabelais à travers le portrait de Frère Jean : « bien à destre,... delibéré, hault, maigre, bien fendu de gueule, bien advantagé en nez ». L'incertitude où nous étions jusqu'ici touchant son visage véritable, incertitude constatée par tous les érudits qui se sont occupés de son iconographie, a pris fin. Son œuvre, scrutée d'un peu près, nous a livré les traits essentiels de sa figure, pendant que les contemporains, interrogés, ont confirmé l'exactitude du portrait qu'il avait ainsi confié, vers 1534, à son *Gargantua*.

Abel LEFRANC.

1. Clouzot, *op. cit.*, p. 201 et 203.
2. *Ibid.*
3. Reproduit *ibid.*, p. 169. Voir aussi la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. V, p. 325.

Digitized by Google

MÉLANGES

DEUX REPRÉSENTATIONS DE MYSTÈRES A PITHIVIERS

(2 ET 9 AOUT 1528)

Au mois de mai 1528, un an tout juste après le sac de Rome par les lansquenets luthériens de Frondsberg, le culte des saints était encore assez en honneur dans une petite ville de l'Orléanais pour qu'on entreprît d'y représenter deux mystères, « deux Jeux et Miracles de Monsieur saint Jacques ».

Tapie dans ses étroits remparts au pied de la grosse tour d'Héloïse, ce doyen des donjons de France[1], à mi-chemin sur la grande voie historique qui traverse la France de Liége à Bordeaux, la ville de Pithiviers avait dans son église Saint-Salomon une chapelle dédiée à saint Jacques, et une confrérie du même nom y comprenait ceux de ses bourgeois qui avaient fait le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle en Galice, ou qui tenaient à encourager cette pieuse coutume, enracinée là depuis des siècles. Quatre cents ans auparavant, quand l'invasion musulmane était revenue battre le pied des Pyrénées, de nombreux chevaliers du pays en avaient montré le chemin en passant les monts pour aller combattre les Mores. Le cartulaire de l'abbaye de la Sauve-Majour-entre-deux-Mers en fait foi, et leurs noms longtemps populaires sont restés accolés à ceux de plusieurs villages des environs. Le plus fameux de ces croisés d'Espagne, un fils légendaire d'Héloïse, célébré comme elle par les chansons de geste, y est appelé indifféremment Ernaut d'Orlenois, Ernaut le Roux et Ernaut de Gironde, du nom de la ville de Gérone (en latin Gerunda) qu'il aurait

1. « Il paraît probable que la ville de Pithiviers a possédé jusque vers 1830 le plus ancien donjon de France » (F. Lot, *Héloïse de Peviers*, dans *Romania*, t. XXVIII, p. 273 à 279).

Digitized by Google

conquise sur les musulmans. A demi effacées par le temps, ces antiques traditions avaient été ravivées par les exploits d'un autre chevalier du pays, le Bègue de Villaines. Émule de Duguesclin, il avait débarrassé la Beauce du fléau des Grandes Compagnies pour les mener aux guerres d'Espagne, s'était illustré là-bas en combattant Mores et Portugais et en faisant prisonnier de sa main le roi don Pèdre le Cruel, et avait reçu en récompense, avec le titre de grand d'Espagne, le comté de Ribadeo en Galice, non loin de Santiago-de-Compostelle.

Tout cela peut expliquer que tant qu'à jouer des mystères à Pithiviers, on ait donné la préférence à ceux qui célébraient ce saint demeuré populaire.

Monter une représentation théâtrale était alors une entreprise hardie. Il n'y avait pas encore de comédiens professionnels; de simples compagnies d'amateurs se formaient donc pour la circonstance. Ces amateurs devaient être à la fois assez fortunés pour supporter les frais de salle, de scène, de décors et de costumes, tous frais que dans un milieu modeste la recette ne suffisait pas à couvrir, et assez instruits pour apprendre par cœur des rôles comptant parfois plusieurs milliers de vers. Aussi, pour entreprendre une tâche aussi lourde, fallait-il du moins être sûr de pouvoir la mener jusqu'au bout.

A Pithiviers, les organisateurs prirent la sage précaution de se lier entre eux par un contrat extrêmement serré, passé en bonne et due forme, le 24 mai 1528, par-devant Me Thomas Archambault, notaire[1]. Découvert récemment en dépouillant de vieux minutiers, cet acte a paru digne d'être mis en pleine lumière.

Jusqu'à présent, en fait de contrats du même genre, on ne connaissait que deux textes latins de rédaction sommaire, l'un dressé à Draguignan en 1462, l'autre à Toulon en 1494, publiés tous deux en 1874 dans la *Revue des Sociétés savantes*. Puis il fallait descendre jusqu'en 1547 pour trouver un engagement conclu entre amateurs de Valenciennes, sans parler d'un acte de 1544 concernant une première troupe de comédiens suivant la Cour.

Déjà recommandable par sa rareté relative, le contrat de Pithiviers présente encore l'avantage de réglementer plusieurs

1. Nous ne saurions trop remercier Me Barué, notaire à Pithiviers, pour la complaisance qu'il a mise à nous communiquer ses minutes.

Digitized by Google

points négligés par les documents analogues. A ce titre, il mérite une analyse complète et détaillée.

L'acte ne mentionne que les noms de nos comédiens amateurs, sans indiquer leurs professions, sauf pour le chef de la troupe qui, comme toujours, était un prêtre. Mais le dépouillement d'une série d'actes des années voisines a permis de les identifier.

Messire Jean Hamelin, prêtre à Escrennes, était fils d'un vigneron de Pithiviers. Dès le 20 février 1514, on le voit vendre une vigne lui provenant de la succession de sa mère. Le 12 décembre 1516, il est chapelain de l'église collégiale de Saint-Georges, lorsqu'il se rend acquéreur d'une maison dans la basse-cour du château de Pithiviers, près du four à ban du chapitre. Puis il deviendra successivement vicaire à Escrennes et à Guigneville, deux paroisses des environs immédiats de cette ville.

Les douze compagnons qu'il avait su grouper autour de lui étaient tous des hommes jeunes, appartenant à des familles bien posées.

Il y avait alors à Pithiviers beaucoup de peigneurs et cardeurs de laines et de *texiers* en draps, travaillant pour les marchands drapiers. Entre tous les corps de métiers, ces drapiers tenaient le premier rang; au point que les chardons à carder, emblème de leur profession, figurent dans les armoiries de la ville.

Or, parmi nos acteurs bénévoles on trouve cinq marchands drapiers : Pierre Clément, Denis Clergeau, Olivier Gallet, Jean Sureau et Jaspard Duverger.

Le doyen, Pierre Clément, vendeur d'une rente foncière dès 1514, était, en 1525, veuf de sa première femme Thibaude Lescuyer et tuteur de leur fille Jeanne. En 1525, il était encore curateur de son jeune collègue Jean Sureau.

Denis Clergeau vient d'assister deux jours auparavant au mariage de l'un de ses cardeurs de laine, et, le 28 mai, il va prendre à bail une vigne au Clos-Beauvais, près de la Croix-Fallaise.

Clovis Gallet, marchand drapier dans la Grande-Rue, est propriétaire d'un jardin dans le faubourg d'Orléans.

Jean Sureau a partagé, le 29 avril 1523, les successions de ses père et mère; des lettres de tutelle, en date du même jour, nous font connaître son âge, vingt-deux ans en 1528.

Digitized by Google

Enfin, Jaspard Duverger est propriétaire d'une maison sur le Pavé tendant de la Porte-du-Gatinais au Bourg-l'Abbaye-lez-Pithiviers.

Nicolas Auvray et Pierre Berthelot sont deux sergents, c'est-à-dire huissiers, des ville et châtellenie de Pithiviers. Personnages avisés et entreprenants, ils ont en outre, dès 1525, affermé ensemble les droits que la maladrerie de Saint-Ladre perçoit à Pithiviers à la foire Saint-Mathieu. De plus, Berthelot a traité, le 23 mai 1527, avec le drapier Jean Denison, l'un des collecteurs des tailles, pour opérer à sa place le recouvrement des rôles, tandis qu'Auvray s'est rendu adjudicataire de la ferme du Tolle pour le compte de l'évêque, seigneur temporel.

Jean de Puiseaux, marchand pelletier, est, par sa première femme, Jeanne Auvray, neveu de l'apothicaire Jean Auvray, cousin de l'huissier, et sa seconde femme, Apolline Lenoir, l'apparente à un maître chirurgien et à un arpenteur juré.

Mathieu Mangeant, l'hôtelier, a, dès février 1521, épousé la veuve de Jean Fallaise, l'un des plus riches bourgeois de la ville; il sera en 1531 l'un des exécuteurs testamentaires de la belle Madeleine Payen, veuve de Jean Duhamel, lieutenant du bailliage.

Mathurin Spontin est un boulanger qui vient d'affermer pour six ans le four à ban de la Grande-Rue, appartenant à l'évêque.

Pierre Lallement, maître peintre et vitrier, a, dès le 27 avril 1523, acheté la maison de la Fontaine, dans la rue de la Porte-Gatinaise, et, le 13 mars 1527, un jardin au val de Fricambault.

Enfin, Jean Jaupitre est clerc de notaire chez Me Archambault depuis deux ans, et figure à ce titre comme témoin dans quantité d'actes reçus par son patron.

De cette énumération on est en droit de conclure que si les deux jeux de saint Jacques comprenaient des rôles de femmes, ces rôles étaient tenus par de tout jeunes gens, comme Jaupitre, le clerc de notaire, ou le drapier Sureau.

On n'a d'ailleurs aucune donnée certaine sur les rôles distribués à ces acteurs bénévoles, non plus que sur les deux pièces qu'ils avaient entrepris de jouer. Des mystères de saint Jacques avaient été bien représentés déjà à Béthune en 1491 et 1503, à Compiègne en 1502 et à Troyes en 1523, mais ces pièces semblent perdues.

Cependant il est permis de conjecturer en toute vraisemblance

Digitized by Google

quel était le sujet de l'un de ces deux jeux de saint Jacques. On sait que la *Légende dorée* de Jacques de Voragine était alors dans toute sa vogue. Dès la découverte de l'imprimerie, quatre éditions successives de la traduction française de Jean de Vignory l'avaient mise à la portée de tous. Or, parmi les miracles de saint Jacques le Majeur rapportés dans cet ouvrage, il en est un, le quatrième, qui semble fait pour le théâtre, tant il comporte d'incidents dramatiques ou plaisants, de nature à plaire aux spectateurs de l'époque, ainsi que l'on va en juger.

Deux pèlerins, le père et le fils, se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle, s'arrêtent dans une ville et vont loger à l'hôtel. Une chambrière s'éprend du jeune homme et lui fait des propositions déshonnêtes qu'il repousse avec horreur. Pour se venger, la belle cache pendant la nuit une tasse d'argent dans le bagage des pèlerins. Après leur départ, elle en signale la disparition et fait peser les soupçons sur eux. Rejoints et conduits devant un magistrat, on les fouille : les voilà pris en flagrant délit. Le voleur sera pendu; à lui de se dénoncer, l'autre continuera seul son voyage. Après un conflit de générosité, où chacun d'eux veut sauver l'autre, le fils l'emporte : on l'attache au gibet, et le père désolé achève son pèlerinage. De retour au bout d'un mois, il court au gibet et a la surprise de trouver son fils encore vivant qui lui dit avoir été soutenu et nourri par saint Jacques qu'il avait invoqué au moment suprême. Émerveillé, le père va conter le fait au magistrat qui d'abord se moque : un pendu en vie au bout d'un mois, c'est comme si vous disiez que ce coq à la broche va se mettre à chanter. Et le père de répondre : si le grand saint le veut, votre coq chantera. Aussitôt le coq se débroche, saute sur un landier et, battant des ailes, jette un joyeux cocorico. Du coup le juge est convaincu, on détache le pèlerin du gibet, et la servante, convaincue de son crime, est condamnée au bûcher.

La preuve que cette légende était populaire en Orléanais, c'est qu'on la trouve reproduite toute au long sur une magnifique verrière de l'église de Sully-sur-Loire. Dans les six panneaux on voit figurés successivement : la chambrière glissant la tasse d'argent dans le bagage des pèlerins endormis, la fouille et l'arrestation des voyageurs, le jeune homme mis au gibet et soutenu par un personnage nimbé, le père au pied du gibet et le fils contant le miracle auquel il doit la vie et dénonçant la coupable, le père contant le fait au magistrat attablé près d'un

Digitized by Google

coq à la broche et ce même coq, perché sur un landier, battant des ailes et le bec ouvert, enfin la servante sur le bûcher et, dans le fond, le jeune homme qu'on descend du gibet[1].

Cette légende, populaire en Orléanais, l'était aussi ailleurs. Car, en 1868, M. Camille Arnaud a publié un fragment de *Ludus S. Jacobi* en dialecte provençal où ce même sujet est traité avec un nombre de rôles un peu plus grand. Pour représenter les anges, les démons et autres personnages accessoires, la fantaisie du maître de jeu pouvait se donner carrière.

Tout en invoquant l'aide de Dieu, chose normale pour des gens voulant faire œuvre pie, nos compagnons commencent par prendre leurs sûretés pour pouvoir compter les uns sur les autres. A cet égard, le mieux étant de prendre les gens par l'intérêt, on stipule de fortes amendes pour qui manquerait à ses engagements. Ces engagements sont de deux sortes : d'abord assister aux répétitions, ou *records*, qui auront lieu le dernier dimanche de mai et tous les dimanches de juin et de juillet, de onze heures à midi; puis de prendre part aux représentations, fixées aux dimanches 2 et 9 août 1528. A moins d'excuse légitime, toute absence à une répétition entraînera pour l'absent une amende de cinq sols parisis. Le manquement beaucoup plus grave d'assister à une représentation, comme aussi le refus de jouer le rôle attribué seront frappés d'une amende vingt fois plus forte, de cent sols parisis. De plus, pour rendre la sanction encore plus efficace, les parties acceptent d'avance que ces amendes soient recouvrées au moyen de la saisie et de la vente immédiate des gages par eux remis et même de tous autres biens, sans avoir à remplir aucune formalité judiciaire.

Ces amendes sont applicables même au prêtre Jean Hamelin, qui doit *protocoler* ses compagnons. Par ce terme il faut entendre qu'Hamelin est le maître du jeu, à la fois distributeur des rôles, régisseur et metteur en scène, dirigeant et soufflant les acteurs, et s'adressant au public soit pour l'inviter au silence, soit pour commenter pieusement le spectacle se déroulant sous ses yeux. Dans un manuscrit du mystère de sainte Apolline, une miniature du peintre Fouquet représente le maître de jeu drapé dans une longue robe à capuchon, coiffé

1. Voir Marchand, *Histoire du château de Gien* (1885), p. 95 à 98; Dr. Boullet, *Sully-sur-Loire* (1869), p. 24; *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XII (1901), p. 802.

Digitized by Google

d'un bonnet de docteur, tenant de la main gauche le livret de la pièce et levant de la droite une baguette de chef d'orchestre, comme pour mettre en action les joueurs d'instruments du paradis[1].

Après avoir ainsi cherché à discipliner les acteurs, le contrat réglemente tout ce qui concerne la salle, la scène, les décors et les costumes, fixe le sort de la recette et limite les entrées de faveur.

L'aménagement d'une enceinte close et payante, ou *parquet*, et d'une scène, avec son enfilade de décors disposés à côté les uns des autres, était besogne délicate. On la confie aux plus avisés, aux sergents Colin Auvray et Jean Berthelot, au jeune drapier Sureau, au peintre Lallement et au boulanger Spontin. Sous le nom d'*entremetteurs*, tous cinq auront, à l'exclusion des autres, à fournir tout ce qui sera nécessaire pour jouer les deux mystères, comme échafauds, loges et tabernacles, et à les faire dresser en temps voulu. Les frais qu'entraînera cette installation seront à leur charge, à la double condition que, pour leurs peines et vacations, ils recevront des autres compagnons une part contributive de la dépense fixée pour chacun d'eux à dix sols tournois, et qu'en outre ils encaisseront seuls la recette que produiront les entrées et qu'on leur abandonne d'avance. C'est évidemment par ce terme consacré qu'il faut traduire « les deniers qui seront donnés et amassés durant les dits jeux, pour iceux voir jouer ».

Pour les costumes, au contraire, chacun des acteurs devra se procurer lui-même les vêtements et habillements appropriés à son personnage. C'était d'autant plus facile qu'on représentait alors les anciens dans le costume du temps où l'on vivait, sauf certains habillements conventionnels pour Dieu, les anges et les démons.

Enfin, comme la recette est attribuée d'avance aux *entremetteurs*, pour compenser d'autant leurs dépenses, on convient de limiter les entrées de faveur à trois personnes de la famille de chacun des acteurs.

Les répétitions auront lieu, sauf contre-ordre, dans la tour du château de Pithiviers, c'est-à-dire dans le vieux donjon de

1. Voir l'excellent ouvrage de M. Gustave Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge*, 2e édition (Paris, Éd. Champion, 1925), et son *Livre de conduite de régisseur pour le mystère de la Passion* (Ibid., 1925).

Digitized by Google

forme quadrangulaire et d'environ cent pieds de haut, dans lequel l'historien orléanais Robert Hubert constatera encore au XVIIe siècle l'existence de grandes salles, logements, chambres et oratoires.

Ce choix d'un local dépendant du château seigneurial impliquait ainsi l'assentiment de l'évêque d'Orléans, seigneur temporel et spirituel de Pithiviers, et prouve que, si le prêtre Hamelin avait pris l'initiative de représenter ces mystères, ce n'était pas sans l'aveu de son supérieur hiérarchique. Ce prélat était alors très haut et très puissant prince Jean d'Orléans, comte de Longueville, à la fois archevêque de Toulouse et évêque d'Orléans et petit-fils du fameux Dunois. Il semble s'être intéressé aux répétitions, car on le voit séjourner exceptionnellement à Pithiviers, tout au moins pendant toute la première quinzaine de juillet. Sa présence y est attestée par une série de contrats, auxquels il concourut en personne, en l'étude du notaire de la châtellenie. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il y soit resté davantage pour assister aux représentations des dimanches 2 et 9 août.

Ces représentations eurent certainement lieu; avec quel succès, nous l'ignorons. Rien ne subsiste aux archives des anciens comptes de la ville et des délibérations municipales de cette époque. On remarque seulement qu'à l'étude du notaire Archambault on ne trouve de contrat d'aucune sorte entre les dates du 31 juillet et du 16 août 1528, comme si, durant cette première quinzaine d'août, l'attrait des représentations avait suspendu le courant des affaires et absorbé tous les instants du patron et des collègues du jeune Jaupitre.

CONTRAT D'ENGAGEMENT THÉATRAL

D'UNE TROUPE D'AMATEURS DE LA VILLE DE PITHIVIERS POUR JOUER, SOUS LA DIRECTION D'UN PRÊTRE, DEUX JEUX ET MIRACLES DE MONSIEUR SAINT JACQUES [24 mai 1528].

Le vingt quatre^me^ jour de may, l'an mil V^c^ vingt huit.

Messire Jehan Hamelin, prestre, demeurant à Escrennes, Olivier Gallet, Pierre Clément, Colin Auvray, Pierre Berthelot, Pierre Lallement, Jehan de Puiseaux, Mathieu Mangeant, Mathurin Spontin, Jaspard Duverger, Jehan Sureau et Jehan Jaupitre, tous demourans à Pithiviers et entrepreneurs pour jouer en lad. ville, à l'ayde de Dieu, *Deux jeux et myracles monsieur sainct Jacques*, les deux et troys^mes^ dymanches consécutifz d'après led. jour sainct Jacques prochain venant,

Digitized by Google

A faire les records desquelz jeux se sont huy lesd. parties et chascune d'elles obligées et obligent l'une à l'autre, et seront tenues de assister par chascun jour de dymanche d'entre huy et led. jour sainct Jacques, entre l'heure de unze et midi, dedans la tour du chastel de ceste dite ville de Pithiviers, ou autre lieu qui sera entre eulz ordonné, à peine de cinq solz parisis pour chascun deffaut qu'ils et chascun d'eux feroit par faulte d'y assister.

Et aussi pour lesd. deux dymanches consécutifz d'après led. jour sainct Jacques qu'ilz voudront jouer comme dict est, à la peine de cent solz parisis pour chascun personnaige qui sera deffailant, refusant ou dellayant tenir et jouer son personnaige, selon qui leur a esté donné et distribué, et led. Hamelin, prestre, de les prothocoller hors toutesvoyes excusation légitime.

Au paiement desquelz deffaulx et de chacun d'iceux ont lesd. parpartyes respectivement voullu et consenty, veullent et consentent expressément qu'ilz y soient contraincts par prinse, exécution, vente et exploictation de leurs biens et gaige habendonné, ainsi qu'il plaira aux comparans, et à ce se sont obligez et obligent tant et si avant que en tel cas est requis.

Lesquelz biens et gaiges seront venduz et adenérez ou fait vendre et adenérer par lesd. partyes comparans, tout incontinant led. deffault et prinse faicte, sans aucune sollempnité de justice y garder, et les deniers qui en ystront seront convertiz et emploiez au proffict d'un chascun desdiz comparans, ainsi que bon leur semblera.

Et pour faire et fournir de toutes choses nécessaires à jouer lesdiz jeuz, ont lesd. Auvray, Berthellot, Sureau, Lallement, Spontin, et chascun d'eulz prins et prennent la charge et se sont faictz entremecteurs de faire et fournir, à leurs despens, de tous tabernacles, loges et aultres choses nécessaires à jouer iceulx jeux, comme d'exchaffaulx, loges et plusieurs autres tabernacles qu'il y conviedra faire, lesquelz ils seront tenuz lever en temps deu.

Moyennant et par ainsi que chascune desd. aultres partyes ont promis et seront tenuz payer et bailler chascun, dedans le jour sainct Jehan Baptiste prochain venant, ausd. cinq entremecteurs, pour leurs peines et vaccations, dix sols tournois.

Et prandront aussi lesd. entremecteurs seulz, tous et chascun, les deniers qui seront donnez et ammassez durant lesd. deulx jeux pour iceulx voir jouer.

Et fourniront toutes lesd. partyes, chascune pour soy, de leurs vestements et habillemens à eulx appropriez et telz que à leurd. personnaige appartiendra.

Ne pourront aussi lesd. parties faire entrer ou parquect où l'on jourra lesd. jeuz que chascun troys personnages de leur maison et non d'aultres pour voir jouer lesd. jeulx. Car ainsi, etc...

Digitized by Google

Promettant, etc. Obligeant, etc. Renonçant, etc. Présens : Estienne Cousté et Pierre Georges, clers, témoins.

Et le tiers jour de juing aud. an, Denis Clergeau, entremecteur à jouer avec les dessus diz, s'est obligé jouer et tenir son personnage, faire et vacquer selon et ainsi que les aultres susd. partyes et selon qu'il est cy dessus déclaré, et mesmement paier ausd. cinq entrepreneurs, dedans le terme susd., dix solz tournois pour les causes sus dictes, et généralement faire et accomplir tout ce qu'il sera besoing et comme les autres y sont obligez cy dessus. Présens lesd. témoins.

(Extrait du minutier de Thomas Archambault, notaire à Pithiviers).

J. Devaux.

Digitized by Google

MAROT ET DANTE

L' « Enfer » et l' « Inferno »

Qui s'aviserait au premier abord de faire ce rapprochement? Qu'a-t-il à faire, le petit poème touchant et humain, mais assez terre à terre, de Marot avec la sublime métaphysique de la *Divine Comédie?* Et pourtant, en lisant attentivement l'*Enfer* on est frappé d'une singulière coïncidence qui permet de mettre ces deux noms côté à côte.

Tout le monde se rappelle les magnifiques *terzine* où Dante, ayant franchi le seuil de la porte terrible, décrit le premier cycle, cette antichambre de l'*Enfer* où se trouvent reléguées les âmes indifférentes et dont la punition est d'être privées de la suprême béatitude, ce qui leur fait pousser une clameur formidable (III, 22) :

Quivi sospiri, pianti ed alti guai
Risonavan per l'aer senza stelle,
Perch'io al cominciar ne lagrimai.

Diverse lingue, orribili favelle,
Parole di dolore, accenti d'ira,
Voci alte e fioche, e suon di man con elle,

Facevano un tumulto, il qual s'aggira
Sempre un quell'aria senza tempo tinta,
Come la rena quando a turbo spira.

Ed io, ch'avea d'orror la testa cinta,
Dissi : Maestro, che è quel ch'i odo?
E che gent'è, che par nel duol sì vinta?

Ed egli a me : Questo misero modo
Tengon l'anime triste di coloro,
Che visser senza infamia e senza lodo...

Marot, lui aussi amené par les gendarmes du Châtelet, passe une porte étroite et basse. Mais, avant d'entrer, il entend un singulier tumulte :

Mais ains que fusse entré au gouffre noir,
Je veoy à part un autre vieil manoir

Digitized by Google

Tout plein de gens, de bruict et de tumulte,
Parquoy avec ma guyde je consulte,
En luy disant? « Dy moy, s'il t'en souvient,
D'où et de qui et pourquoy ce bruict vient. »

Si me respond : « Sans croyre le rebours,
Scache qu'icy sont d'Enfer les faubourgs,
Où bien souvent s'esleve ceste feste,
Laquelle sort, plus rude que tempeste,
De l'estomac de ces gens que tu vois,
Qui sans cesser se rompent teste et voix
Pour appoincter faulx et chetifs humains
Qui ont debatz, et debatz ont eu maints... »

La parenté des deux passages saute aux yeux. Le gros ministre du Châtelet, qui conduit Clément à la prison avec cinq ou six de ses pareils, se sépare de ceux-ci et se transforme tout à coup en une sorte de guide bienveillant qui répond à ses questions comme Virgile à celles de Dante. Le manoir des avocats, c'est « d'Enfer les faubourgs », et de là sort le bruit d'un tumulte infernal (*tumulte* chez Marot et *tumulte* chez Dante), ce qui caractérise précisément le premier cycle de l'*Enfer* du Dante. Fort naturellement, les deux poètes s'écartent dans le développement, puisque leur intention était toute différente.

Il est facile de reconstruire le travail de la pensée de Marot. En songeant à la prison du Châtelet, il eut tout de suite l'idée de la rapprocher de l'enfer dans son imagination, et en se remémorant le bruit du Palais il se rappela le début de l'*Inferno*, dont le style allégorique lui suggéra l'idée d'insérer cette causerie fictive avec son gardien au milieu du récit très réaliste de ses souffrances. Le gendarme se transforme en guide et prononce ce long discours dans lequel il montre à Clément une à une les figures de cette antichambre de l'*Enfer*, tout comme Virgile présente les âmes damnées au poète qu'il conduit.

Or, s'il en est ainsi, on peut affirmer que la conception et le titre allégorique du poème de Marot lui ont été suggérés par le grand modèle italien.

Marot connaissait et imitait Pétrarque et les strambottistes italiens de son époque; rien n'empêche donc de supposer qu'il ait connu Dante comme il connaissait les autres poètes italiens. Il avait certainement lu et goûté du moins le commencement de la *Divine Comédie;* s'il n'en comprit peut-être pas

Digitized by Google

la signification morale profonde, du moins fut-il frappé sans doute par l'imagination féconde du poète et la plasticité de ses images. Dès lors, comme il s'agissait de raconter un épisode important de sa vie, il ne trouva rien de mieux que l'allégorie de Dante pour exprimer le ressentiment qu'il éprouvait pour la justice de son temps et pour peindre les horreurs de la prison d'où il réussit à s'échapper.

Alexandre Eckhardt.
(Budapest.)

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS

Natale ADDAMIANO. *Il rinascimento in Francia. Pietro Ronsard (1524-1585). Saggio di letteratura comparata.* Palermo-Roma, Remo Sandron, 1925. In-16, VIII-562 pages.

M. Addamiano, à qui nous devions déjà un livre sur Du Bellay[1], nous donne un gros ouvrage sur Ronsard. Il nous plaît de voir que se développe en Italie le goût de notre XVIe siècle : celui-ci doit beaucoup à la littérature italienne; il n'en mérite pas moins d'être connu au pays de Pétrarque et de Bembo, et l'on doit féliciter ceux qui s'emploient à le faire aimer.

M. Addamiano s'est proposé, dit-il, de faire connaître et aimer Ronsard, et c'est fort bien. Son livre ne saurait manquer le but qu'il vise. Qu'il nous permette, pourtant, de lui présenter quelques observations, critiques de fond et de forme. Il a divisé son travail en deux parties, où il étudie successivement la vie et l'œuvre de Ronsard. Dans une assez longue introduction il montre l'état des lettres en France et en Italie avant 1550. Dans une rapide conclusion il résume les théories esthétiques, les emprunts, la fortune de Ronsard. Nous aurons à nous demander ce que vaut ce plan. Nous voudrions d'abord présenter quelques remarques relatives aux différents chapitres du livre.

L'introduction nous paraît longue. A quoi bon, puisque le livre est écrit pour des Italiens avant tout, ces pages si détaillées sur la littérature italienne? Pourquoi de si longs détails sur les Académies, sur leurs travaux? Pourquoi surtout une liste si abondante de traductions d'œuvres antiques en italien? Est-ce à dire que Ronsard s'en soit inspiré? M. Addamiano ne le pense sûrement pas, croyons-nous, surtout lorsqu'il s'agit de traductions tardives et datant de la fin du XVIe siècle. Mieux

1. Cf. *Revue du XVIe siècle*, 1922, p. 91.

Digitized by Google

eût valu réserver ce développement pour un travail séparé. Les pages relatives à notre littérature, au contraire, étaient nécessaires et nous semblent devoir éclairer leurs lecteurs[1]. Le paragraphe consacré aux Italiens en France au début du siècle est bien venu, même après les travaux d'E. Picot. Mais nous ne nous rangeons pas entièrement aux vues de l'auteur lorsqu'il nie, p. 49 et 50, après G. Paris, la survivance, en 1550, des goûts et des habitudes littéraires du moyen âge. M. Addamiano combat les conclusions de M. Chamard et de M. Laumonier sur ce point. Elles nous paraissent plus solides qu'il ne semble le croire : nous n'en voulons qu'une preuve, la hâte avec laquelle, après 1550, Ronsard renonce au pindarisme ou au pétrarquisme pour revenir à des formes de développement et de composition plus françaises.

Sur la biographie de Ronsard, M. Addamiano dit l'essentiel et le dit bien. Nous ne saurions cependant souscrire à quelques-unes de ses affirmations ou de ses théories. L'auteur déclare douter de la sincérité des amours de Ronsard. Cassandre, Marie, à ses yeux, sont pures fictions poétiques. Hélène seule trouve grâce devant lui : d'elle seule il croit qu'elle fut vraiment aimée. Ronsard, dit-il, a voulu rivaliser avec Pétrarque, il veut être « un autre Pétrarque » (p. 287), il travaille « en artiste » (p. 131). Cassandre, Marie, Astrée sont autant de personnages inventés pour les besoins de son œuvre. Il n'y a dans les *Amours* que vers fabriqués pour donner à la France le *canzoniere* qui lui manquait. On ne saurait honnêtement nier ce désir du poète d'illustrer la langue et la poésie nationales. Faut-il pour cela douter de la sincérité de ses sentiments? Nous ne le pensons pas : l'identification des amies du poète est chose difficile et qui a fait couler beaucoup d'encre. M. Sorg tentait récemment de démontrer que Ronsard n'a jamais aimé que Cassandre, et sa thèse est suggestive. M. Addamiano la connaît-il? Elle méritait d'être indiquée et discutée[2] mieux que par une simple note (p. 136, n. 2). Pour nous, il nous semble que la thèse du critique italien est par trop brutale. Dire aussi catégoriquement que Cassandre n'est

1. Il eût été bon toutefois de signaler la traduction des *Psaumes* de Marot et les *Chansons spirituelles* de la Reine de Navarre.

2. Alors même qu'il ne s'agissait que de l'article paru dans la *Revue d'histoire littéraire*.

Digitized by Google

pas Cassandre Salviati, Marie, Marie Dupin, conduirait à de terribles conclusions sur la sincérité, la spontanéité des *Amours* et sur le caractère du poète. Il ne faut pas se dissimuler que ces recueils contiennent nombre d'exercices d'école; mais on y lit aussi des vers qui ne peuvent avoir été composés si les sentiments, la passion qu'ils expriment ne sont pas vrais. Si les vers écrits pour Hélène, d'ailleurs, furent écrits pour une amie vivante, pourquoi ne pas admettre qu'il en a été de même du premier et du second livre des *Amours?*

Mais la partie essentielle du livre de M. Addamiano est consacrée à l'étude de l'œuvre du poète. L'ordre qu'il adopte est bizarre : les sonnets pour Hélène sont analysés avant les *Hymnes*, le *Bocage royal* de 1584 vient avant les *Églogues* de 1578, le *Voyage à Arcueil* paru en 1552 est résumé, p. 420, avec les *Poèmes* et non avec le *Cinquième livre des Odes*. Il y a là un classement maladroit et discutable, sur lequel nous reviendrons. M. Addamiano analyse, recueil par recueil, l'œuvre du poète, donnant, fort judicieusement et avec beaucoup de chaleur et d'agrément, de longs extraits, multipliant résumés et citations. On peut, à le lire, prendre une très suffisante connaissance de ce qu'écrivit Ronsard. Le critique eût pu raccourcir un peu tel résumé; — ne nous plaignons pas de ses longueurs : l'excès, étant donné le but qu'il se propose, vaut mieux que la sécheresse. Les jugements qu'il porte sont, d'une façon générale, justes et motivés : il apprécie à leur valeur les odes pindariques, les *Amours de Cassandre*. Il goûte le sentiment de la nature tel qu'on le trouve dans les *Amours* et les *Odes*, et, s'il est sévère pour le *Livret de folastries*, il admire comme il convient *Hymnes*, *Poèmes* et *Discours*[1]. Les jugements hasardeux ou arbitraires toutefois ne manquent pas dans son livre. Aucune des poésies écrites pour la cour n'obtient grâce à ses yeux, et il reproche à Ronsard, en termes souvent bien vifs, — ne le traite-t-il pas (p. 335) de *vérificateur salarié?* — les vers écrits pour obtenir quelque faveur. Ils ne sont pas fameux, certes; ne vaudrait-il pas mieux, cependant, au lieu de les reprocher au poète, plaindre Ronsard d'avoir été obligé pour vivre de les écrire? Sans doute, ni les *Églogues* ni les *Mascarades* ne sont ce qu'il y a de meilleur dans Ronsard,

1. Il marque bien, p. 181, le souci de Ronsard d'écrire pour une élite, et, p. 193, le caractère artificiel des odes pindariques.

Digitized by Google

encore ne faudrait-il pas y voir uniquement des fadaises. Ne cherchons pas à nier le poncif du genre, mais, si l'on va jusqu'à reprocher au poète de nous montrer des bergers faisant des vers, il faudra aussi le reprocher à Virgile. Guisin ou Margot ne sont pas plus faux, après tout, que Tityre ou Mélibée, et les *Églogues* renferment des vers qui sont fort loin d'être *insupportables*. Renvoyons le critique, sans plus, à ce qu'en dit M. Cohen. On aimerait, puisque M. Addamiano admire les *Discours*, le voir citer l'*Institution pour l'adolescence du roi Charles IX* qu'il passe fâcheusement sous silence, et l'on voudrait aussi le voir parler plus longuement des théories esthétiques de Ronsard. Elles mériteraient mieux que quelques pages rapides.

Félicitons-le, pour en finir avec cette analyse de son livre, de son tableau des sources de Ronsard. Il est intéressant, mais gagnerait à être présenté de façon chronologique en ce qui concerne l'œuvre du poète : les *Odes* y viennent après les *Amours d'Hélène!*

Et venons-en au reproche le plus important à nos yeux. La division, classique, adoptée par l'auteur : l'homme, le poète, est fâcheuse. Elle l'a forcé à des redites, — par exemple en ce qui concerne la querelle avec Saint-Gelais, pour ne citer qu'un fait, dont il est question deux fois, p. 101 et 188. Surtout M. Addamiano a étudié l'œuvre dans un ordre que nous ne saurions approuver. Au moment où les questions de chronologie prennent une importance capitale, — M. Lefranc, M. Plattard l'ont montré en ce qui concerne Rabelais, M. Villey pour Marot et Montaigne, M. Laumonier pour Ronsard lui-même, — peut-on étudier un auteur quelconque du XVIe siècle comme le faisait Faguet? Les genres ne sont pas fixés alors, tout est à créer. A-t-on le droit d'analyser l'œuvre d'un poète, et d'un créateur tel que Ronsard surtout, sans se demander à quelle date tel ou tel poème fut composé, à quelle influence obéissait alors l'auteur? Peut-on étudier ensemble des vers écrits à des dates éloignées? C'est ce que fait M. Addamiano : le *Voyage à Arcueil* est analysé après la *Franciade*, à laquelle il est bien antérieur, les *Amours d'Hélène* précèdent le *Bocage* de 1554, et nous en passons. Pourquoi les *Épitaphes* sont-elles intercalées entre les *Poèmes* et les *Discours?* Il y a là une fâcheuse erreur de composition : elle risque de donner au lecteur une idée très fausse de l'évolution de Ronsard ou

Digitized by Google

plutôt le lecteur n'aura de cette évolution aucune idée. N'eût-il pas fallu marquer avec plus de netteté les étapes de l'inspiration de Ronsard, montrer comment il a obéi tour à tour à tel ou tel principe? comment et pourquoi il est venu de Pindare à Horace et à Anacréon? Tout cela ressort mal du livre de M. Addamiano[1].

On eût aimé, étant donné le dessein qu'il se proposait, le voir suivre un plan plus simple et plus clair, celui, par exemple, du petit livre de M. Villey[2] ou des leçons récentes de M. Cohen[3]. Son travail, malgré ces erreurs, sera utile. M. Addamiano aime Ronsard et le fera aimer en Italie. Il nous plairait pourtant de ne pas le voir discuter la beauté de l'odelette :

Mignonne allons voir si la rose...,

nier à Ronsard le titre de créateur, — où serait allée, sans lui, notre poésie? — et déclarer, pour conclure, que Ronsard n'a, *peut-être*[4] (heureusement!), rien laissé de parfait[5].

Pierre JOURDA.

Marie DELCOURT. *Étude sur les traductions des tragiques grecs et latins en France depuis la Renaissance.* Bruxelles, Hayez, 1925. 1 vol. in-8°, 282 pages. (Extrait des *Mémoires publiés par l'Académie de Belgique*, classe des lettres, 2e série, t. XIX.)

Les traductions françaises des tragiques grecs et latins ont été peu étudiées, et les ouvrages généraux de Blignières et de

1. La documentation de l'auteur est bonne. Il eût pu, puisqu'il cite le travail récent de M. Franchet, signaler aussi celui de l'abbé Charbonnier, paru en 1919, sur la *Poésie française et les gueres de religion.*

2. *Poésies de Ronsard*, textes choisis et commentés. Paris, Plon-Nourrit, 1914, in-12.

3. *Ronsard, sa vie et son œuvre.* Paris, Boivin et Cie, 1924.

4. Nous préférons ne pas citer de textes : ils sont trop nombreux.

5. Signalons quelques fautes d'impression, excusables dans un si gros livre : p. 17, l'*Eucide* pour l'*Énéide;* p. 68, *Scévole de Sainte-Marthe* pour *Charles de Sainte-Marthe;* p. 95, *épand* pour *épandi;* p. 97, note *a, de* pour *du;* p. 184, *penosamnte* pour *penosamente;* p. 187, *pleus* pour *pleust;* p. 232, *mistres* pour *mysteres;* p. 378, *ogoglioso* pour, nous semble-t-il, *orgoglioso;* p. 475, *amis* pour *ámes;* p. 168, il manque un mot après *ai voleri del* [*re?*].

Digitized by Google

Hennebert sont bien vieux et assez superficiels. Mlle Delcourt s'est attaquée à un vaste sujet, et de Lazare de Baïf à Paul Claudel elle a examiné un grand nombre de traductions. Son travail, conduit avec beaucoup de goût et d'érudition, aboutit à des conclusions intéressantes. Par exemple, il était établi que les traducteurs du XVIe siècle étaient d'exacts philologues, et que ceux du XVIIIe embellissaient l'original et l'adaptaient au goût des beaux esprits; Sturel, le premier, ébranla ce dogme en montrant qu'un Calvy de la Fontaine, un Sebillet ne se piquent point de fidélité; Mlle Delcourt achève de le ruiner en attirant l'attention sur les consciencieuses traductions de Coeffeteau, Boileau, Dacier. Ainsi donc, il faut réviser, une fois de plus, un jugement trop péremptoire et reconnaître qu'au XVIe comme au XVIIe siècle il y a eu des philologues scrupuleux, traduisant littéralement ou éclairant les passages difficiles par des additions explicatives, et des adaptateurs qui ont fait œuvre partiellement originale.

Le tiers de l'ouvrage est consacré au XVIe siècle; on y passe en revue l'*Électre* de L. de Baïf (1537), l'*Hécube* de Bochetel (1544), l'*Iphigénie à Aulis* de Sebillet (1549), l'*Agamemnon* de Toutain (1557), celui de Le Duchat (1561), l'*Antigone* de J.-A. de Baïf (1573), les traductions de Brisset (1590). Pour les trois premières pièces, Sturel avait déterminé avec précision l'auteur de chaque traduction, la date de l'ouvrage, les éditions grecques et les traductions latines qui avaient servi au traducteur; aussi Mlle Delcourt s'est-elle occupée surtout de la valeur des traductions. Connaissant fort bien le vocabulaire et le style de Sophocle et d'Euripide, elle les a jugées en helléniste; des rapprochements probants avec le grec nous montrent comment Lazare de Baïf, en traduisant littéralement, tombe dans le galimatias; Toutain arrive au même résultat pour Sénèque.

Mlle Delcourt a cité les ouvrages contemporains qui traitent de la traduction, en particulier l'important opuscule de Dolet sur la *Manière de bien traduire* (1540). Certains traducteurs s'astreignaient à traduire vers pour vers et signalaient ce tour de force dans le titre ou la préface de leur ouvrage : ainsi Baïf pour *Électre*, Érasme pour Euripide; d'autres blâmaient cette fidélité scrupuleuse : Dolet y voit une sottise; Salel, en 1545, déclare qu'il n'a pas traduit Homère « vers pour vers »; de même Sebillet, dans la préface de son *Iphigénie* (1548).

Je crois que l'Académie de Belgique eût mieux fait de

Digitized by Google

mettre au concours un sujet moins étendu; si elle l'avait limité à un seul siècle, celui de la Renaissance, nous eussions perdu une réhabilitation des bons traducteurs classiques et des jugements incisifs sur les romantiques, et c'eût été dommage, mais le travail de Mlle Delcourt eût été plus approfondi et eût abouti à des conclusions plus sûres et plus nombreuses. Étant donnée l'ampleur du sujet, l'auteur était obligé de sacrifier de nombreux ouvrages, que nous pouvons grouper ainsi :

1. *Traductions latines.* — A une époque où la langue usuelle de l'humaniste est le latin, les traductions latines sont aussi lues que celles qui sont écrites en langue « vulgaire ». Parmi elles, mettons en bonne place celles que le plus célèbre savant de l'époque a faites d'un poète nouvellement connu et fort difficile, je veux dire l'*Hécube* et l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide. Souvent réimprimés, ces ouvrages d'Érasme sont suivis, dans l'édition française de 1544, de la *Médée* d'Euripide, traduite en latin par Buchanan. L'humaniste écossais a pris Érasme pour modèle, et ceux qui ont mis en français *Hécube* et *Iphigénie* ont utilisé les deux pièces latines d'Érasme; en outre, il a dû exercer sur les méthodes de traduction une influence qu'il serait intéressant de préciser. Si la première traduction française d'*Antigone* apparut seulement en 1573, il importe de savoir que les lettrés français avaient déjà à leur disposition, outre le texte grec, quatre traductions latines et une traduction italienne[1].

2. *Traductions françaises inédites.* — Sturel en a indiqué plusieurs : *Octavie* et *Hercule hors de sens* d'après Sénèque, l'*Antigone* de Calvy de la Fontaine (1542), les *Troades* d'Amyot[2] (1542), l'*Iphigénie à Aulis* du même (entre 1545 et 1547).

3. *Adaptations.* — Mlle Delcourt a voulu se cantonner dans une histoire de la traduction et laisser de côté les imitations, mais il est bien difficile d'exclure des pièces comme celles de Garnier, qui sont souvent des traductions de Sénèque, d'Euripide et de Sophocle. Si l'on admet la *Médée* de La Péruse, pourquoi ne pas citer les passages de Garnier empruntés à

1. Cf. mon article sur l'*Antigone* de Garnier, *Revue du XVIe siècle*, 1924, p. 240.

2. Consulter aussi, sur cet ouvrage, la dissertation de C. Kuntz (Greifswald, 1909).

Digitized by Google

l'*Hyppolyte* et à la *Troade* de Sénèque? Au reste, ces adaptations font comprendre certains procédés de traduction libre employés par J.-A. de Baïf. Mlle Delcourt observe que Le Duchat et Brisset ont parfois accru le réalisme pathétique ou horrible des descriptions de Sénèque; c'est un point important; mais si Brisset développe l'affreuse description des préparatifs du festin de Thyeste, Garnier a été plus timide; il n'a même pas osé décrire en un récit l'épisode que Sénèque met en action : la restitution par Thésée du cadavre de son fils; il l'a passé sous silence[1].

Personne n'est plus qualifié que Mlle Delcourt pour traiter à fond ce beau sujet des traductions et adaptations des Tragiques grecs et latins en France pendant la Renaissance.

Raymond LEBÈGUE.

Jean PLATTARD. *La Renaissance des lettres en France de Louis XII à Henri IV.* Paris (collection Armand Colin), 1925. In-16, 290 pages.

Ce livre paraît dans une collection qui a l'ambition d'atteindre, en même temps que les étudiants, « toute personne cultivée ». Et dès lors il est facile d'imaginer les difficultés que pouvait trouver à l'écrire un spécialiste du XVIe siècle aussi autorisé que M. Plattard. Rompu aux méthodes de l'érudition, il aura le désir d'être toujours minutieux et précis. Mais comment y réussir dans un livre qui doit être si court et d'où l'on bannit, par avance, tout l'appareil de notes et de références qui nous est cher? Le seul moyen ce serait, pour peindre l'époque et les hommes, de s'en tenir à ces tableaux sommaires, à ces formules générales qui infestent encore tant de manuels estimables. Pour l'époque ici étudiée il sera commode, par exemple, de faire appel à ces abstractions réalisées que sont la *Renaissance*, l'*Humanisme* et la *Réforme*. La *Renaissance* engendrera l'*Humanisme*, et l'on nous montrera cet enfant vigoureux aux prises avec la *Réforme*. Ou bien Rabelais incarnera la *Renaissance païenne* et Calvin, en pendant, la *Renais-*

1. Voir sur les adaptations de Sénèque par Garnier l'intéressant travail de M. Witherspoon, *The influence of Robert Garnier on Elizabethan Drama*. Yale, 1924 (bon compte-rendu par M. Legouis dans la *Revue de littérature comparée*, 1925).

Digitized by Google

sance chrétienne. C'est ainsi que procédait Brunetière. Malgré le respect que je garde à sa mémoire, j'oserai dire que son *XVIe siècle* est propre surtout à nous montrer « ce qu'il ne faut pas faire » et je m'assure que M. Plattard, sur ce sujet, pense comme moi.

Il a procédé, en effet, tout au rebours d'un Brunetière. La première qualité de son livre, c'est d'être admirablement dense, et cette qualité se montre surtout dans le chapitre I, intitulé « la Renaissance des lettres; ses causes et ses caractères ». On n'y trouve pas de généralités ambitieuses, mais une série d'indications très nettes, dont chacune résume des faits très nombreux, auxquels l'auteur a pensé sans les mentionner expressément. Rien cependant de sec ou de schématique : pour animer l'exposition, de nombreux détails concrets, choisis entre beaucoup d'autres, et dont chacun offre un enseignement. Enfin, pas d'énumération fastidieuse de personnages secondaires, qui défileraient comme de vagues figurants : ceux qui sont nommés sont toujours caractérisés sobrement, mais d'une façon qui s'impose au souvenir. Pour parler comme le peuple, c'est là vraiment « de la belle ouvrage ».

Ces mérites du premier chapitre, on les retrouve d'un bout à l'autre du volume, et j'aimerais à le montrer en étudiant, par exemple, les pages qui sont consacrées à Ronsard ou bien à Montaigne. Mais il faut que je réserve à la critique le reste de l'espace dont je dispose : de quoi aurais-je l'air, en vérité, si je ne faisais ici que louer? J'ai montré, chez M. Plattard, cette volonté tenace d'arriver toujours à la constatation précise, qui ne souffre pas de discussion. La méthode peut avoir ses inconvénients, quand il en vient à apprécier la valeur d'un écrivain. Il est visible qu'il se refuse à tout jugement trop général, qui risquerait de n'être, après tout, qu'une appréciation subjective. Il écrira, au sujet de la *République* de Bodin : « Il y a, dans ce livre, des vues fort justes, une judicieuse appréciation des forces morales qui mènent le monde, et l'on a pu voir en Jean Bodin un précurseur de Montesquieu » (p. 212).

Je considère que ces lignes, d'un ton un peu froid, ne nous donnent pas une idée juste de la vraie valeur de Jean Bodin. Et de même M. Plattard, dans son désir du contour précis, est enclin à négliger les écrivains qui « promettent plus qu'ils ne tiennent », j'entends par là ceux en qui s'esquissent des tendances qu'il ne leur a pas été donné de réaliser complètement.

Digitized by Google

C'est ainsi que je le trouve bien bref sur les auteurs tragiques (p. 147-150). Pour Jacques Grevin et Robert Garnier, il ne donne pas la moindre date, et quant à Montchrestien il ne le nomme même pas. Et voici, pour finir, quelques observations qui touchent à la présentation du livre. Les citations y tiennent une place importante et cela est très bien ainsi, mais quand elles sont annoncées par un titre, je me plains que rien ne distingue le titre pris dans Rabelais même de celui qu'a libellé Jean Plattard. De même, à la page 47, il aurait fallu un caractére spécial pour distinguer de la citation textuelle ce qui est un simple résumé. Dans la bibliographie, il y a un parti pris visible d'indiquer seulement les livres essentiels et de les indiquer d'une manière aussi brève que possible. Aussi je me garderais bien d'y signaler la moindre omission : c'est volontairement, j'en suis sûr, que M. Plattard n'a pas mentionné tel et tel livre que je ne trouve pas dans ses listes. Je regrette, par contre, qu'il se soit dispensé de donner la date des ouvrages qu'il nous invite à consulter. Les plus anciens risquent toujours d'être en grande partie périmés; à défaut d'autre indication il fallait mettre le public à même de choisir ceux qui sont les plus récents. Enfin, rien absolument n'indique que le *François Rabelais* de Tilley est un livre écrit en anglais.

Et maintenant faut-il remarquer que les menues critiques portent sur des points de détail et qu'elles ne diminuent pas la portée des éloges que j'avais, au préalable, adressés à M. Plattard? Le lecteur s'en sera de lui-même avisé. Mais, étant superstitieux, je m'en voudrais de terminer par la moindre parole qui pût sembler de mauvais augure. Je répéterai donc que ce petit livre est excellent. De la littérature du XVIe siècle, il nous apporte un tableau très vivant et très « ressemblant » qui séduira les simples amateurs; mais en même temps il condense, sous une forme élégante, les résultats accumulés depuis trente ans par les efforts des travailleurs; c'est dire qu'il doit satisfaire les spécialistes les plus exigeants.

L. DELARUELLE.

Pierre RONZY. *Un humaniste italianisant, Papire Masson (1549-1611)*. Paris, Éd. Champion, 1924. 1 vol. in-8°, XXVII-690 pages. (Bibliothèque de l'Institut français de Naples.)

Sept cents pages d'un caractère de corps moyen, deux mille noms propres cités, douze années de labeur consacrées

Digitized by Google

à un estimable humaniste, Papire Masson, un tel effort semble, au premier abord, hors de proportion avec son objet. Mais il se trouve que Papire Masson a traversé les milieux les plus variés, qu'il a été formé par la laborieuse et docte société lyonnaise, qu'il a fait son noviciat de jésuite à Rome, qu'il a enseigné à Paris et à Angers, qu'il a fréquenté des jurisconsultes et des hommes d'État, qu'il s'est même égaré dans le parlement de la Ligue et que, dans tous ses avatars, il a conservé une curiosité infatigable de chercheur, puisant aux sources d'information les plus diverses, fouillant les bibliothèques publiques et les archives privées, quêtant des renseignements de tous côtés pour les quatre-vingt-neuf ouvrages qu'il publia et les quelques autres qui restèrent manuscrits. Histoire, politique, littérature, géographie, jurisprudence, érudition, il a traité les sujets les plus variés, comme l'indique la bigarrure même de ses titres de livres : *Elogia civium romanorum*, *Elogium Caroli IX*, *Annales Francorum*, *De episcopis Urbis*, *Vitæ jurisconsultorum*, *Notitia episcopatuum Galliæ*, *Descriptio fluminum Galliæ*, etc.

Or, dans toutes les productions de ce polygraphe, M. Ronzy a cherché à discerner ce qui était matière banale et ce qui était apport particulier, aperçu nouveau ou critique personnelle. De là autant d'enquêtes sur l'état des questions traitées par Masson à la fin du XVIe siècle, sur les livres, parfois sur les manuscrits qu'il a consultés, sur les témoignages oraux qu'il a pu utiliser. Les résultats de ces recherches sont tous en faveur de la conscience, de l'intelligence historique et de la sagacité de Papire Masson. A trente ans, il s'attaque à un livre qui faisait alors grand bruit, la *Franco-Gallia* de François Hotman. Il en dénonce les graves erreurs historiques qui servaient de fondement à la thèse politique.

Deux ans après, en 1577, il publie les *Annales Francorum*, qui révèlent un véritable historien. Il y met en œuvre nombre de matériaux insoupçonnés de ses prédécesseurs, allègue des livres italiens, utilise des textes linguistiques, comme les serments de Strasbourg rapportés par Nithard. Il discute et démolit des légendes, telle que celle de Ganelon. Il juge avec impartialité les rois, les juifs, les ordres religieux.

Son histoire des papes, *De Episcopis Urbis*, est fondée sur l'étude de quatre cents auteurs environ, dont cent quatorze italiens, et, malgré des erreurs inévitables dans un sujet aussi vaste, elle a recueilli les suffrages d'historiens et d'érudits

Digitized by Google

comme Baluze et Bayle. On s'explique donc, par les raisons les plus honorables, le succès qu'eurent ces œuvres dont beaucoup furent rééditées au XVIIe, au XVIIIe et même au XIXe siècle[1].

Où Papire Masson avait-il pris le goût de l'érudition et de l'histoire? M. Ronzy veut que ce soit en Italie. Des modèles italiens l'auraient détourné du genre, également italien, de l'histoire éloquente, à la manière de Paul-Émile, pour l'incliner vers une conception de l'histoire moins brillante, mais plus solide, parce qu'elle s'appuie sur la recherche du document.

Sans méconnaître l'attrait exercé par l'Italie sur nos savants à cette époque (presque tous font des séjours outre-monts), on peut se demander si, depuis le second quart du XVIe siècle, le goût de l'érudition n'est pas aussi vif en France qu'en Italie. Il est douteux que les Claude Fauchet et les Estienne Pasquier, ces dignes émules de Papire Masson, soient redevables à l'Italie de leur méthode, de leurs principes et de leur curiosité de notre passé national. Le talent de Papire Masson lui-même est peut-être moins italianisant qu'il n'apparaît à son historien. N'a-t-il pas, dans son éloge de Charles IX, reconnu Suétone comme son modèle?

Quoi qu'il en soit, nous avons maintenant, grâce au labeur de M. Ronzy, une solide étude sur l'érudition française à la fin du XVIe siècle. Ses deux livres sur Papire Masson constituent un trésor de renseignements sur nos lettres et nos savants de la Renaissance. Ils seront appréciés pour la très riche contribution qu'ils apportent à l'histoire de l'humanisme, au seuil de notre âge classique.

Jean PLATTARD.

Gustave COHEN. *Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la Passion joué à Mons en 1501, publiés pour la première fois et précédés d'une introduction.* 1 vol. in-8°, CXXVII-721 pages. (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Paris, Société d'édition « les Belles-Lettres. »)

Il faut admirer l'activité de notre Université de Strasbourg. Elle a réussi à attirer à elle en peu d'années plus d'étudiants

1. Voir l'étude de M. P. Ronzy, *Biographie critique des œuvres imprimées et manuscrites de Papire Masson.* Paris, Éd. Champion, 1924, 1 vol. in-8°, 65 p.

Digitized by Google

qu'elle n'en avait sous le régime allemand (encore qu'elle n'ait aucun étudiant orginaire d'Allemagne, alors qu'avant 1914 elle en avait près de mille). Ses maîtres trouvent, en outre, les moyens, non seulement d'écrire de nombreux livres, mais encore de les publier, en un temps où la production des travaux d'érudition est devenue un problème difficile pour les universitaires. Sa seule Faculté des lettres a édité, en cinq années, vingt-six volumes (dont quelques-uns ne se trouvent déjà plus dans le commerce). L'un des derniers en date, en même temps qu'un des plus considérables, œuvre de notre confrère M. Gustave Cohen, est la publication du *Livre de conduite du superintendant du Jeu de la Passion* et un *Compte des despenses de la Passion* pour la représentation donnée à Mons en 1501. Ces deux documents appartiennent à la bibliothèque de la ville de Mons. Le premier est une liasse de cahiers portant les noms des interlocuteurs du mystère, *Dieu*, *Adam*, *Ève*, *Belzébuth*, puis la première et la dernière ligne de chaque réplique, le reste étant indiqué par un chiffre qui représente le nombre total de vers prononcés. C'est un *Abrégé* du texte d'Arnoul Greban. En face de ce texte abrégé, dans la marge de gauche (M. Cohen donne un fac-similé d'une page de ce document), figurent des indications scéniques, très nombreuses et très explicites. De cet *Abregiet* il existe à Mons deux exemplaires, et M. Cohen a pris soin de relever les variantes du second *Abregiet*.

L'autre document, les *Despenses de la Passion*, est aux archives mêmes de Mons. Il mentionne les mêmes noms d'acteurs que les *Abregiets*. Ces documents se rapportent donc à la même représentation qui eut lieu sur le Grand Markiet en juillet 1501. Leur publication par l'historien de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge comptera dans la littérature de ce sujet.

Ils contiennent, en effet, sur les détails matériels de l'organisation de ce théâtre, sur les allées et venues des acteurs, sur les entrées en scène, les interventions de l'orchestre, les trucs ou *secrets* une foule de renseignements inédits. M. Cohen les a classés, commentés, discutés et enregistrés dans son Introduction (127 pages). Il n'est pas question d'énumérer ici tous les points sur lesquels il apporte des notions nouvelles, complète une documentation jusqu'ici insuffisante, ou redresse quelque erreur. Tous les textes relatifs à l'histoire de notre ancien théâtre sont susceptibles de recevoir quelque confirmation ou

Digitized by Google

éclaircissement de leur confrontation avec ce tableau de la mise en scène de la Passion de Mons. Je n'en alléguerai pour preuve que quelques passages de Rabelais.

On sait que M. Cohen a publié dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, tome IX, une étude minutieuse sur *Rabelais et le théâtre*. Il y attirait l'attention, par exemple, sur ces « bateleurs » de *Chauny* en Picardie, que Gargantua (chap. xxv) s'arrêtait à considérer les jours de pluie. Leur réputation se trouve confirmée par le *Compte des despenses* de Mons. C'est de Chauny que les Montois ont fait venir les *fainctiers* ou *conducteurs de secretz*, c'est-à-dire les machinistes du mystère. Les talents de ces *fainctiers* sont d'ailleurs variés. Voici l'énumération des divers trucs pour lesquels ils touchent soixante sous : le secret du Pinacle, le fau-corps sainct Jean, le couteau Herodias faint, le couteau faint dont Hérode se tua, les poulies dont Judas se pendit, la lance, le fer et le custode, deux pigeons faints dont un était rouge, trois courroies de secret, trois moules à fuzées, deux masques de morts, le moule de deux bâtons dont Dieu fut battu.

M. Cohen commentait dans le même article l'anecdote de Panurge assistant à la Passion de Saint-Maixent (*Tiers Livre*, chap. xxvii). Il y est question du *parquet* dans lequel entre Panurge. M. H. Clouzot croyait que ce mot désignait le *parquet des moines* de l'abbaye. Mais les documents de Mons nous disent à maintes reprises ce qu'il faut entendre par le *parc* ou *parquet* : c'est le parterre, l'enceinte destinée au commun des spectateurs entre le premier *hourt*, c'est-à-dire la scène destinée aux acteurs, et le second *hourt*, garni de bancs en gradins où prenaient place les personnages de distinction. Ainsi, lorsque Rabelais écrit que Panurge, pour faire cesser le désarroi, *déparqua* du lieu, il emploie le mot propre qui signifie quitter le *parc* ou parterre. Toutes les explications que M. Cohen a données à propos de la *vollerie*, c'est-à-dire des trucs mentionnés par Rabelais dans cette anecdote, sont confirmées par l'étude des textes montois. Ce n'est pas le moindre intérêt de ceux-ci que de nous montrer combien nombreux et perfectionnés étaient ces trucs des *députés aux secrets*, ou machinistes, au xvie siècle : secret du trébuchement des anges, secret de la nuée du déluge, secrets des tonnerres, secret du trébuchement des idoles, volerie de l'Ascension, etc.

Toute cette mise en scène, à décors juxtaposés, tenait sur

Digitized by Google

un espace d'une quarantaine de mètres. Or, M. Cohen ne compte pas moins de soixante-sept *lieux* différents. Comment pouvaient-ils être rangés sur un espace aussi restreint? Il est vraisemblable, comme il le suppose, qu'on opérait à l'aide d'écriteaux, ou *brevets*, des substitutions : le mont Thabor devenant le mont des Oliviers, puis le Calvaire, et ainsi des autres.

L'impression dernière que l'on garde de cette description de la mise en scène est faite surtout d'étonnement. Quelle richesse et quelle minutie dans l'agencement d'un spectacle dont il n'était donné qu'une représentation! Comme le dit M. Cohen, « on est stupéfait de cet effort purement gratuit, voué à la gloire de Dieu et à l'éclat du spectacle ».

Jean PLATTARD.

Edmond HUGUET. *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle*, t. I, fasc. 1, 2 et 3. Paris, É. Champion, 1925.

Voici un instrument de travail qui nous manquait jusqu'ici pour nos études du XVIe siècle. Qui de nous, en lisant même les textes les plus fameux de nos écrivains de la Renaissance, ne s'est parfois senti embarrassé par la difficulté de pénétrer la vraie signification d'un mot aujourd'hui hors d'usage, d'une locution proverbiale désuète, d'une expression dont manifestement le sens a changé? Qui de nous, averti par quelques exemples de l'importance de l'évolution sémantique de tels ou tels vocables, peut se dire certain d'interpréter exactement toutes les métaphores de Ronsard ou toutes les sentences de Montaigne? A quels livres recourir pour trouver des éclaircissements ou des solutions à ces difficultés? Littré ne mentionne pas les termes du XVIe siècle qui ont disparu de la langue littéraire. Le dictionnaire de Godefroy est celui de l'ancienne langue et s'arrête au XVe siècle. De lexiques spéciaux, il n'en existe que pour un petit nombre d'écrivains ou de groupes d'écrivains : Rabelais, la Pléiade. Il nous manquait jusqu'ici un dictionnaire général de la langue française au XVIe siècle.

Nous l'avons désormais et nous le devons au labeur de notre confrère M. Huguet, qui vit depuis plus de quarante ans dans la familiarité des auteurs de cette grande époque et qui a dépouillé méthodiquement, pour en tirer les matériaux de son travail, plus de 350 ouvrages.

Digitized by Google

La préface de ce premier volume contient une étude de notre langue au XVIe siècle. Le fonds de son Dictionnaire, ce sont les mots du XVIe siècle, qui ont disparu de la langue. A ce propos, M. Huguet explique quelles causes (homonymies, synonymies, difficulté de conjugaison pour les verbes) ont éliminé ces vocables, malgré les regrets et réclamations de quelques écrivains. Nombre de ces mots étaient des emprunts au latin ou à l'italien; d'autres étaient composés de préfixes (*mes*, *tres*) déjà archaïques, ou de suffixes (*amelette*, *tendrelette*) qui tombèrent en discrédit.

Un autre élément de ce Dictionnaire est fourni par les mots et les locutions dont le sens a changé. Il comprend des catégories nombreuses et riches, auxquelles M. Huguet a consacré une étude très étendue (p. XIX à LIII), examinant et classant les causes de ces variations de sens.

Les trois premiers fascicules publiés montrent avec quelle conscience M. Huguet s'est acquitté de sa tâche. Il ne s'est pas contenté de citer des textes pour éclaircir le sens des mots, il a cru devoir noter brièvement certains faits de phonétique, de morphologie et de syntaxe utiles à connaître. Par exemple, au verbe *abandonner*, il indique la forme usuelle du futur sans *e*. Il note que, d'après la mesure du vers et de la rime, *ay*, dans *abbaye*, ne doit être compté que pour une syllabe. Au mot *abrier*, il transcrit un passage de Pasquier reprochant à Montaigne d'avoir employé ce terme qui n'était pas « du commun usage ». Sur *academié*, au sens de déconfit, il propose une conjecture personnelle fort plausible, etc.

Il est entendu qu'un dictionnaire n'est pas une grammaire : il n'en est pas moins vrai que d'un tel dictionnaire on tirera des renseignements pour la grammaire du XVIe siècle. Peut-être souhaiterait-on en trouver davantage. N'y avait-il pas lieu, par exemple, de signaler le rapprochement des verbes *acconcevoir* et *acconsuivre*, signifiant tous deux *atteindre?* La plupart des formes rapportées à l'article *acconcevoir* pourraient bien n'être, avec des différences de graphie, que des formes anciennes de *acconsuivre; acconceu* et *acconceurent* qu'est-ce autre chose que *acconseu* et *acconseurent!* Seule la forme de l'infinitif *acconcevoir* est particulière; mais elle ne se rencontre qu'une seule fois et a pu être créée, par une fausse analogie, sur *concevoir*, dont le participe se prononçait comme celui de *consuivre* (*conseu* = *conçeu*).

Digitized by Google

En règle générale, M. Huguet a distingué avec grand soin les différents sens d'un mot. Je note pourtant quelques vocables dans lesquels cette distinction n'est pas établie. *Aboyer*, verbe transitif, ne signifie pas seulement aboyer contre quelqu'un, au propre ou au figuré, mais il se dit fréquemment dans la langue militaire d'une troupe qui découvre et harcèle un ennemi, à la manière des chiens de chasse. D'Aubigné l'emploie fréquemment dans ce sens et M. Huguet cite précisément de lui cette phrase : une cavalerie *aboyée* d'une escoupeterie, qui éclaircit le sens. De même à l'article *acérer*, des exemples pouvaient être allégués montrant que ce mot qui signifiait au propre *rendre dur comme l'acier* avait fini par signifier *tremper*.

Le *Dictionnaire* de M. Huguet rendra les plus grands services à nos études et c'est avec gratitude qu'il sera accueilli par tous ceux qui s'intéressent à nos lettres du XVIe siècle. Leur satisfaction serait complète, si cette publication s'achevait dans de courts délais : mais c'est à l'éditeur, notre confrère M. É. Champion, que nous adressons ce vœu.

Jean PLATTARD.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sur Jean Fischart imitateur de Rabelais[1]. — « Après la mort de son père, Fischart était entré, pour terminer ses classes, dans la maison de son parrain Gaspard Scheit, qui dirigeait le gymnase classique de la ville de Worms. Or, Scheit était lui-même originaire d'Alsace, et seul le hasard de la vie errante des humanistes l'avait fait passer dans la ville allemande. C'est encore un de ces Alsaciens qui cultivait, pour les imiter, les poètes de langue française. Les rapports étroits dans lesquels sa position le mettait avec la cour calviniste des ducs du Palatinat ne pouvaient que renforcer ces tendances. Sans doute, son goût n'est pas des plus sûrs. Ne nous étonnons pas trop de voir figurer encore dans son admiration, à côté de Clément Marot, un Jean Lemaire de Belges et un Guillaume Crétin. Mais Crétin était « souverain poète français ». Pouvons-nous exiger du brave poète alsacien un goût différent de celui de la moyenne des Français eux-mêmes? C'est donc par Scheit que le jeune Fischart apprit à connaître d'abord la poésie française.

Un séjour de deux ans comme étudiant à Paris vint compléter cette première imitation. A vrai dire, Fischart paraît y avoir plutôt cultivé l'antiquité grecque et latine que le français contemporain, et les ex-libris que nous avons cités, découverts dans les trois volumes d'une « Histoire de notre temps », de 1567, nous ont fait voir par leur *du Strasbourg* que, malgré l'élégante francisation de son nom en *Jehan Fisært dict Mentzer*, leur propriétaire ne parlait pas un français impeccable. Ainsi s'expliquent aussi en partie certains contresens curieux dans sa traduction de Rabelais. Il parlait sans doute à Paris plus le latin que notre langue. Mais ceci n'empêche pas — et l'achat même du volume susdit en est la meilleure preuve —

1. Extrait d'un discours de M. Hœpffner, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, sur les *Influences littéraires de la France sur les lettres en Alsace*, prononcé le 21 novembre 1925 à la séance de rentrée de l'Université de Strasbourg.

Digitized by Google

qu'il n'ait pris le plus vif intérêt aux événements politiques de la France, intérêt qui ne s'est jamais démenti jusqu'à la fin de ses jours. Les titres français dont il aime à affubler certains de ses ouvrages, bien qu'ils soient écrits en allemand, tels que *Le réveille-matin* et *Le vray patriot*, ce dernier écrit, il est vrai, à l'allemande sans *e* final, les devises françaises dont il s'amuse à accompagner sa signature : *Alors comme alors* — *Sans l'estre seray* — *Mieux suer que trembler* — les proverbes et dictons français qu'il transcrit sur les marges de volumes qui lui appartenaient, ce ne sont pas seulement des preuves d'une certaine connaissance de la langue — connaissance qui s'étendait évidemment plutôt en surface qu'en profondeur — mais on y retrouve le même plaisir que chez Gottfried à se parer de la langue acquise, la même coquetterie à en rehausser l'éclat de ses écrits. Ajoutons enfin les nombreux ouvrages qu'il traduit du français : ouvrages de polémique, *Le réveille-matin* ou *Le bonnet carré*; ouvrages, si j'ose dire, plus littéraires, le 6e livre de l'*Amadis des Gaules* et de nombreux cantiques de Marot et de Bèze qu'il transpose dans le rythme même des originaux. On voit combien son attention était toujours tournée vers la France, comme il se sentait attiré par les lettres françaises.

Et comme Gottfried encore, il découvre dans cette littérature celui qu'il aurait pu saluer des mêmes paroles que le Dante adressait à Virgile : « Tu es mon maître, tu es mon auteur. Tu es celui à qui je pris le beau style qui a fait ma gloire. » Le Gargantua de Rabelais, coulé par Fischart dans le moule allemand, ou, comme il le dit d'une manière plus pittoresque, « réglé sur le méridien allemand », est aussi le chef-d'œuvre du poète alsacien.

Que Fischart ait découvert Rabelais, comment s'en étonner? Si deux hommes étaient faits pour s'entendre, c'étaient bien ces deux-là, malgré la différence de génération, de race et de langue. C'est presque la même formation intellectuelle; il est vrai que l'un était médecin, l'autre juriste, mais ils sont humanistes l'un et l'autre. Les hommes les intéressent plus que les livres. La vie grouillante de l'humanité, jusque dans ses manifestations les plus vulgaires et dans ses appétits les plus matériels, les attire plus que le recueillement et la méditation dans le silence des bibliothèques. Voyageurs infatigables, ils observent d'un œil amusé la diversité des peuples dans leur

Digitized by Google

langue, dans leurs coutumes, dans leurs superstitions, et ils font entrer dans leur œuvre toutes ces manifestations pittoresques de la vie populaire. Ils ont tout vu, tout étudié. S'il a fallu constituer pour la grande édition du roman de Rabelais toute une équipe de savants spécialisés dans les principales branches de l'activité et de la pensée humaine, il n'en faudrait pas moins pour commenter l'œuvre touffue de son imitateur. Ils s'intéressent aux arts et aux sciences : ils ne connaissent pas moins la musique, la sculpture, la peinture, les belles-lettres que la médecine, le droit, la philosophie et la philologie, sans parler des problèmes théologiques. L'un comme l'autre, ils touchent aux questions les plus brûlantes de l'actualité; partout ils disent leur mot, partout ils prennent position. Ils brandissent le fouet de la satire, ils fustigent les abus, l'injustice, ils stigmatisent la bêtise qu'ils rencontrent sur leur chemin. Ils poursuivent le même idéal, un idéal de liberté. A la devise qui, chez Rabelais, règle la vie à l'abbaye de Thélème, Fischart répond par le beau vers : « Fleur de liberté est la plus belle des fleurs. » (*Freiheitsblum ist die schönste Blüh!*) Et cette liberté, il l'entend dans son acception la plus noble : liberté politique qui est déjà, chez ce fils de la grande ville libre, l'idéal républicain; liberté religieuse, comme on la pratiquait alors si généreusement dans sa ville natale; liberté de conscience enfin : quand éclate la lutte entre la large conception d'un Sturm et le luthéranisme étroit des Marbach et des Pappus, Fischart se place résolument aux côtés de celui qui représente les vieilles traditions de la tolérance strasbourgeoise.

On devine l'enthousiasme que la lecture de Rabelais devait soulever dans une nature et un tempérament qui lui étaient aussi étroitement apparentés. Fischart a admirablement compris Rabelais. Il était, lui, du nombre des buveurs très illustres qui avaient deviné la matière précieuse que recélaient les Silènes et qui avaient su tirer de ces livres de haute graisse la substantifique moelle. Un instinct profond lui avait fait voir le vrai visage de Rabelais. Celui-ci ne lui apparaissait pas seulement sous les traits du « bon biberon », du « joyeux curé de Meudon »; il en avait aussi saisi le côté grave et largement humain qui se cachait sous sa verve bruyante et sous le manteau de la satire grotesque. Aussi son œuvre, quoique différente de son modèle sur bien des points, n'eût-elle sans doute pas été désavouée par Rabelais lui-même. Jamais, en tout cas, celui-ci n'a

Digitized by Google

trouvé un commentaire plus vivant et plus original que dans l'œuvre du poète alsacien.

Si, d'autre part, Fischart est devenu ce qu'il a été, c'est-à-dire le plus grand représentant de la satire grotesque en langue allemande, il le doit essentiellement à sa rencontre providentielle avec l'œuvre du satirique français. Au contact de Rabelais, toutes ses qualités, comme aussi ses défauts, encore latents et à peine accusés, se réveillent soudain. Les dispositions étaient là, évidemment. Fischart en avait déjà donné quelques preuves, mais combien timides et incolores! Or, l'étude de Henri Schneegans sur l'*Histoire de la satire grotesque*, où Rabelais et son imitateur occupent, cela va de soi, la place d'honneur, démontre avec une précision quasi mathématique comment Fischart devient véritablement lui-même au moment précis où sa verve s'allume pour la première fois au rire sonore du modèle français. On peut dire vraiment que Rabelais a mis le feu aux poudres et a fait partir le formidable feu d'artifice du Gargantua de Fischart.

Fischart n'a pas été un génie créateur, pas plus que Gottfried. Ses idées, ses conceptions personnelles, il ne réussit à les mettre en œuvre qu'en marchant sur les traces de son illustre devancier. Il suit exactement la fable essentielle du roman rabelaisien, et de même que le poème de Gottfried a permis de reconstruire les parties perdues de celui de Thomas, de même l'œuvre de Fischart permettrait, s'il en était besoin, de reconstituer presque en entier le Gargantua de François. Seulement, comme toujours, Fischart exagère : trois lignes de Rabelais lui fournissent trois pages, trois pages un chapitre entier, et un chapitre sous sa main devient finalement tout un livre. Le manque de composition, si caractéristique pour les écrits rabelaisiens, est poussé chez son imitateur jusqu'aux dernières limites permises; je crains même que souvent il ne les ait dépassées. Mais qu'importe, si nous devons à ce procédé quelques-unes des pages les plus vivantes ou les plus élevées du poète strasbourgeois ? Si, du court chapitre des « Propos des buveurs », il tire la merveilleuse description d'une scène de taverne, grouillante de vie, étourdissante de verve, où s'entre-choquent en un *crescendo* formidable les cris, les vociférations, les chansons bachiques et autres, une scène qui, dans son désordre apparent et dans sa gradation fantastique, n'en est pas moins un modèle d'observation exacte et de nota-

Digitized by Google

tion précise? Manque de goût sans aucun doute, que de placer cette scène d'un réalisme si pittoresque immédiatement à la suite d'un chapitre grave et presque austère consacré à la sainteté du mariage! Et pourtant quel dommage si nous étions privés de la belle digression où l'auteur nous parle de cette union sacrée « sans laquelle nous ignorerions les doux noms de père et de mère, de frère et de sœur », où il parle du rôle de la femme, « l'hirondelle du foyer, la compagne dans la détresse, le feu de l'hiver et la fraîche ombre de l'été », des enfants, « rangés comme des tuyaux d'orgue autour de la table..., l'appui du père qui voit refleurir en eux sa vieillesse, le miroir de sa jeunesse passée, l'espoir de leur futur bien-être, d'une mémoire éternelle, d'une immortalité sur terre,... le véritable ornement de la maison, la protection et le rempart vivant de la patrie, les piliers verdoyants du régime public ».

A vrai dire, ce n'est pas ici qu'il faut chercher le véritable Fischart. Un passage pareil est, dans son œuvre, une rare oasis où l'esprit s'arrête un instant pour souffler, avant que l'auteur ne l'entraîne de nouveau impitoyablement dans sa ronde infernale. Ce qui donne son caractère unique à l'œuvre de Fischart, c'est, en effet, la violence de son style, la puissance inouïe de sa langue. Langue unique qui est une création continue, creuset dans lequel viennent se fondre toutes les langues du présent et du passé, langues nobles et vulgaires, jusqu'au plus humble patois. Le latin cicéronien des humanistes y coudoie le latin macaronique des Italiens et le jargon ridicule attribué aux scolastiques; le français, l'italien, l'espagnol, le flamand fournissent un apport pittoresque à un allemand qui a toute la saveur du terroir et que viennent enrichir tous les dialectes allemands de la Saxe et la Franconie, jusqu'aux rudes parlers montagnards de la Suisse. Langue unique aussi par les créations que la fantaisie débordante du poète forge sans trêve et sans repos et qu'elle façonne sans effort, semble-t-il, dans le moule formidable de sa puissance verbale : mots créés de toutes pièces, déformations cocasses et sans cesse renouvelées; témoin ce Grandgousier qui devient, véritable Protée, tour à tour un grand Grandgochier, Grandgauchiher, Gochagrotza, Grossgurgler, Gurgelgrossa, Gurgelstrotza; sonorités bizarres qui éclatent comme des appels de cuivre ou des coups de grosse caisse, cascades de mots qui se heurtent, se poursuivent, se bousculent, vous laissent finalement étourdi, ahuri et litté-

Digitized by Google

ralement à bout de souffle. Comme on le comprend, ce cri de « laissez-moi souffler! » par lequel l'auteur lui-même termine une de ces énumérations fantastiques! Comme on la partage, cette sensation! Mais le procédé lui-même, comme on le voit, c'est bien encore une fois du plus pur Rabelais, poussé jusqu'à l'excès, comme toujours quelquefois même jusqu'à l'absurde. »

Le quatrième centenaire de la naissance de Ronsard. — Sous ce titre, M. Maurice Allem a donné dans la *Revue de l'Alliance française*[1], numéro d'octobre 1825, un tableau des fêtes, des travaux, des conférences, des articles de revues ou de journaux, des expositions auxquelles cette commémoration a donné lieu tant en France qu'à l'étranger. « Ce n'est pas seulement la personne de Ronsard, conclut-il, ni même le groupe de la Pléiade qui ont été l'année dernière et qui seront cette année encore honorés et glorifiés, c'est la poésie elle-même et surtout la poésie lyrique, c'est-à-dire la poésie dans son essence la plus pure et sous sa forme la plus élevée et la plus émouvante. »

Quelle image se font de Ronsard nos contemporains, quels caractères de sa vie, de son éducation et de son entourage, de son inspiration et de son art ont surtout retenu l'attention des chercheurs au cours de ces dernières années, c'est ce que l'on trouvera exposé dans une étude très consciencieuse de MM. Maurice Alliot et Jean Baillou : *Ronsard et son quatrième centenaire*[2]. Elle insiste particulièrement sur quelques points nouvellement étudiés dans la vie de Ronsard, sur son éducation littéraire, le développement de son œuvre, ses thèmes d'inspiration, son art.

Une bibliographie qui comprend les textes publiés à l'occasion du quatrième centenaire (trente-deux titres), les ouvrages de critique depuis 1909 et les articles à partir du 1er janvier 1922 (deux cent seize numéros) complète cette étude. Ceux-là mêmes qui ont suivi diligemment les études ronsardiennes dans ces dernières années y feront certainement des découvertes. J. P.

Les épitaphes de Ronsard. — Sur Charles de Boudeville,

1. Paris, 101, boulevard Raspail.
2. *Études françaises*, septième cahier. Paris, les Belles-Lettres, 95, boulevard Raspail.

Digitized by Google

dont Ronsard fit l'épitaphe (voir *Revue du XVIe siècle*, 1925, p. 435, n. 1), et surtout sur sa famille, on trouvera quelques renseignements nouveaux dans un article de M. Georges Dubosc, *L'épitaphe d'un enfant*, publié dans le *Journal de Rouen* du lundi 22 mars 1926. J. P.

Rabelais et l'éducation. — M. Hans Aage Paludan, conservateur de la Bibliothèque royale de Copenhague, élève de M. Nyrop, vient de publier dans le *Bulletin de la Société de philologie et d'histoire de Copenhague* un article dans lequel il examine les rapports des idées pédagogiques de Rabelais avec celles des grands pédagogues des siècles suivants : *Rabelais' Opdragelsesprinciper.*

La Cornemuse de Saulieu. — Sous ce titre, avec une épigraphe tirée du *Tiers Livre* de Pantagruel, M. Henri Bachelin vient de publier un roman dont le héros est, comme la Cornemuse de Saulieu mentionnée par Pantagruel, « bien corné, cornard et cornu ».

Notes médiévales au « Tiers Livre » de Pantagruel. — Notre collaborateur M. Gilson a publié sous ce titre, dans la *Revue d'histoire franciscaine* (t. II, n° 1, janvier 1925) quelques observations sur les termes médiévaux du *Tiers Livre* « dont le sens technique n'est pas immédiatement évident et dont, cependant, la définition exacte permet soit de faire comprendre le sens même de la phrase, soit d'en déceler une nuance, soit encore d'en expliquer quelque détail de rédaction ».

Son commentaire[1] porte sur vingt-cinq passages.

De l'une de ses explications ressort cette conclusion que Rabelais use parfois d'expressions malaisément conciliables avec le thomisme et, au contraire, parfaitement en accord avec la tradition franciscaine, avec la doctrine de ce Duns Scot dont il a ridiculisé les *Barbouillamenta*.

Une autre me paraît tout à fait curieuse, si l'on rapproche du texte de Rabelais le texte ancien dont il s'est inspiré. C'est au chapitre XIII, dans la description que Pantagruel donne des deux portes des songes. Il a sous les yeux le texte de Macrobe, *Songe de Scipion*, I, 3 : « *Ebur*... cujus corpus ita densatum

1. Il avait déjà donné un commentaire des locutions scolastiques de *Gargantua* et de *Pantagruel* dans la *Revue d'histoire franciscaine* de 1924. Voir *Revue du XVIe siècle*, p. 192-193.

Digitized by Google

est ut ad quamvis extremitatem tenuitatis erasum *nullo visu* ad ulteriora tendente penetretur », et il traduit en développant ce mot *visu* : « Sa densité et opacité empesche la *pénétration des esprits visifs et réception des espèces visibles* », paraphrase qui suppose, comme l'explique très bien M. Gilson, la connaissance de deux théories de la vision, l'une admettant la pénétration des esprits animaux de l'œil dans l'objet, l'autre expliquant la vision par la réception des espèces rayonnées dans l'œil par l'objet.

D'une manière générale, le commentaire de M. Gilson gagnerait à être accompagné d'un exposé des sources de Rabelais. Ainsi, dans un passage bien connu du chapitre III, Panurge affirme qu'en faisant des dettes il a créé quelque chose de rien, opération que tous les philosophes déclarent inconcevable. M. Gilson nous dit que « ce passage ne peut être littéralement expliqué sans recourir à la définition scolastique de l'acte créateur », qu'il expose avec une grande clarté. Mais encore convenait-il de rappeler que la plaisanterie scolastique sur *faire* et *créer* se greffe sur une facétie de Plutarque, qui, dans son traité de *Vitanda usura*, V, 2, avait déjà dit des usuriers ce que Panurge dit de lui-même : « εἶτα τῶν φυσικῶν δήπου καταγελῶσι, λεγόντων, μηδὲν ἐκ τοῦ μὴ ὄντος γενέσθαι, παρὰ τούτοις γὰρ ἐκ τοῦ μηδέ τ'ὄντος μηδὲ ὑφεστῶτος γεννᾶται τόκος. »

Cette réserve faite, les exégètes de Rabelais, à qui il dédie son étude, ne peuvent que remercier M. Gilson des éclaircissements si lucides qu'il apporte, avec autant de modestie que d'autorité, pour le commentaire du *Tiers Livre*.

Rabelais a Narbonne. — A signaler une joyeuse fantaisie de notre confrère M. le Dr Paul Albarel : *Comment Rabelais vint à Narbonne et des cures mirifiques qui s'ensuivirent*[1], avec illustrations de M. Henri Martin.

La bibliothèque du chateau de La Brède. — Il a été vendu, à l'hôtel Drouot, la bibliothèque du château de La Brède. Le catalogue comprenait des livres ayant appartenu à Montesquieu, à Montaigne, à Malebranche et à d'autres personnages célèbres; des incunables, des manuscrits et toute une série de volumes d'auteurs français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles en grand nombre dans des reliures armoriées.

Le manuscrit complet de la *Cité de Dieu* (XVe siècle), par

1. Montpellier, imprimerie Montane.

Digitized by Google

saint Augustin, dans une reliure du XVIIe siècle, 16,200 francs; *Biblia Sacra*, superbe manuscrit du XIIIe siècle, sur vélin, décoré de soixante-quinze grandes initiales peintes, avec prolongements dans les marges, reliure italienne datée de 1611, 14,400 francs; les *Chroniques de France* (1514), dans une belle reliure de Simier, 19,100 francs; l'*Odyssée d'Homère* (1525), précieux exemplaire ayant appartenu à Montaigne, qui l'avait enrichi de nombreuses corrections et annotations, 6,800 francs à M. Joski; l'édition originale complète des *Essais de Montaigne* (1588), dernière édition publiée du vivant de l'auteur, dans une reliure du XVIIe siècle, 6,700 francs; *Quinte-Curce* (1545), précieux exemplaire portant, sur le titre, la signature autographe de Montaigne, et, dans les marges, nombre d'annotations en français de sa main, reliure ancienne, 21,200 francs à M. Cosnard, sur demande de 5,000 francs, et enfin : *Doctrinal du temps présent*, par Pierre Michaut (Lyon, vers 1480), et l'*Abusé en court*, par René d'Anjou, roi de Sicile, impression incunable, sortie des mêmes presses que le *Doctrinal;* les deux ouvrages reliés ensemble dans un parchemin orné de gros clous sur les plats, 55,100 francs à M. Galanti.

Sur Roquetaillade. — La thèse de Mlle Odier, que nous avons annoncée dans la *Revue du XVIe siècle*, année 1925, p. 199, n. 1, renouvelle la biographie de ce personnage. Né à Marcolès, près d'Aurillac, il entra en 1332 dans l'ordre des Frères Mineurs. De 1344 à 1354, il est persécuté, traîné de prison en prison, jugé, condamné. Fut-il hérétique? Aucun chroniqueur ne le dit. Mais il se plaint d'être poursuivi « par des ennemis personnels », les cardinaux, dont il flétrissait le faste scandaleux. La popularité de ses prophéties s'explique parce qu'elles affirmaient le rôle divin de la maison de France, soutien de l'Église, qu'elle devait sauver au moment de la grande tribulation de l'antéchrist.

Glanes bibliographiques. — Dr P. Delaunay, *Pierre Belon naturaliste*. — Ch. VI : *Pierre Belon erpétologiste*, Bull. de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e série, t. I, 1925-1926, 1er fascicule, p. 67-80. — Analyse et critique des travaux de P. Belon, considéré comme restaurateur de l'erpétologie, sur les reptiles et les batraciens.

H. Prentout, *Les états provinciaux de Normandie*, Mém. de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, nouvelle série, t. I (Caen, 1925, in-8o, p. 1-432). —

Digitized by Google

Étude très intéressante, et très approfondie, du rôle des États normands depuis leurs obscures origines jusqu'à la session de 1655, la dernière avant l'emprise définitive du pouvoir central. Il en faudrait citer de longues pages. Pour nous borner au XVIe siècle, nous y relèverons seulement les points caractéristiques : luttes du contribuable contre le fisc; du sentiment démocratique contre l'absolutisme royal; des revendications régionalistes contre la centralisation administrative; enfin, du traditionalisme religieux contre les importations dogmatiques du calvinisme.

D'abord, les États sont un organe de défense fiscale : « Quand le roy veult avoir deniers, il faut assembler les Estatz, » principe que maître Jehan Masselin se chargea de rappeler au roi Louis XII lorsqu'il l'alla complimenter avec les autres députés de la ville de Rouen, à l'occasion de son avènement. A chaque tenue, l'assemblée affirmera son droit d'initiative financière et fera valoir la grande misère du peuple.

« Représentez-vous, disait au gouverneur Carrouges le chanoine Clérel, lors des États de 1578..., les povres villageois de Normandie ayans la teste nue, prosternez aux pieds de vostre grandeur, maigres, deschirez, langoureux, sans chemise en dos ny soulier en pieds, ressemblans mieux hommes tirez de la fosse que vivans, lesquels levans les mains à vous comme à l'ymage de Dieu, vous usent de ces paroles : jusques à quand sera-ce, monseigneur, que les playes dont nous sommes affligez auront cours? Jusques à quand verrons-nous l'emport violent de nos petitz biens et facultez par le sergent?... » Cette plainte des escarcelles vides et des ventres creux, qui ne pensait se pouvoir congrûment exprimer qu'en catilinaires apostrophes et harangues à l'antique, n'est-elle pas bien caractéristique du XVIe siècle?

Aussi nos gens ne se gênent point pour protester contre un régime qui, au lieu d'économiser, gaspille; contre un fonctionnarisme envahissant, tracassier et inutile qui absorbe la substance de la nation; contre tant d'offices onéreux dont le trésor royal, scandaleusement, trafique. L'assemblée regimbera, sous Henri II, contre la *taille*, et le *taillon*, et la *crue*, et en arrachera la remise partielle au monarque et à François II, son successeur; elle obtient de Charles IX une meilleure assiette de la taille; en 1578, elle masque, sous le respect affecté des formules, une menace très nette, et déclare qu'elle s'opposera « par toutes voyes deues et possibles » aux « levées

Digitized by Google

de deniers extraordinaires et d'éditz pernicieux qui sont à la ruine du peuple et désolation de l'Estat royal ». Et notez — nous sommes bien sous ce régime *paternel* vanté par M. Funck-Brentano, au prix de quelques graves remontrances de M. Lavisse — notez que le monarque discute, proteste de ses bonnes intentions, allègue ses nécessités, reconnaît implicitement le droit des États à voter la taille, et invoque finalement non point les prérogatives du *droit divin*, mais la « bonne volonté » de ses sujets!

Au reste, dans ces heurts, le pouvoir royal faillit, un moment, sombrer! Pendant que François Ier, captif de Charles-Quint, se morfondait à Madrid, certains rêvaient de voir « le réaulme... gouverné par les Estaz jusques en l'aage du filz compétant », à tout le moins de compte à demi avec la régente, et les États provinciaux se réservaient, en attendant, de faire la grève de l'impôt. Ils émettaient également la prétention d'approuver ou de désapprouver les actes diplomatiques, et lorsque, en l'absence du roi, Louise de Savoie voulut conclure la paix avec l'Angleterre, il fallut que les plénipotentiaires français promissent à Wolsey de faire ratifier le traité par les États de Normandie et du Languedoc : or, les États normands s'y refusèrent, et le conflit ne fut clos que par l'acceptation personnelle envoyée d'urgence, par François Ier, le 17 mars 1526, au moment même où, libéré, il franchissait la frontière. C'est qu'en réalité, avant Louis XIV, la monarchie n'était point absolue; les esprits éclairés y voyaient l'expression d'une sorte de contrat social, soumis à l'approbation des États-Généraux, dont les États provinciaux n'étaient qu'une « représentation partielle et fragmentaire ». Et ces tendances se manifestèrent derechef à la session des États de Normandie de 1578, à laquelle M. Prentout a consacré un chapitre très suggestif. Observons enfin que si la Ligue triomphe en Normandie — sauf à Caen — ce n'est pas seulement comme réaction religieuse, mais aussi comme « mouvement démocratique ». Ces prétentions à jouer un rôle politique se doublaient d'un sentiment régionaliste très net. La Normandie plaideuse enrageait de voir ses causes trop souvent évoquées au Parlement de Paris et entendait que ses procès fussent tranchés par les juges « d'icelle ». Ainsi obtint-elle de Louis XII le maintien de sa vieille juridiction de l'Échiquier, qui fut d'ailleurs, quinze ans plus tard, transformée en parlement. Ainsi

Digitized by Google

encore arrachera-t-elle en 1585, à Henri III, la refonte et homologation de son droit coutumier.

A ce conservatisme local s'ajoute le conservatisme religieux. Le 26 août 1562, un arrêt du parlement de Normandie modifie le droit électoral et exclut des États les protestants. Cette ségrégation favorise et accentue la réaction catholique; et malgré les protestations des réformés, appuyés par les commissaires du roi, malgré la politique de tolérance que Catherine de Médicis essaye, tant bien que mal, de faire triompher, la Normandie s'entête, et plus encore après les troubles de 1566-1567. On songe à exiger une profession de foi catholique des officiers du roi et des bénéficiers; les États réclament même la suppression de l'exercice de la religon protestante, à quoi l'édit de Saint-Maur souscrit le 18 septembre 1568. En novembre 1568, en 1569, ils veulent qu'on enchérisse sur ces mesures, et s'insurgent en 1570 contre les tolérances édictées par la paix de Saint-Germain. La Saint-Barthélemy, bientôt, fera taire les derniers dissidents.

Mais, tout catholiques qu'ils soient, Messieurs des États ne répugnent point, à l'occasion, à de singulières audaces; déjà, en 1560, on parle d'aller chercher l'argent qui manque là où il est, et l'on suggère au roi de confisquer « toutes les rentes des abbayes ou la majeure partie, pour, par là, décharger le peuple. » Cet appel à la spoliation du clergé, réalisée dès lors, et ailleurs par la Réforme protestante, la Révolution française l'entendra moins de deux siècles et demi plus tard.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le rôle des États dans la vie économique (création du port du Havre, 1517) et intellectuelle (réformation de l'Université de Caen, 1583-1586) de la province, sur la décadence du régime provincial, etc. Les érudits soucieux de trouver, sur ces questions complexes, de bonnes pages d'histoire, ne pourront mieux faire que de lire les chapitres substantiels rédigés par M. Prentout.

Dr Bidon, *Jacques Tahureau*, Bull. de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. L, 1925-1926, 1er fascicule, p. 38-42.

G. Letourneux, *Ronsard était-il prêtre?* (fin), La Province du Maine, 2e série, t. V, novembre-décembre 1925, p. 254-268.

Maurice Allem, *Le quatrième centenaire de la naissance de Ronsard*, Revue de l'Alliance française, no 23, octobre 1925, p. 203-216. — Relevé des conférences, livres, éditions, articles,

Digitized by Google

mémoires, cérémonies publiques, expositions documentaires, prononcés, publiés ou organisés tant en France qu'à l'étranger à l'occasion du centenaire de Ronsard.

Dr P. Delaunay, *Ambroise Paré naturaliste*, Bull. de la Comm. hist. et archéol. de la Mayenne, 2e série, t. XLI, 1925, fascicule 146, p. 89-105. — Ambr. Paré collectionneur; les principes des sciences naturelles à l'époque de la Renaissance; les trois plans du macrocosme et leurs correspondances; les *ludibria naturæ* et la génération spontanée; la théorie platonicienne du beau et l'idée du monstre chez Paré; le finalisme aristotélicien et les causes occultes; la doctrine des *signatures*, les sympathies et les antipathies; — absence de classification rationnelle: imprécision des notions de genre et d'espèce; terminologie incohérente; iconographie rudimentaire, fantastique ou tendancieuse.

H. Delarue, *Les débuts de l'imprimeur Jean Belot à Genève et ses bréviaires de Lausanne*, Genava, Bulletin du Musé d'art et d'histoire de Genève, III, 1925, p. 297-307. — Jean Belot, fils de Mathias et natif de Rouen, d'abord imprimeur à Lausanne où on le trouve en 1493, transporta son atelier à Genève où il fut admis à la bourgeoisie le 18 novembre 1494. C'est là qu'il publia en 1497 *Le grand calendrier des bergers*, et, par la suite, le fameux bréviaire de Lausanne, édité pour l'évêque Aymon de Montfaucon qui occupa le siège épiscopal de Lausanne de 1491 à 1517. De ce bréviaire, qui fut utilisé jusqu'en 1787, on ne possède plus que de rares exemplaires, presque tous incomplets et fort usagés. M. Delarue en décrit deux éditions : l'une de 1503 (Genève), l'autre sans lieu ni date, et qui paraît remonter à la dernière décade du xve siècle.

De Gélis, *Quelques poètes des jeux floraux aux XVIe et XVIIe siècles*, Mém. de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 12e série, t. II (Toulouse, impr. Bonnet, 1924), p. 21-46. — Cette troisième des études de M. de Gélis mentionne Jehan Rus, poète aujourd'hui bien oublié, qui prit part en 1540 au concours des Jeux floraux et dont les pièces ont été rééditées par Tamizey de Larroque; Antoine Noguier, qui présenta en 1548 aux Jeux floraux un chant royal sur le *Mystère de la sainte Trinité* et obtint la maîtrise en 1553; Mathieu de Chalvet, qui remporta en 1549 le prix de la Violette; Bernard de Poey ou Podius, Béarnais de naissance, étudiant en droit ou en médecine à Toulouse en 1551 et dont

Digitized by Google

le *Chant royal par allégorie du mystère de l'unité et trinité divine* mérita l'églantine vers cette époque. En 1551 encore, il fit imprimer ses *Odes du Gave, fleuve du Béarn; du fleuve de Garonne, avec les tristes chants à sa Caranite.* Ce poème, « dont l'extrême longueur justifie, au dire de Tamizey de Larroque, la devise *Jusques à quand* que le poète avait adoptée », est farci de lieux communs, de prosaïsmes, et dans ses « odes bien plates, bien languissantes, parfois même triviales..., les amours du poète sont décrites à grand renfort de néologismes et d'épithètes à effet. » En 1553, de Poey soumet aux Jeux floraux un nouveau poème, sur la « création du monde », sujet qu'il reprend en 1560 avec les mêmes divagations, qui lui valent néanmoins le titre de maître ès jeux. Il commit quelques autres méfaits poétiques, indignes de mention, sans compter une traduction en *Quatre livres de la médecine des chevaux et de l'art vétérinaire* de Végèce, et une autre de l'*Escurie* de Frédéric Grison, gentilhomme napolitain. Comme il y « apparaît beaucoup meilleur escuyer que poète », on peut dire avec Colletet « qu'il n'a guère connu du Parnasse que le cheval Pégase ».

Jeanselme, Lanselle et Mlle Solente, *Un manuscrit médical du XVIe siècle contenant principalement des œuvres de Guillaume Rondelet, notes bibliographiques et biographiques*, Bull. de la Soc. française d'hist. de la médecine, t. XX, nos 1-2, janv.-févr. 1926, p. 9-36. — Ce manuscrit, de 615 pages, appartenant au Dr Lanselle, date de la deuxième moitié du XVIe siècle. La première partie (p. 1-460) est un ensemble de copies, extraits et résumés des travaux de Rondelet, professeur à la Faculté de Montpellier, et dont les auteurs ont établi les concordances avec l'édition publiée à Paris en 1573. Ils ont dressé soigneusement la table des matières du manuscrit, qui représente sans doute un ensemble de notes en latin, colligées, aux cours du maître, par un groupe d'étudiants. Il faut dire que Rondelet, très absorbé par l'enseignement et la pratique, prenait peu de souci de ses œuvres imprimées. Le seul ouvrage qu'il ait soigneusement édité est son *De Piscibus;* encore en confia-t-il la rédaction latine à son disciple Ch. de l'Écluse. Et c'est sur les cahiers de quelques élèves que Jacques Macé publia, vers 1560, sans l'aveu du professeur, les cours de Rondelet en deux volumes in-12. Le succès en fut immense, et le tirage, à 1,600 exemplaires, épuisé en moins d'un an. Notre médecin, froissé du sans-gêne de ce libraire, demanda la révocation du privilège

Digitized by Google

et la destruction de l'édition clandestine, et finit par se décider à faire reviser son œuvre en vue d'un texte définitif. Le *De Ponderibus*, corrigé par Bordeu, fut publié à Lyon en 1561. Laurent Joubert se chargea du reste, aidé probablement par Desmoulins et de l'Écluse. Mais Rondelet, mort en 1566, ne vit pas la publication de son œuvre, qui ne parut qu'en 1573 à Paris chez Ch. Macé, et fut maintes fois rééditée.

Les auteurs donnent pour finir le relevé des manuscrits des œuvres de Rondelet, conservés à la Bibliothèque nationale, le catalogue de son œuvre imprimée et quelques détails biographiques inédits. Un « Traicté de Bledz », inclus dans le manuscrit 5285 de la Bibliothèque nationale (fonds français), nous apprend que Rondelet obtint, du roi Charles IX, un privilège pour le commerce des céréales, en dédommagement des pertes qu'il avait éprouvées pendant les troubles. (On sait que Rondelet, converti au protestantisme, eut à souffrir des événements tumultueux qui chassèrent, en 1560, les étudiants de Montpellier.) Sans doute, ces spéculations furent-elles infructueuses, car maître *Rondibilis*, l'ami de Rabelais et le commensal du cardinal de Tournon, mourut pauvre.

Dr Paul Delaunay.

L. Delaruelle. — *Un enseignement des humanités à Agen en l'année 1515* (Annales du Midi, janvier-avril 1925). C'est l'histoire d'un de ces maîtres errants qui, au début du XVIe siècle, allaient de ville en ville pour y enseigner les humanités : André de Lavaur. Il était à Agen en 1515 et il y expliquait les poètes à l'aide de la grammaire d'Antoine de Lebrija. Ayant trouvé que le texte de cet humaniste espagnol était défectueux, il le corrigea et son commentaire parut dans une édition que Hilaire Bertholf, l'ami d'Érasme, publia en 1514 à Lyon.

Bertholf était, d'autre part, en relations avec un autre humaniste errant, Jean Le More, de Coutances, qui faisait fleurir le gymnase de Lectoure en 1518. J. P.

Lajos Rácz. — *L'inspiration française dans le protestantisme hongrois* (Revue des Études hongroises et finno-ougriennes, 1925). A partir de 1541 (diète de Ratisbonne), Calvin commence à s'intéresser à la Hongrie, et vers 1550 ses doctrines pénètrent dans tout ce pays. La confession de Th. de Bèze y est reçue par les Églises qui s'organisent en 1562. Dès lors, l'Académie de Genève forme des pasteurs hongrois. Il y a dans le carac-

Digitized by Google

tère hongrois certains traits qui s'adaptaient bien au calvinisme et qui expliquent le succès de cette confession en Hongrie.

Vilmos Tolnai. — *Les origines du coche* (Revue des Études hongroises et finno-ougriennes, 1925). Coche, dit en 1650 Ménage dans son dictionnaire, vient du mot hongrois Kotczy. M. Vilmos Tolnai nous expose, en effet, que ce type de véhicule, caractérisé par des roues de devant plus basses que celles de derrière et primitivement toujours attelé de trois chevaux, a été introduit de Hongrie en France vers la fin du règne de François Ier, en 1547. A cette date, quatre personnes seulement, outre le roi, avaient leur coche. Ce mot, qui signifie charrette de Kocs, rappelle le nom d'un village du comitat de Komárom, entre Bude et Vienne, où travaillaient les charrons du roi de Hongrie.

Une encyclopédie du Centre-Ouest de la France. — A l'occasion du Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu à Poitiers en 1926, la Fédération intellectuelle et économique du Centre-Ouest de la France met en souscription un ouvrage intitulé « le Centre-Ouest de la France ». Il se compose de 161 articles formant un tableau d'ensemble de la région comprise entre la Loire et la Dordogne, l'Océan et le Massif central, dus à la collaboration des spécialistes les plus qualifiés (professeurs de l'Université de Poitiers, membres des Sociétés savantes, personnalités du monde des affaires, etc.) et répartis en dix-neuf grandes sections : la Nature, les Traditions, l'Enseignement et la Science, les Bibliothèques, les Archives, les Sociétés savantes, les Musées, l'Art, l'Agriculture, l'Industrie, les Communications et le Tourisme, la Charente, la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, la Haute-Vienne, l'Indre, l'Indre-et-Loire, la Vendée, la Vienne.

Dans la liste des articles on relève comme intéressant spécialement le XVIe siècle :

Le Centre-Ouest et la Renaissance, par J. Plattard.

La Réforme et le protestantisme dans le Centre-Ouest, par P.-E. Hugues.

L'école artistique tourangelle au temps de la Renaissance, par R. Vivier.

Les merveilles de la céramique dans le Centre-Ouest au temps de la Renaissance, par Mlle J. Ballot.

Digitized by Google

Envoyer dès maintenant les souscriptions (20 fr. payables à la réception du volume) à M. Valson, directeur de la Banque de France à Poitiers, trésorier de la Fédération du Centre-Ouest, ou à la librairie Occitania, 6, passage Verdeau, Paris, IXe.

Après la publication, l'ouvrage sera dans le commerce au prix de 25 fr.

Le prix des livres a Paris en 1542. — Extrait d'une lettre de Gilbert Rollard, homme d'affaires, à Jacques de Vergier, sieur de Ridejeu et de la Roche-Jacquelein, à Bressuire : « Quant aux livres de théologie que me mandez, ceux de l'impression d'Allemagne sont les meilleurs et de meilleure et plus belle lettre, et à ce que me mandez de parler à votre relieur pour recouvrer un *Mare historiarum*, je vous avise qu'il n'est besoin d'en parler audit relieur, car j'en ai recouvré l'un des beaux de Paris et aussi bien relié et réglé qu'il est possible, auquel n'y a un seul trait de plume, tellement que si on en trouvoit aujourd'huy en blanc il seroit bien difficile le faire relier si bien qu'il est, et fus deux ou trois fois près de Saint-Paul pour l'avoir; il y avoit un avocat en la cour nommé M. Léon Le Gentilhomme, autrement M. E. Le Daru, qui décéda y a quelque trois ou quatre mois, et depuis quelque temps en ça on a vendu tous ses livres pour un quatre ou cinq cents livres; je trouvois moyen d'avoir cestuy *Mare historiarum* et un Faber sur les *Évangiles*, et encore un *De Vallentia* sur le *Saultier* et un *Saultier* pour huit livres dix-sept sols tournois; incontinent après je eusse eu quatre écus sol du *Mare historiarum*, mais je ne l'ai voulu vendre et en serois bien dolent, encores qu'on m'en voulût bailler six écus; et incontinent que je eus acheté cela, vint des libraires qui achetèrent tous lesdits livres en bloc. » (*Le Chartrier de la Durbelière*, publié par J. Salvini, *Archives historiques du Poitou*, XLV, p. 40-42.)

J. P.

Le gérant : Jean Plattard.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION — PARIS

PIERRE CHAMPION

RONSARD ET VILLEROY

LES SECRÉTAIRES DU ROY ET LES POÈTES

D'après le manuscrit français 1663 de la Bibliothèque nationale

Gr. in-4°, 38 p. et 13 pl. hors texte . . . . . 50 fr.

ANNUAIRE DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

Section des Sciences historiques et philologiques

(1925-1926)

In-8° écu, 136 p. . . . . 5 fr.

Sommaire :

Abel LEFRANC : *Le Visage de François Rabelais* (18 p.). — A. MEILLET : *Louis Havet.* — Rapport sur les conférences et programmes.

COCHIN (AUGUSTIN), 1876-1916. **Les sociétés de pensée et la révolution en Bretagne (1788-1789).** Tome I : **Histoire analytique.** Tome II : **Sources et Documents.** *Grand Prix Gobert de l'Académie de France.* 2 vol. in-8° carré, 300 p. . . . . 35 fr.

FOLKIERSKI. **Entre le Classicisme et le Romantisme.** Étude sur l'esthétique et les esthéticiens du XVIIIe siècle. In-8°, 604 p. . . 50 fr.

GIRAUD (VICTOR). **Passions et romans d'autrefois : La Jeune Captive — Madame de Duras — Lucile de Chateaubriand — Les Amours de René — L'Occitanienne.** 1 vol. in-8° couronne, 250 p., sous couverture romantique, tiré par Audin et Cie à 1,500 exemplaires sur vélin teinté . . . . . 15 fr.

GUY (HENRI), recteur de l'Académie de Grenoble. **Histoire de la poésie française au XVIe siècle.** Tome II : **Clément Marot et son école.** In-8° raisin . . . . . 45 fr.

Le tome I : **L'École des Rhétoriqueurs** . . . . . 41 fr.

HARDY (GEORGES). **Le cardinal de Fleury et le mouvement janséniste.** In-8° raisin, 360 p. . . . . 30 fr.

KRAMER (G.). **André Chénier et la poésie parnassienne, Leconte de Lisle.** In-8° raisin, 300 p. . . . . 25 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE. **Mémoires du cardinal de Richelieu.** Tome VI (1626), publié par ROBERT LAVOLLÉE. In-8°, 365 p. . . . . 20 fr.

VODOZ (JULES). **La fée aux miettes.** Essai sur le subconscient dans l'œuvre de CHARLES NODIER. In-8° écu, 321 p. . . . . 20 fr.

MÉLANGES D'HISTOIRE DU MOYEN AGE

Offerts à **M. FERDINAND LOT**

par ses amis et ses élèves

In-8° raisin, XLI-770 p. et 14 planches hors texte. . . . . 125 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION — PARIS

Vient de paraître :

EDMOND HUGUET

PROFESSEUR DE PHILOLOGIE FRANÇAISE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DU

SEIZIÈME SIÈCLE

Fascicules 1 à 4

Le Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle formera au moins deux forts volumes in-8° jésus de 800 pages.

Le Dictionnaire paraît par fascicule de 5 feuilles, soit 80 pages in-8°. Le prix de souscription à l'ouvrage complet (environ 20 fascicules) est de 18 francs le fascicule.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

I

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

NOUVELLE SÉRIE

REVUE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

TOME XIII — 1926

APR 21 1927

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
Téléph.: Fleurus 47-98
1926

Fascicules 3-4

Digitized by Google

SOMMAIRE

Pages

I. Pierre JOURDA. Marguerite de Navarre. Épitres et comédie inédites 177
II. Paul LAUMONIER. Le Second livre des Meslanges et la Sinope de Ronsard. 205
III. Henri JACOUBET. Alciat et Boyssone 231
IV. Marcel RAYMOND. Deux pamphlets inconnus contre Ronsard et la Pléiade 243

MÉLANGES.

C.-A. FUSIL. Montaigne et Lucrèce 265
Jean PLATTARD. A l'Écu de Bâle 282

COMPTES-RENDUS.

Joseph COPPIN. Montaigne traducteur de Raymon Sebon (Jean PLATTARD) 286
Nemours H. CLEMENT. The influence of the Arthurian Romances on the five Books of Rabelais (ID.) 289
Short-title Catalogue of Books printed in France and of French Books printed in other countries, from 1470 to 1600 now in the British Museum (Abel LEFRANC) 291
Américo CASTRO. El Pensiamento de Cervantes (Jean SARRAILH) . 292
Henry GUY. Histoire de la poésie française au XVIe siècle. T. II : Clément Marot et son École (Jean PLATTARD) 295
Roger GAUCHERON. Recueil des Dames, par Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme (ID.) 298
J.-B. PINEAU. Érasme, sa pensée religieuse (ID.) 300

CHRONIQUE 303

Prière d'adresser toutes les communications et la correspondance à M. Jean PLATTARD, *49* bis, *boulevard du Pont Achard, Poitiers (Vienne).*

PUBLICATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

DIRECTEUR :

Abel LEFRANC, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE.

Abonnement : Paris, 40 fr.; — département, 45 fr.; — étranger, 62 fr. 50 ($ 2,50).
Prix du fascicule de l'année en cours . . . . 15 fr.

REVUE DES ÉTUDES RABELAISIENNES ET REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

Prix des années écoulées (sauf *épuisées*) . . . 60 fr.

Digitized by Google

MARGUERITE DE NAVARRE

ÉPITRES ET COMÉDIE INÉDITES

Le XIXe siècle a vu publier bien des vers inédits de la Reine de Navarre : il semble difficile, après la belle publication de M. Lefranc, de pouvoir encore trouver des poèmes de la perle des Valois restés inconnus. Ce n'est pas impossible, pourtant; nos manuscrits n'ont pas encore livré tous leurs trésors : il y aurait à glaner beaucoup de pièces, même dans les recueils utilisés durant ces dernières années. L'érudit F. Frank, qui, on le sait, a consacré à la Marguerite des Princesses de solides études et qui a réédité son œuvre, signalait ainsi en 1897[1] plusieurs poèmes qui, malgré cette indication, sont jusqu'ici restés inédits. Il croyait pouvoir les attribuer à la sœur de François Ier. Ce sont ces poésies que nous publions aujourd'hui, en essayant de justifier plus précisément qu'il ne l'a fait l'hypothèse émise par F. Frank.

Il s'agit d'une suite de huit épîtres et d'une comédie contenues dans le manuscrit français 883 de la Bibliothèque nationale. Dans le travail où il les signalait, F. Frank a fait une minutieuse analyse de ce recueil, formé, dit-il, de *poésies hétérogènes* et dont le titre *est trompeur*[2] : il contient, sans doute, des vers d'un Berrichon, J. de la Maisonneuve, et de Ronsard, — preuve évidente qu'il date de la fin du siècle; mais on y trouve aussi une suite d'épîtres qui sont incontestablement de Marguerite de Navarre et

1. Dernier voyage de... Marguerite d'Angoulême... aux bains de Cauterets... Toulouse, Éd. Privat, 1897, in-8° (tirage à part de la *Revue des Pyrénées*, t. VIII-IX, p. 79 et suiv.).

2. *Ibid.*, p. 10 et suiv. Nous citons le tirage à part.

Digitized by Google

de sa fille : il s'agit des dix pièces que l'on trouve du fol. 28 v° au fol. 48 v°; neuf de celles-ci ont été publiées par M. Lefranc[1] et une par E. Frémy[2]; F. Frank, de plus, a démontré que deux autres épîtres, celle du fol. 12 v° et celle du fol. 21 r°, ont été composées par J. d'Albret et par un familier de sa mère[3]. Or, du fol. 13 v° au fol. 20 v°, et du fol. 22 r° au fol. 28 r° l'on peut lire huit épîtres et une comédie anonymes : il est curieux de trouver ces pièces tout à côté de vers que l'on sait être de la Reine de Navarre.

Il y a là, au long de ces dix-huit feuillets, un ensemble homogène de poésies qui paraissent nées de la même veine; or, quoi qu'en ait pu penser P. Paris, pour une bonne partie, — les épîtres publiées par M. Lefranc, — elles ont été composées par Marguerite de Navarre : on est, dès lors, porté à supposer, avec l'érudit éditeur des *Marguerites*, que les épîtres et la comédie anonymes qui voisinent avec ces vers, loin d'avoir été écrites à la cour de Charles IX par les princesses et les dames de l'entourage du Roi, peuvent bien être l'œuvre de la sœur de François Ier. M. Tilley[4] n'a pas hésité à se ranger à l'avis de F. Frank, et, a priori, l'hypothèse de ce dernier paraît séduisante.

Sans attacher trop grande importance à la place occupée dans le manuscrit 883 par les vers que nous publions, — encore qu'il soit utile de la signaler, — nous croyons pouvoir, en les comparant rapidement à certaines pièces de Marguerite, confirmer l'opinion de F. Frank. Les titres mêmes qu'ils portent incitent à cette comparaison : le groupe des épîtres, intitulé *Quatre epistres escriptes par quatre damoyselles à quatre gentilzhommes de diverses affections*, suivies respectivement de quatre *responces*, fait

1. *Dernières Poésies...*, p. 3 [fol. 48 v°], 10 [fol. 32 r°], 12 [fol. 32 v°], 15 [fol. 35], 17 [fol. 33 v°], 20 [fol. 36 v°], 26 [fol. 35 v°], 369 [fol. 28 v°], 368 [fol. 29 r°].

2. Cf. notre *Tableau chronologique* dans la *Revue*, 1925, p. 248. C'est la première des épîtres qu'il publie.

3. Il les publie, *loc. cit.*, p. 16 et 19.

4. *The litteratur of the French Renaissance*, t. I, p. 120.

Digitized by Google

songer à la suite de vers parue dans les *Marguerites* sous le titre : *Les quatre dames et les quatre gentilzhommes*[1]. La comédie, qui ne porte pas de titre, met en scène une femme, quatre filles et un homme, — et l'on songe aussitôt à une comédie des *Marguerites* où l'on voit deux filles, deux femmes mariées, la vieille, le vieillard et quatre hommes[2]. Examinons successivement les pièces de Marguerite et celles du manuscrit 883.

Le contenu des épîtres publiées en 1547 est facile à résumer. Mais il importe tout d'abord de noter qu'elles ne sont pas rigoureusement symétriques ; les épîtres des dames et celles des gentilshommes sont imprimées séparément, — et il n'est pas spécifié que celles-ci répondent aux premières ; dans le manuscrit, au contraire, chaque lettre est suivie de sa réponse. Notons encore, avec F. Frank, que dans l'imprimé deux des dames seulement semblent avoir des liens amoureux avec deux des gentilshommes, tandis que dans le manuscrit chaque dame reçoit les hommages d'un amant. Nous reviendrons sur cette différence.

Dans les *Marguerites*, la première dame invite son ami à ne plus l'aimer, tout en lui promettant de garder toujours l'affection qu'elle a pour lui ; la seconde déplore l'infidélité de son cavalier, mais jure de lui rester fidèle ; la troisième, accusée par le sien de le trahir, proteste de son innocence et de son amour ; la dernière meurt pour trop aimer un homme qui ne l'aime pas. Aux épîtres des dames succèdent celles des gentilshommes : le premier, par delà le tombeau où il git, avoue son amour à celle qu'il adora, — le second dit sa joie de voir sa maîtresse accepter son aveu, — le troisième, mourant, se plaint à la sienne de ce qu'elle n'a pas voulu se laisser aimer, tandis que le dernier reproche à celle qu'il aima de l'avoir indignement trahi. On peut admettre, avec F. Frank, qu'il existe un lien étroit entre les deuxième et troisième épîtres

1. *Les Marguerites...*, éd. F. Frank, t. IV, p. 4 et suiv.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 102.

Digitized by Google

des dames et les deuxième et quatrième épîtres des hommes : la chose, cependant, n'est pas absolument certaine, car l'on peut se demander pourquoi, s'il s'agit ici de lettres et de réponses, la Reine — ou son éditeur — a ainsi séparé des pièces qui se correspondent, et pourquoi l'épître de la troisième dame qui serait une réponse à celle du quatrième gentilhomme précède celle-ci au lieu de la suivre ? Nous croyons plutôt que l'on ne saurait considérer ces épîtres comme des lettres et des réponses, et nous serions porté à penser que la Reine s'est proposé seulement de traiter des thèmes de psychologie amoureuse, et qu'elle fait parfois développer parallèlement certains d'entre eux tour à tour par une dame et par un cavalier : c'est ainsi que l'on peut rapprocher les épîtres de la quatrième dame et du troisième gentilhomme ; tous deux reprochant à celui ou celle à qui leurs vers sont adressés de n'avoir pas répondu à leur amour ; de même la deuxième dame et le quatrième cavalier se plaignent chacun d'une trahison, mais affirment leur fidélité à ceux qui les trompent. On ne saurait, pensons-nous, aller plus loin : le fait seul que ces épîtres sont séparées [1] et non groupées deux à deux suffit à prouver, selon nous, qu'il n'y faut pas chercher autre chose que des développements parallèles sans rapports étroits entre eux.

Il n'en est pas de même des épîtres manuscrites. Le titre seul et le fait que ces épîtres sont groupées deux à deux indiquent que nous avons ici une correspondance poétique. C'est là une différence avec le groupe de pièces que nous avons analysé. Elle ne suffit pas pour rejeter sans examen l'hypothèse de F. Frank : Marguerite de Navarre, après avoir composé les vers qui furent publiés dans les *Marguerites*, mise en goût par ce premier exercice, a fort bien pu avoir l'idée d'un second groupe de

1. On sait que Marot, par exemple, prenait grand soin en éditant ses œuvres de faire précéder ou suivre ses vers de ceux auxquels il répondait ou qui lui répondaient. De même la reine de Navarre intercalera parmi ses épîtres, à la place voulue, une épître reçue du Roi.

Digitized by Google

poèmes où, au lieu de peindre séparément les peines ou les joies de quatre dames et de quatre cavaliers qui s'ignorent les uns les autres, elle montrerait les réactions individuelles de chacun d'eux dans une situation donnée, chaque dame étant, — la chose est précisée, — l'amie de l'un des cavaliers.

La première des demoiselles dont il s'agit ici demande à un ami volage et qui l'abandonne de revenir à elle, à quoi celui-ci répond qu'il aime toujours sa dame, mais qu'elle l'aime volontairement et avec un effort, tandis qu'il l'aime, lui, spontanément. La seconde se plaint, elle aussi, de voir diminuer et s'éteindre l'amour qu'on a pour elle : elle reproche a son ami de la dédaigner. L'ami proteste, bien entendu, comme protestait le premier cavalier. Pour la troisième jeune fille, elle se réjouit à la fois et tremble à la pensée que son amant va s'éloigner d'elle pour un temps : l'éloignement, croit-elle, le rendra plus amoureux, — mais s'il le rendait infidèle ? Qu'il revienne vite ! Et l'amant de s'étonner : comment peut-on douter de son amour ? La quatrième, enfin, se plaint, comme la première, de n'être plus aimée : elle renvoie loin d'elle celui qu'elle aimait; elle renonce à souffrir davantage et souhaite mourir. Sur quoi son cavalier proteste, lui aussi, et déclare n'avoir pas changé.

Il y a là, on s'en rend compte par ces brèves indications, un ensemble de vers répondant à une même idée directrice. Alors que chacune des épîtres publiées en 1547 traite d'un thème différent, et que l'on voit tour à tour dames et gentilshommes soutenir et développer chacun de son côté des idées qui n'ont aucun lien entre elles, dans le manuscrit chaque groupe de missives, — celui des épîtres masculines comme celui des épîtres féminines, — développe un thème unique : toutes les demoiselles reprochent à leurs amis de les trahir, tous les cavaliers affirment leur fidélité. Il y a là un souci de symétrie, une idée d'ensemble très nets[1]. Les ressemblances de fond,

1. Répétons toutefois que dans certaines épîtres des *Marguerites*

Digitized by Google

sans doute, sont rares entre les vers du manuscrit et ceux de l'imprimé : elles se réduisent à quelques idées générales, — la crainte où sont les femmes qui aiment et les soupçons qu'elles forment sur la fidélité de leurs amants — l'étonnement de ceux-ci et leurs protestations. Que ces ressemblances soient vagues et lointaines, il n'empêche que les deux groupes de poèmes sont nés d'une même inspiration : le désir d'analyser l'inquiétude provoquée par l'amour chez l'homme et chez la femme, de développer le thème, déjà banal, de la fidélité en amour.

P. Paris n'hésitait pas à attribuer les vers du manuscrit 883 aux dames de la cour de Charles IX. Il n'y a sans doute rien qui s'oppose à cette hypothèse. Il faut cependant marquer que ces épîtres, écrites, si l'on admet cette suggestion, aux environs de 1560-1570, témoigneraient chez ceux ou celles qui les composèrent d'une inexpérience poétique bien étonnante au moment où la cour lisait Ronsard et ses disciples. Comment d'ailleurs en ce cas expliquer leur présence au milieu de vers écrits par la Reine de Navarre ? Il serait bizarre que le copiste ait mêlé à des épîtres qu'il savait être de celle-ci des vers biens postérieurs. Si l'on réfléchit, au contraire, qu'il y a là le développement de thèmes presques identiques à ceux traités dans les *Marguerites*, on sera porté à croire que les vers du manuscrit 883 viennent du petit cercle où trônait la sœur de François Ier, d'elle-même peut-être. Ajoutons que la maladresse du style et de la versification, l'allure générale, le ton de ces épîtres rappellent la manière de la perle des Valois plus qu'ils ne font songer à la poétique en honneur du temps de Ronsard : nulle recherche dans la métrique, dans le vocabulaire ou dans le style, un laisser aller, une nonchalance plus proche de la façon d'écrire de Marot

on retrouve cette symétrie; mais, tandis que dans le manuscrit toutes les dames répètent un même thème et tous les gentilshommes le thème opposé, dans l'imprimé chaque dame et chaque cavalier développent des thèmes différents, certaines des dames, toutefois, analysant la même idée que certains gentilshommes.

Digitized by Google

que de celle de Ronsard[1], tels sont les caractères de ces épîtres, — et ils se rapportent à des poésies écrites avant 1550 plus qu'à des vers rédigés vingt ans plus tard. L'on peut objecter que les idées de la Pléiade n'ont pas été tout de suite appliquées par les amateurs, — et cela tendrait à renforcer l'hypothèse de Paulin Paris. En ce cas il faut revenir à ce que nous disions plus haut : comment expliquer la présence parmi les vers de Marguerite de poèmes qui ne sont pas d'elle[2] ?

Il faut, d'ailleurs, constater qu'il existe entre le vocabulaire du manuscrit et celui de l'imprimé des ressemblances qui confirment l'hypothèse de F. Frank. Ce dernier en signalait quelques-unes, il en est d'autres; sans parler de l'expression *pis que personne morte*, employée au fol. 17 r°, et qui revient si souvent dans l'œuvre de Marguerite (cf. *Marguerites*, t. IV, p. 223), on peut relever fréquemment dans le manuscrit et dans les *Marguerites* des rimes identiques et souvent répétées : *passion* et *compassion* (employées fol. 14 v° et p. 5, 22, 24, 76 et 230 du t. IV des *Marguerites*; deux fois, notons-le, p. 24 et 76, dans des phrases offrant le même sens que celle du manuscrit), *raison* et *oraison* (fol. 15 r° et t. IV, p. 37, 67, 73 et t. III, p. 85), *riz* et *marriz* (fol. 20 r° et t. IV, p. 1 et 108), etc. Si l'on se rappelle que le vocabulaire de la Reine était assez restreint, ne peut-on tirer du fait que ces rimes se répètent dans le manuscrit et l'imprimé un argument pour attribuer à Marguerite les vers que nous publions[3] ? Nous ne voulons pas étudier ces épîtres en détail :

1. Notons, sans plus, que la règle de l'alternance des rimes n'est pas toujours observée, — et cela peut paraître bizarre après 1550, — et que l'on peut remarquer par endroits, — aux v. 142 et 395 par exemple, — quelques souvenirs de l'école des rhétoriqueurs.

2. On s'explique fort bien, au contraire, qu'ils aient été copiés par un Berrichon, le Berry ayant fait partie des apanages de Marguerite.

3. On pourrait citer des archaïsmes propres à confirmer l'hypothèse de F. Frank : v. 68, *sans sy*, v. 369 et 386, *Dieu gard*, par exemple, usités encore en 1550, mais qui auraient choqué au temps

Digitized by Google

on se rendra mieux compte de ces ressemblances en les comparant aux épîtres des *Marguerites*. Mais pouvons-nous ne pas signaler que telle poésie publiée par M. Lefranc semble le développement d'un passage du manuscrit? Même thème, même procédé de composition, en partie mêmes indications de détail : si l'on compare la pièce publiée p. 349 des *Dernières Poésies* et tel passage de la quatrième épître (fol. 20 r°), on sera frappé de leur similitude. C'est là, croyons-nous, un excellent argument à l'appui de la thèse de F. Frank.

Comme pour les épîtres que nous venons d'analyser, on peut, étant donné la place qu'occupe la comédie dans le manuscrit, l'attribuer à la Reine de Navarre : les mêmes arguments autorisent à le faire. Ne revenons pas sur les faiblesses du style ou sur les maladresses de la versification. Le thème développé, pas plus que ceux des épîtres manuscrites ne ressemblent aux thèmes des épîtres imprimées, n'est exactement comparable à celui de la comédie de 1547. Mais, comme pour les épîtres, le ton général des deux pièces est identique : dans la comédie imprimée, la Reine dissertait sur les avantages et les inconvénients de l'amour; l'auteur de la comédie anonyme juge de la fidélité d'un certain nombre d'amants et récompense celui qui aime le mieux[1]. On retrouve ici et là le souci de développer sous une forme dramatique un certain nombre d'idées touchant l'art d'aimer, et ce sont celles que l'on trouve analysées dans l'*Heptaméron* et la *Deffinition du vray amour*. Qui sait si nous n'avons pas ici une de ces *mommeries* qui égayaient les soirées de Nérac ou de Pau?

de Ronsard. Signalons aussi le vers 62 de la *Comédie*, dont la césure, bizarre, aurait prêté à rire après la *Deffense et Illustration*.

1. On peut songer au poème de la *Coche* où l'on voit, inversement, la reine de Navarre dire quelle est, de trois amantes, celle qui souffre le plus de son amour. La fin de la comédie rappelle, d'ailleurs, celle de la *Coche* : incapable de rendre un jugement, Marguerite déclare qu'elle va consulter Jupiter, comme, dans la *Coche*, elle allait consulter son frère.

Digitized by Google

On ne saurait conclure formellement que les vers du manuscrit 883 soient de l'auteur des *Marguerites*. Tout porte à croire cependant que F. Frank avait vu juste : s'il n'y a pas entre le manuscrit et l'imprimé de ressemblances absolues, si les sujets traités ne sont pas entièrement identiques, du moins doit-on reconnaître qu'il y a dans les deux recueils de grandes similitudes d'inspiration, le souci de développer des thèmes se rattachant au même problème, et surtout un style qui rappelle fort celui des poètes de 1540 : il n'y a là ni la vigueur, ni les nouveautés de la Pléiade, mais le sans-façon, le dédain de la forme artistique si fréquents avant Ronsard. Est-on en droit d'attribuer catégoriquement ces vers à la Reine de Navarre ? Il serait hasardeux de le dire. Nous ne croyons pas nous tromper en les attribuant au cercle qui l'entourait. Ils peuvent être son œuvre comme celle d'un de ses familiers, — Brodeau, par exemple, ou Claude Chappuys, — ou d'une de ses suivantes. On sait de reste combien ces problèmes de psychologie amoureuse préoccupaient la petite cour de Nérac dont ils faisaient la grande distraction : la valeur de ces poésies n'est pas grande, sans doute. Elles sont surtout un exemple des divertissements littéraires que l'on aimait alors, des préoccupations psychologiques d'une génération, et c'est à ce titre avant tout qu'il nous a paru bon de les publier.

Quatre epistres escriptes par quatre damoyselles à quatre gentilz hommes de diverses affecsions. La première cherche de retirer son amy qui l'a laissée et dict[1] *:*

Mon corps, lassé en ce fascheux séjour [fol. 13 v°.]
De la longueur et grand chaleur du jour,

1. Nous respectons l'orthographe, bizarre souvent, du manuscrit, nous bornant à mettre la ponctuation, les accents, à indiquer entre crochets certaines additions, entre guillemets certaines suppressions qui nous paraissent nécessaires pour respecter la métrique, et à suggérer parfois, en note, quelques corrections possibles.

Digitized by Google

Chercheoit[1] repos, lequel trouver ne peult,
Car mon espoir endurer ne le veult,
5 Me remectant par tropt la souvenance
De vostre longue et ennuyeuse abscence.
Estant ainsi ennuyée et faschée
Dedans mon lict où je m'estois couchée,
Remémorant[2] tout le commancement
10 De nostre bien, en quel lieu et comment
Nous deux voulans finement prendre amour
Pour l'atrapper luy jouasmes un tour :
Tous d'un accord noz retz volusmes tendre
Pour se garson malicieulx surprendre;
15 Or advint il, selon nostre penser,
Qu'amour voulant[3] se vint bientost lancer
En noz filletz où il feust prins ainsi;
Mais, le prennant, nous feusmes prins aussi,
Envelouppez tous troys en grand esmoy,
20 Amour premier, vous, mon amy, et moy.
Voilà la fin de l'heureuse entreprinse;
En peyne estions de garder nostre prise,
Chacun avoit désir de retenir[4] [fol. 14 r°.]
De son cousté sans iamais le bannir,
25 Mais moy, qui feus pour lors bien advizée,
Une aisle en pris qui feust par moy brisée :
Si seurement le retins que partir
Ne peult de moy si n'y veulx consentir.
Mais vous, amy, seulement arrachastes
30 Les plumes lors, dont nostre faict gastastes.
Voylà comment amour feust arresté<e> :
Chacun de nous l'avoit de son cousté.
Mais la longueur du temps qui renouvelle
Feist revenir du cousté de vostre ayle
35 Ce qu'en aviez des pleumes arraché.
Ce malheur là ne me feust pas caché,
Car vous, estant aultre part amusé,

1. On peut lire aussi *cherchant*. Nous préférons la leçon *chercheoit*.
2. On lit bien : *remémorant*. Peut-être faut-il corriger *remémoreois*, plus satisfaisant pour le sens.
3. *Voulant*, archaïsme pour *volant*, comme au v. 19 *envelouppez*.
4. Correction possible : *le tenir*.

Digitized by Google

N'y pensant plus, feustes tant abusé
Qu'amour lequel vous aviez attrappé
40 Devint si fort qu'il en est eschappé.
Hélas ! Ce feust par vostre faulte, amy;
Il y paraist que n'estiez que demy !
Amour je tiens si bien de mon cousté
Que par nully ne me peult estre osté;
45 Mais, puys que vous l'avez habandonné,
Il me sera permis et pardonné
De le lascher, car toute seule suis;
Seulle l'avoir ny ne[1] veulx ny ne puys.
Mais si voules encor amour reprendre, [fol. 14 v°.]
50 Veuillez, amy, la façon mieulx apprendre
De le tenir, et l'aysle luy tranchez.
Hélas, pour dire plus, ne luy arrachez[2],
Car j'ayme mieulx plus clair cent foys mourir
Que tant de mal une aultre foys souffrir.
55 Je le larray si ne le reprennes;
D'amour ne veulx, si vous l'abandonnes.
Lors, quand Vénus verra son filz ainsy,
Elle en aura et douleur et soucy
En luy disant : « Qui vous a ce mal faict ?
60 Qui sont ceux là qui ont commis forfaict
Tant inhumain, dont je suis bien dolente ? »
Il respondra, de [*ou* en] voix foyblette et lente :
« C'est d'un amant la grand légèreté
Et d'une amante aussi la fermetté. »
65 Doncques, amy, de craincte qu'il n'advienne,
Amour prennes, et que bien vous souvienne
Mieux l'arrester, afin qu'à tout jamais
Nostre amour soit sans sy ny car ny mais.

Responce

Si ma doulleur je pouvois bien escripre,
70 Il n'y a cueur si dur qui la peult lyre
Sans l'esmouvoir prendre compassion[3]

1. Le manuscrit porte : *le*, faute évidente que nous corrigeons.
2. Ce vers n'offre guère de sens. On peut corriger le second hémistiche : *plume ne luy arrachez?* Mais le premier reste obscur.
3. Correction possible : *sans s'esmouvoir et prendre...*

Digitized by Google

De mon ennuy et forte passion.
Ayant reçeu vostre epistre cruele [fol. 15 r°.]
Qui pyre n' [= m'] est qu'une peste mortelle,
75 Je ne ferois pour riens ceste oraison
Si ce n'estoit qu'à tort et sans raison
Suys accusé de vous, ma seulle dame,
Dont mon cueur est tout prest à rendre l'âme.
Bien me souvient de la prinse d'amour,
80 De l'heureux temps que ce feust et le jour;
Il me souvient quand je luy arrachay
Les plumes lors. Mais point je n'offensay[1].
Je vous confesse et n'y foiz contredict
L'aisle revint ainsi qu'elle avoit dict,
85 Mais je vous nye et jure du contraire
Qu'amour de moy se soit vollu defere :
Encores l'ay, et va tousiours croyssant,
Tesmoing mon cueur qui le grand mal en sent;
De son bon gré amour en moy demeure
90 Il y sera jusques à temps que meure.
Mais vous, l'avez bien par force arresté,
Non, comme moy, de bonne volunté.
Je n'ay besoing de plus reprendre amour :
Assez je l'ay et par nuict et par jour;
95 Rien ne me fault sinon continuer,
Ce que feray sans le diminuer.
Ostes moy [donc?] de muable le tiltre
Dont vous m'avez baptisé par l'epistre;
Assures vous que ne vous laisseray
100 Et qu'un péché si meschant ne feray.
Quand vous verres que la mer séchera
Et le soleil tousjours se cachera,
Alors juges que je n'ay plus d'amour; [fol. 15 v°.]
Quand vous verrez la saison et le jour
105 Qu'un nouveau Christ viendra naître çà bas[2],
Alors croiez que vous auray changée.
Car jusques à tant que de moy deslogée
Cest âme soit, l'amour continuera[y].
Encores croy que, quand mort je seray,

1. Peut-être faut-il corriger : *mais point ne l'offensay.*
2. Le copiste a ici sauté un vers.

Digitized by Google

110 L'esprit vivant toujours vous aymera :
Luy immortel, telle l'amour fera[1].
Ayez, pour Dieu, madame, repentance
D'avoir à tort mis sur moy telle offence;
Que vostre amour que confesser force ay
115 En bon voloir soit maintenant tourné,
Et par ainsy le demourant du temps
Vivrons tous deux heureulx et bien contants;
Car si Vénus veoit son filz désolé,
Demandera qui vous a afoullé,
120 Il luy dira : « Mère un entier vouloir
Et un demy m'ont faict ainsi douloir;
L'un m'a volu de bonne volunté,
Et l'aultre m'a par grand force arresté. »
Madame donc, pour ce mal éviter,
125 Veullies amour de bon veul arrester,
Comme je faiz, et ainsi prendra cesse
Le dur ennuy qu'ay pour vous ma maistresse.

Epistre de la seconde damoyselle [fol. 16 r°.]

Puisqu'à vous veoir je perdz force et courage
Vous déclairer par parolle et langaige
130 Le dur ennuy qui, jour et nuit, me presse,
Je ne craindray d'alléger ma tristesse
Par cest escript fascheux, mal façonné.
Mon corps lassé, mon esprit estonné,
Force d'amour me contrainct de ce fere,
135 Mais craincte et paour me commandent le taire.
Triste je suis et trouve fort estrange
De vostre amour qui diminue et change
Que tant je vis si grande et violente
Et maintenant amoindrie et fort lente.
140 Auray je bien hardiesse d'escripre
Et présenter devant vos yeulx à lyre
Ce myen escript qui n'est plain que de plainctes,
D'ennuy, tourment, et tristesses non fainctes ?
Vault-il point mieulx que mon escrip[t] ie laisse,
145 Et qu'à part moy je me lasse sans cesse ?

1. On peut lire : *sera*.

Digitized by Google

Non, car l'ennuy qui est gecté dehors
Allégist bien et l'esprit et le corps.
Parquoy, n'ayant considération
Que d'abréger ma désolation,
150 Je vous diray que si jeune j'estois
Qu'à l'advenir pas je ne regarderois [= regardois]
Quand, par l'effort de vostre honnesteté,
J'abandonnay ma propre honnesteté.
Le temps passé j'avois trop oblyé,
155 Mon jeune esprit estoit trop fort lyé,
Le temps présent me monstroit seul la face [fol. 16 vo.]
Où je trouvay toute doulceur et grâce.
Si la raison j'eusse lors voullu prendre,
Pour mon grand bien elle m'eust faict entendre
160 Combien fortune à toute heure est muable,
Et que le cueur de l'homme est variable
J'eusse pensé avant que consentir
De vous aymer pour ne m'en repentir.
Le temps qui tout debrise, ronge, et myne
165 Vous a bien tost faict fere une autre myne.
Las ! je [= j'ay] bien veu vostre commancement
Le plus heureux, mais je veoy auttrement :
Je [= j'ay] veu le temps, de cela je suis seure,
Que vous cuyd[i]ez ne durer qu'un quart d'heure
170 Le jour auquel à moi parler pouvies.
Et maintenant, las ! vous vous ennuyez
De m'escouter et de parler à moy.
Hélas ! c'est mal recompance[r] ma foy,
Mon amitié qui eust tant de durée,
175 Et mon ennuy et ma pesne endurée.
Le souvenir seullement me faict mal,
Cueur emprunté d'un cruel animal !
Il est bien vray que si voulez cognoistre
Vostre vertu et vostre céleste estre,
180 Vous trouverez ma grâce tropt petite
Pour satisffere à vostre grand mérite.
Mais si prennez cest[e] amour tant constante
Qui maintenant me rend si mal contante
Et que tousjours j'ay voullu maintenir,
185 Vous trouverez grand tort de bannir[1] [fol. 17 ro.]

1. Peut-être faut-il corriger : *forbannir*.

Digitized by Google

Et reculler de vous l'honneste amour
Qui doybt en vous tousjours fere séjour.
Veulliez, amy, recepvoir par pitié
Ce myen escript que force d'amytié
190 Me faict escripre et le vous envoyer;
Ne veulliez donc de ce vous ennuyer
Mais mon epistre en patience veoir,
Affin qu'elle ait et vertu et pouvoir
De ramener parfaicte amour de cueur
195 De vous qui seul estes du myen vainqueur.

Responce

Ayant reçeu vostre cruel escript
J'ay perdu force, couraige et esprit.
L'ennuy soubdain m'a pris de telle sorte
Que je [= ne] vaulx pis q[u]'une personne morte,
200 Car si l'esprit à ce myen corps donné
Pour vous servir feust premier ordonné,
Si du depuis il y est demeuré
Estant par vous ma maistresse honnorée[1],
Sortir n'en peult par ennuy et torment,
205 Sortir n'en peult que par commandement
De vous, pour qui il veult vivre et mourir;
Nulle que vous ne le peult secourir.
Si m'eussies l'epistre et la poison
Donné ensemble, et mort et guérison [fol. 17 vo.]
210 Ce m'eult esté, car l'epistre bien leue
Estoit ma mort, et puys la poyson beue
Eust faict finer les maulx dont faiz l'essay.
Las! tant j'en ay que le nombre n'en sçay!
Ne me chargez de faict tant exécrable
215 Que me pensiez changeant et variable :
Si vous pouviez lyre dedans mon cueur
Vous blasmeriez vostre grande rigueur,
Et cognoistries qu'amour et fermeté
M'ont tant à vous toute seulle arresté
220 Qu'impossible est m'en pouvoir divertir;
Plus tost à mort je vouldrois consentir.
Laisses moy donc l'office de me plaindre :

1. Il faut lire, peut-être : *honnoré*.

Digitized by Google

Oncques mon cueur ne sceust que c'est de <se> faindre.
Si vous sçaviez bien tout le fondement
225 De mon amour, vous diriez aultrement,
Vous ne plaindries la loyaulté louable
Dont je vous suis à jamais redevable
Et que je veulx envers vous recognoistre;
Tout vostre suis et le veulx tousiours estre.
230 Si vous avez nostre commancement
Trouvé heureulx, la fin pareillement
Telle sera moyennant vostre grâce
Ne me pouvant[1] de mon heureuse place.
Si quelquefoys, comme bien vous sçavez,
235 Je suis contrainct m'absenter, vous pouvez
Juger combien il m'est grief à porter
De quelque foys loing de vous m'absenter,
Et si le corps faict ailleurs son debvoir [fol. 18 r°.]
Le cueur n'a pas de vous laisser vouloir.
240 Dont pour la fin de ma triste escripture,
Dont vous feres en partie la lecture,
Vous suppliray changer d'oppinion
Continuant nostre unye union.
Et par ainsi l'amour continuera
245 Qui de ma part jamais ne finira.

Epistre de la tierce damoyselle

Du changement faict au département
De noz deulx cueurs, j'ay bien joye et tourment :
Plaisir, pensant que durant vostre absence
Sur vostre cueur j'aurois toute puissance;
250 Si pour un temps il a esté léger,
Je [= j'ay] bon espoir ce vice luy changer
Tennant le lieu du mien que vous aves;
Voylà ma joye. Et si vous ne sçavez
L'occasion pourquoy j'ay tant de craincte,
255 Sçaichez, amy, qu'une peur m'a attaincte,
Car si le corps avoit si grand pouvoir
Changer le cueur selon son bon vouloir,
Changer le peult aussi pareillement
Si le subgect a trouble ou changement.
260 S'il est ainsi mon cueur mieulx gouverné

1. Il faut corriger, croyons-nous : *mouvant*.

Digitized by Google

Que n'aves faict le vostre est pardonné
Quand en mon escript entrecris[1] [?] [fol. 18 v°.]
Recommandant le mien cueur qu'aves pris.
Hélas, amy, ne luy veullies changer
265 Sa fermetté; ne feust jamais légier;
Vous le sçavez que nostre longue absence
N'a heu pouvoir sur sa grand[e] constance;
Las! maintenant l'on donne la louange
A une amour qui pour un peu ne change!
270 Mais moy, sur qui le long temps du[2] pouvoir
En rien muer mon ferme et bon vouloir,
Tant plus j'avoys tourment, affliction,
Plus me croyssoit ma grande affection!
Tout ce qui peult donner nourrissement
275 A vraye amour comme contantement
Pareille amour, agréable, pure [*un mot illisible*],
La fermetté et aussi la constance,
Vous sçavez bien que cela m'a fally
Car maintes fois j'ai[3] esté assailly
280 Mon pouvre cueur de tout mal et soucy,
Dont le sentir le sens m'a faict transsy.
Vous sçavez bien que ma grand fermetté
N'a point changé, encores qu'aye douté
Si vous m'aymez ou bien si c'estoit faincte :
285 Vous sçavez bien que j'ay esté attaincte
D'un grand regret de vostre longue absence;
Mon confort feust seullement patience.
Il est bien vray qu'après ses longs travaulx
Recompensés ont esté tous mes maulx,
290 Ayant ce bien d'avoir acquis la place
D'estre moy seulle en vostre bonne grâce. [fol. 19 r°.]
Or gardez bien mon corps de vice ou mal
Livré vous l'ay plein d'amour et léal,
Et revenez tost, amy, revenez,
295 Et ce myen cueur qu'aves me ramenez;
Le me rendant, le vostre [vous] rendray
Constant, loyal; mais le myen ne prendray

1. Ce passage, difficile à lire, est difficile à saisir. Nous n'osons proposer de correction.
2. Nous croyons qu'il faut lire : *n'ha*.
3. Correction possible : *a*.

Digitized by Google

Si vous l'aves changé aulcunement,
Car j'ayme mieulx mourir soubdainement
300 Qu'après avoir tenu tant fermetté
Avoir un cueur plein de légèreté,
Dont finiray ma doubte et mon escript
Pour le repoz donner à mon esprit.

Responce

J'ay leu au long une epistre doubteuze
305 Qui m'a esté fascheuse et ennuyeuse,
Veu que tant d'ans vous ay si bien servye,
Et que de vous seule je tiens la vie,
Et que n'aves encores cognoissance
Combien l'amour a sur moy grand puissance.
310 Et quant à moy sans doubte certes suis;
Je ne croy pas, aussi croyre ne puys,
Que vostre cueur ait oncques esté léger,
Par quoy le myen n'en est poinct en danger.
Je l'ay cogneu plain de grand léaulté, [fol. 19 v°.]
315 Mais esprouvé avec[ques] cruaulté;
Or je vouldrois pour vengence de[s] maulx
Que j'ay souffert pour vous et des travaulx,
Que de mon cueur où vous avez puissance
Eussies changé d'amour la véhémence
320 En cruaulté telle qu'en vostre cueur
Je l'ay cogneue, et en telle rigueur;
Et vostre cueur que j'ay bien je voldrois,
S'il se pouvoit de bon cueur le ferois,
Qu'il feust aultant d'amour prins que le myen
325 Et que au retour chascun print[1] le sien :
Je vous ferois sentir la cruaulté
Dont si souvent [vous] m'avez tourmenté,
Et sentiries combien et quelle amour
Sans cesse j'ay à vous, tant nuict que jour.
330 Or cesses doncq et doubte et deplaisir
Et je larray se souhaict et désir.

Epistre de la quatrieme

Mon cueur se plainct de vous avoir aymé
Veu qu'il vous a si loyal estimé,

1. Correction possible : *reprint*.

Digitized by Google

Et maintenant sans amour je vous trouve;
335 Vous avez bien congnu par longue preuve
Sa fermetté et sa persévérance,
Mais maintenant, pour toute récompance,
Avec amour et sans amant demeure; [fol. 20 r°.]
Je ne crains pas que de ce mal je meure,
340 Mais j'ay grand peur qu'il vive longuement
En languissant pour ennuy et tourment.
Mon œil qui fust d'un seul regard heureux,
Trouble de paour, aveugle malheureux,
Et [= Est] maintenant pour ce qu'il <l'>a veu sien
345 Veoir maintenant en tout tourné à rien;
Ma bouche plainct et reffuze le riz
Qui bien joyeulx en a faict de marryz,
Elle se taist de peur de prononcer
Ce grand malheur qui l'a feist advancer
350 A vous aymer et tout seul regarder,
De quoy jamais ne s'est sçeu engarder.
Retyres vous qui m'aves tant faict ryre
Et maintenant me causes mon martyre
Loing de mes yeulx, afin que la présence
355 Cause ne soit de ma grand[e] souffrance :
Adieu, cest œil tant doulx et agréable,
Adieu, regard plus que nul autre amyable,
Qui si longtemps avies esté la vie
De la myenne âme à l'ostre amour ravye,
360 Adieu, ce nez que j'ay long temps aymé,
Adieu, le tainct que j'ay tant estimé,
Adieu deux foys à bouche et beau parler
Qui m'aves faict demourer ou aller,
Qui avez faict prononcer des sermentz,
365 Qui avez plainctz mes ennuictz et tourmentz,
Qui avez rys de mon bien et ma joye,
Hélas fault il que tout aultre vous veoye? [fol. 20 v°.]
Adieu, cheveulx crespes et barbe aussy,
Adieu à vous. Mais Dieu gard au soulcy
370 Que j'ay longtemps reffuzé et chassé;
Las! dans mon cueur il est bien enchassé;
Adieu, ce corps siège de vostre cueur
Qui fist de moy Amour estre vainqueur;
Adieu, le cueur qui a sçeu si bien faindre

Digitized by Google

375 Que de le croyre il m'a sçeu bien contraindre;
Adieu aussi la taillie[?] si perfaicte
Qui miz en vous chefz d'œuvre fut faicte [?];
Adieu, le tout par dehors et dedans
Qui est un mal pour qui est dedans :
380 Partez de moi puisqu'il se part de vous.
Adieu, mon cueur[1]! Mais venez, ennuys tous;
Venez soubdain, et faictes vostre effort
De mectre fin à l'amour par la mort.

Responce

Ce mot d'adieu par qui reçoit la mort
385 Mon cueur qui fust en leaulté si fort
Comme il reçeust la vie du Dieu gard
Quand il se mist au perilheux hazard
De vous aymer. A Dieu doncques, Madame,
Or cest adieu accompagne mon âme :
390 Vivre sans vous une mort me seroit;
Quand je voldrois, encores ne sçauroit [fol. 21 r°.]
Mon triste cueur qui sera tousiours vostre
Estre en un corps qui s'advoue d'un aultre;
Vostre sera en mort comme en la vie
395 Car ferme amour de ce lyen la lye;
Venez les mortz accabler ce mien corps;
S'il y avoit un milion de mortz
Je les voldrois maintenant veoir venir
Pour tous mes maulx malheureux fere finir [= fuir],
400 Fouldre tumber sur ce chefz malheureux
Qui trop pença par amour estre heureulx.
Quand de ce corps serez sally, esprit,
Allez vous en et pourtes cest escript
Qui dict l'adieu du corps tant seullement,
405 Car vous aux cieulx aymez incessamment
En acquerant d'amant parfaict le nom
Pour luy donner d'ingratte le renom.

1. Cf., avec la pièce des *Dernières Poésies* que nous citons p. 184, un mouvement semblable dans le *Soulas ou dur départ de son alliance*, dans le *Recueil de vraye poésie françoyse* (1544), p. 18-19 de la réimpression J. Gay (Genève, 1869).

Digitized by Google

[*Comédie*]

[*La Femme, quatre Filles, l'Homme*]

LA FEMME [fol. 22 r°.]

Mille ans y a que je suis vaguabonde
Sans nul trouver qui me donne allégence;
Desja cent fois j'ay circuit le monde,
Cherché partout avecq[ue] diligence;
5 O monde plain de mal et d'inconstance!
Si me faul[t] il encores l'esprouver
Et tant courir que je puisse trouver
Un qui soit tout en amytié parfaicte.
Tropt mal aysé il est à recouvrer :
10 Je perdz mon temps et ma peyne en effect.

LA PREMIÈRE FILLE

S'il vous plaisoit, dame saige et honneste,
Nous déclairer quelle est l'occasion
De vostre deul, nous vous ferions requeste
Ne nous celler tant forte passion;
15 Peult être aurez la consolation
Que vous cherchez? Mais dictes nous comment
Vous soupportez un si fascheux tourment;
Et nous vouldrions avoir telle puissance
De vous ayder aussi soubdainement
20 Que bon voloir d'y donner allégence.

LA FEMME

Puisque voules entendre ce discours,
Tant d'ans y a, de sepmaines et jours
Que ce chappeau je porte çà et là
Pour esprouver celluy ou celle là [fol. 22 v°.]
25 Qui par amour vertueuse et honneste
En aura faict assez digne conqueste;
Mai j'ay trouvé tant de légèreté
Que mon corps n'est en nul lieu arresté!

Digitized by Google

LA PREMIÈRE FILLE

O le grand heur doncq qui m'est advenu !
30 Car en nul lieu ne sera point cognu
Chefz pour porter ceste digne coronne
Sinon le mien.

LA FEMME

Non, non ! Pas ne le [= la] donne
Si aisément; car il me fault sçavoir
Si vous avez en tout faict vostre debvoir.

LA FILLE

35 Ouy vrayement, car j'ayme, d'une amour
Où chasteté et vertu font séjour,
Un si parfaict qui ne trouve pareil.
Madame donc, suyvant ce myen conseil,
Donnez le moy.

LA FEMME

Non feray pas, m'amye;
40 Mais dictes moy et ne me cellez mye
Combien il y a que vostre amytié dure.

LA FILLE

Ung an y a que ce mal [là?] j'endure. [fol. 23 r°.]

LA FEMME

Ce n'est assez. Avez vous heu tourment
Pour s'absenter de vous trop longuement?

LA FILLE

45 Madame, ouy. J'ay souffert mainte peyne
Pour ne le veoir durant une sepmaine.

LA FEMME

Fust-il jamais absent plus longuement?

LA FILLE

Ouy, troys moys, dame, certainement.

Digitized by Google

LA FEMME

Durant ce temps l'oubliastes vous point?
50 Et cest amour qui les cueurs legiers poinct
Vous feist il point quelque peu varier?
Ou vous vouloir à aultre maryer?

LA FILLE

Il est bien vray que durant ces troys moys
J'en ay bien veu d'honnestes maintes foys
55 Que j'ay aymé, mais non d'amour esgalle
A mon amy qui est la principalle.

LA FEMME

O cueur léger, puysque troys moys d'abscence
Ont sçeu avoir sur vostre amour puissance
Et y mesla telle légèretté! [fol. 23 vo.]
60 Ce mien chapeau pas n'avez merité!

LA SECONDE FILLE

Madame, non; mais moy, de qui l'amour
Ne changea oncques ni ne changera jour,
Car j'ay aymé, et ayme, et aymeray,
Et faulceté jamais je ne feray.

LA FEMME

65 N'aves vous pas un bien parfaict amant?

LA SECONDE FILLE

Le plus parfaict dessoubz le firmament[1]!

LA FEMME

Il n'ayme rien plus que vous, dictes moy?

LA SECONDE FILLE

Madame, non : il tient ferme sa foy.

1 Cf. *Marguerites*, t. IV, p. 227 : « ... du plus parfait qui soit dessus la terre... »

Digitized by Google

LA FEMME

Et pourquoy donc ne l'aymeries vous bien
70 Puisqu'il est tant vostre et plus que sien?
Feust-il jamais nul temps de vous absent?
Dictes au vray ce que vostre cueur sent.

LA SECONDE FILLE

Madame, non. Mais deux ans je l'ay veu
Sans jour fallir et pour léal cognu.

LA FEMME [fol. 24 r°.]

75 Mais s'il estoit aultant loing en absence,
L'aymeries vous aultant qu'en la présence?

LA SECONDE FILLE

Madame, oy, car l'amour véhémente
Me garderoit d'estre legiere ou lente.

LA FEMME

Vous n'en avez donc rien esprouvé?
80 Encores n'ay ce que cherche trouvé.

LA SECONDE FILLE

A moy sans plus car elle m'appartient.

LA FEMME

Qui la veult bien, encores ne la tient.
Car vous n'aves esprouvé tous tormentz
Ainsi qu'aves faict les contentementz.
85 Parquoy n'aves pas gaigné la coronne :
Défault d'amour ainsi le vous ordonne.

LA TIERCE FILLE

Ces deux icy ne l'ont pas méritée,
Mais ouy moy qui suis tant tourmentée.

LA FEMME

Or dictes doncq, ma fille, vostre amour.

Digitized by Google

LA TIERCE FILLE

90 Ja deux ans a que j'ayme nuict et jour
Un tant parfaict que de plus on n'en treuve.
Il a de moy et m'a faict [bonne?] espreuve.
Il m'ayme bien aussi faiz je [de?] luy.
C'est tout mon bien et reppoz et appuy.
95 Bien six moys feust absent, mais ceste absence [fol. 24 v°.]
N'eust sur l'amour ny sur mon cueur puissance.
Madame, donc, sans différer bailliez.

LA FEMME

M'amye, olla! car par tropt vous failliez.
Si l'on vouloit aultre que vous aymer
100 Mascheries vous ce morceau tant amer?

LA TIERCE FILLE

Aultre que moy, las, qui l'ay tant aymé
Et plus que nul honoré <et> estimé?
Je le lairrois, m'ayant ainsi laissée!
O que de luy je serois bien laissée [= lassée]!

LA FEMME

105 Et venez çà; pour user de vengeance,
Que feriez vous?

LA TIERCE FILLE

Quoy? Nouvelle accoinctence!

LA FEMME

Voylà mes gens! desja avant que veoir
Son mal venu, laisse là son debvoir
Sans observer la juste loy d'amour,
110 Car s'il y prend une fois son séjour
Jamays n'en doibt partir qu'avec[que] l'âme.
Allez vous en, par tropt légère femme,
Car vous n'aves mérité ce chappeau :
Tropt vous aves l'esprit prompt et nouveau!
115 Ung homme vient, sur ce chemin passant,
Qui monstre bien qu'il est triste et pensant.

Digitized by Google

Le Dieu puyssant tout l'accomplissement [fol. 25 r°.]
De voz dézirs vous donne promptement!
Vouldriez vous point ce chapeau recouvrer
120 Dont je n'ay peu digne de luy trouver?

L'Homme

Dame, pourquoy? Et quelle est sa vertu?

La Femme

Il appartient à celuy dont vestu
Sera le cueur de léale amour seure.

L'Homme

Dame, pour moy il n'est, je vous en jure!
125 Mais voyes vous en ce pré assez loin
Une qui est tout mon soulcy et soin?
Si par amour loyalle et vertueuse
On peut avoir une coronne heureuse,
Elle sans plus vous en deschargera.

La Femme

130 Vers elle allons pour veoir qu'elle dira.

L'Homme

Dieu gard de Mal qui a tant loyaulté!

La Fille

Dieu vous doint loyer de fermetté!

L'Homme

Voyes vous si [= ci] ceste dame venir?
Elle est de loing bientost à vous courir[1]
135 Ayant ouy la renommée femine[2]
Ferme, loyalle et constante en amour.

La Femme

Heureulx le temps, et le moys, et le jour [fol. 25 v°.]
Que vous trouvay, si me pouvez defaire

1. Peut-être faut-il corriger : *venue* et *courue*? L'homme s'adresse à son amie et lui montre la femme.
2. Le manuscrit porte bien *femine*. Il doit y avoir ici une faute du scribe, car rien ne rime avec ce mot.

Digitized by Google

De ce chapeau parquoy le myen a fere [= affaire]
140 Vous veoyes [= vais] conter : cest qu'à nul n'appartient
Si loyaulté en amour il ne tient.

LA FILLE

Madame, donc, sans plus vous travalier
Veullies [à] luy, non pas à moy, ballier,
Car j'ay tant faict de luy l'expérience
145 Que impossible est raconter sa constance.

L'HOMME

Madame, las! Mais elle m'a aymé
Sans mériter d'estre d'elle estimé,
Et m'a esté en présence et absence
Tousiours tout ung.

LA FEMME

O heureuse accoinctance!

LA FILLE

150 Mais, Madame, voyes la loyaulte
Acompagné[e] aussy d'honnestete!
Ung humble cueur, magnanime, sans mal,
Pas ne se doybt appeler martial.
Mais par ses faictz et son lointain renom
155 Il doybt avoir de Mars mesmes le nom,
Il a laysse, qui sont grandz nouveaultez,
En maintz endroictz infinyes beaultés,
Et ma choizy qui n'ay la grâce aymable
Pour satisfaire à la sienne agréable.

L'HOMME [fol. 26 r°.]

160 Madame, quoy, ma demeure et absence
Durânt tant d'ans m'ont heu nulle puissance.

LA FEMME

Or veoy je bien que l'un de vous l'aura,
Mais pas ne sçay lequel des deux sera,
Et pour finir mon labeur et ma peyne
165 Je vous supply que tous deux je vous meyne

Digitized by Google

Vers Jupiter et sa Juno la saige,
Et leur feray entendre le long eaige
Que j'ay couru, et luy [= leur?] diray comment
J'ay bien souffert de la peyne et <de> tourment.
170 A cestuy là de vous deux qu'ilz diront
Et ce chapeau tant digne ordonneront,
Sans contredict certes le bailleray.

LA FILLE

En bonne foy, dame, pas ne l'auray!

L'HOMME

Ne moy aussi, car je vous ferois tort!

LA FEMME

175 Or allons donc, et d'un puissant et fort [= effort?]
Puisse guider nostre veage à bien
Celluy qui a faict le monde de rien;
A vous, Seigneur, et à vous, Dame, aussi
Garde voz cueurs de tout mal et soucy,
180 Et de luy seul vous doint la cognoissance[1].
Vous avez bien ouy, comme je pence,
Ce qu'amour dict, conclud et arreste;
Or soit mon cours par vous deux arresté.
De ce chappeau que je vous veulx donner
185 Que l'un d'eux deux vous plaise coronner.

Pierre JOURDA.

1. Cf. *Marguerites*, t. IV, p. 110 :

« Mes filles, luy, qui ha puissance,
Donne à vos cœurs la congnoissance
De luy... »

Digitized by Google

LE
SECOND LIVRE DES MESLANGES
ET LA
SINOPE DE RONSARD

On sait que le *Second livre des Meslanges*, publié par Ronsard en 1559 chez Vincent Sertenas et Robert le Mangnier, n'existe dans aucune bibliothèque publique, ni en France ni à l'étranger. Les deux ou trois exemplaires signalés dans les bibliographies de Ronsard semblaient inaccessibles, quand l'un d'eux fut retrouvé dans la collection des Ronsard achetée en 1924 au petit-fils de Prosper Blanchemain par MM. Maggs frères, libraires londoniens. M. Seymour de Ricci, chargé de dresser le catalogue de cette collection, a eu l'heureuse idée de donner, par le titre et l'incipit de chaque pièce, le contenu de ce recueil rarissime. Une lacune regrettable de mon *Tableau chronologique des Œuvres* se trouve ainsi comblée et disparaîtra de l'édition nouvelle que j'en prépare. Il était d'ailleurs facile de prévoir, et je n'y avais pas manqué, que la plupart des pièces dont j'avais daté la composition de 1557 à 1559 se trouvaient déjà groupées dans ces *Meslanges*, avant d'être réparties un an plus tard dans les sections bien distinctes de la première édition collective[1].

Il y a mieux. Par une faveur toute particulière, dont je lui reste infiniment obligé, M. Arthur Rau, représentant des libraires Maggs à Paris, m'a autorisé en 1925 à con-

1. Voir mon *Ronsard poète lyrique*, p. 175 à 178 et 186, note 5; *Tableau chronologique*, p. 29-30; édition des *Œuvres* (Lemerre), VIII, 71.

Digitized by Google

sulter et même à copier ce précieux volume, destiné à disparaître en lointain pays, notre Nationale n'étant pas assez riche pour acquérir cette collection incomparable, que ses possesseurs ne voulaient pas morceler.

Dans un court avertissement Ronsard nous apprend que « tout ce livre estoit composé long temps davant la mort du Roy »; s'il prend cette précaution, c'est, dit-il, uniquement pour que nous ne confondions pas avec le roi régnant celui qu'il a désigné « en quelques endroits » par ce seul « mot de Roy ». Il s'agit de Henri II, dont le « miserable trespas » eut lieu le 10 juillet 1559. D'autre part le privilège, dont un extrait termine le recueil, est le même que celui de deux plaquettes dont la publication faite chez Robert Estienne fut également retardée par la mort de Henri II[1] : c'est celui daté de Villers-Cotterets, 23 février 1558 (n. st. 1559), où le poète est qualifié « maistre Pierre de Ronsard, Conseiller & Aumosnier ordinaire du Roy & de Madame de Savoye ». Il n'y a pas d'achevé d'imprimer.

Viennent d'abord quatre longues pièces, rangées l'année suivante parmi les *Poëmes :*

1. *Elegie à Monseigneur le Reverendissime Cardinal de Chatillon :*

L'homme ne peut sçavoir de qui parfaictement

2. *Complainte contre Fortune, à luy mesme :*

Monseigneur c'est à vous à qui je me veux pleindre

3. *A Monsieur du Thier, seigneur de Beauregard :*

Qui fait honneur aux Roys, il fait honneur à Dieu

4. *Eclogue. Du Thier :*

De fortune Bellot & Perrot, desous l'ombre[2]

1. Voir mon *Tableau chronologique*, p. 28, note 4; 29, note 1.

2. Cette pièce est précédée d' « un epigramme pastoral de Joach. du Bellay en faveur de Pierre de Ronsard » : « Un bergier, un chevrier, & un bouvier venuz... »

Digitized by Google

Ensuite une série de vingt et un *Sonets*, adressés au roi, à son fils aîné, à sa bru Marie Stuart, à sa sœur Marguerite, à Diane de Poitiers, au cardinal de Lorraine et à divers autres personnages :

1. De vous donner le Ciel pour vos estreines, Sire
2. François, qui prens ton nom de François ton grand pere
3. L'Angleterre, & l'Escosse, & la Françoise terre
4. Comme une belle Nymfe à la rive amusée
5. Tout ainsi que la Lune en s'aprochant aupres
6. Le monde ne va pas, comme dit Epicure
7. Le fils d'un pere fort prend sa forte naissance
8. Nul homme n'est heureux, sinon apres la mort
9. Entre les durs combats, les assaults, & les armes
10. La Nature est marâtre à quelques uns, du Thier
11. On dit qu'avec les loups (Bourdin) il faut urler
12. Il vaudroit beaucoup mieux manger en sa maison
13. Quand entre les Cesars j'aperçoy ton ymage
14. Si je pouvois, Magny, acquerir, par la grace
15. Tu ne devois, Jodelle, en autre ville naistre
16. La France ne veut plus sinon chanter de toy
17. Prelat, bien que nostre age aille tout de travers
18. D'Avanson, quand je voy ta barbe & ton visage
19. Depescher presque seul les affaires de France
20. Qu'on ne me vante plus d'Ulysse le voyage
21. Ha, mauditte Nature! hé, pourquoy m'as tu fait

Ces sonnets ont été, eux aussi, rangés l'année suivante parmi les *Poëmes* (au Ve livre), sauf deux, les n°s 7 et 16, qui furent tout de suite retranchés des *Œuvres* et n'ont pas reparu avant le 21 février 1925, date où M. Seymour de Ricci les a publiés dans le *Figaro illustré*.

Vient ensuite une série de seize *Sonets amoureux*, dont nous reproduisons et commentons le texte ci-après.

Enfin, vingt pièces de genres divers :

1. *Elegie :*

   Nous ne sommes pas nez de la dure semence

2. *Elegie traduitte du Grec d'Ergasto :*

   Quiconques peut oster une jeune pucelle

Digitized by Google

3. *Chanson à Olivier de Magny, sur le chant de saint Augustin*[1].

Qui veult sçavoir amour & sa nature

4. *Amourette :*

Or, que l'hiver roidist la glace espesse

5. *La Quenoille :*

Quenoille, de Pallas la compagne & l'amye

6. *En faveur de N. Nicolaï, à monseigneur le Connestable :*

Monseigneur, je vous donne en ceste carte icy

7. *De Berteau. Imitation du Grec :*

Berteau le pescheur s'est noyé

8. *De Saphon :*

Ja la lune s'est couchée

9. *Traduit de Grec :*

Quelle est ceste Déesse, à dent toute couchée

10. *Imitation du Grec :*

Je ne puis estimer un regent estre sage

11. [Sans titre] :

Quand Ulysse pendoit à l'abandon des flots

12. *Imitation de Martial :*

Tu veux qu'à tout coup d'un valet

13. *Ode de la fleur de la vigne :*

Ny la fleur, qui porte le nom

14. *Ode :*

Si j'ayme depuis n'aguere

15. *Ode à Gaspard d'Auvergne :*

Gaspard qui loing de Pegase

16. *Ode à Remy Belleau :*

Donc, Belleau, tu portes envie

1. Cette indication de source a été supprimée dès 1560.

Digitized by Google

17. *Sonet traduict du Grec de Possidippe* (sic) :

Vous avez, Ergasto, honny de vostre maistre

18. [Sonnet] :

De Phœbus & des Roys Jupiter est le pere

19. *Epitaphes de Louyse de Maillay, Abbesse de Caom* (sic) :

a Icy les os reposent d'une Dame...
b J'eus en vivant un frere Cardinal...
c Passant, quiconques sois à ma tombe arresté...
d Les roses & les lis puissent tomber du ciel...
e Bien loing de ce tombeau l'espine se herisse...
f Passant, marche plus loing, ce marbre ne regarde[1]...

20. *A Louys des Masures Tournisien :*

Masures, tu m'as veu, bien que la France à l'heure,

sonnet qui répond à quatre pièces précédentes de ce poète, à savoir une longue épître apologétique, huit distiques latins adressés à Ronsard et à Du Bellay et deux sonnets.

***

Les seize sonnets amoureux groupés au milieu du volume en constituent la partie la plus curieuse, d'autant plus que deux d'entre eux, retranchés de ses *Œuvres* par Ronsard dès 1560, ont échappé à tous les éditeurs pos-

1. C'est à tort que Seymour de Ricci a dit dans son Catalogue que trois de ces épitaphes (la 2e, la 3e et la 5e), qui existaient encore dans l'édition de 1560, ont été omises dans mon édition des *Œuvres de Ronsard* (Lemerre); elles figurent dans les notes, au tome VIII, p. 73. La vérité, c'est que ces six épitaphes, se suivant sans aucune séparation dans l'édition de 1560, ont paru n'en faire qu'une, bien qu'elles fussent de rythmes différents (deux sizains en décasyllabes; trois sizains en alexandrins; un quatrain en alexandrins); et, comme trois d'entre elles ont été supprimées en 1567, le tout a été traité par moi comme une seule épitaphe, allégée de trois fragments en 1567. Blanchemain, Marty-Laveaux et Vaganay ont commis la même erreur, et ce sont ces deux derniers qui ont omis les trois épitaphes susdites.

Digitized by Google

thumes, y compris ceux du xxe siècle. Ils ont été inspirés de 1558 à 1559 par une certaine Sinope, qui ne doit pas être confondue avec Marie, malgré la note de l'édition Blanchemain (t. I, p. 197). Rémy Belleau, dans son commentaire de 1560 sur le *Second livre des Amours*, les a nettement distingués; or, nous savons par lui-même que Ronsard « lui a tousjours familierement descouvert ses plus secrettes passions[1] », et nous n'avons aucune raison de suspecter son témoignage. C'est seulement en 1578, après la mort de Marie et de Belleau, que Ronsard a remanié les notes de son ami, déclaré que Sinope n'était qu'un surnom donné à Marie et supprimé les pièces qui rendaient la chose invraisemblable.

J'ai signalé ces faits en 1909[2], et depuis lors mon opinion n'a pas varié : Sinope est le pseudonyme, sinon d'une fille d'honneur de la reine, ce que rien ne permet d'affirmer, du moins d'une Parisienne « de haut lieu », qui cherchait un jeune et riche mari, et qui le prit à la barbe de Ronsard, lequel désirait seulement en faire sa maîtresse (au sens actuel du mot), étant aussi éloigné du mariage par ses goûts que par sa situation précaire et son « bonnet rond » de clerc tonsuré. Voici les textes de l'édition princeps; ce sont ceux qui comptent le plus en pareille matière, car généralement les éditions postérieures présentent des remaniements d'ordre esthétique au détriment de la véridicité. Je souligne les leçons et les deux sonnets qu'on ne trouve que là. J'indique en note toutes les variantes des éditions collectives contemporaines du poète, quel que soit l'intérêt qu'elles offrent, pour que rien ne manque au dossier. J'y ajoute le texte primitif de deux remarques de Rémy Belleau, dont l'une disparut en 1578 avec le sonnet qu'elle accompagnait, et l'autre fut modifiée par Ronsard à la même date.

1. En note du sonnet *D'une belle Marie en une autre Marie*, qui d'ailleurs remonte à la *Continuation des Amours* (1555) et n'a rien à voir avec Sinope.

2. *Ronsard poète lyrique*, p. 176, note 5.

Digitized by Google

SONETS AMOUREUX

I.

L'an se rajeunissoit en sa verde jouvence,
Quand je m'espris de vous, ma Sinope cruelle :
Seize ans estoyent la fleur de vostre age nouvelle,
Et *vos beaux yeux sentoyent* encore *leur* enfance[1].
Vous aviez d'une infante encor la contenance,
La parolle, & les pas, vostre bouche estoit belle,
Vostre front, & vos mains dignes d'une immortelle,
Et *vos cheveux faisoyent au Soleil une offense*[2].
Amour, qui ce jour là si grandes beautez vit,
Dans un marbre, en mon cueur d'un trait les escrivit :
Et si pour le jourdhuy vos beautez si parfaittes
Ne sont comme autresfois, je n'en suis moins ravy :
Car je n'ay pas egard à cela que vous estes,
Mais au doux souvenir des beautez que je vy[3].

1. Variante, 1560-1572 : « Et vostre teint sentoit encores son enfance. »

2. 1560-1572 : « Et vostre œil qui me fait trespasser quand j'y pense. »

3. Ronsard a retranché ce sonnet de ses *Œuvres* en 1578. De la note de Belleau qui l'accompagnait depuis 1560, voici le principal (il ne mentionne que quatorze sonnets, les nos IX et XI ayant déjà disparu à cette date) : « Il est vraisemblable que cette Sinope, de laquelle parle le poete es quatorze sonets ensuivans, fut de plus illustre parenté que les premieres, dont au paravant il a fait mention : car ayant nommé les autres (à ce que je puis conjecturer) de leur nom propre, il a par reverence cellé sous le nom de Sinope cette-cy : avecques extreme affection amoureuse et presque furieuse, il l'a aimée de tout son cœur. [Suit un développement sur l'habitude très ancienne chez les poètes de « desguiser les noms des femmes ».] Nostre auteur suivant icy cette ancienne façon, appelle sa dame Sinope, c'est-à-dire qui gaste et offence les yeux et la veuë : faisant venir son nom du verbe grec σίνω, qui signifie perdre et gaster, et ὄψ qui signifie regard et veuë. Je me douterois selon le sonet qui se commence, *Vos yeux estoient blessez d'une humeur enflammée*, que

Digitized by Google

II.

Sinope[1], de mon cueur vous emportez la clef,
La clef de mes pensers, & la clef de ma vie :
Et toutesfois (helas!) je ne leur porte envye,
Pourveu que vous ayez pitié de leur mechef.
Vous me laissez tout seul en un tourment si gref,
Que je mourray de dueil, d'ire & de jalousie :
Tout seul je le voudrois, mais une compagnie
Vous me donnez de pleurs, qui coulent de mon chef.
Que maudit soit le jour, que la flesche cruelle
M'engrava dans le cueur vostre face si belle,
Vos cheveux, vostre front, vos yeux, & vostre port!
Je devois mourir lors sans plus tarder d'une heure.
Le temps, que j'ay vescu depuis telle blesseure,
Aussi bien n'a servy qu'à m'alonger la mort[2].

III.

Avant vostre partir je vous fait un present
(Bien que sans ce present impossible est de vivre),
Sinope[3], c'est mon cueur, qui brule de vous suyvre.
Gettez le[4] en vostre coche : il n'est pas si pesant.

sa dame ayant un peu les yeux offencez de quelque rheume, le regardant lui envoya une partie de son mal : de telle façon qu'il sentit ses yeux blessez et malades par le seul regard de sa maistresse. Telle chose se peut faire par la communication des esprits subtils comme Atomes, qui sont portez par les rayons des yeux. Marc Ficin declaire amplement ce passage sur le banquet d'amour de Platon... »

1. 1578 et éd. suiv. : « Maistresse ».

2. 1578 : « Je devois mourir lors sans plus trainer mon ame : Le despit m'eust servy pour me conduire au port, Mes pleurs servy de fleuve, & mes soupirs de rame ». 1584 et 1587 transforment ce sonnet en madrigal par l'addition d'un vers et le terminent ainsi : « Voz cheveux, vostre front, vos yeux & vostre port, Qui servent à ma vie & de Fare & d'estoille! Je devois mourir lors sans plus craindre la mort, Le despit m'eust servy pour me conduire au port, Mes pleurs servy de fleuve, & mes souspirs de voile. »

3. 1578 : « Marie ».

4. 1560-1578 : « Mettez le ».

Digitized by Google

Il vous sera fidele, humble, & obeïssant,
Comme un, qui de son gré à vous servir se livre.
Il est de toute amour, fors la vostre, delivre :
Mais la vostre le tue, & taist le mal qu'il sent.
Mais plus vous le tuez, & plus vostre se nomme,
Et dit que pour le moins il vaut le gentil-homme,
Qui d'amour vous enflame, & n'en est enflamé[1].
O merveilleux effaicts de l'inconstance humaine!
Celuy, qui ayme bien, languist tousjours en peine :
Celuy, qui n'ayme point, est tousjours bien aymé[2].

IV.

Ma Sinope, mon cueur, ma vie, & ma lumiere,
Autant que vous passez toute jeune pucelle
En grace & en beauté, autant vous estes celle
Qui m'estes à grand tort inconstante & legere.
Pardon, si je l'ay dit : las! plus vous m'estes fiere,
Plus vous me decevez, plus vous me semblez belle,
Plus vous m'estes volage, inconstante, & rebelle,
Et plus je vous estime, & plus vous m'estes chere.
Or de vostre inconstance accuser je me doy,
Vous fournissant d'amy qui fut plus beau que moy,
Plus jeune & plus dispos, mais non d'amour si forte.
Donques je me condanne, & vous absous du fait :
Car c'est bien la raison que la peine je porte,
Sinope, & non pas vous, du peché, que j'ay fait[3].

V.

D'un sang froid, noir et lent, je sens *mon glacé cueur*[4] :
Quand quelcun parle à vous, ou quand quelcun vous touche,
Une ire au tour du cueur me dresse l'escarmouche,
Jaloux contre celuy qui reçoit tant d'honneur.
Je suis (je n'en mens point) jaloux de vostre sœur,

1. 1578 : « Et jure par vos yeux, qu'il vaut le gentilhomme, Qui vous brusle d'amour sans en estre allumé. »
2. Ronsard a retranché ce sonnet de ses *Œuvres* en 1584.
3. Ronsard a retranché ce sonnet de ses *Œuvres* en 1578.
4. L'imprimeur de 1559 a interverti par mégarde les mots *mon* et *glacé*. Les éditions suivantes portent : « je sens glacer mon cœur ».

Digitized by Google

De mon ombre, de moy, de mes yeux, de ma bouche.
Ainsi ce petit Dieu, qui la raison me bousche,
Me tient tousjours pour vous en soupson & en peur[1].
Je ne puis aymer ceux, à qui vous faites chere,
Fussent-ils mes cousins, mes oncles, ou mon pere[2],
Je ne les puis aymer, mais je les hay bienfort[3].
Les Roys ny les amans ne veulent point ensemble
Avoir de compagnons. Helas! je leur ressemble :
Plustost que d'en avoir, je desire la mort[4].

VI.

Quant je suis tout besse sur vostre belle face[5],
Je voy dedans vos yeux je ne sçay quoy de blanc,
Je ne sçay quoy de noir, qui m'esmeut tout le sang,
Et qui jusques au cueur de vene en vene passe.
Je voy dedans Amour, qui va changeant de place,
Ores bas, ores haut, tousjours me regardant,
Et son arc contre moy coup sur coup debandant.
Las! si je faux, raison, que veux-tu que j'y face[6]?
Tant s'en faut que je sois alors maistre de moy,
Que je vendrois mon pere, & trahirois mon Roy,
Mon païs, & ma sœur, mes freres, & ma mere[7] :
Tant je suis hors du sens[8], apres que j'ay taté
A longs traits amoureux de la poison amere,
Qui sort de ces beaux yeux, dont je suis enchanté.

VII.

Je reçoy plus de bien[9] à regarder vos yeux
Qu'à boire, qu'à manger, qu'à dormir, ny qu'à faire

1. 1578 : « Me tient tousjours en doute, en soupson & en peur. »
2. Id. : « & mon frere ».
3. Id. : « Je maudis leurs faveurs, j'abhorre leur bon-heur. »
4. Id. : « Les amants & les Roys de compagnons ne veulent. S'ils en ont de fortune, en armes ils s'en deulent. Avoir un compagnon, c'est avoir un Seigneur. »
Ronsard a retranché ce sonnet de ses *Œuvres* en 1584.
5. 1578-1587 : « Quand ravy je me pais de vostre belle face ».
6. Id. : « Si je faux, ma raison, que veux tu que je face? »
7. Id. : « Que je ni'rois les Dieux, & trahirois mon Roy, Je vendrois mon pays, je meurtrirois mon pere ».
8. Id. : « Telle rage me tient ».
9. Id. : « Je reçoy plus de joye ».

Digitized by Google

Chose qui soit à l'ame, ou au corps necessaire :
Tant de vostre regard je suis ambicieux.
Pource ny froid hyver, ny esté chaleureux
Ne me peut empescher, que je n'alle complaire
A ce cruel plaisir, qui me rend tributaire
De vos yeux, qui me sont[1] si doux & rigoreux.
Sinope[2], vous avez de vos lentes œillades
Gasté de mes deux yeux les lumieres malades,
Et si ne vous chaut point du mal que m'avez fait :
Au moins guarissez-les[3], ou confessez l'offense :
Si vous la confessez, je seray satisfait,
Me donnant un baiser pour toute recompense.

VIII.

Si j'estois Jupiter, Sinope[4], vous seriez
Mon espouse Junon : si j'estois Roy des ondes,
Vous seriez ma Thetys, Royne des eaux profondes,
Et pour vostre maison[5] la grand mer vous auriez[6] :
Si la terre estoit mienne, avec moy vous tiendriez
L'empire sous vos mains, dame des terres rondes[7],
Et de sur une coche[8], en belles tresses blondes,
Par le peuple en honneur, Déesse, vous iriez.
Mais je ne le suis pas[9], *& puis vous ennuyez*
D'aymer les bonnets rons, gras troupeau de l'Eglise.
Ah! vous ne sçavez pas l'honneur que vous fuiez,
Ny les biens qui cachez dedans ce bonnet sont.
Si l'amour dans le monde a sa demeure prise,
Il ne la prit jamais que dans un bonnet rond[10].

1. 1587 : « De vos Astres qui sont ».
2. 1578-1587 : « Marie ».
3. 1572-1587 : « Ou garissez mes yeux ».
4. 1578 et 1584 : « Marie ». 1587 : « Maistresse ».
5. 1587 : « Et pour vostre palais ».
6. 1578-1587 : « Les ondes vous auriez ».
7. 1587 : « Si le Monde estoit mien, avec moy vous tiendriez L'Empire de la terre aux mammelles fecondes ».
8. 1578-1587 : « Et dessus un beau Coche ».
9. 1572-1587 : « Mais je ne suis pas Dieu ».
10. 1560-1572 : « & si ne le puis estre. Pour telles dignitez le ciel ne m'a fait naistre : Mais je voudrois avoir changé de bonnet rond, Et vous avoir chez moi pour ma chere espousée : Tout ainsi que la nege au chaut soleil se fond, Je me fondrois en vous d'une douce

Digitized by Google

IX.

Il ne faut dedagner le troupeau de l'Eglise,
Pourtant s'il est gaillard, jeune, frais, & dispos,
Sejourné, gros, & gras, en aise, & en repos,
En delices confit, en jeux, & mignardise.
Ma Sinope, mon cueur, quand une fille prise
Par trop le mariage, elle est hors de propos :
Car un mary commande, il tence, il dit des mots
Tous remplis de fureur, d'orgueil & de maistrise.
Au contraire, un amant est humble & suppliant,
Comme franc de courage, & qui ne va liant
Sa douce liberté sous une loy de creinte.
Qui veut hayr s'amie, il faut se marier :
Qui veut tousjours l'aymer, il ne faut s'y lier,
Mais vivre avecques elle en amour sans contrainte[1].

X.

Sinope, *que j'adore*[2] en trop cruel destin[3],
Quand d'un baiser d'amour vostre bouche me baise,
Je suis tout esperdu, tant le cueur me bat d'aise :
Entre vos doux baisers puissay-je prendre fin!
Il sort de vostre bouche un doux flair, qui le tin
Surmonte de douceur, la rose, & la framboise,
Et tout le just des fleurs dont l'avette Appuloise
Fait dedans ses vaisseaux son miel le plus divin[4].

rousée. » 1578-1587 : « & si ne le puis estre. Le ciel pour vous servir seulement m'a fait naistre. De vous seule je prens mon sort avantureux. Vous estes tout mon bien, mon mal & ma fortune. S'il vous plaist de m'aimer, je deviendray Neptune, Tout Dieu, tout Jupiter, tout riche & tout heureux » (1584 et 1587 : « Tout Jupiter, tout Roy, tout riche & tout heureux »).

1. Sonnet retranché des *Œuvres* dès 1560. Il n'a reparu que dans le *Figaro illustré* du 21 février 1925, grâce à M. Seymour de Ricci.

2. 1560-1572 : « Sinope que je sers ». 1578 et 1584 : « Marie que je sers ».

3. 1587 : « Marie, ainçois mon ciel, mon sort & mon destin ».

4. 1578-1587 : « Il sort de vostre bouche un doux flair, qui le thin, Le josmin & l'œillet, la framboise & la fraise Surpasse de douceur, tant une douce braise Vient de la bouche au cœur par un nouveau chemin. »

Digitized by Google

Il sort de vos tetins[1] une odoreuse haleine
(Je meurs en y pensant) de parfum toute pleine,
Digne d'aller au ciel enbasmer Jupiter.
Mais quand toute mon ame en plaisir se consomme
Mourant de sus vos yeux, lors pour me despiter
Vous fuiez de mon col, pour baiser un jeune homme.

XI.

Maistresse, à tous les coups vous m'allegue7 S. Pol,
Quand je vous veux baiser, vos yeux, ou vostre bouche,
Ou quand trop librement vostre beau sein je touche,
Ou quand ma dent lascive entame vostre col,
Ou quand de bon matin, contrefaisant le fol,
Passionné d'amour, je vois à vostre couche,
Ou quand ma souple main vous dresse l'escarmouche
A la breche qu'amour me defend du genol.
Je sçay que je commets envers vous une faute,
Mais la playe d'amour que je porte si haute,
Et si parfonde au cueur, m'a l'esprit empesché.
Ou bien ne soye7 plus si gentille & si belle,
Ou bien je ne sçaurois (tant que vous sere7 telle)
M'engarder de vouloir faire un si beau peché[2].

XII.

Sinope[3], baisez moy : non : ne me baisez pas,
Mais tirez moy le cueur de vostre douce halene.
Non : ne le tirez pas, mais hors de chaque vene
Sucez moy toute l'ame esparse entre vos bras.
Non : ne la sucez pas, car apres le trespas
Que seroi-je, sinon une semblance veine,
Sans corps de sur la rive où l'amour ne demeine,
Comme il fait icy haut, qu'en feintes, ses esbas[4].

1. 1584 et 1587 : « Il sort de vostre sein ».
2. Sonnet retranché des *Œuvres* dès 1560. Il n'a jamais reparu, même dans le *Figaro illustré* du 21 février 1925, à cause de la liberté du deuxième quatrain.
3. 1578-1587 : « Marie ».
4. 1584 et 1587 : « (Pardonne moy, Pluton) qu'en feintes ses esbas ; »

Digitized by Google

Pendant que nous vivons, entr-aymon nous, Sinope[1],
Amour ne regne point sur la debile trope
Des morts, qui sont sillez d'un long somme de fer.
C'est abus que Pluton ayt aymé Proserpine,
Si doux soing n'entre point en si dure poitrine :
Amour ne sçauroit vivre entre les morts d'enfer[2].

XIII.

Comme d'un ennemy, je veux en toute place
M'eslongner de vos yeux, qui mon cueur ont deceu[3],
Petits yeux de Venus, par lesquels j'ay receu
Le coup mortel au cueur[4], qui d'outre en outre passe.
Je voy tousjours dans eux[5] Amour qui me menasse,
Au moins voyant son arc je l'ay bien aperceu :
Mais remparer mon cueur contre luy je n'ay sceu,
Dont le trait fausseroit une forte cuirasse.
Or pour ne les voyr plus je veux aller bien loing
Vivre de sur le bord d'une mer solitaire :
Encore j'ay grand peur de ne perdre le soing,
Qui hoste de mon cueur y loge nuict & jour[6].
Lon peut bien sur la mer[7] un long voyage faire,
Mais on ne peut changer ny de cueur, ny d'amour.

XIV.

Astres qui dans le ciel rouëz vostre voiage,
D'où vient nostre destin de la Parque ordonné,
Si ma Muse autre fois vos honneurs a sonné[8],
Detournez (s'il vous plait) mon malheureux presage.

1. 1578-1587 : « Marie » (à la fin du vers suivant : « troupe blesmie »).
2. Id. : « Amour regne en la terre & non point en enfer ».
3. Id. : « Qui m'ont le cœur deceu ».
4. Id. : « Le coup mortel au sang ».
5. 1572 : « Je voy dedans vostre œil ». 1578-1587 : « Je voy, les regardant ».
6. 1584 et 1587 transforment ce sonnet en madrigal par l'addition d'un vers : « Encore j'ay grand peur de ne perdre le soing, Qui m'est par habitude un mal hereditaire, Tant il a pris en moy de force & de sejour. »
7. 1572-1587 : « On peut outre la mer ».
8. Allusion à l'*Hymne des Astres* publié en 1555.

Digitized by Google

Ceste nuict en dormant, sans faire aucun outrage
A l'anneau que Sinope[1] au soir m'avoit donné,
S'est rompu dans mon doy, & du cas estonné[2],
J'ay senti tout mon cueur bouillonner d'une rage.
Si ma dame envers moy[3] a peu rompre sa foy,
Ainsi que cest anneau s'est rompu dans mon doy,
Astres, je veux mourir : envoyez moy le somme,
Affin d'interpreter la doute de mon sort,
Et faittes, s'il est vray, que mes yeux il assomme,
Sans plus les reveiller, au dormir de la mort[4].

XV.

Vos yeux estoient blessez[5] d'une humeur enflammée,
Qui m'ont gasté les miens d'une semblable humeur,
Et pource que vos yeux aux miens ont fait douleur,
Je vous ay d'un nom Grec Sinope surnommée :
Mais cest humeur mauvaise au cueur est devallée :
Et là comme maistresse a pris force & vigueur,
Gastant mon pauvre sang, d'une blesme langueur,
Qui ja par tout le corps lente s'est escoulée.
Mon cueur environné de ce mortel danger,
En voulant resister au malheur estranger,
A mon sang converty[6] en larmes et en pluye :
Affin que par les yeux auteurs de mon soucy
Mon malheur fust noyé, ou que par eux aussi
Fuiant davant le feu j'espuisasse ma vie[7].

XVI.

C'est trop aymé, pauvre Ronsard, delaisse,
D'estre plus sot, & le temps despendu

1. 1578-1587 : « Marie ».
2. Id. : « & du faict estonné ».
3. Id. : « Si ma dame perjure ».
4. Id. : « Somme aux liens de fer, ennemy du Soleil, Et faites, s'il est vray, que mes yeux il assomme Pour victime eternelle au frere du Sommeil. »
5. 1584 et 1587 : « Vos yeux estoient moiteux ».
6. 1587 : « A converty mon sang ».
7. Note de Belleau en 1560 : « Ce sonet, comme j'ay dit icy devant, exprime le nom de Sinope et pour quelle raison le poete l'a

Digitized by Google

A prochasser[1] l'amour d'une maistresse,
Comme perdu pense l'avoir perdu.
Ne pense pas si tu as pretendu
En trop haut lieu une haute Déesse,
Que pour cela[2] un bien te soit rendu :
Amour ne paist les siens, que de tristesse.
Je cognois bien que ta Sinope t'ayme,
Mais beaucoup mieux elle s'ayme soy-mesme,
Qui seulement amy riche desire.
Le bonnet rond, que tu prens maugré toy,
Et des puisnez la rigoreuse loy,
La font changer & (peut estre) à un pire[3].

* * *

Ronsard a supprimé de ses *Œuvres* sept de ces sonnets, et cela à trois reprises : deux en 1560 (IX et XI), comme trop réalistes; trois en 1578 (I, IV et XVI), comme inapplicables à l'humble Marie, dont le *Second livre des Amours* prenait le nom pour la première fois[4]; deux en 1584 (III et V), qui lui parurent encore inapplicables à Marie. Un autre (VIII) a vu ses tercets complètement transformés dès 1560, parce qu'ils compromettaient le renom de l'Église catholique, tout comme le sonnet suivant, à une date où grondaient les critiques des Calvinistes, à la veille du jour où les États généraux et le Colloque de

voulu ainsi appeler. » — Ronsard l'a transformée ainsi en 1578 : « Marie avoit mal aux yeux : et le Poëte ententivement la regardant, l'humeur des yeux offencez, comme par contagion entrant dedans les siens, les firent (*sic*) malades. Et pource il a nommé Marie Sinope, qui vaut autant à dire, comme gastant et perdant les yeux. »

1. 1572 : « A pourchasser ».
2. Id. : « Que pour ta peine ».
3. Sonnet retranché des *Œuvres* en 1578.
4. On lit en 1578 au sommaire liminaire du tome I : « Deuxième partie, des Amours de Marie, divisée en deux livres, dediez à Marie », et à la fin de la première section de ce *Second livre* : « Fin de la première partie des Amours de Marie Angevine ». En 1584, on lit au sommaire liminaire et en tête de cette section : « Amours de Marie ».

Digitized by Google

Poissy allaient discuter la réforme disciplinaire du clergé français et la question des bénéfices ecclésiastiques.

Comme je l'avançais plus haut, les documents contenus dans le texte primitif de ces sonnets et de leur commentaire sont de nature à éviter désormais toute confusion entre Sinope et Marie l'Angevine, confusion souvent faite par suite de leur place au *Second livre des Amours* et des remaniements que Ronsard leur a fait subir dans l'édition de 1578. Ce n'est pas, certes, l'ignorante paysanne de Bourgueil que Ronsard aurait surnommée d'un nom grec, même en le lui expliquant, comme il le fait (XV), et ce n'est pas elle qui eût compris les allusions mythologiques de certains de ces vers (VIII, XII), ni allégué saint Paul contre ses gaillardises (XI), ni offert un anneau à Ronsard (XIV), ni enfin mérité d'être qualifiée « une haute Déesse » (XVI). En outre, il serait bien étrange que Ronsard l'eût appelée Sinope seulement dans ces sonnets, publiés trois ans après tous ceux où il l'appelle simplement Marie; il faudrait supposer que l'ophtalmie qui est la cause de ce surnom ne s'est déclarée qu'après la réimpression de la *Continuation* et de la *Nouvelle continuation des Amours* en 1557, que les seize sonnets qui nous occupent ont été tous écrits durant cette ophtalmie, qu'une fois la maladie passée Ronsard abandonna le surnom de Sinope en écrivant les idylles de 1559, l'*Amourette* et la *Quenoille*, qui, sans nom ni surnom, s'adressaient à Marie certainement, enfin qu'il rendit son vrai nom à sa maîtresse provinciale dans les pièces qu'elle lui inspira encore en 1560 (rétrospectivement d'ailleurs), à savoir le *Voyage de Tours* et l'*Élégie à Marie*. — Notons que Marie avait deux sœurs, alors que Sinope n'en a qu'une (V); que Marie, quand Ronsard la rencontra en 1555, était une « fleur de quinze ans », tandis que Sinope en avait seize lorsque Ronsard s'est épris d'elle; surtout qu'il serait extraordinaire que dans un intervalle de deux ou trois ans seulement, c'est-à-dire à dix-huit ans, Marie se fût fanée au point de s'en-

Digitized by Google

tendre dire par le poète amoureux que ses beautés ne sont plus si parfaites aujourd'hui qu'autrefois (I).

Est-il besoin de dire que ces textes n'autorisent pas davantage l'assimilation, proposée par Blanchemain, de Sinope et de la princesse Marguerite de France, sœur de Henri II, protectrice de Ronsard et de son école[1]. Elle se fondait sur un simple rapprochement de dates tout fortuit et superficiel. L'année même où paraissaient les sonnets pour Sinope, Marguerite de France épousait le duc de Savoie Philibert-Emmanuel. En octobre 1559, elle quittait pour son duché Paris et sa cour de poètes, et Ronsard aurait fait allusion à ce départ, si pénible pour lui, dans les sonnets II et III. Mais alors le duc de Savoie serait le « gentilhomme » auquel Ronsard se compare avantageusement (III), ce rival qu'il regrette amèrement d'avoir présenté à Sinope (IV), ce « jeune homme » qu'elle va baiser d'amour pour « dépiter » le poète qui vient d'obtenir la même faveur (X), ce prétendant que Sinope aime pour sa richesse et que Ronsard juge pour la seconde fois inférieur à lui (XVI)! On voit l'absurdité de cette conjecture. Mais elle apparaît encore plus, quand on songe que le portrait de la coquette et voluptueuse Sinope ne ressemble en rien à celui que Ronsard a si souvent tracé de la chaste et vertueuse Marguerite, la Pallas de France, et que jamais il ne se serait permis de lui adresser, encore moins de publier des sonnets aussi libres de propos et de gestes, si « furieuse » que fût son « affection », si grande que fût la familiarité des poètes favoris, si audacieuse que fût en amour la licence du temps. Non, les sentiments qu'elle lui inspira sont d'un ordre tout différent, gratitude, admiration, vénération; ce sont ceux-là qu'il a exprimés, ainsi qu'un respect profond pour son heureux époux, dans le *Discours à Mgr le duc de Savoie* et le *Chant pastoral à*

1. Pr. Blanchemain, édition des *Œuvres de Ronsard*, t. VIII, p. 24. J'aurais pu négliger cette assimilation, si on ne l'avait pas reprise et soutenue assez récemment.

Digitized by Google

Madame Marguerite, publiés à l'occasion de leur mariage.

Je ne crois pas non plus que l'on puisse assimiler Sinope à Isabeau de Limeuil, quelque ingénieuse et séduisante que soit cette conjecture de M. Pierre Champion. Évidemment, les traits de ressemblance ne manquent pas, et Isabeau de la Tour de Limeuil, par son « illustre parenté » avec Catherine de Médicis, méritait d'être qualifiée « une haute Déesse ». En outre, suivant une habitude chère à son époque, Ronsard aurait pu jouer sur l'un des noms de sa maîtresse et faire de Sinope la transcription de Lime-œil par l'intermédiaire du grec[1]. Mais Ronsard n'a chanté Isabeau qu'à partir de 1563, et d'ailleurs la date présumée de sa naissance (1544), celle de son admission parmi les filles d'honneur de la reine (1560) et celle de son mariage (1569) ne cadrent pas avec la date de publication et les indications des sonnets pour Sinope. — Pour des raisons analogues, il est impossible d'admettre avec M. Pierre de Nolhac que Sinope fut « une noble dame de la cour de Charles IX », puisque lesdits sonnets furent composés sous le règne de Henri II; impossible également de situer cet épisode romanesque après celui de Genèvre, qui ne commença qu'en juillet 1561[2].

Enfin, ce serait une grave erreur de confondre Sinope avec Cassandre Salviati, comme on l'a fait récemment dans une étude, où, parmi de bonnes remarques, se joue trop de fantaisie, malgré les apparences que lui donnent vingt-quatre annexes abondamment documentées[3]. Les

1. *Ronsard et son temps* (E. Champion, 1925, p. 104).

2. *Le dernier amour de Ronsard* (Dorbon aîné, 1914, p. 18); *La vie amoureuse de Ronsard* (Flammarion, 1926, p. 118).

3. R. Sorg, *Cassandre ou le secret de Ronsard* (Payot, 1925). L'auteur avait déjà présenté son paradoxe en 1922 dans la *Revue d'hist. littéraire* avec une assurance peu ordinaire, que n'ont pas troublée les justes critiques d'Abel Lefranc (*Revue de la Semaine* du 26 mai 1922) et de Marcel Raymond (*Revue du Seizième siècle* de 1922, p. 180 et suiv.).

Digitized by Google

raisons qu'invoque M. Roger Sorg ne me semblent nullement probantes. D'abord, dit-il, le poète a tenu le même langage à Sinope et à Cassandre. Les idées du premier sonnet à Sinope, en effet, et même un hémistiche ont reparu dans la courte élégie que Ronsard adressa plus tard à Cassandre :

L'absence, ny l'obly, ny la course du jour
N'ont effacé le nom, la grace ny l'amour
Qu'au cœur je m'imprimay des ma jeunesse tendre
Fait nouveau serviteur de toy, belle Cassandre...
Et si l'age, qui rompt & murs & forteresses,
En coulant a perdu un peu de nos jeunesses,
Cassandre, c'est tout un : car je n'ay pas esgard
A ce qui est present, mais au premier regard,
Au trait qui me navra de ta grace enfantine,
Qu'encore tout sanglant je sens en la poitrine.

Oui, quoi qu'en dise M. Sorg, il y a longtemps que les ronsardisants ont constaté la chose, et je pourrais lui montrer en marge de mon Blanchemain ce rapprochement écrit d'une encre vieille d'un quart de siècle. Mais ils se sont gardés d'en tirer la même conclusion que lui, attendu qu'il y a dix ans d'intervalle entre les deux pièces, que leur ressemblance est loin d'être « absolue », et que le mélancolique retour vers la double jeunesse passée témoigne de bien plus de délicatesse et d'à-propos s'adressant à Cassandre, mariée depuis plus de vingt ans et mère de famille, que la remarque unilatérale servie sans ménagement à Sinope non encore mariée; attendu aussi que le chant d'amour offre toujours certains airs semblables, aux différentes étapes d'une existence romanesque, et qu'il est très imprudent de déduire de la ressemblance des airs amoureux l'identité des personnes aimées, surtout lorsqu'il s'agit d'airs stéréotypés, comme celui-ci, répété plus d'une fois depuis Pétrarque, qui peut-être le tenait lui-même de quelque troubadour[1]. Il est arrivé à Lamartine

1. Pétrarque, sonnet *Erano i capei*, début et fin.

Digitized by Google

de faire le même compliment à Graziella, à Elvire et à Marie-Anna; faut-il en conclure que sous ces trois noms Lamartine a désigné une seule et même femme?

Quant à ces deux vers de ladite élégie de 1569 :

> Tousjours me souvenoit de ceste heure premiere
> Où jeune je perdis les yeux en ta lumiere,

je ne crois pas que Ronsard y a « dévoilé devant nous le secret de l'ophtalmie » à laquelle il fait allusion en 1559. Je ne vois là qu'une métaphore et une hyperbole, courantes dans la poésie amoureuse des pétrarquistes, et non l'expression d'une réelle maladie d'yeux. A maintes reprises, Pétrarque nous raconte que l'éclat des yeux de Laure l'a ébloui jusqu'à l'aveugler, et cela pour la vie : « Je vis Amour faire mouvoir si doucement ses beaux yeux que depuis lors je trouvai obscure toute autre vie... En face de ses yeux, je suis devenu comme un oiseau de nuit au soleil... Je me plais tellement à contempler mon soleil, qu'il a déjà par sa splendeur éteint ma puissance visuelle[1] », etc. — L'ophtalmie elle-même communiquée par Sinope à son amant pourrait bien n'être qu'une réminiscence de Pétrarque, qui déjà prenait à son compte une invention du troubadour Hugues Brunet : « Ces beaux yeux... se sont couverts d'un nuage si lourd et si épais, que le soleil de ma vie est quasi éteint... Quelle fortune ce me fut quand de l'un des deux plus beaux yeux qui furent jamais, et que je voyais troublé et obscurci par la douleur, s'échappa une vertu qui rendit le mien malade et assombri... Car de l'œil droit, ou plutôt du soleil droit de ma dame, m'est venu à l'œil droit le mal qui me réjouit, loin de m'affliger[2]. » Autant de clichés ou de lieux communs, qui, pour en revenir à Ronsard, à Sinope et à Cassandre, ne prouvent rien, sinon que notre poète con-

1. Pétrarque, sonnets *Ne così bello; Come 'l candido; Beato in sogno.*

2. Id., sonnets *I' mi vivea; Qual ventura.*

Digitized by Google

naissait à fond son Pétrarque et savait s'en servir à propos.

Ensuite, dit M. Sorg, Ronsard nous présente Sinope et Cassandre comme lui étant apparentées de loin. Outre que cela ne suffirait pas à nous permettre de les confondre, je ne connais aucun texte qui puisse prouver ce prétendu cousinage en ce qui concerne Sinope, ni dans les sonnets de 1559, ni ailleurs. Quant à Cassandre, en épousant Jean Peigné, seigneur de Pré, à la fin de 1546, elle serait devenue par alliance la cousine de Ronsard, d'après les recherches de Jean Martellière. Mais, d'abord, on n'est pas tenu d'accepter sans examen les résultats des recherches de J. Martellière, qui a souvent divagué dans ses articles de revues régionales et dont le volume de 1924 contient encore nombre d'erreurs, malgré tout ce qu'ont tenté des ronsardisants rassis pour les épargner à sa mémoire et à celle de Ronsard. Puis, en admettant que Jean Peigné fût le cousin de Ronsard au douzième degré, je ne pense pas que ce soit une raison pour qualifier Cassandre cousine de Ronsard plusieurs années avant son mariage, comme l'a fait M. Sorg dans son article de 1922 et dans son livre de 1925. Je sais bien qu'il y a la fameuse élégie *Vous qui passez en tristesse le jour*, où Ronsard raconte comme si c'était sa propre histoire celle d'un tout jeune homme que sa mère a empêché d'épouser une cousine éloignée qu'il adorait. Mais pourquoi vouloir que l'héroïne de ce roman soit Cassandre et que déjà elle ait été surnommée Sinope? En outre, cette élégie, qui fut publiée seulement en 1567, c'est-à-dire vingt ans après le mariage de Cassandre, contient des détails inconciliables avec ce que nous savons par ailleurs sur la jeunesse de Ronsard et sur sa famille; et c'est pour ce motif que je n'en ai jamais fait état dans sa biographie. Enfin Sinope, telle qu'elle nous est présentée dans les sonnets de 1559, légère et de « haut lieu », ne ressemble en rien à l'héroïne de l'élégie, qui est constante et de « bas lieu ».

Un troisième argument de M. Sorg, c'est que dans un

Digitized by Google

sonnet pour Sinope (VI) Ronsard aurait « décrit très exactement sa famille telle qu'elle était avant 1544 ». Mais, d'abord, le passage en question ne contient qu'une façon courante de parler par supposition, et non pas une allusion biographique. Ensuite, rien ne prouve que Ronsard ait connu Cassandre avant 1544, tandis que les preuves sont nombreuses de leur rencontre soit en 1545, soit en 1546, et l'on ne voit pas quel intérêt le poète aurait eu à farder sur ce point la vérité. Ronsard n'a jamais dit, ni moi non plus, que ses premiers vers, qui remontent au delà de 1543, aient été inspirés par Cassandre; le sonnet *Morne de corps et plus morne d'esprit*, où il déclare n'avoir été vraiment inspiré que le jour où il s'éprit d'elle, ne suffit pas à prouver qu'il n'avait pas écrit de vers auparavant. C'est un compliment qu'il trouvait encore dans Pétrarque[1] et qu'il pouvait répéter à Cassandre en toute sincérité; mais en déduire qu'il n'avait pas écrit de vers avant de rencontrer Cassandre, c'est comme si l'on disait que Lamartine n'en avait pas écrit avant de rencontrer Elvire, sous prétexte que le véritable amour « fut pour lui le charbon de feu qui brûle, mais qui purifie[2] ». D'autre part, R. Sorg sait aussi bien que moi que les premiers essais de Ronsard, ou du moins ceux qu'il a conservés, se trouvent relégués en 1550 à la fin des *Odes* dans le premier *Bocage*, et que ce *Bocage* ne contient pas un seul vers relatif à Cassandre.

Un quatrième argument de M. Sorg, c'est que, avant d'être tonsuré (mars 1543), Ronsard a cherché à épouser Cassandre aussi bien que Sinope. Pour Cassandre, aucun texte ne l'indique, moins que tout autre le sonnet allégué, *Sœur de Paris, la fille au roy d'Asie*, qui, loin d'y faire allusion, exprime l'espoir que Cassandre, quittant le Blésois pour le Vendômois par son mariage avec le seigneur de Pré et se rapprochant ainsi du poète, pourra plus ai-

1. Pétrarque, canz. *Perche la vita*, str. VII, fin; *Poi che per mio*, str. IV, fin.

2. Lamartine, préface des *Méditations*, édition de 1849.

Digitized by Google

sément lui accorder quelques faveurs illégitimes. Quant à Sinope, nous avons vu ce qu'il lui dit des inconvénients du mariage et des avantages de l'amour libre; nous avons vu aussi le motif pour lequel il a remplacé en 1560 la fin du sonnet VIII par une déclaration tout opposée à celle de 1559 et contredite par nombre de pièces antimatrimoniales de ses *Œuvres*. « Les sonnets pour Sinope doivent être étudiés dans leur texte princeps », dit avec raison M. Sorg, mais le texte princeps n'est pas comme il l'a cru celui de 1560, sur lequel il se fonde, c'est celui de l'année précédente, et c'est là qu'il faut aller chercher la vérité biographique.

Enfin, l'argument suprême de M. Sorg, c'est que les présents des verbes employés dans les sonnets pour Sinope sont « historiques », c'est-à-dire « destinés à traduire des états d'âme bien antérieurs »; comment « les historiens du gentilhomme vendômois » n'ont-ils pas vu cela? C'est de là évidemment que vient notre « incompréhension des sonnets pour Sinope ». Nous voilà bien mal en point! Par bonheur, l'un de ces sonnets, entres autres, exprime par un temps passé un fait passé; c'est le n° XIV, où Ronsard, invoquant les astres, rappelle qu'il « a sonné autrefois leurs honneurs ». Or, ce fait passé ne remonte pas au delà de 1555, année où parut l'*Hymne des Astres*, auquel le poète fait ainsi allusion. Il m'est donc impossible de voir dans les vers suivants (si tant est qu'on doive les interpréter à la lettre) autre chose que des faits postérieurs à cette date : Ronsard a reçu un anneau, non pas de Cassandre, mariée depuis dix ans, mais de Sinope, encore libre, et cet anneau s'est rompu au doigt du poète peu de temps avant que Sinope se marie, tout cela entre 1555 et 1559. — Par bonheur aussi, le dernier de ces sonnets contient en son tercet final deux temps présents, qui, si l'on admettait la susdite hypothèse grammaticale, exprimeraient deux faits passés comme ayant eu lieu simultanément, alors que trois ans et demi les ont séparés : Ronsard a pris « le bonnet rond » en mars 1543 et Cassandre ne s'est mariée qu'en novembre 1546. — Non, rien n'empêche de voir là

Digitized by Google

et dans les autres sonnets des présents ordinaires, exprimant vraiment le temps présent. Un seul vers fait exception et a pu tromper certains ronsardistes insuffisamment avertis[1]. C'est le vers 12 du sonnet XVI :

Le bonnet rond que tu prens maugré toy.

Je l'ai toujours interprété ainsi : « Le bonnet rond que tu as pris jadis et que tu portes encore à contre-cœur », et j'y vois par conséquent un présent « d'habitude », exprimant un fait passé qui se continue dans le temps présent.

Et je réponds encore : si Ronsard avait écrit ces sonnets pour Cassandre, pourquoi ne les a-t-il jamais rangés dans le *Premier livre des Amours*, qui porte son nom dans les dernières éditions collectives établies par lui-même[2]? Pourquoi, d'autre part, aurait-il attendu jusqu'en 1558-1559 pour exprimer des sentiments antérieurs, dont les uns remonteraient à 1541 (date adoptée par M. Sorg pour la rencontre de Ronsard et de Cassandre[3]), d'autres à 1543 (date de la tonsure de Ronsard), d'autres à 1546 (date du mariage de Cassandre)? Enfin, quel rapport logique y aurait-il entre le premier sonnet, qui s'adresse à une Sinope déjà quelque peu fanée, quoique non encore mariée, et les autres, qui décriraient comme présentes des impressions passées remontant à la seizième, la dix-huitième et la vingt et unième année de Cassandre?

Vraiment, plus on examine les œuvres amoureuses de

1. Par exemple Louis Froger, qui s'est fondé sur ce vers pour « croire que ce fut vers l'an 1560 qu'il se décida à recevoir les ordres sacrés » et pour soutenir qu'il reçut la prêtrise, comme si l'acte de tonsure de 1543, qui faisait de lui un simple clerc, ne suffisait pas à expliquer ce vers et ceux d'une épître à Odet de Coligny qu'il cite en même temps (*Ronsard ecclésiastique*, p. 28 et 29).

2. Au sommaire liminaire du tome I de l'édition de 1578 on lit : « Premiere partie, des Amours de Cassandre, dediée à Cassandre. » En 1584 on lit au sommaire liminaire et en tête du premier livre des Amours : « Amours de Cassandre. »

3. D'après Sainte-Beuve et Blanchemain, trompés par un passage obscur de l'élégie autobiographique *Je veux, mon cher Paschal*, dont j'ai fait la critique dans ma *Jeunesse de Ronsard* (*Revue de la Renaissance*, mars 1902, p. 150-151, et octobre 1902, p. 78, note 1).

Digitized by Google

Ronsard, surtout à la lumière des textes primitifs, plus on se persuade qu'il n'a pas chanté la même femme sous des noms divers. S'il y a un « secret » dans sa vie sentimentale, ce n'est pas là qu'il faut aller le chercher. Il est possible que, comme tous les poètes en qui domine une imagination sensuelle, il ait pensé à sa première Muse, restée inaccessible, quand il fréquentait d'autres femmes plus faciles, et qu'il se soit donné l'illusion de jouir en elles de la forme convoitée de Cassandre[1]. Mais la confusion qu'il a faite entre elle et ces autres femmes s'est arrêtée là. Marie, Sinope, Genèvre, Isabeau, Astrée, Hélène ont bien existé, et autrement qu'en rêve. Avec Cassandre elles forment au ciel du poète une pléiade aussi réelle, peut-être plus, que celle de ses amis littéraires, qui, de son propre aveu, a plusieurs fois varié.

Paul LAUMONIER.

1. Je le disais déjà dans ma première étude sur la *Cassandre de Ronsard* (*Revue de la Renaissance*, octobre 1902, p. 106 et 114). Pétrarque avouait à Laure elle-même qu'il allait « chercher chez d'autres, autant que possible, sa vraie forme désirée » (sonnet *Movesi 'l vecchierel*, fin).

Digitized by Google

ALCIAT ET BOYSSONÉ

D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE
DANS LE MANUSCRIT DE TOULOUSE, N° 834

Où Boyssoné a-t-il connu Alciat? quand ont commencé ses relations avec lui et quelles ont-elles été tout d'abord?

Voilà ce qu'on saurait peut-être si nous possédions la correspondance du régent de Toulouse avant l'année 1533. Mais elle nous donnerait sans doute bien d'autres renseignements, peut-être trop. Elle nous eût appris des choses intéressantes sur les amis — les complices! — de Caturce et de Boyssoné qui furent condamnés, nous le voyons dans des pièces d'archives (tels comme Michael Mollet ou Estienne de la Roche à la simple abjuration et à l'échafaudage, tels autres comme Fontaine, clerc de Limoux, à la prison perpétuelle « avec le pain de la douleur et l'eau de la tristesse ») — ou qui échappèrent à un sort pire — celui de Caturce — tels ceux — si nombreux, que nous désigne le « *Capiatur* a trois briefs jours » du 17 juin 1532 où nous trouvons à côté du nom alors célèbre de l' « Apelle » du temps, Tracebot, celui qui l'est devenu par la suite et malheureusement bien davantage de « Michael de Serveto espagnol ». Nous en serons pour nos frais de curiosité. Boyssoné environ l'an 1533 faisait peau neuve — on dirait plus exactement rentrait dans l'ancienne peau — et, retour d'Italie, déchirait ou brûlait ces pages de sa jeunesse folle ou du moins imprudente. Il est fâcheux que les innocentes, mêlées aux coupables, aient partagé leur sort. Tant y a que nous sommes réduits aux conjectures sur la date et les commencements de l'amitié des deux jurisconsultes.

Nous sommes autorisés à remonter assez haut. Dans une lettre du 15 mai 1546[1], Boyssoné en parle comme d'un fait re-

1. Ms. 834, p. 195-196, XCII.

Digitized by Google

montant à un grand nombre d'années[1]. Or, Alciat est en France depuis 1518, époque où le cardinal légat du Saint-Siège le charge d'enseigner le droit civil à l'Université d'Avignon[2]. Boyssoné, âgé de dix-huit ou vingt ans[3], est-il allé entendre, en même temps que le célèbre Montaigne, ce professeur à peine âgé de huit ans de plus que lui, mais déjà renommé, et s'est-il tout de suite attaché à lui? Les liens qui pouvaient unir ces deux jeunes hommes n'étaient pas des affinités de caractères — Boyssoné semble avoir toujours été aussi froid sur les questions d'argent qu'il était chaud partisan des novations évangéliques dont Alciat se désintéresse au contraire[4], tandis qu'il se montra toujours attentif au gain[5]; — mais ils avaient en commun le goût des études de droit rajeunies par la critique, plus encore peut-être l'amour de l'éloquence et des

1. *Amicitia quae jam a multis annis inter nos intercessit.*

2. Pour rendre à chacun son dû, je signale comme sources de cet article : Émile Costa, *A. Alciato allo studio di Bologna* (Bologne, *Ditta Nicola Zanichelli*, 1903); *La Prima catedra pomeridiana de diritto civile nello studio bolonese durante il secolo XVI* (*ibid.*, 1904); *Andrea Alciato e Bonifacio Amerbach* (*Archivi storici italiani Dispensa 3ª del 1905*). — J. Flach, *Cujas, les glossateurs et les bartolistes* (Paris, *Larose et Forcel*, 22, *rue Soufflot*, 1883). — M. Louis Delaruelle a bien voulu me laisser puiser dans les notes précises et significatives qu'il a rapportées de Bâle où il a dépouillé — avant Costa — la correspondance d'Amerbach. Son travail lui a permis de compléter, de rectifier ou de confirmer plusieurs dates. J'en ai profité.

3. Sur l'âge probable de Boyssoné, cf. *Revue du XVIe siècle*, 1924. — *Quelques conjectures à propos de Boyssoné*, p. 308-310.

4. Dans une lettre du 13 juillet 1521 où il parle des troubles religieux comme s'il n'y prenait aucune part, il nous apprend, cependant, qu'il lit l'Espagnol Stunica, Melanchton, Oecolampade, Tertullien et saint Jérôme. Dans une autre, de Milan, du 7 mai 1525 il voue au malheur les clercs sectaires qui incendient la Germanie : *Dii male faciant hisce spiritualibus. Dixi tibi plerumque id futurum ut, ubi ab orthodoxis descirent populi, omnia errorum tenebris involverentur.* Aussi se range-t-il au parti d'Érasme : *Erasmi vicem doleo sed in hoc probo quod spiritualibus illis displicere summa mihi laus videtur.* Cf. aussi lettre d'Avignon du 26 mai 1528.

5. En 1522, il écrit à Franciscus Calvus : Je ne puis me louer pour un salaire moindre de cinq cents écus d'or. — A Bourges il se fait augmenter grâce à l'appui du Roi (27 octobre 1530). Dans la lettre 39, s. d., jour de Pâques il parle d'un nouveau contrat. *Ad eos accedo honorario auctus*, etc.

Digitized by Google

belles-lettres[1], et, si l'on en croyait un témoignage du temps, une expertise égale en l'art de la danse[2]. Préférerait-on la date de 1527? C'est aussi celle où il entre en relations avec Budé[3]. Mais je pense qu'à cette époque Boyssoné devait commencer à sentir le fagot et Alciat n'eût pas fait bon accueil à un de ces *spirituales* dévoyés que, dès 1525, nous l'avons vu maudire si véhémentement. Quoi qu'il en soit, la première lettre, datée de Pavie (22 août 1534), répond à une de Boyssoné, où ce dernier déplorait qu'Alciat eût quitté la France. C'est malgré moi, dit Alciat, que j'ai quitté Bourges cédant aux injonctions

1. Voyez comme il s'intéresse à ses élucubrations, à ses épigrammes, à son *Philargyrus* et à ses Emblèmes (Milan, 10 mai 1523). Pour le métier de professeur il ne montre pas le zèle de Boyssoné qui prône à tous le « labor improbus ». Entendez-le célébrer sa libération quand il quitte Avignon : *Ipse videor mihi me in libertatem asseruisse et pilum sumpsisse, postquam Avenione discessi. Feriatos nunc ago...*, etc. (Milan, 27 juin 1523). C'est le cri de joie, le chant de départ en vacances je ne dis pas d'un professeur, mais d'un écolier.

2. Dans un chapitre de ses poèmes macaroniques (*Admonitio ad Dansantes*) Antonius de Arena provençalis, de Bragardissima villa Soleriis (*stampatus in stampatura stampatorum*, M DC LXX), nomme, à propos de la danse, comme n'ayant jamais été surpassés en cet art, Bartole, Balde... Jason, de Ripa et Alciat :

De Ripa, Alciatus, legum magnique magistri
Quos de dansando vincere nemo potest

maître Montaigne d'Avignon, docteur et galant insigne :

Bragardus dominus doctor Montagna Valentius

et son ami le non moins bragard docteur Boyssoné, qui joignent la théorie à la pratique :

Bragardus doctor Boyssonus, noster amicus
Quem parlamentum jam retirare potest,
Quando legunt dansas et monstrant omnia nobis
Istam continuè tripudiare solent.

(*op. cit.*, p. 79), *Istam* : il s'agit de la danse appelée *congedium*, un pas, semble-t-il, propre aux étudiants. Ajoutons : aux maîtres, et ne soyons pas « de ceux qui ôteraient de l'histoire de Socrate qu'il a dansé ».

3. Lettres I, 25. Alciat à cette époque fuyait l'Italie que la guerre lui rendait inhabitable et attendait, à Avignon, la vacance d'une chaire (qui ne se produisit pas).

Digitized by Google

du duc de Milan[1]. Il n'est pas d'ailleurs plus tranquille dans sa nouvelle résidence[2]. Il a affaire à des collègues (*summystis*), ce qui ne serait rien, mais encore à des gens pires, ennemis nés des bonnes lettres (*osoribus bonarum litterarum*). Il triomphe cependant des uns et des autres. Plût au ciel qu'il eût eu l'aide de son cher Boyssoné! Il serait venu bien plus vite à bout de ses adversaires et les barbares, en le voyant si aisément vaincre, n'auraient pas attendu l'assaut. Il termine en promettant de s'intéresser à un jeune homme que Boyssoné lui a recommandé et qu'il serait téméraire d'identifier[3], tant notre régent de Toulouse a eu de tout temps des protégés dont le plus petit nombre a mérité de rester dans l'histoire.

ANDR. ALCIATUS JO. A BOYSSONE. S. D.

Agis tu quidem humaniter mecum, carissime Boyssone, qui discessum e Gallia meum doleas. Quod si scires et id ipsum mihi acerbissimum fuisse, doleres profecto amplius. Invitus ego et reluctans Bituriges deserui, dum Mediol[ani] Ducis preceptis non parere non possum, qui magna comminabatur ni paruissem, transiique ad docendum in Gymnasium hoc Ticinense, in quo mihi plurimae controversiae cum Symmistis, sed atrocissimae cum osoribus bonarum litterarum. Et licet nunc tandem secundo vento navigare incipiam, a principio imperitorum conspiratione fere opprimebar. Emersi denique ac longum flere idiotis indixi. Quod si mihi hoc in tumultu Boyssoneus adfuisset, ceu Homericus ille Teucer, fraterno sub clypeo perduelles omnes nullo negocio confecissem, nec tulissent barbari impetum meum.

1. Cf. Lettre à Amerbach (Milan, 20 octobre 1533) ... « In Ticinensi gymnasio profitendi conditionem accepi, tum quod commodius in caelo patris acturum me sperem tum quod jussioni ducis nostri adversandum non putavi... » Notons ce trait : le duc lui a donné la dignité sénatoriale « supra honorarium quod in Gallia habebam... »

2. On sait qu'il avait eu maille à partir, à Bourges, malgré sa prudence, avec des collègues jaloux. Dans une lettre datée de la veille des calendes de janvier 1530 il parle des calomnies lancées contre lui par les professeurs de Poitiers, Bourges, etc.

3. Pas même avec ce Christophe Chalendonius dont il sera reparlé en février 1539 et qu'il charge d'un message pour Alciat.

Digitized by Google

Adulescentem istum, qui tuas mihi reddidit, commendatum, quod in me fuit, habui. Quod non multis eum officiis sim prosequutus, ipse causam dedit qui non petiit. Caeterum illud te scire velim et plurimum me tibi tribuere, et quos mihi commendaris non minus gratos acceptosque apud me fore quam quos Veneris commendat epistola Marti, adeo ego ingenium hoc tuum admiror, magni facio, observo. Praesertim cum exploratissimum mihi sit id mutuo me facere. Vale. Ticini XI cal. septembres M D XXXIIII[1].

Qu'était-ce que cette épître de Vénus à Mars? Un poème — mais alors perdu? — de Boyssoné? Un d'Alciat, une « héroïde » composée à la manière d'Ovide[2] et qui développait le thème du prologue du *De Natura Rerum*, où Lucrèce supplie Vénus, mère des Romains et déesse de l'amour créateur et préservateur des races, d'intervenir auprès du dieu de la destruction, le Mars de la guerre[3]? Rien ne nous éclaire sur ce petit point d'histoire littéraire dans l'œuvre de Boyssoné et d'Alciat. Je connais trop mal celle de leurs contemporains pour rien conclure. Ceci dit, il nous faut franchir un intervalle de cinq ans et demi pour retrouver Alciat dans la correspondance de Boyssoné — et seulement mentionné — mais cette mention permet de constater que rien n'est venu altérer les relations des deux jurisconsultes[4]. Il faut attendre six ou sept ans pour avoir leur correspondance, ou du moins deux lettres adressées par Boyssoné à Alciat. Dans la première, il se plaint, sûr d'être

1. Ms., f° 1.

2. Citons d'un élève et ami d'Alciat : *Albucii Heroïdum epistulae libri IV Mediol. 1542.*

3. Qu'il ne manque pas de maudire, ailleurs, en bon humaniste : « Dii malefaciant stolidissimo omnium Deorum Mavorti » (c. 82. Ticini VIII id Aprilis M D XXXVI).

4. Ms., p. 124, 125, LII. — La lettre est adressée à Jammescus doctor — dont on ne trouve le nom nulle part ailleurs dans les œuvres de Boyssoné. La lettre datée de Chambéry, 20 février, fait allusion à la possibilité pour Boyssoné d' « émigrer à Milan » Mediolanum commigrandi. Elle est donc de 1540 (1541 n. st.). A cette époque Alciat, que l'établissement de Charles-Quint dans le Milanais devait rappeler à Pavie, était encore à Bologne. « *Tuus Christophorus Chalinconius iterum in Italiam rediit hacque iter fecit et me invisit, rogans numquid Alciato vellem scribere.* »

Digitized by Google

compris du grand humaniste, du peu de temps qui lui est laissé par ses occupations de juge. Bien qu'il y ait juste sept ans qu'il a quitté le professorat, il a encore assez de prestige sur ses anciens élèves pour qu'on vienne le consulter sur les maîtres qu'il convient de suivre. Il conseille toujours de préférer au séjour dans telle ou telle ville l'enseignement qui y est donné. S'il adresse des élèves à Alciat ce n'est pas en raison de leur vieille amitié, c'est qu'il aime la vérité avant tout. Il signale en outre à son ami la prochaine venue d'un Savoisien qui part pour Ferrare, un jeune avocat qui depuis deux ans se livre à l'étude de la jurisprudence à Toulouse. Qu'Alciat veuille bien l'aider à se débarrasser de la rouille du forum et l'aide à entrer dans une carrière où certainement il « fera quelque chose ».

Andreae Alciato

Quamvis abhinc jam septennium abdicato praelegendi munere desierim inter Juris auditores versari, posteaquam, Regis beneficio, senatorio auctus magistratu judicandi causa huc me contuli, per quod tempus dum difficiles judicantis partes sustineo studiosorum hominum, praesertim politioris literaturae, uti consuetudine parum mihi licuit, adhuc tamen a nostris Gallis quibus in Italiam contendentibus hoc iter facere contingit frequenter sollicitor ut meam sententiam illis aperiam quos in Italia praeceptores in legitimis studiis sibi potissimum deligendos esse censeam. In qua re non soleo eis operam et consilium meum negare quibus enim nec dare pecuniam recusarem. Periniquum existimarem in re tantula fidem et officium meum illis non praestare. At cum nemo homo sit non in Italia tantum sed nec in reliquis etiam orbis Christiani regionibus qui profitendi munus doctius te aut purius expleat, hortor omnes et moneo ut se in eam academiam conferant in qua tu doces publiceque jurisprudentiam profiteris magisque eruditionis tuae quam urbium aut murorum admiratione trahi debere suadeo; balbutiem vero indoctorum barbarorumque hominum seu potius grunnitum contemnere qui, velut sues, glande vesci ma-

Digitized by Google

lunt quam frugibus. Quod non tam me illis suadere amicitiae gratia quae jam a multis annis inter nos intercessit velim putes quam quod, medius fidius, id verum esse sentio quod affirmo. Fui enim ego, ut scis, veritatis semper amator et assertor liberrimus nec unquam tenebras luci anteferam aut ineptorum stolidorumque hominum somnia pluris aestimabo quam veras et germanas ad jurisconsultorum responsa interpretationes in qua me firmitate et constantia perdurare velit Christus. Unus autem ex iis qui me de ea re convenerunt, est hic adolescens Allobrog[ensis] Gul[helmus] Basanus qui non solum testimonii mei autoritate permotus sed illectus etiam nominis tui celebritate quae nullum non in locum pervasit, nunc Ferrarium perdiscendorum studiorum civilium causa proficiscitur, hunc tibi commendare meis literis volui, ab eo obnixe rogatus ut id facerem tu[m] ut ejus animum, alioqui satis ad haec studia inflammatum, tuis verbis accenderes, tum ut illi viam commonstrares qua id quod postulat quam facilime assequi posset. Dedit operam huic disciplinae Tholosae pene biennium; antea vero per aliquot annos in foro est versatus. Quo factum est ut eloquentiae studiis parum intenderit, neque in humanioribus literis, quantum expediebat, incubuerit. Solent enim ista fora, ut probe nosti, puriora vocabula non modo negligere sed etiam spernere et vitio vertere, si quis apud eos illis uti velit. Sperat tamen se improbo labore assiduaque et diligenti erga tuas praelectiones cura et attentione, aliquid in iis studiis effecturum; hujus si tu studia juveris, si eum in tuam client[el]am susceperis, si te ei, quod sine molestia fiat tua, commodaveris, erit mihi vehementer gratum, illi vero gratissimum et, quoad vivet, utilissimum. Vale. Ex Chamberiaco Sabaudorum oppido idibus maii[1].

La seconde lettre a trait à une affaire curieuse. Le conseiller Pélissier, fort ami de Boyssoné, avait envoyé, peut-être sur le conseil de ce dernier, son fils étudier à Pavie. Gagné — on ne sait comment — par les Chartreux de cette ville, le fils que

1. 15 mai [1546]. — Ms., p. 195-196, XCII.

Digitized by Google

l'éminent conseiller a — ou plutôt avait[1]! — est actuellement perdu pour lui. Boyssoné essaie d'intéresser Alciat en sa faveur, et, connaissant son homme, emploie après l'argument touchant, celui de l'intérêt. Ce n'est pas un moyen d'engager les élèves à aller en Italie et en particulier dans cette ville[2]. Il termine néanmoins sur la note pathétique, adjurant son ami d'intervenir auprès des magistrats et de rendre le jeune homme à un père et une mère éplorés.

ANDREAE ALCIATO.

Persuasum esse video multis meas literas aliquid ponderis apud te habere et non pauci, cum Tholozae agerem, quod a me tibi commendati essent aliquando gratias egerunt; quod ego non solum non moleste fero, sed etiam mirifice laetor cum homines magnam inter nos amicitiam uti est, constitutam et confirmatam esse intelligunt. Ex iis vero unus est Gulielmus Pelisserius senator integerrimus unus ex iis qui hic a Consiliis Regis prefecti sunt. Habet autem filium — vel habuit potius, si non tua opera illi reddatur — quem in Italiam miserat, non aliam ob caussam, ut studiis civilibus imbueretur, collocaratque bonus pater in eo filio magnam spem propter bonam indolem et ingenium animumque a legitimis studiis non abhorrentem, verum primo ipso anno quo in Italiam is venit, sublatus est illi filius opera, ut aiunt, v[estr]orum Chartusianorum. Mirum est vero quantum pater doleat sibi eo pacto ereptum filium quem columen familiae futurum sperabat. Rogavit itaque me pater obnixe ut ad te pro recuperando filio scriberem, quod illi negare neque potui neque debui. Te igitur, mi Alciate, oro et obsecro ut gra-

1. On reconnaît là le lecteur de Térence. Un peu plus bas il y a une allusion à la scène de l'*Heautontimoroumenos* où Menédème déplore son malheur.

2. Les professeurs étaient intéressés à avoir et à recevoir les élèves. — Cf. une lettre d'Alciat (Pavie 1547) où il parle de ce que payaient les candidats reçus au doctorat : « Honorarium quod collegio datur est aureorum solarium XXVIII; donantque praeterea mihi eos promoventi quod eis videtur; qui minimum dant aureos duos. »

Digitized by Google

tia et auctoritate qua apud Magistratus Mediolanenses et Ticinenses vales et illi et mihi, immo vero etiam tibi, qui illi in studiis et literis pater es et preceptor, restituatur. Non enim parum vestrae Ticinensi Academiae illud factum, si is nobis non reddatur, incommodabit detrimentumque afferet. Nam quis, te rogo, suos liberos Italiam studiorum gratia amplius ire permittet. Scilicet ut, post impensas magnas laboresque multos, ipsis etiam charis natis orbatus, pater perpetuo lugeat et senectutem, alioqui per se satis molestam et gravem, magis et magis filiorum amissione non aliter quam Menedemus Terentianus excruciet. Quod si non hic metus omnes absterrebit, multos tamen, mihi crede, juris auditores a profectione Italica retrahet. Esset sane tolerandum, si quis non alieno juri subjectus, si quis vicesimum quintum egressus annum se in caenobium retruderet. At cum iste noster in patris sit potestate constitutus et nondum id aetatis attigerit ut verum queat a falso discernere, durum est patri illum nondum rationis capacem in tenera aetate amittere. Tu igitur pro tua humanitate nos in eo quod volumus impetrando, quantum potest, adjuva. Dici autem non potest quanta laetitia maestissimos parentes — nam et illi mater adhuc superstes est — afficies, quantumque illorum animum tuo auxilio sublevabis : mihi vero tibi addictissimo facies rem gratissimam. Vale. Chamberiaco. Calen. april[1] 1547.

Rien ne nous renseigne, dans la correspondance de Boyssoné, sur l'effet produit par cette pressante démarche. C'est la dernière lettre échangée entre les deux amis. On se l'explique sans peine, si l'on veut bien songer que cette même année, l'influence des Guise succédant à celle de Montmorency, le « pourri Tabouet », l'ennemi juré de Boyssoné, se sent encouragé dans ses attaques et bientôt les voit aboutir. Le 20 août 1551, après de multiples ennuis et même de cuisantes prisons, Boyssoné est condamné à l'amende et pendant quelque temps à une vie assez errante. Il est libre cependant, mais cette année jus-

1. 1er avril. — Ms., p. 207-209, XCVIII, XCIX.

Digitized by Google

tement est celle de la mort d'Alciat. La dernière lettre que nous citons témoignera de l'admiration qu'il gardait, à la veille de ses amères épreuves, pour le grand juriste son ami. Elle est adressée à Antoine Battendier, élève et ami de Boyssoné, assez connu, et sur lequel on trouvera quelques renseignements intéressants dans les livres de Mugnier[1].

ANTONIO BATANDERIO

Non erat igitur cur tantopere Patavinam Academiam revisere exoptares quando isthic non minore cum barbarie jura edocentur quam Tholosae aut Valentiae et fortasse etiam majore. Nam Tholosae nemo nunc est qui non studeat, quantum potest, sua studia ad veterum jurisconsultorum formam instituere. Valentiae vero Jo[hannes] Corasius nihil non facit quo auditorum animos ad conjungendam eloquentiam cum juris prudentia accendat. Sed te rogo quae Pallas tibi in mentem misit, ut, Alciato in Italia degente juraque civilia publice profitente, tu alio te conferres quasi vero tuo voto et desiderio non satis esset cumulate responsurus. At forte existimabas plures in Italia inveniri Alciatos multosque esse qui illum ingenio, eloquentia, eruditione referrent. Falleris plane, si ita sentis, mi Batanderi. Nam non habet hodie Italia aut Germania vel Gallia jurisconsultum quem cum Alciato conferre possit. Ego, ut scis, per multas peragravi provincias per multosque vidi juris civilis professores. Omitto Tholosanos nostros ex quibus tamen aliquot non posteriore loco pono, veluti patruum meum Luscum Tholosanum, Pacum, Ferrerium, Corasium. Cadurci, vidi Sarninum, Petruciam et Mopham; Burdigalae, Cometam; Pictavii, Scotum et Fabrum; Aureliae, Stellam et Teysserium; Parisiis, alium Fabrum, Floretum, Parpasium et Rabuffum[2]; Lovanii, Aqueum; Biturigibus, Salvatorem Lusi-

1. Mugnier, *Marc Claude de Buttet*, etc. Paris, 1896, in-8°, p. 73 et 179. — *Jean de Boyssoné et le Parlement français de Chambéry*. Paris, 1898, in-8°, p. 399.

2. Il faut évidemment lire *Rebuffum*.

Digitized by Google

tanum et Ansoninum Medicem; Valentiae Dornam, Ferretum, Pratum; Avenioni, Ripam et Montanum; Monspessuli, Exeam; Taurini, Cagnolium, Alexandrinum et Riquerium; Bononiae, Parisium et Gosadinum; Patavii, Curtium, Fabium et Socinum; Romae, Perusinum quemdam cujus nomen mihi nunc non occurrit, cui tamen aliquando stomachum disputando memini me movisse dum praelegeret in scholis Sapientiae titulum de legatis primo; Senis, Phili[p]pum Decium qui jam per aetatem profiteri ex suggestu desierat; omnes quidem viros doctos et ingenio atque doctrina praestantes, non tamen tales, quod eorum bona pace dixerim, qui Alciatum aut superent aut etiam aequent. Quare in nullam aliam induci possum opinionem nisi in eam ut Alciatum tibi audiendum, invitandum et colendum esse censeam, et, si meam non defugias autoritatem moneam atque imperem. De rebus nostris si scire cupis quid agatur, scito obiisse Lampinianum et Triquetium non sine ludi sequentium jactura et incommodo. Praeses in balneis Aquensibus jam mensem agit. Mira vero quae de Rege nostro Henrico hic narrantur : futurum seculum aureum sub hoc non aliter quam sub Saturno. Faxit Christus opt[imus] Max[imus] ut eam quam graeci ἀσφάλειαν vocant tandem invenire liceat, desideratisque tantopere pacis commodis aliquando perfruamur. Vale. Nonis junii[1] M D XLVII Chamberii.

Nous ne retiendrons de ce document que la profonde admiration de Boyssoné pour Alciat. Si comprendre c'est égaler, ce sentiment nous fera apprécier le professeur toulousain. On sait qu'il ne reste rien de son œuvre. Nous avons récemment déchiffré quelques notes prises à son cours par un étudiant toulousain. C'était en 1533 et le professeur traitait un sujet qu'il avait à cœur, les substitutions. Autant qu'on en peut juger sur un aussi court fragment il n'y a rien là qui témoigne d'autre chose que de la méthode la plus routinière. Mais ne nous pressons pas de conclure, et n'oublions pas qu'à cette date, Boyssoné, retour d'Italie, était surveillé de partout, peut

1. 5 juin. — Ms., p. 215-217, CII, CIII.

Digitized by Google

être par l'Official, et en tout cas sous la férule réactionnaire de son recteur, le trop célèbre Blaise d'Auriol[1]. S'il en souffrait c'est ce qui semble ressortir de certain dixain où il fait allusion à ces professeurs qui sont obligés de ronger leur frein et d'enseigner le droit canon pour avoir leur chaire et porter la robe rouge. Je traiterai ailleurs cette question plus amplement[2]. Présentement contentons-nous de laisser le procès de Boyssoné — le dernier je pense qu'on lui ait fait — au sujet de sa réputation soi-disant usurpée, sous le juge. Tenons lui compte du dicton : Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es. Ne craignons même pas de préjuger en sa faveur du moment qu'il a mérité comme professeur les éloges non seulement de Rabelais, mais du grand Alciat.

Henri JACOUBET.

P.-S. — Je n'avais pas connaissance, en rédigeant cet article, du beau travail de M. Viard : *André Alciat* (Paris, 1926). Je regrette de n'en avoir pas profité; je le signale à tous les curieux des origines de l'école historique du droit romain.

1. Cf. De Santi, *La réaction universitaire à Toulouse à l'époque de la Renaissance*, br., s. d. (1906). Toulouse, Extraits du *Bulletin de l'Académie des sciences de Toulouse*, série X, t. VI, p. 27 et suiv.

2. Dans un *Boyssoné et son temps*, qui paraîtra un jour ou l'autre, dans la *Bibliothèque méridionale*.

Digitized by Google

DEUX PAMPHLETS INCONNUS

CONTRE

RONSARD ET LA PLÉIADE

I.

On connaît l'opposition des hommes en place et des tenants de Marot à la nouvelle école de 1550. Cette querelle se termina promptement, et les Marotiques, après deux ou trois ans, se turent ou se rallièrent à la jeune brigade. Mais Ronsard et les siens, non seulement apportaient à la France un vocabulaire et un style auparavant inconnus, ils adoptaient aussi les idées morales de la Grèce et de Rome, ils substituaient à l'inspiration chrétienne une inspiration païenne. Et sans doute, depuis Jean Lemaire et les Grands Rhétoriqueurs, ils avaient eu des précurseurs; eux-mêmes, mêlant Pindare, Platon, Marsile Ficin et d'autres souvenirs d'Italie, se forgeaient de la *Vertu* une conception élevée et sérieuse; mais, en fait, ils oubliaient Dieu, dans leurs écrits, pour invoquer Jupiter, Minerve, Apollon ou Calliope, pour sacrifier surtout à Vénus, la bonne déesse, qui protégeait leurs jeux lascifs. Cette liberté, que Ronsard voulait « douce et honneste », ils en reculaient fort loin les bornes, à preuve les *folastries* du Livret de 1553, les *gayetés*, les *mignardises*, les *chansons* d'un Magny, d'un Tahureau ou d'un Baïf.

Nous ne nous proposons pas de mettre ici en lumière les hardiesses de pensée ou de langage de la Pléiade; disons simplement qu'on ne s'est point assez étonné, semble-t-il, du petit nombre des protestations immédiates que suscitèrent le paganisme et la licence des novateurs.

Digitized by Google

On n'ignore pas que les amis sérieux de Ronsard, comme Nicolas Denisot, Robert de La Haye ou Michel de L'Hospital, tous chrétiens ou stoïciens, firent grise mine au *Livret de Folastries*, et l'on a lu la lettre à Jean de Morel où Pierre des Mireurs, médecin dieppois, prend la défense du poète et rappelle quelles plaisantes libertés ses pareils ont toujours eues sur le sujet de l'amour. Mais on croit généralement que les premiers adversaires décidés de Ronsard, dans l'ordre de la morale, furent les pamphlétaires huguenots des années 1562 à 1564, et l'on est porté à diminuer la valeur de leurs attaques sous prétexte qu'elles émanent de prédicants furieux, qui ripostent selon leurs moyens aux vitupérations des *Discours*.

En réalité, dès 1550, et non seulement plus tard, lors de la Contre-Réforme et du renouveau de la poésie grave, il y avait une discordance très nette entre l'opinion de la France chrétienne — qu'elle fût protestante ou catholique — et les poésies légères, « fabuleuses », « païennes », que le Maître et ses émules composaient à l'envi. Quelle que fût la volonté de la Renaissance d'accueillir toutes les idées humaines pour enrichir un patrimoine jugé trop pauvre, des protestations *devaient* s'élever, des protestations désintéressées, si l'on peut dire, que ne venait animer aucune haine « partisane »; à tous égards, la Pléiade *méritait* qu'on prît ombrage de son insouciance morale et de ses prières aux divinités de l'Olympe.

En feuilletant la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine, nous avons trouvé mention d'un opuscule signé Jean Macer et intitulé *Philippique contre les Poëtastres et rimailleurs françois de nostre temps* (Paris, Guillaume Gaillard, 1557); nous avons appris aussi qu'il avait paru à Poitiers, à la date de 1559, une *Christiade* d'un nommé Albert Babinot. Ces deux ouvrages sont déposés à la bibliothèque de l'Arsenal, et ils renferment les deux pamphlets — le mot n'est pas trop fort — dont nous allons parler.

Digitized by Google

II.

Nous avons cru d'abord que *Jean Macer* était un pseudonyme choisi par un ennemi de Ronsard — un Megret, peut-être — ou par quelque « poëtastre ou rimailleur » qui n'avait pas été « embrigadé » et cherchait une vengeance; mais le hasard a mis entre nos mains un *Horace*, publié en 1567 par Denys Lambin, chez Jean Macer, à Paris. Il nous paraît probable qu'il s'agit dans les deux cas du même personnage. Or, l'éditeur de l'*Horace* de 1567, Jean Macer, habitait « au clos Bruneau, à l'enseigne de l'Écu de Bretagne », et avait pour marque la figure allégorique de l'Opinion, avec comme devise : « Vincit laeva, peruit dextra ». Et il se trouve que la maison et la marque sont celles de l'imprimeur juré Jean Macé, qui exerça ses fonctions de 1533 à 1583. C'est lui, vraisemblablement, qui voulut un jour battre de verges les nouveaux poètes et confia son manuscrit à un confrère[1].

Dans un avis *Au lecteur*, Macer explique comment est née sa *Philippique :* certain matin de printemps[2], à Gentilly — lieu aimé, pour sa fontaine, de la troupe « doratine » — quelques Parisiens en promenade viennent à parler de la poésie et des poètes, de ceux qui sont utiles à la République et de ceux qui sont « nuisibles aux bons esprits ». Les contemporains, sans doute, furent pris à partie et fort malmenés, puisque l'auteur écrit sa harangue comme une suite naturelle aux propos échangés à Gentilly. Harangue très artificielle, d'ailleurs, avec de grands effets empruntés à la plaidoirie classique, et qui ne garde rien des mouvements familiers de la conversation qui semble l'avoir précédée. Macer gonfle son dis-

1. M. A. Jaulme, de la Bibliothèque nationale, nous a donné quelques renseignements qui nous ont permis d'identifier Jean Macer.
2. En 1555, probablement, le privilège étant daté du 8 juillet de cette année.

Digitized by Google

cours à l'aide de souvenirs livresques, force la note, pour le plaisir, et pique de-ci de-là des exclamations cicéroniennes. Tant de hors-d'œuvre inutiles, et le fatras qui alourdit maintes pages — sans parler d'un style gauche — nous invitent à donner seulement des extraits de la *Philippique contre les Poëtastres et rimailleurs*... Nous résumerons les passages intermédiaires et les lieux communs trop littéraires, de façon à montrer la chaîne des développements.

Dans un début obscur et emphatique, Macer se pose en moraliste, en apôtre du bien public[1]. Il insiste sur la nécessité d' « allecher et enflamber les espritz de tous citoyens à profiter pour la republicque, et travailler pour l'immortalité de leur nom ». Un parallèle entre les poètes anciens, qui célébraient, « aux festins publicques des grands Roys et princes..., les hommes célèbres et vertueux », et les poètes d'aujourd'hui, lui fournit l'occasion de lancer à ceux-ci une avalanche de qualificatifs infamants : « flateurs, preneurs d'alouettes, lopineurs, attrapeurs de benefices, pour exercer madame symonie et peste de tout tendre esprit... ». Voilà de beaux cris, dira-t-on, mais est-ce bien à Ronsard et à ses amis que s'adressent de tels reproches? La réponse ne tarde point : « De sorte que celuy d'entre eux est tenu le plus vaillant, qui est le plus souvent yvre, et surprins de la fureur bachique... » Et, sitôt après, l'auteur parle des « vaillantes *follattries* » qui plaisent à ces fols, « jaçoit qu'aux autres ne semblent

1. Un huitain liminaire disait déjà, maladroitement :

Si de vertu la bonne guide,
L'honneur, profit et crédit vient,
N'est-il pas fol, celui qui cuide
Par vice, fair ce qui convient?
Or, puis que d'elle tout bien vient,
Vice laissons, sans nul desastre,
Comme celuy qui entretient
En tout malheur le sot poetastre.

Digitized by Google

que ridicules ». Transcrivons encore une phrase assez frappante :

D'où leur proviendroient tant de reveries ethnicques[1] qu'ils mettent ordinairement en lumiere, sinon par la grande impuissance et imbecillité des sens intérieurs, tellement qu'en eux la maistresse raison est faicte chambriere?...

Puis, Macer entre dans le vif de son sujet :

Venons maintenant (messieurs) à parler en général de l'impudicité et malice non acoustumée de ses [pour : ces] compagnons poëtastres, par laquelle sans cesse s'efforcent à non seullement ruiner nostre republicque : mais donner occasion de mal aux estrangers, qui ont communication de nostre langue, pour autant qu'on laisse pulluler telles sentines et degastz de bons esprits en ceste nostre Royalle France...[2].

Car, tandis que les plus illustres d'entre les Anciens chantaient les louanges des héros ou « vitupéraient contre les couards »,

les « nostres (j'entens ceux qui ont sacrifié au bouc) avec un fatras de sonetz, elegies, odes impudicques, pleines de la flamboiante Venus, chose fort pernicieuse... se plaisent du tout à l'explication de chose plutost scandalizant, et mal édifiant le lecteur, qu'à celles qui le peuvent attirer à vertu... » Et néanmoins, ces « poëtastres insensez... s'osent à Homere egaller[3]

1. On sait que « ethnicque », dans la langue de la théologie, est synonyme de païen.

2. Allusion à la cérémonie bachique en l'honneur de Jodelle, après la première représentation de *Cléopâtre*, au carême 1553. Macer revient plus loin sur cette journée.

3. En réalité, Ronsard n'a jamais eu l'audace de se comparer à Homère. Chez lui, le rapprochement avec Homère se présente en général de la façon qui suit :

Et tant de gens vaillans...
Seroient comme de corps, de gloire devestus,
Si la Muse d'Homere eust celé leurs vertus.
. . . . . .
Doncques pour engarder que la Parque cruelle
Sans nom t'ensevelisse en la nuit eternelle...

Digitized by Google

et par leurs escripts se veullent comme luy immortalizer », alors qu'ils sont indignes, au contraire, d' « estre serrez et enclos au sacre cofret des princes et princesses... », lesquels ne sauraient, en les lisant, « speculer et contempler la vie de leurs prédécesseurs, et s'aprendre de faire chose qui soit digne de l'excellent vertu et sublimité de leurs ancestres »?

« Maintenant, veu qu'ilz ne retirent en rien à Homere, voyons s'ils sont Pindares[1] », poursuit Macer, et il rappelle que Pindare, en ses odes, louait les victorieux, montrait la honte des vaincus, tandis que les jeunes poètes français, pareils à des « gallefretiers »[2], se soucient peu des grands sujets.

Vient ensuite un nouveau développement, que Macer annonce en ces termes :

A ceste heure : afin que le tout soit manifesté, j'entens prouver contre eux qu'ilz sont séditieux et scandaleux, ignares, et la langue serpentine, parquoy dignes d'estre exterminez, eux et leurs escritz, ensemble bannis de toute bonne et sainte compagnie...

... il faut par bien-faits et par caresse d'yeux
Tirer en ta maison les ministres des Dieux,
Les Poëtes sacrez...
(Ronsard, éd. M. Lav., III, 235, *Au Roi*, 1555.)

Il est vrai que Du Bellay écrivit un jour à Ronsard :

Majorem hic igitur magno te dicet Homero,
Ille tibi magnum cedere Virgilium.
(*Bellaius Ronsardo*; Ronsard, *op. cit.*, I, VI.)

On lit aussi dans l'*Amoureux Repos*, de Guillaume des Autels (1553), au sonnet 21 :

Place Rommains, place ecrivains gregeoys,
Voyci venir devers le Vandomoys
Je ne scay quoy plus grand que l'Iliade.

1. Dans Ronsard, le souvenir de Pindare amorce des développements du même genre que ci-dessus, par exemple :

Mon grand Pindare vit encore,
Et Simonide et Stesichore...

Celui-ci meurt, qui n'est point chanté par les poètes :

N'as-tu ouy parler d'Enée,
D'Achil, d'Ajax, d'Idomenée...
(Ronsard, *op. cit.*, II, 167.)

2. Gallefretier (nom méridional) = vaurien, chenapan, débauché.

Digitized by Google

Et il explique que « seduire n'est autre chose qu'avec baverie, tromperie et chose fabuleuse, decevoir autrui... ». Dans le groupe des séducteurs et « scandaleux », notre censeur désigne deux hommes; s'il ne s'arrête pas au premier, « ce gentil adultere, protestant, qui, par ses beaux dits, a séduit la candide femme d'un Parisien[1] », il vitupère longuement contre l' « idolatre » [Ronsard], lequel, « chose odieuse à tous vrays chrestiens, a fait porter sa garse figurée par les quartiers de France[2], et en dérision de toute piété, quasi voudroit contraindre à luy porter hommage, ce qu'il fait luy-mesme ». Et que l'on ne prétende pas qu'il s'agit là d'une coutume, en poésie, et qu'il faut pardonner aux amoureux. Outre qu'il n'est jamais licite d' « estre meschant, lascif, lubrique, de s'abandonner à toutes voluptez », il est criminel de « vouloir scandalizer et destruire son prochain ». C'est justement ainsi que ce « Pseudo-Pindare » cherche à « effeminer les preux et vaillans cœurs Françoys ». Et Macer interpelle rudement le Vendômois :

Toy qui te dis Pindare Françoys... si tu veux t'attribuer à bon droit ce nom tant illustre, mets toute diligence, jettant paillardize au loing, d'inciter par tes escritz ceste noble jeunesse Françoyse à vaillantise, vertu et magnanimité[3], ou du moins ne les plus ainsi à delicier, et quasi semondre à tous plaisirs.

1. Il s'agit de Théodore de Bèze, qui publia, en 1548, avant sa conversion définitive et son départ pour Genève, des *Juvenilia* en l'honneur d'une jeune femme qu'il nommait Candida.

2. Allusion au portrait de Cassandre, qui ornait la première page des *Amours* de 1552.

3. Entre 1542 et 1544 (selon M. Laumonier), Ronsard a écrit une pièce *Contre la jeunesse françoise corrompue*. Il parle en moraliste :

La fille preste à marier, accorde
Trop librement sa chanson à la corde
D'un pouce curieus :
Et veut encor Petrarque retenir,
Affin que mieus ell' puisse entretenir
L'amant luxurieus...

(*Op. cit.*, VI, 151.)

Il est vrai que de semblables préoccupations, chez lui, sont bien rares.

Digitized by Google

Il continue par un précepte général : « Faut que vos œuvres se condescendent à vertu, et alors ne doutez de l'immortalité éternelle, car elle suyt ceux qui la suivent... », et il ajoute une observation dont nous ne pouvons contrôler la vérité :

Vous congnoissez quasi qu'on se commence à saouler de vos folatries, veu que mesme le temps qui court nous a amené ce bonheur, que les dames Françoyses bien instruites sont totalement soliciteuses et soigneuses de chansons salutaires, qui ensemble repaissent le corps et l'esprit : combien qu'un peu devant l'eussent vos folies et parolles palies de Venus; mais en la fin ont cogneu que telles baguenauderies detournent plustost l'esprit de vertu que l'induire.

Le premier, Macer s'en prend à la cérémonie bachique du carême de 1553, qui avait pour but de fêter les succès dramatiques d'Étienne Jodelle :

Outre plus : afin que seullet je te testonne un peu, et lave les oreilles, Masque, Pindare Françoys, est-ce Erinnis, Alecto, Meiera, ou autre furie, qui agitoit ton maling esprit, quand à ton grand opprobre et confusion, à la maniere de ceux de Ninive, Sodome et Gomorre, laissates le sacrifice deu au seul Seigneur, pour sacrifier au bouc? Vrayment vous estes tous de ceste sequelle, bouquins, Chevrepiedz, satyres et Sodomicques[1]. Tu te fie, je croys, à ce forfante et truant poëte Tibulle, plus qu'à l'evangille du Seigneur, quand à l'entour de la couronne de liarre mise les cornes de ton dieu bouc tu escrivis : « trop bien faut chaste et vertueux le poète estre : mais ses vers il n'en est nécessaire[2]. » Voila une belle devise ; c'est bien

1. Dans le *Temple de Ronsard*, la cérémonie burlesque de 1553 est évoquée dans des termes voisins :

D'un gros boucton barbu tu feras sacrifice,
Où tu appelleras, avec tes alliés,
Tous tes beaux dieux bouquins et tes dieus chevrepieds...

(*Les Satires françaises du XVIe siècle*, publ. par MM. Fleuret et Perceau, Paris, Garnier, I, 94.)

2. Macer se trompe; l'épigraphe du *Livret* est de Catulle, non de Tibulle :

Nam castum esse decet pium poetam
Ipsum, versiculos nihil necesse est.

Digitized by Google

ce qu'on dict, à tel sainct telle offrande, un porc ne se plaist qu'en son bourbier, et toy qu'en ton paganisme.

Les protestants eux-mêmes, cinq ans plus tard, ne trouveront pas, contre Ronsard, des invectives plus violentes. Celles-ci sont suivies, dans notre texte, par un passage assez obscur, que je ne parviens pas à expliquer d'une façon satisfaisante :

Si est-ce qu'on se doit ebahir qu'en ce maling et regnardeau esprit[1] a esté trouvé la maniere de si bien masquer et deguiser son nom, par l'addition d'un prenom, à l'exemple des Romains[2], qu'à peine diroit-on que fust luy, si sa pallardize licite et illicite et son atheisme n'estoit cogneu des barbiers et faineans. Ce galland icy trouva assez joliment ses jambes, non pas qu'il fut à la fuite parisienne, mais que plusieurs levriers conrans luy eussent monstré comme au paovre Acteon qu'avoit veue la chaste Diane toute nue. Acteon devoit craindre seulement ses chiens : mais ce dit folatreur les bourrées seiches de la place Maubert[3] : du grand Pindare Françoys foudroyant à

1. Il est difficile d'admettre que Macer abandonne ici Ronsard pour s'en prendre subitement à un autre poète de son école. Il ne peut s'agir de Bèze qui publia sous son nom des *Juvenilia* et quitta Paris pour cause de religion.

2. Comme on sait, le *Livret de Folastries* est anonyme. Il est dédié à Janot, Parisien (J.-A. de Baïf). J'ignore totalement à quoi Macer peut faire allusion quand il parle d'un nom déguisé et d'un prénom ajouté.

3. Phrase obscure, où Macer semble affirmer que Ronsard dut s'éloigner un moment, après la publication des *Folastries*, ou du moins qu'il put craindre, pour son livre, « les bourrées seiches » de la place Maubert. Comment ne pas rappeler, à ce propos, l'allégation du *Temple de Ronsard :*

En l'autre piece aussi apparoistra comment
Le Livre qu'il avoit escrit follastrement,
Apprenant, comme il dit, la vertu dans l'estude,
Receut du Parlement une sentence rude
Comme estant avorté, et pour n'estre point veu,
Fut condamné deslors d'estre mis dans le feu;
Dont, depuis ce temps-là, sa vertu desolée
N'apparut dans Paris où elle fut bruslée.

(*Op. cit.*, I, 93.)

Le témoignage du *Temple* n'a pas été pris en considération par les derniers historiens, parce qu'il a paru contradictoire que le Par-

Digitized by Google

tout sa calame. Je m'ebahis où il a aprins loiselerie et la chasse, veu qu'il est si bon fauconnier et veneur, que d'aprivoiser en son clapier innumerables dictions Grecques : comme strophe, antistrophe, épode, hécatombe[1]. J'estime que si son maistre luy eust ouvert la langue hebraïque il eust voulu hebraiser comme il grecize...

Ici, Macer quitte un instant la morale pour la littérature. Il accuse les novateurs d'adopter « l'ortographe d'une tisserande ou revenderesse de petit pot : principallement quand ce pseudo-Pindare escript ce mot capital : hymnes[2]... Mais, de ce vice et d'assez d'autres, je parlerois », continue le repreneur, « sinon que j'ayme mieux te mettre en barbe le docte Qintil Horatiain, qui t'a assez joliment, selon vérité, rabbattu tes cloudz[3] ». On dirait que Macer feint de considérer Ronsard comme l'auteur, ou du moins l'inspirateur, de la *Deffence et Illustration*, car c'est bien toujours du Vendômois qu'il s'agit :

Et toy tu te veux rapetasser le nom de Pindare, qui en ta

lement ait poursuivi un livre auquel il avait d'abord accordé un privilège. Quant à nous, nous nous bornons à poser un point d'interrogation, et nous pensons que le moins qu'on puisse dire, désormais, c'est que le *Livret de Folastries* dut soulever les protestations d'une partie de l'opinion « parlementaire ».

1. Cf. le *Quintil Horatian* (*Deff. et Ill.*, éd. Chamard, p. 225) : « Comme ton Ronsard trop, et tresarrogamment se glorifie avoir amené la Lyre grecque et latine en France, pource qu'il nous faict bien esbahir de ces gros et estranges motz, strophe et antistrophe... » Macer semble connaître fort bien l'opuscule de B. Aneau, qui disait ailleurs (éd. Ch., p. 311), à propos de Bouchet : « Pour son temps a esté loué, et est encore comme chaste, et chrestien scripteur, *non lascif et paganisant, comme ceux du jourd'huy.* » Pour le mot hécatombe, qui se trouve pour la première fois dans la *Délie* (diz. 194), voir Du Bellay, éd. M. Lav., I, 307 (pièce de 1555), et surtout Ronsard, éd. M. Lav., I, 108 (sonnet de 1552).

2. Dans le *Suravertissement des Odes*, Ronsard se vante d'avoir « refondu » ce mot hymne « dedans la propre forge Françoise, le finissant par nostre propre terminaison *inne*, rimant *hinne* sur divine, benine, dinne, outant le g superflu » (éd. citée, VII, 14). Il lui arrive cependant d'écrire hymne (cf., p. ex., II, 103).

3. La seule allusion directe à Ronsard, dans le *Quintil Horatian*, est celle que nous avons transcrite plus haut.

Digitized by Google

vie n'as fait carme respondant à tout le plus moindre qu'a fait anciennement le célèbre Pindare. Tu t'equivoques, certes, en nous amenant de telles espines, et *ronces de tes ronciers.* L'oraison demande lumiere et intelligence, sans egratigner ne piquer les oreilles des lecteurs, ce que tu ne peux faire...

Et le maître imprimeur parisien, contemporain de Marot, laisse voir où vont ses préférences :

Toutes fois si tu croys mon conseil pourras parvenir à quelque degré de la Muse Horatiaine. Non pourtant je te vouldroys, ou un autre, distraire et decorager d'entreprendre faire vers lyriques, sonets, ballades, trioletz[1], odes, élégies et autres manières de vers à l'imitation d'Horace, tant qu'il se peut faire.

Le lyrisme moyen des Latins est digne de trouver, en France, des imitateurs qui ne s'amuseront pas à « finfrelucher et fanfarer[2] les bonnes disciplines par je ne scay quelles resveuses et cornues inventions ».

« Laissons cela : et retournons à propos. » Dans la dernière partie de sa *Philippique*, Macer revient à son grand chef d'accusation et écoute de nouveau sa fureur :

De ton Paganisme : j'oserois presque dire, Judaïsme : cela m'induist à penser qu'on ta voulu outrager à ton baptesme : veu que tu as envie te debaptizer (ce qui ne sent trop son chrestien) quand tu veux muer le nom qui t'a esté donné sur les fons du baptesme[3]... Je pourrois en ce lieu produire assez d'autres semblables propositions enormes et infames : mais me contentant pour ce coup, jusqu'à plus grand loisir, selon mon devoir envers le bien public : entre autres choses pour confirmation de tout, j'apporteray simplement (en motz plus honnestes qu'il ne se trouve entre tes Ronces, sans user de fente vermeillette) une certaine salutation, qu'il fait faire, en dérision, par le membre viril de l'homme au membre honteux de

1. Ballades, triolets, genres rejetés par la *Deffence*.

2. Les deux verbes (fanfarer = sonner de la trompette > faire le brave) signifient approximativement corrompre, détruire par un usage irréfléchi et irrespectueux.

3. Nouveau rappel, aussi peu explicable que le premier, du nom d'emprunt choisi quelque jour par Ronsard.

Digitized by Google

la femme[1]. En quoy combien est apparente l'impiété et mauvais courage de l'autheur, d'icelle salutation j'en laisse à penser aux autres. De moy je me persuade qu'il doit estre expulsé et debouté de toute compagnie chrestienne, comme celuy qui prend le mistere et parolle de Dieu en vain : ce que le Seigneur ne tiendra incoupable. Fuyez, fuyez, jeunes pucelles, et vous adolescens, auxquelz raison est encore chambriere non emancipée, telz escripts execrables, le venin est à la queue, et le serpent caché en l'herbe.

Ce passage curieux contient l'allusion la plus précise aux libertés de langage du Vendômois. Puis, la péroraison s'achève dans des mouvements emphatiques. Macer requiert l'expulsion de ces « gallans follastres remplis de toute ordure », qui ne songent qu'à « anéantir les arrestz de nos bons prédécesseurs » — les suppôts de l'ignorance, dont Ronsard se détournait en effet avec mépris; il leur reproche d'obéir en aveugles à «leur Venus » et de mieux aimer « user de Ronces que du bon et docte Marot François... ». Fidèle aux traditions nationales et chrétiennes de sa jeunesse, Macer tient les gens de la Pléiade pour des révolutionnaires en littérature et en morale, pour des corrupteurs sans scrupule.

L'opuscule se termine enfin par les mauvais vers d'*Un quidam au lecteur :*

Amy Lecteur, lis cette philippique,
Et tu verras la bonne affection
Que son auteur porte à la Republique,
Voulant escrire contre l'*infection*
Qui est yssue d'une Ronce ou sion[2],
Auquel on voit adorer les truies
Qu'il ne soit vray, il est en passion,
Qu'on a estraint les siennes folatries.

1. Macer prend à partie les deux *blasons des sexes* (deux sonnets) qui sont insérés aux feuillets 68 et 69 du *Livret de Folastries* (éd. M. Lav., VI, 197); pour « fente vermeillette », voir les textes. La « salutation » incriminée occupe les tercets du blason féminin.

2. Sion ou syon = pointe.

Godefroy cite ces vers d'Eustache Deschamps :

Envenimé m'ont trop crueusement
Et piqué de leur syon.

Digitized by Google

III.

Le second pamphlet a pour auteur André de Rivaudeau et sert d'introduction à une *Christiade*, « plus riche en nom que la Grecque Iliade[1] », et qui se compose de sonnets moraux, d'odes chrétiennes ou cantiques. Le poète — Albert Babinot, par ailleurs inconnu — cherche parfois dans Ronsard de quoi embellir sa langue et son style, mais il chante la foi ou la puissance divine, et il refuse ed puiser son inspiration dans la fontaine d'Hercueil, qui dispense à la jeune brigade son eau bienfaisante[2]. Le « frivole argument » des « poètes vénériens » ne sera jamais le sujet de ses vers, affirme-t-il, et on dirait qu'il s'adresse particulièrement à l'un de ses contemporains, dont l'erreur, à ses yeux, est plus regrettable :

Cesse, c'est trop, heureus esprit François,
Cesse, c'est trop chanté d'une amour vaine,
Emploie-moi cette gentile veine,
Pour cil, lequel te donne ceste voix...
Car c'est lui seul, qui peut salariser
Ton saint labeur, et ta teste immortelle[3]...

J'incline à penser qu'il en veut à Ronsard lui-même. Mais il ne nous appartient pas d'étudier ici la *Christiade*[4]. Nous avons voulu seulement mettre en lumière le lien qui va de cette œuvre chrétienne à la préface de Rivaudeau qui nous occupe maintenant et dont nous donnerons le texte intégral.

1. Épître dédicatoire de Babinot à Mme Marguerite. Voir aussi l'*Imprimeur au Lecteur* : « Le Poëte, Lecteur, n'ignorant point qu'il encourroit maints envieus, m'a prié de rendre raison de ce qu'il a apelé son œuvre Christiade, pource qu'un tel Titre semble promettre un ouvrage Heroïque... », etc.

2. *Op. cit.*, p. 50.

3. *Ibid.*, p. 81.

4. Nous nous permettons de renvoyer à un chapitre (intitulé *La doctrine de Ronsard et les poètes chrétiens*) de notre livre, sous presse, sur l'*Influence de Ronsard sur la poésie française* (1550-1585).

Digitized by Google

André de Rivaudeau, jeune Poitevin fort instruit, petit-fils, par sa mère, du grand Tiraqueau, fils d'un valet de chambre de Henri II, qui avait salué un des premiers, dès 1550, les odes du Vendômois[1], devait faire représenter en 1561, à Poitiers, une tragédie d'*Aman* et publier cinq ans plus tard des *Œuvres poétiques*. Son pamphlet contre la Pléiade, où brille, à plusieurs reprises, une vraie flamme junévile, est en même temps une « défense et illustration » de la poétique chrétienne de son ami Albert Babinot :

André de Rivaudeau à Honorat Prevost, gentilhomme poitevin.

C'est vous, mon Honorat, c'est vous que je veus faire juge de la *cause que j'ai entreprise* tant de nostre commun amy Babinot, que de *tous ceus qui nagent en mesme bateau*[2]. Car je m'assure que où elle sera aprouvée par vostre jugement, malaisément un autre la me fera trouver mauvaise. Vous verrés doncque le saint ouvrage de cet homme de bien que vous trouverrés autant excellent qu'autre que Parnasse ait encores enfanté à nostre France. Le sujet en est incomparable, la rythme[3] autant riche de beaus termes que plaisante, pour la gentilesse et douceur de la cadence. Le faste presumptueus, et l'enflure qui vous a tant ofensé en quelques Poëtes, ne vous y ennuira point. Car mon Babinot qui est homme de singulière modestie, a toujours hay la laide arrogance de ces braves, a fuy le venteus et magnifique appareil du langage, s'est moqué de la sote afection des plus rares mots et éloignés du vulgaire, et a mesprisé ceus qui monstrent par leurs escrits qu'ils ont opinion que bien dire est parler mal intelligiblement[4]. Qui fait que vous ne reconoitrés rien en lui que de populaire et trivial, et jugerés qu'il excelle en ce qu'il représente tresfamilierement au menu populace, ce qui estoit assés obscur aus

1. Dans un sonnet imprimé en tête du *Ier Livre des Odes*.

2. Nous avons souligné les mots qui marquent, dès le début, la volonté de Rivaudeau d'entreprendre une croisade contre le paganisme des poètes.

3. Cf. Du Bellay (*Deffence et Illustratton*, livre II, ch. 8) : « Les vers, encores qu'ilz ne finissent point en un mesme son, généralement se peuvent appeller rythme... »

4. Toute cette tirade est dirigée contre la nouvelle école littéraire.

Digitized by Google

plus grans personnages[1]. Mais ces coiffeurs de marotes traitent un léger, inutile, et aisé argument si obscurement, que ceus mesmes qui ont esté quelques fois abreuvés des songes qu'ils raportent, les entendent un peu moins qu'au paravant. De façon que le fruit qu'ils reçoivent de leurs escrits, est qu'ils ne sont point entendus[2], ou s'ils le sont de quelques uns, et en quelques endroits de leurs livres, il vaudroit quasi mieus qu'ils ne le feussent point, tant pour le bien et profit de celui qui list, que pour l'honneur de celui qui l'a escrit. Car que sert l'incaeste rafraichi d'un Dieu luxurieus[3], que de tresmauvais et trespernicieus exemple? Et que sont-ce que les raports de tant de monstrueuses impudicités sinon autant de traits d'une plus que païenne et capitale impiété? Je ne dirai point que c'est une tresimpertinente chose d'eventer toutes les folles et paillardes resveries, que leur cerveaus pertuisés ont conceues pour une amour deshonneste et meschante, et que toutes ces fadesses sont autant de tesmoignages de leur peu de religion. Je l'ose dire ainsi, pource que leurs livres en font foi, et qu'il n'y a point de doute, et y suis contraint par la juste douleur que sent tout homme craignant Dieu, de ce que les beaus esprits de nostre jeunesse sont enladrés et empunaisis par la contagion de farcin de leurs escrits irréligieus. Je dis cecy n'ignorant point que la vérité est tousjours suivie d'une haine despite, mesment ces hommes si peu consciencieus que ceus là. Et qui davantage cuidoint estre au dessus du vent, qui souloint tyranniser sur le coupeau de Parnasse ceus qui y aportent des

1. Rivaudeau parle en marotique lorsqu'il loue un poète d'être « populaire et trivial ».

2. Dans le *Solitaire premier, dialogue de la Fureur poëtique*, Pontus de Tyard (en 1552) fait parler un adversaire des novateurs : « Si par estranges façons de parler vous taschez d'obscurcir et ensevelir dans vos vers vos conceptions tellement que les simples et les vulgaires, qui sont... hommes de ce monde comme vous, n'y peuvent recognoistre leur langue, pour ce qu'elle est masquée et déguisée de certains accoustremens estrangers, vous eussiez encor mieux fait, pour atteindre à ce but de non estre entendu, de rien escrire du tout » (éd. M. Lav., p. 227). Et Peletier dit franchement, dans son *Art poëtique* (Lyon, 1555, p. 48) : « Comme nous avons dit la clarté être le plus insigne ornement du poème, ainsi l'obscurité se contera pour le premier vice. Car il n'y a point de différence entre ne parler point et n'être point entendu. »

3. Rivaudeau désigne Jupiter. Rafraîchi prend ici le sens de renouvelé.

Digitized by Google

levres soiveuses et les degoutoint d'injures et menaces apres s'estre entrecouronnés et entregrattés asnierement[1] prenans de leurs temeraires mains ce qu'ils devoient atendre des sobres jugemens des autres. Qui doutent que ceus là ne portent impatiemment d'estre hagardés par un inconnu, n'aiant encores ataint le vintiesme de son age, né en un païs qui est sur les lisières de la mer d'ignorance[2], et frais-ecloz, diront-ils, des entre-mondes d'Epicure? Ceus di-je qui se sont promis des leurs premiers vers une immortalité, desquels la renommée a plus d'une fois franchi les bornes de nostre Europe, ceus qui sont de ce climat tant heureus, si fertile de bons esprits, où il ne faut que penser estre savant pour l'estre incontinent. Si faut-il qu'ils en passent par là, et fussent ils des Archiloques, ou Timons Hipponactiques[3], pour vomir contre moi autant d'Iambes et Scazons[4] que leur furieuse rage en debouillera. Car ils n'auront pas affaire à un lasche Lycambe, ni a des peintres couars et effaeminés. Je ne leur cederai point en si juste cause qui m'est commune avec tous les bons, et avec Dieu mesmes. Je leur tiendrai contrecare, mon Honorat, si ce n'est en vers, car je ne suis pas Poëte comme eus, et ne le veus point estre, ce sera de la sorte que je les deffie, et si la parolle me defaut en ceste façon d'escrire, j'aurai recours à mon naturel ramage : Vrai est que je n'aurai pas affaire à tous, car il y en a de bons et saints que j'aime et estime, mais à ceus seulement qui tressailleront quant je leur chatouillerai leur chancreuse roigne. Car comme j'ai dit, je me soucie fort peu comment ils le porteront, n'attendant d'eus autre chose que ce qui se peut attendre de ceus qui ont mis toute honte et crainte de Dieu en l'arriere-poche pour s'abandonner à toute espèce de vice. Quelcun

1. Dans un sonnet des *Regrets* (publié en 1558), Du Bellay invective contre les « sots », les « petits gallands » qui blâment l'habitude qu'ont prise les deux chefs de la Pléiade d'échanger des louanges, et

> Disent, voyant Ronsard et Bellay s'entr'escrire,
> Que ce sont deux muletz qui se grattent le dos...
>
> (Éd. M. Lav., II, 329.)

2. Allusion ironique au dédain des novateurs pour leurs prédécesseurs français, tous enveloppés par les ténèbres de l'ignorance.

3. Il s'agit de Timon le Misanthrope, célèbre pour la haine qu'il portait aux Athéniens, ses compatriotes.

4. On sait que ce mot désigne des ïambes « boiteux », terminés par un spondée.

Digitized by Google

s'est servi de l'Italie pour franchise de sa tresmechante ame[1]. Dieu veille que celles des autres soint de meilleure paste. Je sai qu'un autre a fait de l'hypocrite et du bigot en la ville que l'on tient pour la plus deplorée de l'Europe[2]. Et sans alleguer leurs faits particuliers, ne sont-ils pas tous homicides d'une infinité d'ames qu'ils ont debauchées tant d'hommes que de femmes, desquelles ils ont seduit les chastes cœurs par le poison de leurs traistres et captieus hameçons[3]? Il faut doncques qu'ils s'attendent, s'ils meprisent mon saint avertissement, et continuent, s'il y a un Dieu comme il y a punisseur des mechancetés, d'estre, quoi qu'il tarde, sujet de la fureur et vangeance divine. Car si elle redemande de nos mains le sang epanché pource que celui qui s'est tant oublié, a outragé l'image de ce grand Seigneur, quelle peine doivent esperer ceus qui auront offencé la partie de laquelle nous symbolisons davantage à la divinité? Je ne sai comment, ni de quel droit ils osent cela en la Chrestienté, veu que les paiens ne l'ont point enduré en leurs Républiques. Car les Atheniens ont condamné Homere comme insensé à amende de nonante Drachmes[4], sachant bien que quand (outre ce que la discipline domestique est de soi assés mauvaise, et la vie des Citoiens molle et delitieuse) les Poëtes se fourrent au travers, ils relaschent aisément les plus roides nerfs de la vertu. Et cestuy fut le moien que Cyrus emploia pour desaguerrir et effeminer les Lydiens qui avoient bien esté les plus vaillans et belliqueus hommes du monde. Car il leur commanda d'estre chantres et poëtes. Par là mesmes Phalaris[5], Denis le tyran, et Neron sont devenus

1. Du Bellay a séjourné à Rome de 1552 à 1557, Magny de mars 1555 à octobre 1556; Belleau a pris part à l'expédition de Naples en 1556 et 1557; mais je croirais plutôt que l'auteur désigne ici Muret, qui dut quitter la France, sous l'inculpation de pédérastie, et gagna l'Italie. Notons que les épigrammes traduites du grec qui succèdent aux *Folastries*, dans le *Livret* de 1553, sont dédiées à Muret.

2. S'agit-il de Genève, où Bèze, dès 1548, a « fait de l'hypocrite et du bigot »?

3. On se rappelle que la même accusation revient à satiété dans la *Philippique* de Macer.

4. Cette légende, dont la première mention se trouve, je crois, dans les lettres de Daretus, est mentionnée aussi par Tertullien dans son *Apologétique* (XIV).

5. Phalaris fut tyran d'Agrigente de 565 à 549.

Digitized by Google

moins que demy-hommes. Car ils n'ont jamais eu faute de Poëtes flatereaus, et ont fait eus-mesmes profession de cette art, qui est bien la plus ruineuse qu'il est possible quand on en abuse. Et c'est pourquoi nos hommes ont esté frustrés de l'esperance par laquelle ils devoroient les Eveschés et les Abayes, comme Vautours beans apres la proye. Car ilz ont affaire au meilleur et plus vertueus Roi qui ait jamais esté, qui ne rassasiera point leurs gorges insatiables de ce dont ils l'importunent si fort, pour l'avoir si peu mérité. Ils n'en doivent non plus attendre de Messeigneurs les Cardinaus[1], ni mes Dames, de qui la sainteté ne leur demande point, mais plustost a desagreables les monstrueux prodiges de ces fables paillardes. Mais je retournerai aus exemples pour ajouster que Platon a chasse de la Republique[2] qu'il a devisée en la perfection qu'elle pouvoit estre, les Poëtes, voulant entretenir ses Citoiens en une vie entiere, non souillée, et incorrompue. Ce qui ne se peut faire au milieu des lassifs et impudiques Poëtes. Entre les Romains Caton reprocha à Marc le Noble, qu'il en avoit fait venir en la province. Il y en a toutefois eu entre les paiens mesmes quelques-uns saints et profitables comme Theognis[3], Phocylide[4], et beaucoup d'années apres Lucrece[5]. Depuis la chrestienté nous a donné Pontan[6], Hierosme Vida Evesque[7] qui a

1. Depuis quelques années, cependant, Ronsard avait trouvé une protection efficace auprès du cardinal de Châtillon, Odet de Coligny.

2. B. Aneau, dans son *Quintil* (*Deffence*... éd. Chamard, p. 168), mentionnait déjà la sentence de Platon contre les poètes.

3. On comprend que Rivaudeau cite Théognis de Mégare, à cause du caractère moral et didactique de sa poésie. Un grand nombre de ses vers sentencieux, isolés du contexte, ont servi à former des recueils d'extraits dont les Athéniens firent grand usage pour l'éducation des jeunes gens.

4. Phocylide est en propre terme un gnomique, qui met en vers des préceptes de morale.

5. Il est un peu étonnant de rencontrer ici le nom de Lucrèce. Sans doute, le poète des *De Natura rerum* poursuit aussi un but moral et veut délivrer les hommes de la crainte des dieux, mais on se demande jusqu'à quel point sa doctrine pouvait plaire à un chrétien comme Rivaudeau.

6. Pontano (1426-1503); ses poésies latines parurent au début du XVIe siècle et la plupart traitent des sujets didactiques (*Météores*, *Mania, sive de stellis libri V*, etc.).

7. Vida (1480-1560), autre poète didactique, qui célébra en latin le ver à soie, le jeu d'échecs, et composa un *Art poétique* (1527).

Digitized by Google

escrit une Christiade, Marc Antoine Flamine[1], le Neapolitain Sannazar[2], et s'il y en a quelques auquels nos François ne veulent aucunement ressembler.

Car outre ce que leurs vers ont ceste lourde et aparente tasche, que j'ai desja tant de fois remerquée, ils n'ont au demeurant comme rien de bon, les inventions les plus froides du monde, toutes desrobées fort lourdement, et en lieus aisément apercevables, et tresmal accommodées. Mais ils les savent deguiser d'une si friande et savoureuse sauce, qu'ils eblouissent et sillent les yeus des plus avisés, et sont en quelque estime sans le meriter. Ils sont doncques de primeface assés magnifiques et apparens, mais si vous les examinés au prix des anciens, ce n'est qu'eau[3]. Ils ressemblent la corneille larrone d'Horace, ou l'Iole d'Hercueil qui effroia un faune, armée des despouilles du Lion[4], ou l'asne de Cumes qui epouventoit les hommes tout ainsi, ou un oignon pourry, ou somme toute je ne sçai quoi de fort contraire au Silene d'Alcibiade[5]. Afin que je ne die qu'ils changent plus souvent d'opinion que de robe en ce qu'ils affectent tantost le melancolique Megretisme[6], tantost ils le fuient, se postans aussi peu constamment

1. M. A. Flaminius, autre poète néo-latin, né en 1498; on a de lui des *Psalmi et Hymni*, des *Carmina de rebus divinis* (dédiés à Marguerite de France, sœur d'Henri II, et protectrice de Ronsard et Du Bellay) et d'autres poésies profanes.

2. On connaît le succès de l'*Arcadia*, roman pastoral en prose mêlée de vers, publié en 1502 et que l'on édita soixante fois au XVIe siècle.

3. Étienne Pasquier, le premier, osera dire sérieusement que Ronsard, en quelques passages, a non seulement égalé, mais surpassé les grands Anciens (éd. 1723, t. I, col. 727).

4. L'aventure d'Iole est racontée au long par Ronsard dans son poème *Le satyre* (1569; éd. citée, V, 70).

5. Socrate, dans le *Banquet*, est comparé par Alcibiade à Silène; « contraire au Silène d'Alcibiade », c'est-à-dire décevant, plus beau à l'apparence qu'en réalité.

6. L'*Avertissement au lecteur* de Ronsard (en 1550; éd. citée, VII, 9) commençait ainsi :

« J'avoi delibéré, lecteur, suivre en l'orthographe de mon livre, la plus grand part des raisons de Louis Meigret, homme de sain et parfait jugement, qui a le premier osé desseiller ses yeus pour voir l'abus de nostre écriture, sans l'avertissement de mes amis, plus studieus de mon renom que de la vérité... » On voit que le poète donne lui-même la raison qui l'empêche d'accepter pratiquement la réforme proposée par Meigret, bien qu'il l'approuve en théorie.

Digitized by Google

en tout le reste. Voilà le jugement que je fais d'eus avec vous et la plus saine partie des hommes. Mais s'ils veulent emploier leurs heureux esprits plus heureusement, comme ils peuvent s'ils se depouillent du fier orgueil qui les aveugle et enfle d'une vaine gloire, s'ils escrivent plus saintement et subsantieusement, ils se peuvent assurer que je contrechanterai ce que j'ai dit, je palierai ce qu'ils ont fait, disant qu'ils ont jetté leur gourme, qu'ils ont donné cela à leur jeunesse, et excuserai une faute irréparable en des hommes quasi abandonnés des Médecins, et desquels je tournerai l'amendement à miracle. Au demeurant je leur conseille de n'avoir point de honte de suivre la trace de nostre Babinot, et rebattre l'aire qu'il a battue premier. Car il ne sera marri d'estre devancé en chose si sainte, si quelcun profite plus que lui à la chose publique. Ils en verront pour cette heure ce premier livre qui sentoit quasi le rance en un coffre moisi où il gisoit depuis quatre longues années à la discretion des taignes. Je l'ai quasi ravy des poings de l'aucteur premier qu'il l'eust suffisamment reveu, choisissant qu'il profitast aucunement à la chrestienté plustost que davantage plus tard. Par quoy si le suget est peu accommodé aus affaires des dernières années, ils en verront un second qui surpassera l'ancienneté. Au reste je vous adresse ce discours, mon Honorat, comme au Phœnix de mes amis, de qui j'estime plus l'amitié, que la faveur d'un bien grand seigneur. Et non seulement pour ce regard là, mais pource que j'eusse malaisément trouvé un plus sufisant juge de ce différent. Je vous eusse fait pareille faveur au Commentaire Graec que je vois mettre en lumiere (si mes amys le permettent) si le lien dont je suis serré autrepart n'eust fait celui vous praevenir envers lequel il faut que je me desendebte de partie d'obligation qu'il a sur moi. A Dieu. De Poitiers, ce xv fevrier 1559.

Dans ces lignes, Ronsard n'est point nommé, mais il est bien le principal responsable : la préface qui précède est accompagnée, en effet, d'une épître en alexandrins, tout entière dirigée contre les « poëtastres enflés » qui méprisent le naturel, traitent Marot de rimeur sous prétexte qu'ils savent « force grec » et qu'ils connaissent « la loy des pindariques vers ». « Otez-leur du poing leurs fables

Digitized by Google

sans profit », dit Rivaudeau, « leur rime sera froide... » Et tout finit par l'éloge du « saint Poëte de la Cour » :

> ... O Mellin bien heureus
> L'honneur de nostre temps, si mes vers vicieus
> Ne peuvent mériter d'eus-mesmes à consuyvre
> Les vieus siecles, je pense eternellemeut vivre
> En faveur de ton nom...

Dernier écho de la querelle du Louvre!

*
* *

Nous avons voulu seulement mettre sous les yeux des lecteurs des textes significatifs, et notre conclusion sera très brève. Disons cependant qu'une circonstance curieuse, dont nous rendrons compte ailleurs avec quelques détails, nous empêche de considérer André de Rivaudeau comme l'adversaire-type des grâces « païennes » de la Pléiade. On a pu voir que le thuriféraire de la *Christiade*, à la dernière page de sa préface, se ménageait une sorte de retraite : il reconnaissait aux nouveaux poètes un « heureus esprit » et il leur conseillait d'écrire à l'avenir « plus saintement et subsantieusement ». Si étrange que cela paraisse, Rivaudeau, après quelques années, s'efforça de faire oublier ses premières attaques et chanta une véritable palinodie. Dans les *Œuvres poétiques* de 1566, l'épître en l'honneur de Saint-Gelays devient une épître en en faveur de Ronsard, soigneusement distingué de ses imitateurs médiocres, et c'est à peine si l'on relève encore, de-ci de-là, des traces des anciennes répugnances de l'étudiant poitevin.

Il importait de mentionner ici la volte-face de Rivaudeau, parce qu'elle permet de réduire à une plus juste mesure les violences qui éclatent dans le pamphlet de la *Christiade*. La vie enseigne l'indulgence, la prudence, et le temps des belles colères est souvent le temps de la jeunesse. Mais pourtant ces deux opuscules, celui de Rivaudeau et la *Philippique* de Jean Macer, ont une valeur en

Digitized by Google

quelque sorte collective, et nous révèlent un état d'esprit que l'on ne soupçonnait guère. Il est fort possible que les auteurs, pour des motifs qui nous échappent, exagèrent leur indignation. Il y a beaucoup de littérature chez ces pamphlétaires qui prétendent s'attacher à la vérité seule. Mais ni l'un ni l'autre n'eussent parlé s'ils n'avaient pensé recueillir autour d'eux des approbations. Macer a trouvé sans doute des compagnons, sur le chemin d'Hercueil, pour l'encourager à écrire sa diatribe; quant à Rivaudeau, nous l'avons vu, il prétend exprimer le sentiment des « bons », de « la plus saine partie des hommes ». Et tous deux s'accordent, à l'insu l'un de l'autre, vraisemblablement, pour stigmatiser la licence et l'impiété qui s'étalent sans honte dans les écrits de ces nouveaux génies, que d'aucuns adorent comme des dieux. Nous savions bien que les admirateurs de la Pléiade étaient légion aux approches de 1560; nous savions moins qu'à Paris comme à Poitiers, on rencontrait des parlementaires, des écoliers, des honnêtes gens qui se souciaient de morale plus que de littérature et voyaient en Ronsard un « corrupteur de la jeunesse ».

Cette réaction naturelle du sentiment chrétien n'eut pas besoin, pour naître, d'un prétexte « politique », et, en l'an 1639, le *Berger extravagant* de Charles Sorel témoignera encore de l'antipathie profonde d'une partie de la bourgeoisie catholique pour le « paganisme » de la Pléiade.

Marcel Raymond.

Digitized by Google

MÉLANGES

MONTAIGNE ET LUCRÈCE

1. La Beauté littéraire. — 2. La Morale. — 3. La Philosophie. — 4. La Physique. — 5. Montaigne contre Lucrèce. — 6. La Fantaisie de Montaigne. — 7. Conclusion[1].

De tous les écrivains du XVIe siècle, Montaigne est celui qui a le plus emprunté à Lucrèce. On relève dans les *Essais* cent quarante-neuf citations tirées du *de Natura rerum*, donnant au total quatre cent cinquante-quatre vers. Le premier livre contient quarante-deux citations avec cent dix-sept vers; le deuxième livre quatre-vingt-quatorze citations avec trois cent six vers. L'*Apologie de Raymond Sebond* compte dans ce total pour soixante-quatorze citations et deux cent quarante-trois vers. Le troisième livre renferme treize citations et trente et un vers. Ces chiffres ont leur éloquence : Montaigne a cité plus d'un seizième de l'œuvre de Lucrèce, et c'est très remarquable. Les citations les plus nombreuses sont empruntées au livre III (un neuvième) et au livre IV (un dixième); les livres V et II lui fournissent encore un total respectable de vers; il a très peu demandé aux livres I et VI. — De quarante-huit dans l'édition de 1580 les citations passent au nombre de quatre-vingt-dix-sept dans celle de 1588; l'édition de 1595 ne compte qu'une citation de plus et encore Montaigne ne l'a-t-il pas empruntée directement à Lucrèce. C'est ainsi que lu et utilisé abondamment de 1572 à 1588, le *de Natura rerum* est à peu près délaissé par lui dans la dernière partie de sa vie, à l'âge cependant où les lectures graves doivent plaire davantage.

L'édition dont usait Montaigne ne nous est point parvenue. Nous avons son Homère, son Plutarque, son Quinte-Curce, son Térence, son Virgile; mais si nous n'avons pas son Lu-

1. Voir *Revue du Seizième siècle*, 1925, p. 157-161.

Digitized by Google

crèce, du moins savons-nous qu'il suit l'édition de Lambin, la première, celle de 1563, et non celle de 1565[1].

Si nous laissons de côté Plutarque et Sénèque, qui ont fourni à Montaigne une bonne partie de sa substance, Lucrèce est après eux l'auteur le plus fréquemment invoqué par lui, bien plus souvent que les Pères de l'Église, plus souvent même qu'Ovide (72 citations) et Virgile (116). Rappelons aussi que trois citations de Lucrèce figuraient sur les travées de la « librairie ».

Cet usage que Montaigne fait du *de Natura rerum* a lieu de nous surprendre. Comment le scepticisme et la nonchalance de l'un ont-ils pu se bien trouver du prosélytisme et de l'ardeur de l'autre? Quelle ressemblance entre le sourire de Montaigne et l'âpreté de Lucrèce? Et la poésie du *de Natura rerum*, si sévère, si raide, si hautaine, comment a-t-elle pu s'accorder avec la prose des *Essais*, ondoyante, chatoyante et diverse? Nous ne pourrons résoudre ce problème qu'en examinant avec soin dans quelles dispositions d'esprit et dans quel sens Montaigne a étudié Lucrèce, et quels services il lui a demandés.

1. — Il apparaît d'abord que la valeur littéraire du poème de Lucrèce a exercé un véritable charme sur Montaigne. On peut être un délicat, un raffiné, un ami des trouvailles ingénieuses d'expression et des subtiles alliances de mots, bref on peut être doué d'un goût exquis, et pourtant ne pas être fermé à la haute poésie. Certaines natures sont assez riches pour unir le grand goût au bon goût, et Montaigne était une de ces natures abondamment favorisées et curieuses de tous les genres de beautés. Les jolies fleurs dont Sénèque émaille son style, ses *flosculi*, ses traits, ses *lumina ingenii*, ses comparaisons à la fois recherchées et familières n'étaient point pour lui déplaire; mais il était transporté à des hauteurs insoupçonnées par l'Invocation à Vénus ou par la prosopée du IIIe livre, où la Nature intente une action à l'Homme qui ne veut pas mourir, par toute cette poésie « qui ravit et ravage ». Aussi avant le XIXe siècle nul mieux que Montaigne n'a su parler de Lucrèce. Dans le chapitre *des Livres* (II, 10), ce chef-d'œuvre de la critique impressionniste, où un homme d'esprit, affranchi de

1. Voir Pierre Villey, *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*, t. I, p. 169-171.

Digitized by Google

toute doctrine préconçue, nous dit simplement ce qu'il ressent à la lecture des grands écrivains anciens et nouveaux, Montaigne a beau vouloir se cramponner au préjugé de son temps pour maintenir très forte son admiration à Virgile, on devine qu'il se contraint pour ne pas lui préférer Lucrèce : « Il m'a toujours semblé qu'en la poésie Virgile, Lucrèce, Catulle et Horace tiennent de bien loing le premier rang; et signamment Virgile en ses Georgiques, que j'estime le plus accomply ouvrage de la poésie...; et le cinquiesme livre de l'Aeneïde me semble le plus parfait... Ceulx des temps voisins à Virgile se plaignoient de quoy aulcun luy comparoient Lucrèce : je suis d'opinion que c'est à la vérité une comparaison inégale; mais *j'ay bien à faire à me r'asseurer en cette creance*, quand je me treuve attaché à quelque beau lieu de ceulx de Lucrèce... J'estime que les anciens avoient encore plus à se plaindre de ceulx qui *apparioient* Plaute à Térence (cettuy cy sent bien mieulx son gentilhomme) que Lucrèce à Virgile. »

Cette page est déjà fort élogieuse pour Lucrèce; mais il y a mieux encore. Ayant à parler *sur des vers de Virgile* (III, 5), au tableau de séduction toute conjugale exercée par Vénus sur Vulcain Montaigne préfère comme plus sortable la jouissance dérobée d'elle et de Mars :

> Belli fera moenera Mavors
> Armipotens regit, in gremium qui saepe tuum se
> Reiicit, aeterno devinctus vulnere amoris...;

et il ne peut s'empêcher de commenter les beaux vers voluptueux de Lucrèce : « Quand je rumine ce *rejicit*, *pascit*, *inhians*, *molli*, *fovet*, *medullas*, *labefacta*, *percurrit*, et cette noble *circumfusa*, mère du gentil *infusa*, j'ay desdaing de ces menues poinctes et allusions verbales qui nasquirent depuis... Ce n'est pas eloquence molle, et seulement sans offense : elle est nerveuse et solide, qui ne plaist pas tant, comme elle remplit et ravit; et ravit le plus les plus forts esprits ». Montaigne était de ces forts esprits. L'homme qui écrit ainsi avait en lui le pressentiment de la grande poésie, il était capable de goûter Lucrèce, du moins en partie, et mieux qu'on ne savait faire autour de lui. Songez que, pendant 250 ans et plus, le grand poète, le modèle et le parangon restera Virgile et que Lucrèce lui sera entièrement sacrifié. Le seul Montaigne au XVIe siècle s'est trouvé pour nous dire qu'il a de la peine à se rassurer sur

Digitized by Google

la supériorité de Virgile, quand il se trouve attaché à quelque belle page de Lucrèce.

2. — La morale de Lucrèce, elle aussi, sur bien des points pouvait plaire à Montaigne. Tous deux ils dénoncent l'*inégalité qui est entre nous* (I, 42), l'inconstance de nos désirs, notre chagrin contre le temps présent, nos plaintes au sujet des saisons, et tous deux ils estiment que les hommes, par leur propre faute, ne goûtent aucun plaisir qui soit pur, et cela parce qu'ils ne savent pas modérer leurs désirs, et qu'ils s'éloignent de la nature si peu exigeante :

Nonne videmus
Nil aliud sibi naturam latrare, nisi ut quoi
Corpore sejunctus dolor absit, mente fruatur
Jucundo sensu, cura semotu' metuque[1] ?

L'un et l'autre reconnaissent que les mêmes passions agitent les grands et les petits; que l'Empereur, dont la pompe nous éblouit, vu derrière le rideau, « n'est rien qu'un homme commun, et, à l'adventure, plus vil que le moindre de ses subjects... La coüardise, l'irrésolution, l'ambition, le despit et l'envie l'agitent comme un autre... Le soing et la crainte le tiennent à la gorge au milieu de ses armées :

Re verâque metus hominum, curaeque sequaces,
Nec metuunt sonitus armorum, nec fera tela;
Audacterque inter reges rerumque potentes
Versantur, neque fulgorem reverentur ab auro[2]. »

Mais ce ne sont là des lieux communs sur lesquels vraiment il était facile de se rencontrer et de se comprendre.

Lucrèce fournit aussi à Montaigne un certain nombre de remarques touchant l'Amour et les femmes, et Montaigne est un homme du XVIe siècle, ami des détails piquants et acidulés, friand des histoires gaillardes; il n'a pas l'habitude de faire la mijaurée; il a, comme il dit, « la bouche effrontée ». Aujourd'hui nous sommes plus réservés; nous sourions d'abord en le voyant noter à la suite de Lucrèce le soin que prennent les femmes pour nous « refuser l'entrée de leur cabinet avant qu'elles soyent peinctes et parées pour la montre publique[3] »;

1. Voir *Essais*, I, 42.
2. *Ibid.*
3. II, 12.

Digitized by Google

mais nous sommes déjà un peu inquiets lorsqu'il nous montre comment la volupté même cherche à s'irriter par la douleur et nous rappelle les marques que laissait à ses amants Flora la courtisane :

> Quod petiere, premunt arctè faciuntque dolorem
> Corporis, et dentes inlidunt saepe labellis[1].

Enfin, notre réserve moderne ou notre hypocrisie s'effarouche quand il parle de la façon la plus naturelle de s'accoupler ou des gestes indiscrets des femmes[2].

Contre la passion amoureuse, Montaigne nous recommande un remède qui nous semble à la fois cynique et naïf : il n'est, dit-il, qu'à « rompre l'amour », et cela par des diversions toutes physiques : « De peur qu'il vous gourmande et tyrannise, affoiblissez le, sejournez le, en le divisant et divertissant ». Là encore un vers de Lucrèce vient au secours de Montaigne :

> Coniicito humorem collectum in corpora quaeque[3].

Mais le conseil ne sera jamais admis par ceux qui aiment d'une ardeur généreuse. Sans doute, Lucrèce consacre à l'amour physique de longues pages qui sembleront souvent indécentes aux hommes du XVIIe et du XVIIIe siècle, et Montaigne se contente de suivre Lucrèce; mais il existe entre eux une grande différence : Lucrèce traite de l'amour en physiologiste, d'après les lumières de son temps; il en traite scientifiquement. Montaigne parle de l'amour en se jouant, sans reconnaître le sérieux de cette passion, il la tournerait volontiers à la polissonnerie, et, citant Lucrèce, il le rapetisse.

Sur la Mort, Montaigne s'arrête à plusieurs lieux communs en compagnie de Lucrèce. Il constate *qu'il ne faut juger de nostre heur qu'après la Mort*[4] et il mêle cette idée à cette autre, que notre dernier jour doit juger de toutes nos années; alors le masque tombe : « A ce dernier rolle de la Mort et de nous, il n'y a plus que feindre, il faut parler François, il faut montrer ce qu'il y a de bon et de net dans le fond du pot :

> Nam verae voces tum demum pectore ab imo
> Eiiciuntur, et eripitur persona, manet res. »

1. Voir *Essais*, II, 15.
2. II, 12.
3. III, 4.
4. I, 19.

Digitized by Google

Il déplore, lui aussi, que *nos affections s'emportent au delà de nous*[1] et que nous pleurions par anticipation sur un cadavre, le nôtre, qui sera désormais insensible, guéri de toute souffrance et de toute volupté :

Sed facit esse sui quiddam super inscius ipse...

Et même il nous arrive d'attribuer à nos reliques quelques vertus singulières, empêchés que nous sommes de consentir à mourir tout entiers.

Mais voici qui nous touche davantage aux moelles : *que philosopher c'est apprendre à mourir*[2]. Montaigne emprunte ses arguments au IIIe livre de Lucrèce : « Pourquoy craindrions nous de perdre une chose, laquelle perdüe ne peut estre regrettée...? C'est pareille folie de pleurer de ce que d'icy a cent ans nous ne vivrons pas, que de pleurer de ce que nous ne vivions pas il y a cent ans »; et en des pages célèbres il refait le discours de la Nature à l'Homme : « Sortez, dit-elle, de ce monde, comme vous y estes entrez. Le mesme passage que vous fites de la mort à la vie, sans passion et sans frayeur, refaites le de la vie à la mort. Vostre mort est une des pièces de l'ordre de l'univers; c'est une pièce de la vie du monde,

inter se mortales mutua vivunt
Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Changeray-je pour vous cette belle contexture des choses? Tout ce que vous vivez, vous le desrobez a la vie; c'est a ses despans... » A son tour il nous chante le *eadem sunt omnia semper*; toujours et partout, c'est la même chose : « Si vous avez vescu un jour, vous avez tout veu. Un jour est égal à tous jours. » Il a beau mêler aux raisonnements de Lucrèce les subtilités de Sénèque, et trop allonger ce fort et émouvant discours, Lucrèce ici soutient sa prose, l'anime et la rehausse. Eh bien, malgré tout, la différence est profonde entre Lucrèce et Montaigne : l'un a cru qu'il pouvait vaincre chez l'homme cette crainte de la mort, l'autre n'a pas la même assurance; ce que nous pouvons faire de mieux, dit-il, « en la maniant et repassant, au long aller, c'est de l'apprivoiser », ou mieux de nous apprivoiser à elle. Nous nous dirons aussi, toujours pour

1. Voir *Essais*, I, 3.
2. I, 20.

Digitized by Google

nous consoler, que la nature nous prête la main dans ce passage difficile : ou bien la mort est si rapide que nous avons à peine le loisir de la craindre, ou bien la maladie nous fait entrer dans quelque dédain de la vie, à mesure que nous en perdons l'usage et le plaisir. « Plusieurs choses nous semblent plus grandes par imagination que par effect »; la mort, comme la maladie, est peut-être une de ces choses-là. Enfin, Montaigne estime que l'agonie n'est pas accompagnée de connaissance ni de souffrance, et que ceux qui en sont là « ne sont pas fort à plaindre ». Et pour appuyer son opinion, il cite les vers où Lucrèce nous peint le malheureux épileptique qui écume, gémit et frissonne[1]; et cependant nous voilà loin de Lucrèce...

En somme, Montaigne traite-t-il de la Mort; il emprunte alors de nombreux vers au IIIe livre du *de Natura rerum;* mais il en reste à des idées très simples et bien humaines, les nôtres, celles des *stulti*, des non-philosophes : si nous croyions vraiment en l'immortalité, « ces grandes promesses de la béatitude éternelle, si nous les recevions de pareille authorité qu'un discours philosophique, nous n'aurions pas la mort en telle horreur que nous avons :

> Non iam se moriens dissolvi conquereretur;
> Sed magis ire foras vestemque relinquere, ut anguis,
> Gauderet, praelonga senex aut cornua cervus

Je veulx estre dissout, dirions-nous, et estre avecque Jésus-Christ[2] ».

Voilà une façon de penser peu chrétienne, et voici maintenant un sentiment peu lucrétien. Après avoir dit que philosopher c'est apprendre à mourir, et nous avoir parlé excellemment de la préméditation de la mort, il finit par conclure qu'on se peut, par usage et par expérience, fortifier contre les douleurs, la honte, l'indigence et tels autres accidents; « quant à la mort, nous ne la pouvons essayer qu'une fois; nous y sommes tous apprentifs quand nous y venons », et pas un, même des plus malins, n'est revenu nous en dire des nouvelles :

> nemo expergitus extat
> Frigida quem semel est vitaï pausa sequuta[3].

1. Voir *Essais*, II, 6.
2. II, 6.
3. II, 6.

Digitized by Google

Dans ce domaine, Montaigne a donc usé aussi bien de Lucrèce que de Sénèque, en éclectique, il leur a emprunté des pensées et des citations; mais, selon sa méthode ordinaire, il finit par penser à sa façon. En vérité, Montaigne n'a trouvé aucun remède à la crainte de la mort. Au fond Lucrèce a peut-être redouté la mort tout autant que Montaigne; mais dans son zèle généreux, de cette angoisse qui l'étreignait il a voulu délivrer les autres hommes : âprement, passionnément, il a cherché le remède; et non sans orgueil il a placé dans la science la sérénité de la pensée; l'homme qui *sait* est guéri de toutes les terreurs. Montaigne n'atteint pas ces sommets; il est plus près de Sénèque que de Lucrèce; et l'on peut dire que ce beau troisième livre, ce livre ironique, émouvant, tragique, n'a pas laissé dans les *Essais* une empreinte plus profonde que les Lettres à Lucilius. Après avoir lu le chapitre de Montaigne nous avons hâte de retourner à Lucrèce.

Montaigne admet de bon cœur que le souverain bien est la volupté; il raille les philosophes qui prétendent le contraire : même quand ils vantent la vertu, c'est encore la volupté qu'ils recherchent : « Du vray, ou la raison se mocque, ou elle ne doit viser qu'à nostre contentement, et tout son travail tendre en somme à nous faire bien vivre, et à notre aise, comme dict la Saincte Escriture. Toutes les opinions du monde en sont là, que le plaisir est nostre but, quoy qu'elles en prennent divers moyens; autrement on les chasseroit d'arrivée : car qui escouteroit celuy qui pour sa fin establiroit nostre peine et mesaise? Les dissentions des sectes philosophiques, en ce cas, sont verbales... Quoy qu'ils dient, en la vertu mesme le dernier but de nostre visée c'est la volupté. Il me plaît de battre leurs oreilles de ce mot qui leur est si fort a contreceur[1]. » Mises à l'abri des citations de l'Ecclésiaste (III, 12), ces lignes n'auraient été désavouées ni par Épicure, ni par Lucrèce. Mais avec Montaigne le scepticisme a toujours le dernier mot, et après avoir affirmé un peu légèrement que les philosophes, au fond, sont d'accord et que leurs disputes ne sont que subtiles bagatelles, opiniâtreté et picoterie, il finit par déclarer qu'il est hors de notre puissance de trouver le vrai bonheur : « Dequoy porte bon tesmoignage cette grande dispute qui a tousjours esté entre Philosophes pour trouver le souverain bien de l'homme, et qui

1. Voir *Essais*, I, 19.

Digitized by Google

dure encores et durera éternellement, sans résolution et sans accord :

dum abest quod avemus, id exsuperare videtur
Caetera; post aliud, cùm contigit illud, avemus,
Et sitis aequa tenet[1]. »

Ainsi pense Montaigne sur cette question capitale, et il use des propres vers de Lucrèce pour réfuter Lucrèce lui-même et Épicure, qui ont cru pouvoir enseigner aux hommes le vrai bonheur.

3. — Non, la pensée de Montaigne n'est pas lucrétienne, et nous ne sommes pas surpris de le voir négliger la philosophie et la physique de Lucrèce, et quelquefois de l'entendre s'en moquer allègrement.

A certains moments, on croirait que Montaigne, comme Lucrèce, admet le sensualisme : « Or, toute cognoissance s'achemine en nous par les sens : ce sont nos maistres :

via qua munita fidei
Proxima fert humanum in pectus templaque mentis.

La science commence par eux. Et, selon aucuns, science n'est autre chose que sentiment[2] ». Mais Montaigne est loin de s'affermir dans le sensualisme; ou plutôt son sensualisme est d'une qualité singulière : nous ne connaissons rien que par les sens; mais les sens nous trompent sans cesse; et nous ne sommes pas sûrs d'être pourvus de tous les sens naturels; nous pouvons imaginer des êtres doués d'un plus grand nombre de sens et percevant des qualités que nous n'atteignons pas; enfin rien ne nous dit que la réalité corresponde à la représentation que nous nous formons du monde extérieur : quand nous avons la jaunisse, nous voyons tout en jaune. Aussi Montaigne, parti du sensualisme, finit-il par se retourner contre les Épicuriens et par attribuer à leur sensualisme indiscret les principales erreurs de leur physique, « que le Soleil n'est non plus grand que nostre veuë le juge,

Quicquid id est, nihilo fertur majore figura
Quam nostris oculis quam cernimus, esse videtur;

que les apparences qui représentent un corps grand à celuy

1. Voir *Essais*, I, 53.
2. II, 12.

Digitized by Google

qui en est voisin, et plus petit à celuy qui en est esloigné, sont toutes deux vrayes,

> Nec tamen hic oculis falli concedimus hilum...
> Proinde animi vitium hoc oculis adfingere noli;

et résolument qu'il n'y a aucune tromperie aux sens; qu'il faut passer à leur mercy, et cercher ailleurs des raisons pour excuser la différence et contradiction que nous y trouvons, voyre inventer tout autre mensonge et resverie (ils en viennent jusques là) plustost que d'accuser les sens ». Et sur ce ton Montaigne continue de railler le IVe livre de Lucrèce, en lui prêtant des idées qui ne sont pas exactement les siennes. Le sensualisme, réduit ainsi à la rude affirmation qu'il « n'y a aucune tromperie aux sens », ne pouvait convenir au scepticisme railleur et amusé de Montaigne[1].

Du moins les dieux paresseux des Épicuriens auraient-ils pu lui plaire et pourtant il les moque sans pitié ni sympathie : « Epicurus faict les dieus luisans, transparans, et perflables, loges, come entre deus fors, entre deus mondes, a couvert des coups, revestus d'une humaine figure et de nos membres, lesquels membres leur sont de nul usage[2]. » C'est qu'aux yeux de Montaigne il est ridicule en pareille matière de se vanter d'avoir trouvé la fève au gâteau; prétendre connaître la nature de la divinité est une curiosité maladive et parfaitement inutile.

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur la nature de l'âme. Nous ne saurions nier qu'elle soit liée au corps, qu'elle naisse, grandisse et dépérisse avec lui, qu'elle subisse ses maladies; et Lucrèce fournit ici des arguments à Montaigne; mais « le mélange et société de deux pièces si distinctes comme est le mortel et l'immortel est inimaginable ». Montaigne use encore de Lucrèce pour railler la transmigration des âmes : « Les vers qui font nostre soye, on les void comme mourir et assecher, et, de ce même corps, se produire un papillon, et de là un autre vers, qu'il seroit ridicule estimer estre encores le premier. Ce qui a cessé une fois d'estre n'est plus :

> Nam si materiam nostram collegerit aetas
> Post obitum, rursumque redegerit, ut sita nunc est,

1. Voir *Essais*, II, 12.
2. II, 12.

Digitized by Google

Atque iterum nobis fuerint data lumina vitae,
Pertineat quidquam tamen ad nos id quoque factum,
Interrupta semel cum sit repetentia nostra[1] ? »

Avec Lucrèce, Montaigne blâme les crimes du fanatisme, il déplore le meurtre d'Iphigénie et il adopte le *Tantum relligio potuit suadere malorum*. Mais il ne se range pas au matérialisme. Quand nous voyons Montaigne parfaitement d'accord avec Lucrèce, c'est qu'il s'agit de critiquer et non d'affirmer un système; l'aigreur du poète alors ne lui déplaît pas; mais la foi, l'ardeur de Lucrèce n'a aucune prise, aucune action sur le doute et la nonchalance de Montaigne.

4. — Quant à la physique de Lucrèce, c'est bien simple; pour Montaigne elle ne compte pas. Aussi n'a-t-il jamais usé dans ses *Essais* des parties didactiques du *de Natura rerum* qui traitent des atomes et du vide. Il fallait être simple comme Épicure pour admettre un pareil système : « Et quoy, les Épicuriens, de quelle simplicité estoient-ils allez premièrement imaginer que leurs atomes... eussent basti le monde? » Comment pouvaient-ils se rencontrer dans leur chute parallèle! « Parquoy il feut forcé qu'ils adjoustassent un mouvement de costé, fortuit, et qu'ils fournissent encores à leurs atomes des queues courbes et crochues pour les rendre aptes à s'attacher et à se coudre. » Enfin, « si les atomes ont, par sort, formé tant de sortes de figures, pourquoy ne se sont-ils jamais rencontrez à faire une maison, un soulier? Pourquoy de mesme ne croit-on qu'un nombre infini de lettres greques versées emmy la place seroient pour arriver à la contexture de l'Iliade »? Ce système est l'une des âneries de l'humaine prudence et non des moindres; à moins qu'Épicure lui-même n'ait pas voulu nous donner ses atomes pour argent comptant, mais qu'il se soit travaillé pour apporter « complaisante et subtile apparence, pourvu que, toute faulse, elle peut se maintenir contre les opinions contraires[2] ».

Une seule fois il semble se rencontrer avec les épicuriens; mais c'est qu'il est ici guidé par sa curiosité et son imagination; il s'agit, en effet, de la pluralité des mondes : « Ta raison n'a

1. Voir *Essais*, II, 12.
2. II, 12.

Digitized by Google

en aucune autre chose plus de verisimilitude et fondement qu'en ce qu'elle te persuade la pluralité des mondes :

> Terramque et solem, lunam, mare, caetera quae sunt,
> Non esse unica, sed numero magis innumerali,

... D'autant qu'en ce bastiment que nous voyons il n'y a rien seul et un,

> cum in summa res nulla sit una,
> Unica quae gignatur et unica solaque crescat,

et que toutes les espèces sont multipliées en quelque nombre; par où il semble n'estre pas vray-semblable que Dieu ait faict ce seul ouvrage sans compagnons, et que la matière de cette forme ait esté toute espuisée en ce seul individu :

> Quare etiam atque etiam tales fateare necesse est
> Esse alios alibi congressus materiaï,
> Qualis hic est avido complexu quem tenet aether[1]. »

Voilà sans doute un de ces moments où, dit M. Lanson, « Lucrèce élève Montaigne à quelque magnificence vigoureuse[2] »; ce qui, d'ailleurs, ne l'empêche pas, à un autre moment, dans des pages très éloquentes, — l'éloquence de Montaigne, — de bafouer l'impudence de ceux qui veulent s'égaler aux astres et ramener le ciel sous leurs pieds, faire de la lune une terre céleste, y loger des montagnes, des vallées, comme Anaxagore, et regarder la terre comme un astre éclairant et lumineux.

5. — Le charme de l'imagination, pour un instant seulement, avait pu entraîner Montaigne loin du scepticisme; mais il se ressaisit vite, et non seulement il est loin d'admettre les théories de Lucrèce, mais il en arrive à se rire d'Épicure et à se montrer irrévérencieux à plaisir aussi bien à l'égard du disciple que du maître :

> Deus ille fuit, Deus, inclute Memmi...

Voyla des paroles tresmagnifiques et belles; mais un bien legier accident mist l'entendement de cettuy-cy (Lucrèce) en

1. Voir *Essais*, II, 12.
2. *Littérature française*, 12e éd., p. 324.

Digitized by Google

pire estat que celuy du moindre bergier, nonobstant ce Dieu praecepteur et cette divine sapience[1]. »

Et de qui est ce conseil couard et ridicule d'oublier le déplaisir que nous avons souffert et de garder seulement le souvenir du bonheur passé, de vider ainsi à sa guise et diminuer la mémoire, comme si c'était possible? — « Il est de celuy « qui « se unus sapientem profiteri sit ausus »,

> Qui genus humanum ingenio superavit, et omnes
> Praestrinxit stellas, exortus uti aetherius sol[2]. »

Très malicieusement Montaigne se plaît à mettre Lucrèce en contradiction avec lui-même, en usant de ses vers pour appuyer dans une même phrase deux opinions contraires : « Comme vainement nous concluons aujourd'huy l'inclination et la decrepitude du monde par les arguments que nous tirons de nostre propre foiblesse et decadence,

> Jamque adeo est affecta aetas, affectaque tellus,

ainsi vainement concluoit cettuy-la (Lucrèce) sa naissance et jeunesse, par la vigueur qu'il voyoit aux esprits de son temps, abondants en nouvelletez et inventions de divers arts :

> Verum, ut opinor, habet novitatem summa, recensque
> Natura est mundi, neque pridem exordia coepit :
> Quare etiam quaedam nunc artes expoliuntur,
> Nunc etiam augescunt, nunc addita navigiis sunt
> Multa[3]. »

L'écolier espiègle aime à jouer de ces bons tours à son maître.

Le scepticisme de Montaigne est gai, ironique, souriant; c'est une constation réjouissante que l'homme ne sait rien, que tout ce tintamarre de cervelles philosophiques n'aboutit à rien qu'à nous assourdir et à nous troubler les idées. Nous sommes si loin du pessimisme que Montaigne le combat de toutes ses forces dans Lucrèce, avec un zèle, nous pourrions dire une conviction, qui ne lui est pas habituelle. La Nature n'est pas une sombre marâtre; les hommes ne sont pas plus déshérités

1. Voir *Essais*, II, 12.
2. II, 12.
3. II, 12.

Digitized by Google

que les autres êtres; ils ont aussi des privilèges adaptés à leur espèce : « Nature a embrassé universellement toutes ses créatures, et n'en est aucune qu'elle n'ait bien plainement fourny de tous moyens nécessaires à la conservation de son estre : car ces plaintes vulgaires que j'oy faire aux hommes... que nous sommes le seul animal abandonné, nud sur la terre nuë, lié, garrotté, n'ayant dequoy s'armer et couvrir que de la dépouille d'autruy...

Tum porro puer, ut saevis projectus ab undis
Navita, nudus humi jacet infans indignus omni
Vitali auxilio...

ces plaintes là sont fauces; il y a en la police du monde une esgalité plus grande et une relation plus uniforme. » Et ici encore Montaigne, par un procédé cher à son scepticisme, en appelle à Lucrèce contre Lucrèce : chaque animal sent sa force et ses besoins :

Sentit enim vim quisque suam quam possit abuti;

La nature, notre mère, nous a munis à planté de ce qu'il nous fallait :

Et tellus nitidas fruges vinetaque laeta
Sponte sua primum mortalibus ipsa creavit;
Ipsa dedit dulces foetus et pabula laeta,
Quae nunc vix nostro grandescunt aucta labore,
Conterimusque boves et vires agricolarum.

Mais est-ce par optimisme que Montaigne parle ainsi? A-t-il un système? Non, c'est simplement pour ne pas faire de l'homme un être à part, ayant à la fois sa misère et sa noblesse; et il emprunte de nombreux vers à Lucrèce pour démontrer que les bêtes ont la faculté d'abstraction, sans que Lucrèce lui-même ait jamais voulu donner ce sens à ses paroles : « J'ay dit cecy pour maintenir cette ressemblance qu'il y a aux choses humaines et pour nous ramener et joindre au nombre. Nous ne sommes ny au dessus, ny au dessous du reste : tout ce qui est soubs le Ciel, dit le sage, court une loy et fortune pareille,

Indupedita suis fatalibus omnia vinclis[1]. »

1. Voir *Essais*, II, 12.

Digitized by Google

C'est ainsi que, loin de comprendre la grandeur et la tristesse du déterminisme universel chanté par le poète, Montaigne rabaisse ce vers à signifier que l'homme est sans prérogative, « praeexcellence vraye et essentielle ». Encore et toujours, c'est rapetisser Lucrèce.

6. — En somme, le livre III et le livre IV ont surtout arrêté Montaigne. Du livre III il tire des idées et des textes pour gourmander les hommes qui ne veulent pas mourir (*que philosopher c'est apprendre à mourir*), — des vers aussi sur la nature de l'âme et son union avec le corps (*Apologie de Raymond Sebond*); et du livre IV il se sert pour illustrer ce qu'il dit des illusions des sens (*Apologie*) ou ce qu'il dit des femmes et de l'amour (*passim*). Mais il a beau dans ces cas user largement de Lucrèce en particulier, il a beau avoir été fortement ému par son IIIe livre et avoir subi le contre-coup de cette poésie âpre et triste, en vérité il n'a pas été touché par sa doctrine, ni par sa philosophie, ni par sa physique. Sa nature à la fois commune et singulière, avant tout indépendante, ne pouvait s'accommoder au joug d'un système austère et autoritaire. Montaigne a beaucoup lu le *de Natura rerum*, mais comme il lisait un grand nombre d'autres livres, pour en tirer des citations et les épingler dans sa prose à l'endroit qui lui semblait favorable, au choix de sa fantaisie et de sa verve, n'attachant à chaque citation ainsi cueillie que son sens restreint, indépendant du contexte, assez souvent la travestissant légèrement, « la desguisant et difformant à nouveau service », — parfois lui donnant un sens tout contraire à celui de Lucrèce, — une fois même intercalant quatre vers de Lucrèce dans une page de Plutarque empruntée mot à mot à la traduction d'Amyot[1], — et une autre fois altérant le texte sans vergogne[2]. Cette « far-

1. Voir *Essais*, II, 12.

2. Voir *Essais*, III, 6 : « Et avant la guerre de Thèbes et la ruyne de Troye plusieurs autres poètes avoient aussi chanté de semblables événements. » Mais Lucrèce avait dit tout le contraire, V, v. 327 : « Que s'il n'y avait point d'origine qui n'eût engendré la Terre et le Ciel et qu'ils fussent éternels, pourquoi les poètes n'ont-ils rien chanté au-dessus de Thèbes et de la guerre de Troie? » Pour arriver à son sens, Montaigne a changé *cur* en *et*, *non* en *multi* et supprimé l'interrogation, rien que cela!

« Et (= cur) supera bellum Trojanum et funera Troiae
Multi (= non) alias alii quoque res cecinere poetae (- ?) »

Digitized by Google

cissure, » ce « rapiécement et bigarure », cette « marqueterie mal joincte », ce « fagotage » de tant de pièces diverses, ce procédé d'ingénieux collectionneur de jolis textes, peut-être était-il supportable appliqué à l'œuvre de Sénèque; il permettait à l'artificieux Montaigne de composer à la fois une mosaïque patiente et d'écrire une page vivante, et c'est là son secret. Mais infligé au *de Natura rerum*, le traitement est plutôt fâcheux; à la longue il devient même un peu agaçant, impatientant. Il nous déplaît de retrouver à chaque instant des lambeaux de poésie lucrétienne déchiquetés, mêlés et dépréciés. Comme il est pénible, par exemple, de commencer la lecture d'une belle page de Lucrèce dans le chapitre XII du livre I, *de la Constance*, et d'aller chercher la suite au chapitre XVI, *C'est folie de rapporter le vray et le faux au jugement de nostre suffisance!* Nous songeons alors à la place que ces vers tenaient dans l'ensemble du poème et le cœur nous fend : tels ces morceaux de tapisserie qu'on expose ou ces fragments de manuscrits enluminés du moyen âge, dont la vue cause moins de plaisir que de regrets, en rêvant à la beauté de l'œuvre intacte.

Montaigne, d'une part, était une nature fine, curieuse, aimablement égoïste, éprise de beau langage et de jolis textes; d'autre part, n'oublions pas qu'il était chrétien et catholique, qu'il fut aussi de ces heureux humanistes qui ont réussi à loger côte à côte dans leur intelligence la philosophie antique et la foi. Aussi, grâce à ce miracle, a-t-il échappé à l'inquiétude métaphysique, quand la poésie de Lucrèce est toute pleine du vertige de l'infini.

7. — De cet essai nous pourrions tirer une conclusion à fracas : Montaigne n'a rien compris à Lucrèce; il était fermé par tempérament à l'épicurisme hautain et aristocratique; il était incapable de s'élever à ces *templa serena* d'où l'œil contemple le mouvement et les jeux des corps élémentaires; il n'y a rien de commun entre ce bourgeois lettré, occupé à se tâter le pouls, à s'analyser minutieusement, à se complaire en ces subtiles enquêtes, et le grand poète qui ose parcourir le Tout immense, et qui de ses mains puissantes façonne et défait les mondes; il n'y a rien de commun entre l'analyse et la synthèse, entre la couardise et l'ardeur, entre le doute et l'enthousiasme, entre l'aimable vallon et l'Himalaya sourcilleux. Cela

Digitized by Google

est vrai. Et pourtant conclure ainsi serait trop facile et en partie injuste. Il faut accepter Montaigne tel qu'il fut, charmant, incomplet, craintif de la mort et dénué d'inquiétude métaphysique, mais ondoyant et divers, amusé par les pierres de la route et les ramassant pour les jeter à ces moineaux piailleurs que sont les hommes et les philosophes. Il est nécessaire aussi de le replacer dans son siècle; et l'on reconnaîtra ceci sans peine : plus que ses contemporains il a pratiqué Lucrèce, — avant lui Rabelais n'en a rien dit. — Il l'a lu avec dilection, il lui a beaucoup emprunté, il n'a pas été insensible à la beauté abrupte de sa poésie; il l'a goûté en artiste et en dilettante; et c'est là son originalité parmi les écrivains de son siècle. Aussi bien ne pouvait-il pas « inventer » Lucrèce, et il faudra encore trois siècles pour que nous sachions comprendre le *de Natura rerum* et l'admirer à sa valeur.

C.-A. Fusil.

Digitized by Google

A L'ÉCU DE BÂLE

On sait quels services Rabelais, résidant à Rome pour la seconde fois (juillet 1535-février 1536), demandait à Michel Parmentier, qui avait sa boutique de libraire à Lyon, rue Mercière, à l'enseigne de l'Écu de Bâle[1]. Il lui adressait par le « grand pacquet » scellé de cire, réservé aux affaires du roi (autant dire par la valise diplomatique), les lettres qu'il écrivait à Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais[2]. Le courrier arrivé à Lyon, le secrétaire du gouverneur Pomponio Trivulzio prenait dans le « grand pacquet » la liasse à l'adresse de Michel Parmentier, la remettait au libraire qui se chargeait de faire tenir en Poitou à Geoffroy d'Estissac, par des marchands ou des messagers, les lettres qui lui étaient destinées. Ce mode de correspondance était, paraît-il, le plus commode et le plus sûr. On pouvait bien recourir aux courriers des banquiers italiens, alors si nombreux à Lyon, mais, si l'on en croit Rabelais, les lettres qu'on leur confiait risquaient d'être « crochetées et ouvertes ». Le courrier royal offrait plus de sécurité. Rabelais en usait donc, non sans défiance (faute de « chiffre » il s'excuse de ne pouvoir tout dire à son correspondant), mais certainement sans discrétion, puisqu'il lui baillait à transporter non seulement des lettres, mais encore des graines de salades, de citrouilles et de cardes et même de petites « mirelificques » ou bibelots, venant de Chypre, Candie ou Constantinople. « Le port d'icy à Lyon n'en coustera rien », faisait-il remarquer à l'évêque de Maillezais.

Ce n'était pas seulement les gens de l'ambassadeur Jean du Bellay qui se servaient ainsi de la valise diplomatique pour introduire d'Italie en France, avec leurs lettres privées, des objets divers. Presque dans le même temps où Geoffroy d'Es-

1. On trouvera une reproduction de l'écu de Bâle, tel qu'il a été frappé sur un exemplaire du Saint-Marc d'Érasme offert à François Ier par Hilaire Bertolph, dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* de 1919, p. 214.

2. Voir l'édition des *Lettres écrites d'Italie par François Rabelais*, procurée par notre confrère M. V.-L. Bourrilly, *Revue des Études rabelaisiennes*, 1910.

Digitized by Google

tissac recevait de Rome des mirelificques pour sa nièce et des graines pour ses jardins de Ligugé, arrivaient chez l'humaniste Sadolet, exilé à Carpentras, des livres italiens que Lazare de Baïf, ambassadeur à Venise, lui envoyait dans le grand paquet scellé de cire réservé au roi. Les courriers diplomatiques les transportaient par eau jusqu'à Turin, puis à dos de mulet jusqu'à Lyon, d'où les amis de l'évêque les lui expédiaient à Carpentras[1].

De même, il était d'usage alors que les libraires lyonnais servissent d'agents postaux aux savants qui étaient leurs clients. Michel Parmentier semble même avoir été pour quelques-uns d'entre eux un courtier commercial et un banquier. Établi à l'*Écu de Bâle* dès 1520, il visitait les villes du midi, avait un dépôt de livres à Avignon, un autre à Toulouse. Il était secondé par un associé qui visitait les villes de Genève, Bâle, Strasbourg, suivait les foires de Francfort, poussait jusque dans les Flandres[2]. Avant de servir d'intermédiaire entre Rabelais et Geoffroy d'Estissac, il avait rendu des services analogues à deux jurisconsultes fameux, Boniface d'Amerbach, de Bâle, et Alciat, pendant plus de cinq années. Les lettres, en grande partie inédites, d'Alciat à Amerbach, conservées à Bâle, attestent l'importance qu'avait pour ces deux personnages cet organe de transmission. Elles contiennent d'ailleurs sur les rapports épistolaires au XVIe siècle, maints détails curieux qu'il est utile de recueillir.

Un point notable c'est l'importance des foires de Lyon dans ces échanges de lettres[3]. Les deux correspondants, Amerbach à Bâle, Alciat à Avignon jusqu'en 1529, puis à Bourges jusqu'en 1533, s'écrivent des lettres, généralement longues, qu'ils mettent en route au moment où les marchands se rendent aux foires de Lyon, c'est-à-dire pour le lundi de la Quasimodo, le 4 août, le 3 novembre et la fête des Rois. Peu nombreuses sont les lettres d'Alciat envoyées à d'autres époques et les lettres d'Amerbach étaient sans doute expédiées aux mêmes dates,

1. Voir Busson, *Sources et développement du rationalisme dans la littérature française au XVIe siècle* (1922), p. 134.

2. Voir Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, dixième série (1913).

3. Sur le rôle de ces foires dans le commerce de la librairie, voir Abel Lefranc : Introduction à la réédition de l'*Institution chrestienne* de Calvin (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 176-177) et Introduction au *Gargantua*, p. IX et X.

Digitized by Google

car Alciat s'inquiète lorsqu'il ne reçoit rien au moment des foires : « *Cum soleres ad me saltem singulis nundinis lugdunensibus scribere*, nullasque ego novembribus elapsis recepissem, *cœpi subvereri*[1]. »

D'Avignon, Alciat trouve aisément des messagers ou des marchands gagnant Lyon; mais entre Bourges et le bassin du Rhône les relations sont moins faciles et les communications moins fréquentes. Alciat reçoit une fois la visite de l'agent (institor) de Parmentier et une autre fois des messagers (tabellarii); mais il compte généralement sur les marchands qui se rendent à Lyon pour faire tenir ses lettres à Parmentier; pas de négociants en route pour les foires, pas de lettres[2].

La discrétion de Parmentier paraît avoir été absolue. Il fut pourtant une époque où Amerbach se défia de lui. Alciat alors envoyait ses lettres de Bourges à Bâle, par l'intermédiaire d'un libraire de Dôle, dont il ne donne pas le nom, « postquam Lugdunensem Parmentarii suspectam viam habes », écrit-il à son correspondant. A vrai dire, lorsqu'on examine les lettres de cette époque (1530), on s'aperçoit que c'est plutôt la bonne foi de Parmentier qui est suspecte à Amerbach. Il jugeait que le libraire avait été bien pressé de faire imprimer par Gryphe, pour le mettre en vente dans sa boutique, l'ouvrage d'Alciat *De verborum significatione*. Ce livre, auquel Alciat avait travaillé depuis 1523 (il était sorti d'un cours de droit que le jurisconsulte avait fait à Avignon cette année-là), était prêt pour l'impression en mai 1529. Alciat envoya son manuscrit au libraire Parmentier avec charge de le faire tenir à Amerbach, qui avait promis à l'imprimeur Froben, de Bâle, de lui en confier l'édition. Parmentier, ayant appris qu'Amerbach avait quitté Bâle pour aller enseigner à Fribourg (la nouvelle était fausse), se hâta de porter le manuscrit chez Gryphe, après avoir obtenu un privilège pour lui-même; et ce fut le premier en date des douze ouvrages qu'il édita au cours de sa carrière de libraire. Amerbach en conçut un vif dépit et demanda des explications à Alciat. Celui-ci lui exposa que n'ayant jamais vu ni Parmentier ni Gryphe, ce n'était point par amitié pour eux qu'il aurait pu leur donner à éditer son livre et que sa décision s'expliquait par le bruit qui avait couru du départ d'Amerbach pour Fri-

1. Lettre 31.
2. Voir Lettre 32.

Digitized by Google

bourg. Lorsqu un mois plus tard, cette rumeur fut reconnue fausse, Alciat avait déjà autorisé l'impression du livre par Gryphe et un cahier était composé.

Amerbach fut-il satisfait de cette explication? ou dégoûté de la voie de Dôle (via Dolensis) qui s'était révélée incertaine[1] et trop peu sûre? Nous l'ignorons, mais nous voyons dès 1531, nos deux correspondants recourir de nouveau à Parmentier[2].

C'était donc un homme de confiance que le libraire de l'*Écu de Bâle*, puisque Alciat, sans l'avoir jamais vu, lui faisait tenir pour Amerbach des lettres dans lesquelles il juge parfois sans bienveillance tels de ses confrères les jurisconsultes, Guillaume Budé par exemple. Rabelais ne le recommandait pas sans raison à Geoffroy d'Estissac. Parmentier méritait bien les « petits dons » que le médecin de Jean du Bellay lui envoyait de Rome « pour lui et sa femme », ainsi que les « quelques mots de lettre » qu'il sollicitait Geoffroy d'Estissac d'adresser au libraire lyonnais, avec un petit écu, ou une « pièce de vieil or, comme royau, angelot, ou salut[3] ».

Jean PLATTARD.

1. « Nugatorem hunc Dolensem bibliopolam. » Lettre 28.

2. J'adresse ici mes remercîments à mon collègue et ami, Louis Delaruelle, qui a eu l'obligeance de me communiquer sa copie des lettres d'Alciat conservées à Bâle.

3. *Lettres écrites d'Italie*, p. 54 et 66.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS

Joseph Coppin. *Montaigne traducteur de Raymon Sebon.* Fasc. XXXI des Mémoires et travaux publiés par les professeurs des Facultés catholiques de Lille, 1925. 1 vol. in-8°, 270 pages.

Plusieurs historiens de Montaigne se sont dejà avisés de l'intérêt que pouvait présenter une comparaison des *Essais* avec cette traduction du *Liber Creaturarum* de Raymond Sebon, que Montaigne achevait en 1568, c'est-à-dire, vraisemblablement, un an ou deux avant la composition de ses premiers essais. « R. Sebon, écrivait Guillaume Guizot, n'a pas seulement fourni à Montaigne le thème d'un chapitre qui est tout un livre... On retrouve Sebon ailleurs encore dans les *Essais*, toujours déformé et détourné de son sens, défiguré par le miroir où il se brise en se reflétant. Ceci vaut la peine d'y regarder de près... ».

M. Coppin y a regardé de très près. Son livre est essentiellement une comparaison des *Essais* avec la *Théologie naturelle de Raymond Sebon... en laquelle par l'ordre de Nature est demonstrée la vérité de la Foy chrestienne et catholique.*

Ce n'était pas la première traduction de Raymond Sebon qui parût en français. L'ouvrage de ce théologien (qui s'appelait non Sebon, mais Sabieude ou Sebeyde, ou peut-être Sibiude) rédigé à Toulouse en 1436 sous le titre de *Liber creaturarum* ou *Theologia naturalis* avait été imprimé en France, à cinq reprises, au début du xvie siècle. Dès 1529, il en paraissait à Lyon une traduction anonyme et, en 1551, Jean Martin, « suyvant le commandement de Madame Leonor, royne douairière de France », publiait la traduction d'un abrégé du *Liber Creaturarum* que Pierre Dorland avait composé en 1499 sous le titre de *Viola animae*. Cette version fut réimprimée trois fois en quinze ans. Raymond Sebon était donc goûté en France au milieu du siècle.

Digitized by Google

Vers 1546, l'humaniste Pierre Bunel, pendant un séjour au château de Montaigne, offrit un exemplaire de la *Theologia naturalis* à Pierre Eyquem, père de Michel de Montaigne, en le lui recommandant comme un ouvrage très utile en un temps où les discussions religieuses sur la Bible ébranlaient les fondements du christianisme. Sebon, en effet, n'alléguait point la Bible dans son apologétique : les créatures et la nature de l'homme, les arguments de convenance et les preuves morales lui suffisaient pour fonder la religion catholique, pour la rendre attrayante et pour la démontrer vraie.

Pierre Eyquem, trois ans avant sa mort, vers 1565, retrouva parmi ses papiers l'exemplaire dont Bunel lui avait fait présent. Il commanda à Michel de le lui mettre en français. La traduction parut au début de 1569. Michel y avait donc travaillé trois ans. Il s'y était vivement intéressé, conférant, par exemple, de Sebon avec Adrien Turnèbe « qui savait toutes choses. » Cette traduction est son premier essai d'écrivain.

M. Coppin l'a étudiée avec méthode et minutie. Il montre qu'elle est de beaucoup supérieure à celles qui l'avait précédée. Elle est exacte : elle n'est pas littérale. Montaigne sacrifie certains détails qui choquaient son goût. Qualité rare chez un traducteur, il est plus bref que l'original. Et pourtant il ajoute quelques images. Souvent, à la manière d'Amyot, afin d'être clair, il joint au mot savant un synonyme populaire qui l'explique. Le style de sa traduction se distingue par la belle ordonnance des phrases, par un souci de symétrie et de régularité qui contraste avec la spontanéité et la vivacité du style des *Essais*.

La méditation de la *Théologie morale* a-t-elle contribué à la formation du genre de l'*Essai*, qui est la création de Montaigne ? M. Coppin tente de le prouver. C'est Sebon qui aurait incliné Montaigne vers l'étude de l'homme et l'aurait amené à envisager les choses en moraliste. Il lui aurait donné le goût de la méditation et des réflexions morales, qui manquait aux auteurs des *Diverses leçons*, les Messie et les Boauaystuu, les premiers modèles de Montaigne dans les *Essais*. « L'essai, comme il le concevra bientôt, tiendra le milieu entre les leçons, riches d'exemples mais vides de réflexions, et les chapitres de Sebon, riches de considérations morales mais dépourvus d'exemples concrets », p. 108. Et M. Coppin n'a pas de peine à découvrir dans la vaste compilation de Sebon quelques-unes des idées

Digitized by Google

générales qui servirent de principes directeurs à Montaigne : utilité de la connaissance de soi-même, place de l'homme dans la nature, le jugement et la liberté, privilèges de l'homme. Il dresse même un catalogue des idées de Sebon transformées par Montaigne et des réminiscences de details insérées dans les *Essais*, soit avec leur sens premier soit avec une acception nouvelle. Sa démonstration ne pouvait être très rigoureuse et il semble qu'il ait parfois oublié que Montaigne et Sénèque ont pu, plus sûrement que Sebon, former la pensée de Montaigne et contribuer à la formation du genre de l'*Essai*.

Le *Livre des Créatures* est certes une source des *Essais*; mais le plus grand profit que Montaigne a tiré de cette translation, ce fut sans doute qu'il y apprit son métier d'écrivain. Elle l'a familiarisé avec les ressources du vocabulaire (particulièrement de la langue archaïque) et de la syntaxe; elle lui a fourni l'occasion de choisir les mots, d'inventer des métaphores. Elle a été pour lui un excellent exercice de style.

Enfin elle nous a valu un des meilleurs chapitres des *Essais*, l'*Apologie pour Raymond Sebon*, qui allait devenir l'arsenal du pyrrhonisme jusqu'à l'époque de Pascal. L'*Apologie* fit lire la *Théologie morale*. La traduction de Montaigne fut réimprimée après sa mort en 1603, 1605, 1611. Mais l'*Augustinus* (1640) et le jansénisme devaient discréditer cette apologétique qui se contentait, pour acheminer les esprits jusqu'à Dieu et jusqu'aux mystères, du raisonnement et de la contemplation des créatures.

M. Coppin a publié en même temps que ce travail sur Montaigne, traducteur de Sebon, une *Étude sur la grammaire et le vocabulaire de Montaigne d'après les variantes des Essais*[1]. Surpris de ne rencontrer dans le *Livre des Créatures* qu'un petit nombre de néologismes, et sachant que Montaigne s'était montré plus hardi dans les *Essais*, il s'est demandé s'il y avait eu en ce sens un progrès continu, si Montaigne avait essayé d'adapter son texte à la mode du jour. Son examen a porté non seulement sur les changements du vocabulaire, mais encore sur les autres corrections de langue.

Ses conclusions sont que Montaigne a laissé en grande partie à l'imprimeur le soin de l'orthographe, que ses corrections

1. Fascicule XXIX des *Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille*, 1 vol. in-8° de 108 pages.

Digitized by Google

de formes sont relativement peu importantes. Par contre, de nombreuses corrections de vocabulaire ont pour objet de supprimer des formes dialectales, des archaïsmes, des mots dont le sens a changé. En règle générale ses corrections donnent un texte plus court ou plus clair; quelques-unes s'expliquent par le souci de varier le style ou d'éviter la cacophonie. Des soucis d'artiste se manifestent même dans ses corrections de grammaire.

Jean PLATTARD.

Nemours H. CLEMENT. *The influence of the Arthurian Romances on the five Books of Rabelais.* University of California Press. Berkeley, Californie, 1926. 1 vol. in-8°, 257 pages.

L'objet du travail de M. Nemours H. Clement est de montrer l'influence des romans de chevalerie non seulement sur le *Pantagruel* et le *Gargantua*, mais encore sur les trois derniers livres, en définissant ce qui revient à chacun des types de romans alors en vogue dans l'œuvre de Rabelais.

M. Clement connaît parfaitement la littérature romanesque du moyen âge. En reprenant cette question des rapports de l'œuvre de Rabelais avec les romans de chevalerie, il pouvait apporter des éléments nouveaux à l'interprétation de l'œuvre rabelaisienne. On en trouvera dans son travail. Nous savions que la geste de Pantagruel et celle de Gargantua étaient conçues sur le type des gestes des héros de la chevalerie : naissance, enfance, « institution et nourriture », exploits. M. Clement signale quelques rapprochements de détail, que lui suggère sa familiarité avec les chansons de geste et les romans « Arthuriens ».

Par exemple, il rappelle que le prologue existait dans presque toutes les compositions romanesques du moyen âge, annonçant généralement, comme dans les divers livres de Rabelais, « une joyeuse histoire gentement ordonnée », de « belles aventures », « le meilleur conte qui soit conté à la cour royale ». M. Clement cite même un fragment du prologue de Maugis d'Aigremont, dont le ton est analogue à celui du *Tiers Livre de Pantagruel :* « Approchez, approchez, nous possédons dans nos magasins de quoi satisfaire les goûts les plus variés et les plus difficiles; nous avons un vaste assortiment de fées, d'enchan-

Digitized by Google

teurs, de chevaliers, de nains, etc. » Est-ce à dire que Rabelais se soit inspiré de *Maugis d'Aigremont?* Une édition en avait été imprimée en 1480 et maître Alcofribas (*Gargantua*, 27) compare les exploits de frère Jean des Entommeures à ceux de « Maugis hermite ». Pourtant je serais plutôt porté à croire que Rabelais dans ses prologues a imité les prologues d'épopées burlesques italiennes, *Morgant le Géant* ou les *Macaronées*, qui depuis longtemps avaient parodié les prologues des romans de chevalerie.

M. Clement retrouve dans tel ou tel roman, *Lancelot du Lac*, le *Petit Artur de Bretagne*, *Merlin*, *Perlesvaus*, des éléments de la narration de Rabelais : coutumes chevaleresques, investiture, envoi de héraut, organisation politique du territoire conquis, fondation d'abbaye, etc. Il est certain que tel détail de la geste du Géant n'a de rapports qu'avec la tradition des romans de chevalerie et non avec la réalité contemporaine de Rabelais : mais, comme le reconnaît M. Clement, il existait alors un type de roman de chevalerie, fait des éléments communs à la plupart des romans et c'est ce type général que Rabelais a emprunté pour en faire le cadre de sa narration. Il suit une tradition fixée depuis longtemps : il ne puise que rarement dans une œuvre particulière.

Pour les trois derniers livres, M. Clement remarque avec raison qu'ils se rattachent à un plan d'ensemble : mais que l'idée première de ce plan, que la conception fondamentale de cette partie de l'œuvre rabelaisienne soient inspirées par la *Queste du Saint-Graal*, c'est peu vraisemblable. Car, lorsque Rabelais parle du « Sangréal », c'est comme d'un baume ou d'un cordial, deux acceptions du mot toutes populaires, qui n'impliquent pas qu'il ait lu *Perceval-le-Galois*, ou *Lancelot*. A vrai dire, ce n'est point la recherche de la Dive-Bouteille qui domine le *Tiers Livre*, mais la question du mariage et la « querelle des femmes », et dans les deux derniers livres, la navigation vers le pays de la Dive est avant tout un prétexte à descriptions d'allégories satiriques[1].

J. P.

1. M. Clement est bien informé des études rabelaisiennes, je m'étonne donc qu'il considère comme « universellement admis » que Rabelais a composé ou, en tout cas, retouché les *Grandes Chroniques* (p. 161-162). Rien n'est plus contestable.

Digitized by Google

Short-title Catalogue of Books printed in France and of French Books printed in other countries, from 1470 to 1600 now in the British Museum. (Publication du British Museum.) Londres, 1924, 1 vol. in-8°, VII-491 pages.

Voilà un nouvel instrument de travail qui est destiné à rendre aux seiziémistes de précieux services. Comme il s'agissait avant tout d'aboutir et, pour cela, de ne pas compliquer inutilement la tâche, les rédacteurs de ce catalogue ont écarté au préalable toutes les indications qui n'étaient pas indispensables à la désignation précise de chaque volume. Grâce au caractère résolument sommaire et pratique de ce relevé, les bibliophiles et les érudits auront la grande satisfaction de pouvoir le consulter un peu partout, et même de l'acquérir pour leur usage personnel, en admettant que le change ne s'y oppose pas trop rudement.

Puis-je, à ce propos, exprimer ici ma sincère admiration pour l'activité remarquable de l'érudition anglaise, qui a su conduire à parfait achèvement des entreprises telles que celles du grand dictionnaire Murray, du *Dictionary of National Biography*, du dictionnaire collectif des dialectes, de Wright, des dictionnaires particuliers des divers dialectes et des éditions successives de l'*Encyclopaedia Britannica*, sans parler du catalogue général des imprimés du British Museum? Certes, nous ne prétendons comparer en aucune manière le volume signalé ici à ces vastes et magnifiques publications. On peut bien remarquer cependant qu'il procède du même esprit pratique et d'une juste entente de l'organisation méthodique et continue du travail collectif. « A bon entendeur, salut. »

Le nouveau répertoire comprend environ douze mille éditions. Il constitue sans doute la plus vaste collection homogène d'anciens livres français dont le catalogue ait vu le jour. D'après l'évaluation de M. Alfred W. Pollard, cette réunion, si imposante soit-elle, ne représente pas beaucoup plus que le cinquième des livres publiés à Paris durant cette période (1470-1600), et moins du sixième des livres publiés dans les provinces pendant ces mêmes cent trente années. On doit remarquer, en outre, que ce catalogue comprend un assez grand nombre de livres qui ne se trouvent pas au département des imprimés de

Digitized by Google

la Bibliothèque nationale de Paris. Une préface de M. H. Thomas nous initie aux principes qui ont présidé à l'élaboration de ce recueil. On ne peut, je le répète, que les approuver pleinement. Il n'est pas surprenant que plusieurs erreurs, lapsus ou confusions se soient glissés à travers ces 500 pages compactes. Je note, par exemple, que les *Instructions sur le faict de la guerre* (p. 140) ne sont pas de Guillaume du Bellay. Je sais bien que le rédacteur observe : also attributed to Raymond de Beccarie de Pavie. Il vaut mieux dire : Raymond de Pavie, seigneur de Fourquevaux. L'attribution à ce dernier, que j'ai soutenue dans la *Revue du XVIe siècle* (1915), ne soulève plus aucun doute. P. 242, je trouve un *Gryphem* douteux; de même le *Boisateau* de la p. 266; le *Pantagreul* de 1537, etc. Pour conclure : un précieux répertoire qu'il convient d'accueillir avec reconnaissance et qui pourra servir de modèle à d'autres entreprises de ce genre.

Abel Lefranc.

Américo Castro. *El Pensamiento de Cervantes*. Madrid, 1925.

Le savant professeur de l'Université de Madrid, dont les travaux de littérature et de philologie espagnoles font autorité, M. A. Castro, vient de donner dans la collection que publie la *Centro de Estudios históricos* une étude importante sur Cervantes. On pourrait penser, et M. Castro ne manque pas de souligner cette illusion, que tout est dit sur l'auteur du *Don Quichotte*. L'énorme bibliographie de Ríus contribue à le faire croire. Après avoir lu l'ouvrage de M. Castro, on s'aperçoit qu'il restait encore beaucoup à écrire, peut-être l'essentiel.

Jusqu'à ce jour, en effet, on s'était surtout occupé de la biographie de Cervantes, de la langue de ses ouvrages, de leur valeur historique. On avait étudié les alentours plus que la pensée même de l'écrivain. Cette pensée pour la plupart des « Cervantistes » demeurait une énigme. Les critiques se contentaient de définir Cervantes comme un génie qui s'était ignoré lui-même, comme un Espagnol d'une culture moyenne qui, un jour, dans une illumination aussi sublime que mystérieuse, avait imaginé son chef-d'œuvre.

Cette représentation fort simpliste et contre laquelle on ne songeait guère à protester est violemment bousculée par

Digitized by Google

M. Castro qui, dans son livre vigoureux, prouve au contraire que Cervantes était très au fait des idées littéraires et philosophiques de son temps, qu'il était le représentant le plus complet, en Espagne, de la pensée de la Renaissance.

Pour mener à bien cette tâche, il fallait isoler les thèmes principaux traités par Cervantes, puis les confronter avec les interprétations qu'en avaient données les principaux écrivains et philosophes du XVIe siècle.

Notons en passant que M. Castro ne s'est pas simplement occupé du *Don Quichotte* (comme on a malheureusement coutume de le faire). Il a examiné minutieusement toutes les œuvres secondaires de Cervantes qui contiennent de riches indications sur la pensée de leur auteur.

Parmi les thèmes développés par Cervantes, celui de l'opposition entre l'âme et le corps, la poésie et l'histoire a retenu tout particulièrement l'attention de M. Castro. Ce parallèle, cher aux auteurs de la Renaissance, a été traité par Cervantes sous une forme artistique bien supérieure à celle qu'employaient les auteurs d'arts poétiques ou de traités de rhétorique.

Au lieu de dissertations souvent pédantes, l'écrivain espagnol crée les symboles incomparables de Don Quichotte et de Sancho dont les propos rappellent parfois et d'assez près les théories de Capriano (*Della vera poetica*, 1558), ou de Robortelli (*In librum Aristotelis de Arte Poetica explicationes*, 1555), ou de Léon l'Hébreu (*Diálogos de Amor*).

Il était plus aisé de retrouver l'origine du chant de l'Age d'or, ou de l'opposition des lettres et des arts, par exemple, développements fréquents dans l'Antiquité et repris à l'époque de la Renaissance.

Il semble que le principe littéraire auquel Cervantes ait concédé le plus d'importance soit celui de l'harmonie. A ses yeux, l'œuvre d'art doit être équilibrée dans toutes ses parties. Inversement, le défaut capital est le manque de proportions. « Concordancia », « disparidad », voilà les termes souvent repris par Cervantes. Ce principe explique tout naturellement l'antipathie de Cervantes pour les ouvrages qui n'observent pas les règles (par exemple les *Comedias* de Lope de Vega) ou qui révèlent chez leurs auteurs une culture vulgaire (horreur du vulgaire; opposition du *culto* et du *vulgo*). Par ses goûts littéraires, Cervantes est bien un écrivain de la Renaissance.

Il l'est plus encore par ses idées morales et religieuses. Pour

Digitized by Google

la conduite de l'existence, il estime que l'harmonie est, comme pour l'œuvre littéraire, la règle suprême.

Développement équilibré des facultés; existence qui se déroule en accord avec celle des autres hommes; obéissance au rythme profond de la nature, tel est, pour lui, l'idéal de la moralité. La réalisation de cet idéal procure par surcroît le bonheur. Inversement, le malheur naît toujours du désaccord entre l'homme et le milieu. L'erreur est, dans toutes les œuvres de Cervantes, irrémédiablement punie. Avec beaucoup de soin, M. Castro établit ce qui, dans cette doctrine de l'harmonie, est d'origine platonicienne et provient du philosophe grec que Cervantes connaissait par diverses traductions.

La conception de l'idée de nature chez Cervantes, si étroitement liée à son système moral, mérite un examen attentif. La nature est toute-puissante. Elle est, plus qu'une création de Dieu, une force « codivine, mystique, inéluctable » (p. 175). « La nature est le majordome de Dieu » (Cervantes, *Persiles y Sigismunda*). Cette puissance « détermine » l'homme qui ne peut changer sa condition. Une telle notion se retrouve dans plusieurs philosophes de la Renaissance. M. Castro compare la pensée de Cervantes à celle d'Érasme, de Léon l'Hébreu, de B. Castiglione, etc.

Arrivons enfin aux idées religieuses. Pour les connaître, il faut parfois lire entre les lignes. Au temps de la Contre-Réforme, il était prudent, en effet, d'user de subterfuges pour énoncer ses idées. Aussi Cervantes, « grand dissimulateur », affirme-t-il à plusieurs reprises sa foi catholique et son orthodoxie. Mais, cette précaution prise, que de satires contre l'Église, ses cérémonies, son clergé, surtout ses moines! Avec quel scepticisme Cervantes agite-t-il certains problèmes, comme celui du salut des gentils, par exemple! Dans toute cette zone de pensée, Cervantes apparaît surtout comme un disciple fidèle d'Érasme dont l'influence a été extrême sur lui.

Au début de son livre, M. Castro regrettait qu'il n'y ait pas en Espagne d'ouvrages importants consacrés aux auteurs de la Renaissance, tels que le *Rabelais*, de Plattard, et le *Montaigne*, de Villey (p. 20). A part quelques travaux d'ensemble de Menendez y Pelayo, de Bonilla (sur Vives), de Schevill (sur l'influence d'Ovide), rien d'essentiel n'avait encore été publié. Le livre de M. Castro comble en partie la lacune signalée. Il per-

Digitized by Google

met de réviser ce jugement hâtif et trop aisément accepté : à savoir que la Renaissance eut peu d'influence dans la péninsule Ibérique.

Jean SARRAILH.

Henry GUY. *Histoire de la poésie française au XVIe siècle.* T. II : *Clément Marot et son École*, 1 vol. in-8°, 337 pages. Paris, Éd. Champion, 1926.

Nos lecteurs connaissent l'ouvrage que M. Guy a consacré, il y a une quinzaine d'années, à l'*École des grands rhétoriqueurs*. Ces derniers représentants de la tradition médiévale au seuil du siècle de la Renaissance exerçaient le plus souvent son ironie et sa verve caustique. Il ne dissimulait guère le mépris dans lequel il tenait, à quelques exceptions près, cette génération de « fatistes », ou versificateurs. Tout autre est le ton qui règne dans ce second volume. L'ironie méprisante a fait place à l'enthousiasme. Gargantua, célébrant, dans la fameuse lettre à Pantagruel, la restitution des bonnes lettres, n'a pas plus d'admiration pour son temps que M. Guy assistant avec émotion à cet enfantement du monde moderne qui fut, dans notre histoire, le grand fait moral entre les années 1515 et 1550. Le moyen âge ne lui apparaît que comme « un sombre passé, presque barbare ». C'est ainsi qu'un Budé, un Rabelais, un Dolet, et après eux un Fénelon, parlaient des âges gothiques, tout embrumés de brouillards cimmériens.

Il trouvera certes des contradicteurs qui contesteront sa définition des caractères de la Renaissance. Les néo-thomistes revendiqueront pour les grands docteurs scolastiques, cette « curiosité, cette soif de connaître et de comprendre » qu'il dénie au moyen âge. On lui objectera également que le « goût de la joie » règne dans nombre de productions, d'une qualité littéraire assez basse d'ailleurs, des siècles « barbares » : les fabliaux, les farces, les soties en témoignent suffisamment. Il se trouvera même des « franciscanisants » pour rappeler que la vie chrétienne n'excluait pas toujours l'allégresse de l'âme. M. Guy répondrait que ces traits sont secondaires dans la pensée et l'art du moyen âge, tandis qu'ils dominent dans les œuvres de la Renaissance et il ferait valoir qu'à ces deux caractères de nos lettres du XVIe siècle il faut adjoindre l'amour timide encore, de la liberté. Par là, les écrivains de la Renais

Digitized by Google

sance et de la Préréforme se distinguent de leurs prédécesseurs, par « cette revendication du droit de penser selon sa conscience et d'être, en ce qui concerne les idées et les dogmes, de son propre avis ».

Les rhétoriqueurs avaient subi l'influence des cercles aristocratiques pour lesquels ils écrivaient. La poésie française de la première moitié du XVIe siècle est, elle aussi, une poésie de cour; mais le souverain est François Ier, « le roi de la Renaissance ». M. Guy consacre un chapitre à étudier les goûts, le caractère, le rôle de François Ier et la valeur de sa poésie. Il y montre les répercussions diverses qu'eurent sur les lettres le goût que le roi avait pour les arts, sa complaisance pour les novateurs, et aussi sa versatilité et son égoïsme. Les éloges l'emportent dans l'ensemble de ce chapitre; fautes et vices sont expliqués et excusés parfois. Il semble que dans le reste de l'ouvrage François Ier soit plus maltraité : on le qualifie tantôt de girouette et tantôt de bonhomme Chrysale (p. 311).

Le chapitre III est un tableau de la cour et des Mécènes principaux : François de Tournon, Anne de Montmorency, Jean de Lorraine, Jean du Bellay, Jacques Colin (le seigneur de Langey qui fut le patron, non seulement de Rabelais, mais encore de Macrin, de Dolet, de Boyssoné et de quelques autres, ne méritait-il pas d'être mentionné ?).

L'étude de la poésie de Marot est, dans cet ouvrage, étroitement liée au récit de sa vie. Nos lecteurs n'ignorent pas que, grâce aux beaux travaux de M. Pierre Villey et de M. Ph. A. Becker, il est aujourd'hui possible de dater la plupart des poèmes de Marot, de se représenter les circonstances de leur composition et de suivre l'évolution des talents du poète[1].

Ce n'est pas à l'étude technique de la poésie de Marot que M. Guy s'est particulièrement attaché. Sur l'originalité du poète dans telles formes poétiques : la chanson, l'élégie, le

1. M. Guy a utilisé le *Tableau chronologique des publications de Marot* de M. Villey (1921); mais il ne mentionne, me semble-t-il, ni ses *Recherches sur la chronologie des œuvres de Marot* (1921), ni son *Marot et Rabelais* (1923). Il loue le *Marots Leben* de M. Ph. A. Becker (*Zeitschrift für fr. Sprache und Literatur*, 1913-1914); mais il n'a pas pu profiter du nouvel ouvrage de M. Ph. A. Becker, *Clément Marot, sein Leben und seine Dichtung* (1926), où l'essai biographique de 1914 est déclaré « vieilli » (veraltet) par l'auteur lui-même (p. 1).

Digitized by Google

blason, on regrettera même de le trouver un peu bref. Tout son effort tend à saisir dans cette poésie si variée les aspects singuliers du caractère et de l'esprit de Marot.

Il a raconté avec verve l'affaire des *Adieux nouveaux aux dames de Paris* et la querelle de Sagon. Il a marqué l'indépendance de caractère de ce valet de chambre du roi, qui glissait dans une déploration funèbre de Florimond Robertet une satire des abus de l'Église, qui ne laissait échapper aucune occasion de nasarder la Sorbonne et les magistrats de Paris, qui affichait son admiration pour le maintien stoïque de Semblançay, condamné à la potence par la rancune de Louise de Savoie, la reine-mère[1].

Il a souligné la mobilité d'inspiration du poète qui composait dans le même temps des homélies évangéliques et des blasons anatomiques du corps féminin. Il a jeté, par une judicieuse et sobre interprétation des textes et des documents, une vive lumière sur la plupart des points importants de cette existence mouvementée : les prisons, l'exil à Ferrare et à Venise, les années de faveur.

Est-ce à dire que tout soit éclairci dans cette biographie? Il reste quelques points obscurs. Je note, par exemple, qu'il n'est rien dit de l'hypothèse, admise par MM. Villey et Becker, d'une brouille survenue vers 1538 entre Dolet et Marot. Les causes de la fuite à Genève en 1542 sont pour M. Guy la publication des psaumes, celle du *Sermon du bon et du mauvais pasteur*, enfin l'impression de l'*Enfer* par Étienne Dolet. Si cette dernière publication a été faite d'accord avec Dolet, M. Guy a raison d'écrire que « Marot n'avait rien négligé de ce qui pouvait le perdre ». Mais il y a une autre hypothèse possible : c'est que Dolet, brouillé avec Marot (certaines épigrammes le prouvent et aussi la suppression dans une édition de deux poèmes dédiés à Dolet), l'a trahi en publiant sans son aveu l'*Enfer*, qui réveilla la rancune des magistrats contre Marot.

La conclusion du livre est une appréciation non de la poésie, mais du caractère de Marot. Deux traits surtout s'en dégagent avec un relief nouveau : Marot est un mondain ; il « n'a ni l'esprit de suite, ni le goût de suivre »; il allie la crânerie, voire

1. Il eût été juste d'indiquer que l'épigramme fameuse ne fut pas publiée immédiatement après l'exécution de Semblançay, mais sept ans plus tard.

Digitized by Google

l'étourderie, à une « tardive circonspection » parfois « plus périlleuse que sa turbulence ». Et il « incarne l'âme de chez nous », par sa façon de supporter l'infortune, par son incoercible espérance dans l'avenir, par son amour de son pays, qu'il vénère et adore, même lorsqu'il le dit « ingratissime » envers lui.

Autour de Marot, dans les moments de détresse, se serrèrent les meilleurs « enfants d'Apollon », Des Périers, Charles Fontaine, Eustorg de Beaulieu, Lyon Jamet, le Toulousain Guillaume de la Perrière. M. Guy a tracé de ces poètes de second ordre quelques sobres esquisses. Mais pourquoi les désigner de ce nom : l'école de Marot? Il est bien vrai que l'un, Charles de Sainte-Marthe, s'est dit le fils du poète « par alliance »; que tels autres ont pris plaisir à reconnaître sa primauté sur tous les contemporains. Mais quelque admiration qu'ils aient professée pour lui, ils n'étaient point, à proprement parler, ses disciples, parce que Marot, à la différence de Ronsard, n'était pas chef d'école.

Il ne se piquait pas d'apporter des formules nouvelles en poésie; il perfectionnait et renouvelait au hasard des circonstances l'art de ses prédécesseurs; il l'enrichissait par l'imitation des anciens ou des Italiens. Il innovait sans fracas; l'idée ne lui venait pas de prôner, ni a plus forte raison d'imposer ses innovations. Il s'ensuivit que les plus fervents de ses admirateurs gardèrent toute leur liberté d'inspiration, les uns, tel Victor Brodeau, cultivant la poésie religieuse sous l'influence de l'évangélisme, les autres, comme Charles de Sainte-Marthe et Héroet, introduisant le platonisme dans notre poésie, d'autres comme Maurice Scève, s'adonnant à la poésie pétrarquiste. C'est parmi cette libre variété de production que, sous l'influence de l'humanisme, la conception de la poésie se transforma, jusqu'au jour où Ronsard et Du Bellay imposèrent de nouvelles formules aux poètes contemporains et firent « école ».

Jean PLATTARD.

Recueil des Dames, par Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publié d'après les manuscrits originaux, avec des notes, par Roger GAUCHERON. Paris, Payot, collection « Prose et vers », 1926.

Cet élégant volume, orné de vingt-deux gravures empruntées à des ouvrages français et italiens de l'époque de la Renais-

Digitized by Google

sance, est une anthologie de Brantôme. Il comprend cinq discours : sur la reine Anne de Bretagne et sur Marie Stuart, sur le sujet qui contente le plus en amour, sur la beauté de la belle jambe, qu'il ne faut jamais parler mal des dames et quelques contes et anecdotes tirés du *Recueil des hommes*.

Le texte en a été établi avec soin d'après les manuscrits de la première rédaction (1590), qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. fr. 20468-20474); quelques fragments sont inédits. L'Introduction expose ce que nous pouvons connaître aujourd'hui de Brantôme. Le Commentaire (plus de quarante pages) est des plus précieux. M. Gaucheron y a noté d'abord les variantes qui nous renseignent sur la manière dont Brantôme remanie son texte. Il donne en outre des éclaircissements sur les faits et les personnages cités par l'historien; et sa documentation est rarement en défaut[1]. Enfin, il a procédé, sur les sources de Brantôme, à des recherches personnelles, qui ajoutent beaucoup au commentaire de l'édition Lalanne. L'Écossais Adam Blackwood, juge au présidial de Poitiers et auteur d'un ouvrage sur le *Martyre de la royne d'Écosse* (1588), lui a fourni beaucoup de détails originaux pour son discours sur Marie Stuart. Parmi les compilateurs, il ressort des notes de M. Gaucheron qu'il a utilisé Alessandro Alessandri, Coelius Rhodiginus, que pratiquait déjà Rabelais, et Guevara, cher à Montaigne.

Ce volume, le sixième d'une collection destinée aux amateurs, se recommande donc, en outre, aux érudits eux-mêmes.

P. 309. Pourquoi M. Gaucheron n'indique-t-il pas que l'anecdote du Pédant qui s'exerce à parler devant les carrés de choux est empruntée à Des Périers (Nouvelle 76)?

Le lexique donne pour le substantif *sis* le sens de *marques*. En réalité, un *si* était, dans le langage mondain, une réserve, un *mais*. La *dame sans si* était la dame parfaite; et les *sis* d'un corps nu (p. 215) n'en sont point les *marques*, mais les imperfections ou les tares.

Jean PLATTARD.

1. Je remarque pourtant, p. 273, une inexactitude à propos du château de Saint-Maur qui fut construit par Philibert de l'Orme non pour Eustache, mais pour Jean du Bellay, cardinal et évêque de Paris.

Digitized by Google

J.-B. Pineau. *Érasme, sa pensée religieuse.* 1 vol. in-8°, xv-272 pages. Paris, *Les Presses universitaires de France*, 1924.

Quelles étaient les idées religieuses d'Érasme et comment se sont-elles développées jusqu'aux environs de 1520, c'est-à-dire jusqu'à sa maturité? Tel est l'objet du livre de M. Pineau. Il a scruté les ouvrages de jeunesse, le *De contemptu mundi*, l'*Antibarbarorum liber* (1494), l'*Enchiridion militis christiani* (1501), les *Adages* (1508), l'*Éloge de la folie* (1511), enfin les *Colloques familiers* (1518) et il a tenté d'en dégager les tendances constantes de la pensée d'Érasme. Sur la biographie même du grand Néerlandais ou sur les circonstances de la composition de ses œuvres, il n'apporte guère de faits nouveaux et on ne saurait s'en étonner : après les recherches de M. Allen, il ne reste guère qu'à glaner dans ce domaine. Mais une intimité prolongée avec les premières œuvres d'Érasme lui a livré les secrets d'une pensée originale, très personnelle, très jalouse de son indépendance. Sur le problème de la vocation monastique d'Érasme, par exemple, l'examen du traité *De contemptu mundi*, écrit au temps du séjour au monastère de Steyn et publié vingt ans après, lui a suggéré des remarques fort vraisemblables. Il est bien vrai que cet ouvrage est un exercice scolaire du *genus suasorium*, comme le dit son auteur. Mais il nous montre quelle image Érasme se faisait de l'idéal monastique et cet idéal n'avait rien que de très humain. Ce n'est pas le mysticisme, ce n'est pas la folie de la croix qui a poussé Érasme vers la vie religieuse, ce sont les dangers moraux de la vie mondaine qui effrayaient son esprit assez timoré et c'est surtout l'espoir, bien vite déçu, de trouver dans la paix du cloître un asile pour l'étude. « Dans tout ce traité sur le mépris du monde, il n'est question que d'intérêt personnel. Érasme pense à lui ; il cherche son avantage ou son plaisir, non pas le bon plaisir de Dieu ». Ce n'est pas ainsi, assurément, que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* comprenait la vie monastique !

Mais, dès ses premières années d'études, sur les bancs de ces écoles de Deventer ou de Bois-le-Duc, où les Frères de la congrégation de la Vie commune mêlaient aux traités médiévaux « quelque chose d'une littérature meilleure », Érasme se sentait déjà attiré par les lettres antiques. Au monastère des Au-

Digitized by Google

gustins de Steyn, où il entre à vingt et un ans, il lit Térence en cachette et de nuit, avec un ami. L'humanisme est sa vocation vraie : « Velut occulta naturæ vi rapiebar ad bonas litteras », écrira-t-il en 1523. C'est sa passion et sa religion. Elle lui inspire ce mépris des moines ignorants, Franciscains, Dominicains et Carmes, qui lui dicte les invectives de l'*Antibarbarorum liber*. Sans doute, il est chrétien, mais son christianisme s'allie à une curiosité intellectuelle, à une « ambition d'éloquence, à un désir passionné de gloire ». L'*Enchiridion militis christiani* montre dans quel sens s'oriente sa vocation de penseur religieux. Il a entendu les maîtres de Sorbonne; il a rencontré John Colet « qui ne parlait que du Christ » et qui biffait l'aristotélisme et la scolastique pour revenir à l'Évangile et aux Pères; il s'intéresse désormais aux problèmes théologiques. Il écrit l'*Enchiridion* pour remédier à l'erreur de ceux qui mettent la religion dans des cérémonies et des pratiques extérieures et négligent tout ce qui se rapporte à la vraie piété. Il s'attaque donc aux jeûnes, au culte des saints, aux pratiques dévotes en honneur parmi les moines.

Les *Adages*, trésor de la sagesse antique, contiennent quelques invectives contre les théologiens scolastiques ou contre les ordres mendiants et respirent cette *caritas generis humani* qu'Érasme a puisée chez les anciens autant que dans l'Évangile.

Les attaques contre la théologie scolastique reprennent dans l'*Éloge de la Folie*, qui n'est, de l'aveu de son auteur, qu'une suite à l'*Enchiridion* donnée sous une forme plaisante. Enfin sa doctrine religieuse se développe et se précise dans les *Colloques familiers*. C'est là qu'apparaît combien Érasme est étranger à ces sentiments d'humble piété qu'enseignait l'*Imitation de Jésus-Christ*, le livre préféré de ses premiers maîtres. Il s'y gausse des théologiens, des moines, de leurs pratiques superstitieuses, de leur avidité, de leur ignorance, de la vie monastique en général, de la dévotion aux Saints ou à la Vierge, même du jeûne. La Sorbonne déclara quelques propositions de ces ouvrages perverses, hérétiques et blasphématoires.

Érasme, à vrai dire, répudiait l'hérésie, de même qu'il entrevit finalement les dangers de cette ardeur d'humanisme qu'il avait nourrie pendant toute sa vie : « Titulo duntaxat sumus christiani... Jesum ore profitemur, sed Jovem Opt. Max. et Romulum gestamus in pectore ». Il a été repoussé par Luther,

Digitized by Google

qui le traitait de Démocrite et d'Épicure et les théologiens de Sorbonne formulaient contre lui dans les mêmes termes la même réprobation. C'était un libre-croyant, ennemi de tout dogmatisme, qui voulait allier la sagesse antique et le christianisme. D'autres humanistes contemporains tentèrent également cet accord; mais Érasme se distingue par une souplesse d'esprit et un goût des nuances qui ne se retrouvent chez aucun autre : *Erasmus est homo pro se.*

L'étude de M. Pineau éclaire la plupart des aspects de cette pensée ondoyante et diverse. Elle ne satisfait pas cependant toute notre curiosité. Une lacune, au moins, doit être signalée. Comment s'est éveillé chez Érasme adolescent le goût des bonnes lettres? C'est ce qu'on ne s'explique point. On voudrait savoir comment ses premiers maîtres, ces humbles frères de la vie commune, purent lui inspirer le désir de mieux connaître les lettres antiques. Qu'en connaissaient-ils eux-mêmes? Il y a là un petit problème, que M. Pineau n'a pas abordé. Un article de M. Radouant, publié dans la *Revue d'histoire littéraire* de 1924, apporte quelques données nouvelles sur cette question[1]. L'humanisme italien, dès la fin du xve siècle, avait rayonné sur la Hollande. Les ouvrages de rhétorique de Rodolphe Agricola y étaient connus. Est-ce par eux que fut révélée aux maîtres d'Érasme la beauté de l'éloquence antique[2]?

Jean PLATTARD.

1. *L'union de l'éloquence et de la philosophie au temps de Ramus*, p. 190.

2. Les incorrections typographiques sont assez nombreuses dans cet ouvrage. Quelques-unes changent ou obscurcissent le sens du texte. Ainsi, p. 14 (citation de Rabelais), gens *libérés* au lieu de *libères;* p. 29, rien *ne* tranchant au lieu de *de* tranchant; p. 111, qu'est-ce que *équivalemment?* et, p. 137, une *majoration* de texte? p. 151, que signifie « la guerre, le jeu, les richesses ne sont plus impitoyablement réprouvés comme devraient le faire des docteurs de christianisme »? Enfin, pourquoi M. Pineau s'est-il avisé, en parlant d'Érasme, d'emprunter aux quakers une de leurs expressions favorites? p. IX, « c'est ailleurs qu'il délivre son *message* », et, p. 168, « il lui déplairait que son *message*... scandalisât les faibles. »

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le Galien de Rabelais a la bibliothèque de Sheffield. — Dans une des premières séances de la Société des Études rabelaisiennes, le 10 novembre 1904, notre président, M. Abel Lefranc, communiquait, au nom de M. W. F. Smith, la photographie d'un ex-libris autographe placé par Rabelais sur un Galien, actuellement à la bibliothèque de Sheffield. La *Revue des Études rabelaisiennes* de 1905, p. 324, a donné une reproduction de cet ex-libris. M. Seymour de Ricci, dans l'étude qu'il vient de donner sur les autographes de Rabelais[1], regrettait qu'on n'eût pas « une description complète de cet important exemplaire qui paraît renfermer plusieurs annotations inédites de Rabelais ».

Pendant un séjour à Sheffield, où j'avais été invité cet hiver à faire des conférences sur Rabelais et sur la Renaissance, j'ai eu, grâce à l'obligeance de mon hôte M. le Dr Baker, toute facilité pour examiner ce Galien. Il comprend cinq tomes. Ils ont été acquis, dit une note manuscrite, au verso de la couverture du tome I, par un certain Alexandre Cooke, à Lyon. Ce Cooke vivait au début du XIXe siècle. Il légua ses livres à l'Hôpital général de Sheffield, d'où ils ont passé à la bibliothèque de l'Université.

Au frontispice des quatre premiers tomes, on peut lire l'ex-libris reproduit dans la *Revue des Études rabelaisiennes* de 1905, p. 324. Le tome V ne porte aucun ex-libris. La mention : *Nunc vero Franciscus Perellus me habet*, ne figure qu'au tome III.

Les notes manuscrites qu'on lit dans les marges donnent généralement la traduction en latin d'un terme grec du texte, parfois un commentaire. Elles ne semblent pas être de la main de Rabelais. En tout cas, elles diffèrent sensiblement de l'écriture des ex-libris. Voilà sans doute pourquoi le rabelaisant

1. Dans l'ouvrage de Jacques Boulenger, *Rabelais à travers les âges* (*Le divan*, 1925), p. 231-232.

Digitized by Google

W. F. Smith, qui s'était proposé, en 1905, de les étudier, n'en a jamais parlé depuis.

J. P.

Un guide de pèlerin en Terre-Sainte au XVIe siècle. — Dans le *Journal des Débats* du 9 mai, M. Ulysse Rouchon donne un aperçu du livre qu'en 1585 Gabriel Giraudet publiait à Paris, chez Thomas Brumen, au mont Saint-Hilaire, à l'enseigne de l'Olivier, sous ce titre : *Discours du voyage d'outre-mer au Saint-Sépuchre de Jérusalem et autres lieux de la terre sainte, et du mont de Sinaï, qui est ès desers d'Arabie où Dieu donna la loy à Moyse.*

L'auteur avait visité le pays dont il parle dans son livre; il s'était « enquis » selon son pouvoir et entendement, il avait pris des notes.

La narration abonde effectivement en descriptions détaillées, en observations curieuses : il y a spécialement lieu de s'arrêter aux recommandations préliminaires groupées au début du discours sous cette rubrique : « Instruction à tous chrétiens qui désirent faire et accomplir les voyages de Jérusalem et du mont de Sinaï. » Elles sont vraiment topiques.

« Premièrement, indique le prêtre hierosolymitain, faut avoir trois bourses, l'une soit pleine de fervente dévotion, la seconde de patience et la tierce d'or et d'argent. »

Ces intentions ne dispensent pas de la prudence et voici comment le voyageur doit l'exercer :

« Devant que de partir de sa patrie, faut faire tout acte de bon chrétien, confesser ses péchés, recevoir le précieux corps de Nostre Seigneur, disposer de ses affaires et de tous ses biens, afin que, si Dieu le venoit appeler à soy pendant ledict voyage, les parents ne vinsent à se quereller ensemble, pour raison des biens et héritages. L'on doit prendre congé de son evesque ou son prélat, et sauf conduit de son Roy, prince ou seigneur, à cette fin que l'on en soit les mieux venus là où l'on passera, pour estre plus libres et asseurez en faisant ledit voyage. »

Autre précaution qui a son utilité : « Avoir au devant de son accoutrement les quatre croix rouges cousues », enseigne ordonnée par Godefroy de Bouillon et son frère Baudoin.

Tout ceci exécuté, on peut se rendre à Venise, où les « naves expresses » partent annuellement huit ou dix jours après l'Ascension.

Avant de prendre place à bord, ne pas omettre de changer

Digitized by Google

l'argent français et de s'approvisionner en ducats, sequins, monsenigues et berlingues, « qui valent sept sols six deniers », non plus que d'aspres, monnaie du Grand Turc, de la valeur de dix deniers pièce, et de medins, qui font quinze deniers. Puis s'entendre avec le patron du navire sur les frais de la croisière.

« Si l'on veut estre à sa table, communément on paye six escus le mois, et si on se veut se mettre de la seconde table, qui est celle des officiers, l'on paye chascun quatre escus pour moys tout compris. Et ceux qui aiment mieux faire leur despence et acheter les choses qui leur sont nécessaires, communément payent deux escus le mois pour le passage du navire, et sur cela le patron est tenu de donner de l'eau pour boire, fournir le bois pour habiller le manger... »

Ce dernier régime ne va pas sans inconvénients, mais il y en a d'autres sur lesquels le guide met son lecteur en garde. Il lui recommande de choisir une place pour son coffre et de ne point l'abandonner, d'emporter de la literie et des chemises blanches afin d'éviter les poux et autres « immondices », ainsi que du « contignac », destiné à « conforter le cœur quand il est débilité, pour cause du trop grand vomir en mer ».

Dernière recommandation pour le débarquement : « Un chascun se doit tenir près de la caravane et aller serré et ne disputer point en aucune sorte que ce soit avec les Turcs sur peine de vie. »

Rabelais et Lazare Meyssounier. — Dans le *Journal des Débats* du 4 avril, M. Rodocanachi consacre un article à Lazare Meyssounier, médecin de Louis XIII, puis de Louis XIV, chanoine de Saint-Nizier à Lyon, auteur d'almanachs publiés de 1637 à 1666. Il s'excusait de composer des almanachs en alléguant l'exemple de Rabelais. (Préface de l'almanach de 1659.)

« François Rabelais, écrit-il, médecin si illustre que l'Université de Montpellier a rangé son portrait entre ceux des plus célèbres docteurs et professeurs en la salle où se donne le bonnet, l'an 1545 (lire 1531), remit à Sébastien Gryphius, imprimeur, plusieurs traités d'Hippocrate, interprétés, revus et corrigés par lui avec des notes, particulièrement sur des aphorismes, qui, comme elles partaient du profond savoir de leur auteur, étaient d'une utilité fort grande pour pénétrer bien avant dans les secrets de la médecine par ceux qui auraient su

Digitized by Google

s'en servir, mais ce nombre se trouva petit... Cet accident ayant fait passer le livre de maître Rabelais pour un mauvais livre chez les libraires qui ne jugent de la beauté d'un livre que par le débitée (*sic*), Gryphius, se voyant chargé d'une multitude d'exemplaires qu'il fut obligé de vendre à la rame pour ployer des épices, en fit de si cuisants reproches à maître François que, dépité du succès de son labeur, il se résolut à changer de style et à donner à tout le moins l'apparence de bagatelles aux belles productions de son esprit dans la satyre qui se lit encore aujourd'hui... et contient pour le moins d'aussi belles moralités sous cette écorce comique que les fables d'Ésope, lequel, pour leur excellence, fut trouvé digne par le roi Lycurgus d'une statue d'or. »

La tradition rapportée par Meyssounier, et avant lui par Leroy, est erronée. L'*Hippocrate* de Rabelais a bien paru chez Gryphe en 1532; mais rien n'indique qu'il se soit mal vendu. Il en fut même donné une seconde édition chez Gryphe en 1543. En 1534, le même libraire mettait en vente un autre ouvrage scientifique procuré par Rabelais : la *Topographia antiquae Romae*. Quant aux almanachs de Rabelais, ils parurent, comme la *Pantagruéline prognostication*, non chez Gryphe, mais chez François Juste.

J. P.

Un manuscrit de Marot. — La revue *Literatur Blatt für germanische und romanische Philologie* de janvier-février annonce que le professeur Ad. Hämel, de Würzbourg, a découvert en Espagne un manuscrit du deuxième livre des Métamorphoses d'Ovide par Marot, provenant de la Bibliothèque de Charles-Quint.

Il est vraisemblable qu'il s'agit du manuscrit mentionné dans l'*Indice de los mes existantes en la Bibliot^a de l'Escorial ante del incendio de 1871*, sous le titre : *Le second livre de la Métamorphose d'Ovide par Clément Marot*, que se guarda en la Biblioteca de l'Escorial, fasc. IV, 6, ms. in-8°, 40 fol., écriture du xvie siècle, très nette et précise.

Sur les oiseaux qui tombent faute de rosée. — A l'appui de l'explication, qu'il a donnée dans la *Revue du XVIe siècle*, t. XII, p. 409-411, de cette phrase de Rabelais (l. II, ch. ii), M. Gilson nous signale un texte de Richard de Middleton : « Unde sicut vos videtis quod pluvia, per se considerata,

Digitized by Google

quando est in aere et descendit, est gravis, tamen comparata ad avem est levis; *quia facit ipsam volare.* »

Hommage a Pierre Desceliers. — Une plaque commémorant le séjour qu'y fit Pierre Desceliers a été apposée à Arques-la-Bataille, et la société les « Amys du Vieux Dieppe » a fait luxueusement éditer l'ouvrage que l'abbé Anthiaume a écrit spécialement pour la circonstance, lequel constitue, en même temps que la biographie de Pierre Desceliers, l'étude la plus complète et comparée sur les cartes marines du savant dieppois.

Cet hommage rendu à celui qui, au xvie siècle, créa à Dieppe la première école d'hydrographie, méritait d'être signalé : une fois de plus c'est une société de province, aux ressources modestes, qui, sans appui venu de l'extérieur, en a pris l'initiative.

Les portraits de Rabelais. — On connaît depuis longtemps le portrait de Rabelais conservé à la Faculté de médecine de Montpellier; il a été reproduit en lithographie en tête de la *Notice historique, bibliographique et critique...* que M. Kulhnholz a publiée à Montpellier en 1835. Ce que les fervents du grand auteur connaissent moins, c'est une médaille qui a fait partie de la collection du baron Pichon et qui est conservée aujourd'hui dans celle de M. R. R..., érudit et amateur éclairé à Paris. Elle est différente de celle qui est produite dans divers ouvrages et qui paraît appartenir au xviiie siècle. La médaille dont je veux donner une brève description représente le buste de Rabelais, de trois quarts à gauche, la tête couverte d'un bonnet de docteur en forme de barrette à quatre cornes. Le front est, en effet, élevé, et, si les yeux ne paraissent pas très grands et ouverts, du moins le nez, quoique un peu aplati dans l'exemplaire conservé, est droit, assez fort, et devait être large à la naissance. Les pommettes sont saillantes; la bouche prend un air moqueur sous des moustaches qui retombent sur un collier de barbe. L'oreille gauche, seule visible, est détachée du crâne. Autour de ce portrait, on lit : « M. FRANÇOIS. RABELAIS. D. EN. MEDEC ». Au revers, on voit une figure allégorique dont le sens nous échappe : un Amour qui cherche à sortir d'une nef voguant au milieu de récifs. La médaille doit être de la fin du xvie ou du commencement du xviie siècle.

Leucotès.

(*Journal des Débats.*)

Digitized by Google

Le souvenir de Joachim du Bellay. — Sur l'emplacement qu'occupait jadis le collège fondé par Nicolas Coqueret, bachelier en théologie et chanoine d'Amiens, pour y héberger les pauvres étudiants picards et que devaient illustrer les Joachim du Bellay, les Baïf, les Dorat, les Ronsard, au numéro 13 de l'impasse Chartière, dans le quartier des Écoles, le comité Joachim du Bellay, avec le concours de la ville de Paris, a fait apposer, le 4 juillet, une plaque commémorative. Elle rappelle qu'en cet endroit le poète et ses amis formèrent un premier groupe : *la brigade*, que ses victoires élevèrent à la dignité de *Pléiade* et porte cette inscription :

« Ici s'élevait le collège de Coqueret, où Joachim du Bellay composa la *Deffence et illustration de la langue francoyse*, et reçut avec Pierre de Ronsard l'enseignement de Dorat. »

Du joli discours prononcé par M. Pierre Godin, président du Conseil municipal, détachons ces lignes :

S'il est vrai que le Français, et spécialement le Parisien, soit avant tout un idéaliste épris de vérité et de clarté, rien ne peut le toucher plus profondément que le souvenir de l'hommage éclatant rendu ici même, voici plus de trois siècles, à sa langue si justement dénommée maternelle, propagatrice séculaire de pensées justes et d'idées généreuses...

... En blâmant avec verve « la sotte arrogance d'aucuns de notre nation qui, n'étant rien moins que Grecs ou Latins, déprisent et rejettent d'un sourcil plus que stoïque toutes choses écrites en français », du Bellay a fait mieux que tuer un préjugé, il a provoqué l'essor merveilleux, le renouveau littéraire qui a porté jusque dans les contrées les plus lointaines les pensées et le goût de la France.

Ont pris ensuite la parole : MM. de Gourcuff, au nom du comité Joachim du Bellay; Pierrotet, maire du cinquième arrondissement, directeur du collège Sainte-Barbe; Brunot, doyen de la Faculté des lettres, représentant M. Nogaro, ministre de l'Instruction publique.

A propos du nez de Rabelais. — A la suite de l'article de notre président, M. Abel Lefranc, sur le *Visage de François Rabelais*, la presse et en particulier le *Journal des Débats* s'est occupée à plusieurs reprises et du nez d'Alcofribas Nasier et des nez ridicules. Leucotès, dans le numéro du 14 octobre du *Journal des Débats*, cite un fragment curieux de la *Description pathétique d'un nez*... qu'Étienne Tabourot des Accords (mort

Digitized by Google

à Dijon en 1590) a placée dans ses *Bigarrures et Touches*... (éd. de Paris, 1662, p. 383-384). La pièce débute par ces vers :

Mes amis, en quelle boutique,
D'une sotte façon antique,
Ce mal-heureux Nez fut-il fait.

Sans reproduire les quarante-deux vers du morceau, je citerai encore ceux-ci :

Il ressemble une Sarbacane,
Il tient un peu du bec de cane,
. . . . . .

Nez plus long que tout le visage,
Nez qui fait un arpent d'ombrage,
Nez Roy de tous les autres Nez,
. . . . . .

Nez à peindre, Nez à escrire,
Nez à mettre les quatre doigts,
... Etc...

« Je soupçonne, ajoute Leucotès, que Rostand a connu cette pièce de l'auteur qui a été considéré comme le Rabelais bourguignon ». Il est possible que Rostand se soit souvenu de Tabourot des Accords dans l'étourdissante réponse de Cyrano de Bergerac au vicomte (acte I, scène IV). Mais Tabourot lui-même me paraît s'être inspiré d'un dialogue d'Érasme, qui ne manque pas de verve. C'est le colloque *De Captandis Sacerdotiis* (sur la chasse aux bénéfices), qui met en scène Coclès et Pamphagus. Ce dernier, glouton de plaisirs, n'a point voulu se marier pour ne pas être réduit à une seule femme. Il a préféré au mariage le cumul des bénéfices ecclésiastiques, car, déclare-t-il cyniquement, « non deerit Eva, cui sit opulentum sacerdotium ». Il est donc parti pour Rome et son ami le retrouve au bout de vingt ans. Il le reconnaît à son nez insigne et le félicite d'être doté d'un instrument utile à tant de choses. A quoi? demande Pamphagus. Et Coclès de développer : il peut servir d'éteignoir pour les chandelles; de trompe pour puiser dans un trou profond; de pieu quand les mains sont embarrassées; de soufflet pour attiser le feu; de parasol; de grappin dans un combat naval; de bouclier; de coin pour fendre du bois; de trompette pour faire le crieur public; de clairon pour

Digitized by Google

sonner la charge; de hoyau pour bêcher; de faucille pour moissonner; d'ancre pour la navigation; de fourchette à table; d'hameçon à la pêche. — Et Pamphagus de se féliciter d'être porteur d'un membre si utile.

Jean PLATTARD.

CONFÉRENCES SUR ÉRASME ET SUR JUSTE-LIPSE. — M. Alphonse Roersch, professeur à l'Université de Gand, dont nos lecteurs connaissent les travaux sur l'humanisme belge, a publié au « Musée du Livre » en deux élégantes plaquettes deux conférences faites à Bruxelles, à la maison du Livre, l'une sur Juste-Lipse, l'autre sur Érasme. Il convient de le remercier et de le féliciter d'avoir expliqué au grand public en quoi consiste la grandeur de ces deux savants, dont le premier, une gloire nationale de la Belgique, est pourtant, suivant la formule, plus fameux que connu, même parmi les Belges[1].

J. P.

GLANES BIBLIOGRAPHIQUES. — Paul Delmas, *Les séjours de Rabelais à Montpellier*, La Vie médicale, 7e année, no 12, 26 mars 1926, p. 567-570. — Sur le séjour que Rabelais fit à Montpellier comme étudiant ou philiâtre, du 17 septembre 1530, date de son inscription par Rondelet au *Liber procuratorius*, jusqu'à novembre 1532, date à laquelle on le trouve investi des fonctions de médecin de l'hôpital du Pont-du-Rhône, à Lyon.

Dr Jean Heitz, *L'insomnie de Ronsard*, Bull. de la Soc. française d'histoire de la médecine, t. XVIII, 1924, p. 172-176. — A la suite d'une « âpre maladie » de nature indéterminée, contractée au retour d'un voyage diplomatique en Alsace, Ronsard, à peine âgé de vingt ans, pâtit d'une « dureté d'oreilles » qui fit le tourment de sa vie. Mais l'insomnie fut son plus cruel supplice : il déplore dans son *Élégie pour Genèvre* que le lit lui soit « un enfer », et, dans ses *Derniers vers*, écrits l'année de sa mort (1585), il soupirera encore :

Ne pouvoir dormir, c'est bien de mes malheurs!

1. A noter dans une lettre de Fred. Nausea, évêque de Vienne, citée par M. Rœrsch, une expression au premier abord singulière : que fait Érasme? demande-t-il. Quelle santé a-t-il? Que va-t-il nous envoyer de nouveau *de son Afrique?* — Que vient faire ici l'Afrique à propos d'Érasme? Rabelais, traduisant d'ailleurs un adage d'Érasme (III, 7, 10), nous fournit une réponse : « Comme assez sçavez que Africque aporte tousjours quelque chose de nouveau » (*Gargantua*, ch. XVI).

Digitized by Google

Le Dr Heitz estime que cette insomnie persistante et angoissante est analogue à celle des artérioscléreux, surtout des uricémiques, et que peut-être les troubles auriculaires du poète relevaient de la même étiologie.

Dr F. Beaudouin, *Passage de Henri IV à Alençon, la maison d'Ozé, le chirurgien Olivier Caillard, gentilhomme à la dinde en pal*, L'Orne médicale, 3e année, no 12, juin 1926, p. 1-11. — Ou comme quoi le Béarnais, qui n'était encore que roi de Navarre, arriva certain jour (1576) à Alençon, fort affamé, et débarqua à l'improviste chez son fidèle Thomas Le Coustellier, seigneur de Saint-Paterne, en sa maison d'Ozé; comme quoi, pour corser le menu, on réquisitionna certaine dinde qu'un chirurgien voisin, Caillard, bon huguenot et gastronome, tenait au crochet. Prié au repas, ce dernier dit à Henri : « Sire, il ne sera pas dit que V. M. ait soupé avec un vilain; il importe à votre gloire de m'anoblir. — Ventre-saint-gris, répartit le roi, repu, le barbier a raison! Je te fais gentilhomme, et tes armes seront : *de dinde en pal.* » Comme un bonheur n'arrive jamais seul, cette même nuit, Olivier Caillard devint père d'un gros garçon qu'Henri de Navarre daigna présenter au baptême calviniste. Et puisque noblesse oblige, on retrouve notre homme, vingt-deux ans plus tard (1598), arborant les titres de sieur des Hayes, et ceux, plus douteux, de médecin du Roi et de Madame, sœur de sa mère. On a pu suivre sa descendance presque jusqu'à nos jours, à Montsort et à Paris; mais de blason à dinde en pal point ne s'est trouvé, et ce n'est là sans doute qu'un bon mot de plus à l'actif du Béarnais.

Dr P. Delaunay, *Ambroise Paré parasitologiste et toxicologiste*, Bull. de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e série, t. XLI, 1925, fasc. 148, p. 278-292.

F. de Gélis, *Quelques poètes des Jeux floraux aux XVIe et XVIIe siècles*, Mém. de l'Acad. des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 12e série, t. III, 1925, p. 43-63. — Pierre de Garros, Robert Garnier, G. Saluste du Bartas, Pierre de Brach.

F. de Gélis, *Ronsard et les Toulousains*, Ibid., p. 545-562. — Ronsard eut une grande influence sur les poètes toulousains : Pierre Paschal et Samson de La Croix, lauréats des Jeux floraux, adoptent de très bonne heure les principes et les tournures de style de la Pléiade. Ronsard eut lui-même l'honneur d'être gratifié de l'Églantine le 3 mai 1554 pour son « excellent et rare savoir » et « pour l'honneur et ornement qu'il

Digitized by Google

avoit pourté à la poésie françoise. » « Noble Pierre Delpech, bourgeois et cappitol », fut chargé de la lui faire parvenir. Mais cette églantine n'en était pas une : car « le priz de laquelle fut converty en une Minerve d'argent », ce pourquoi l'hôtel de ville paya « à Blaise Colomb, maitre orphèvre », 40 l. t. le 4 juillet 1555 et encore 40 l. 16 s. 8 d. t. le 4 décembre de la même année.

JUPPONT, *L'intuition scientifique, les amours de Ronsard et la relativité*, Ibid., p. 387-481.

OUDOT DE DAINVILLE, *Lettre de Charles-Emmanuel de Savoie à Christophe de Vaucluse, 1591*, Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1924. Paris, Impr. nationale, 1926, p. 73-78. — Curieuse dépêche cryptographique de Charles-Emmanuel de Savoie à Christophe de Villeneuve-Vaucluse, dit le Rusé, intermédiaire des négociations secrètes entre le duc et Bernard de Nogaret, sieur de la Valette, amiral de France, gouverneur de Provence. Ce dernier y défendait alors, par les armes, le parti du Roi. M. de Dainville a pu déchiffrer la pièce, bien que le chiffre dont usait Charles-Emmanuel ne soit pas connu.

L'auteur ajoute quelques détails intéressants sur la façon dont Villeneuve fit rapporter l'ordre de massacre des huguenots, transmis par La Molle au comte de Tende, ce qui épargna à la Provence les horreurs de la Saint-Barthélemy. Le comte de Tende mourut inopinément avant d'avoir pu proceder à l'exécution. Le grand sénéchal de Provence, comte de Carcès, qui le remplaçait, fit demander à la cour par La Molle de nouvelles instructions, qui confirmèrent les précédentes. Mais Vaucluse, arrivé derrière La Molle, se hâta de voir le roi, dont il connaissait l'esprit d'indécision, et en obtint un contre-ordre secret. Villeneuve rattrapa La Molle à temps, et avisa Carcès, qui fit relâcher les victimes déjà rassemblées. Bien que chef du parti catholique en Provence, il se concilia de la sorte la bienveillance des huguenots. En commémoration de ce service, ceux-ci firent frapper à l'effigie de Villeneuve un jeton de bronze, qui est encore conservé dans les archives du château de Bargemon.

L. HONORÉ, *Les Bohémiens en Basse-Provence du XVe au XVIIIe siècle, ibid.*, p. 142-160. — Le passage des bandes de vagabonds, connus sous le nom de *Bohémiens, Égyptiens*,

Digitized by Google

Boétis, était fort redouté des populations pour les rixes, désordres et maraudages dont ils étaient coutumiers. Le 1er juin 1573, les consuls de Callas font monter la garde la nuit pour prévenir leurs larcins. Mais ces mesures n'étaient pas toujours suffisantes, et les trésoriers des communautés indemnisaient les victimes de leurs dégâts.

C. Thelliez, *Charte de Louis de Berlaymont, archevêque et duc de Cambrai, comte de Cambrésis, aux habitants du Cateau en Cambrésis, 1573*, Mém. de la Société d'émulation de Cambrai, t. LXXIII. Cambrai, 1926, p. 169-193. — Le Cateau avait été fondé en l'an 1000 par Erluin, évêque de Cambrai. L'empereur autorisa l'évêque à y établir un marché et à y battre monnaie; la forteresse était gouvernée par un châtelain, représentant du prélat, avec le titre de vicomte de Cambrai. Lors de la Réforme, les habitants passèrent au calvinisme et chassèrent les gens de l'évêque. Celui-ci reprit la ville le 26 mars 1566; mais 3,000 huguenots revinrent l'assiéger en 1572. En 1573, la cité redevenue tranquille obtint de Louis de Berlaymont la charte municipale, jusqu'ici inédite, dont M. Thelliez nous apporte le texte. Après avoir rappelé les méfaits perpétrés par les rebelles, le document institue le nouveau régime concédé aux habitants. Un châtelain, représentant épiscopal, assurera, de concert avec sept échevins, la police, et la subordination des habitants à leur supérieur spirituel et temporel. Une fois par semaine, deux échevins appelés « sepmainiers », jouant à peu près le rôle de nos juges de paix, et au besoin renforcés des conseils de leurs collègues, tiendront chambre pour accommoder les différends. La charte énumère les pénalités applicables aux divers délits; le mode de règlement des dettes entre créanciers bourgeois et débiteurs forains; celui des hoiries. Elle impose aux bourgeois le serment de vivre « catholicquement selon nostre mère saincte Eglise romaine »; prévoit la répression des « blasphèmes, jurements », et opprobres « contre la benoiste Vierge Marie et aultres saincts de Dieu ». Elle traite également de la question — déjà brûlante — des rapports entre propriétaires et « louagers »; du mode de règlement des termes de loyer; du contrat de louage entre employeurs et serviteurs; concède deux « franches festes marchandes », l'une de « la veille Saint-Mathieu » à la « Sainct-Michel », l'autre de « la nuit Saint-Nicolaz » au 16 mai. Et donne enfin aux bourgeois établis, mais natifs d'autres lieux,

Digitized by Google

le droit de participer, au même titre que les autochtones, aux biens, fondations et retraites de la maladrerie de Saint-Ladre à Montay.

G. Durand, *Peintres d'Amiens au XVIe siècle*, Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie, 1925, n° 4, p. 619-728. — Étude très intéressante et très fouillée sur les peintres de l'école amiénoise, leur vie, leurs œuvres, leurs procédés. — La cathédrale d'Amiens — où les peintures murales des Sibylles s'effacent, hélas! de jour en jour — était jadis renommée pour sa collection de tableaux. La confrérie du Puy Notre-Dame d'Amiens, à la fois artistique, littéraire et religieuse, était régie par un maître, annuellement élu, qui devait offrir chaque année un tableau à la cathédrale; cette collection admirable fut dispersée et détruite en majeure partie par les chanoines au XVIIIe siècle. Une de ces toiles, conservée dans l'église d'Ovillers-la-Boisselle, a disparu pendant la Grande Guerre. Enfin une chapelle de l'église Saint-Germain d'Amiens (1584) montre encore sur un mur l'histoire de saint Nicolas. — M. Durand cite de nombreuses dynasties d'artistes : Andrieu et Antoine de Moncheaux; Nicolas de Monceaux; Jacques Platel, qui dessina l'album offert par l'échevinage à Louise de Savoie; Guy, Guillaume et Nicolas Cornouaille; Arthur et Jacques Le Sellier; Pierre Pallette; Jean Rabache; Guillaume Laignier; Jehan I et Jehan II Delabie qui exécuta de nombreux travaux pour la ville; Jehan III Delabie; Zacharie de Celers qui dessina les panneaux des stalles de la chapelle Saint-Jacques au cimetière Saint-Denis (1556), etc. Signalons encore Jehan, Pierre et Antoine Duval; Jehan, Hubert et Mathieu Prieur; Gabriel Maressal, gendre de Zacharie de Celers; Raoul, son fils; Bon et Firmin Lebel; Jehan et Étienne Lebel; Jehan de Paris; Guillaume Coppin, chez qui, en 1561, se tient le prêche; et son coreligionnaire François Dubois, dit Sylvius, qui représenta le massacre de la Saint-Barthélemy sur un curieux tableau sur bois aujourd'hui conservé au Musée Artaud à Lausanne.

Ces artistes avaient les aptitudes les plus variees : peignant et décorant statues, toiles de tenture (comme les toiles peintes qu'on voit au Musée de Reims), tableaux domestiques, écus héraldiques et blasons de barres, panneaux allégoriques pour les jeux poétiques du Puy Notre-Dame, emblèmes funéraires, sujets classiques, profanes ou burlesques, portraits alors fort

Digitized by Google

à la mode, tableaux généalogiques, etc. A partir du milieu du XVIe siècle, la peinture paysagiste fait son apparition. Mais nos gens montraient bien d'autres talents : Zacharie de Celers s'occupait de levers de plans, cartes topographiques, et tracés de fortifications. Au moment des guerres contre Charles-Quint, il collabora activement au toisage et à l'établissement des nouveaux remparts d'Amiens. Aussi se qualifiait-il, en 1555, d'architecteur et ingénieur de la ville, titres qu'il perdit lors d'une brouille avec l'échevinage, mais que compensa, en 1572, celui d' « architecteur pour le Roy à Amiens ».

Les inventaires après décès nous renseignent également sur la composition du matériel technique de ces artistes : séries de vente, modèles, médailles, papiers et patrons, livres documentaires : la *Légende dorée*, le *De re ædificatoria* d'Alberti, la *Tapisserie de l'Église chrestienne*, etc.; outils, pierres à broyer les couleurs, molettes, pinceaux, brosses, râcloirs, compas, chevalets, matériel de dorure, couleurs variées, azur, or, vert de terre, noir de terre, mine de plomb, etc. A noter la rareté de l'argent dans les approvisionnements et la décoration de l'époque. L'or était livré en feuilles par les batteurs d'or. Et déjà, il fallait se méfier des contrefacteurs ! On fabriquait de l'azur factice avec de la craie et de l'indigo ou du suc de violettes.

Vergneau, *Un traité de la civilité puérile et honnête au XVIe siècle*, Mém. de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts d'Arras, 3e série, t. V, 1925, p. 137-146. — Analyse du traité de civilité composé par Érasme, alors qu'il était précepteur d'abord, dès février 1497, auprès des enfants de la marquise de Weere au château de Tournehem; puis en Angleterre et en Italie. Cet ouvrage, dédié au jeune prince Adolphe, de la maison de Vério en Zélande, et daté de Fribourg en Brisgau, fut publié en 1530.

Comte de Beaufond, *Un fief de saint Martin au XVIe siècle, les Essards à Saint-Avertin*, Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XXII, 1923-1925 (2e série, t. VI), p. 195-202. — Ce fief de Saint-Martin, appelé « la baronnie des Essards », était dévolu au chanoine pourvu du bénéfice, qui ne l'habitait pas, mais en louait la propriété. Le premier bail connu est du 5 avril 1575; on possède le texte complet du suivant, en date du 10 juin 1581, passé entre le seigneur des Essards et Jehan Perrucheau, homme de bras, époux de Ma-

Digitized by Google

thurine Filette, au prix de vingt écus, payables au jour de Noël, pour « six années et six cueillettes ». Le domaine comprenait « le lieu et clouzerie » sis paroisse de Vençay, et ses dépendances, vignes, bois taillis, au Hurtault, près du bourg de Vençay. (Saint-Pierre de Vençay, paroisse et lieu de pèlerinage où l'on se rendait le mardi de Pâques, pour y vénérer le chef de saint Avertin, dont le reliquaire fut volé en 1552.) L'auteur donne, au surplus, la liste des châteaux et fiefs de la paroisse.

Dr P. Delaunay, *Les médecins manceaux en Suisse au XVIe siècle*, communication faite au cinquième Congrès international d'histoire de la médecine. Genève, impr. Kündig, 1926, 7 p. in-8o. — Guillaume Bigot, Jacques Aubert, Chorin, Jacques Peletier, Pierre Belon, leur attitude à l'égard de la Réforme.

Dr Paul Delaunay.

L'inspiration française dans le protestantisme hongrois. — Les nos 3-4 de 1925 de la *Revue des études hongroises et finno-ougriennes* contiennent la suite de l'étude de M. Lajos Racz que nous avons signalée dans notre précédente chronique (p. 174). Théodore de Bèze et Marot sont vers la fin du xvie siècle les modèles qu'imitent les traducteurs du psautier en hongrois. Le meilleur d'entre eux est Molnár, qui fut aidé dans son travail par le pasteur Cl. Dubois de l'église de Francfort (1607). Aujourd'hui encore le psautier des calvinistes hongrois a conservé 150 psaumes, tandis que les psautiers des calvinistes français et genevois n'ont retenu que la moitié des psaumes de Marot et de Bèze. Molnár traduisit également l'*Institution* de Calvin (1624) d'après le texte de 1559. Un peu plus tard, le hongrois Csere qui avait étudié en Hollande traduisait de longs fragments de Ramus et de Descartes dans une *Encyclopédie hongroise* destinée à vulgariser dans son pays les éléments de toutes les sciences.

J. P.

La mort de Rabelais.

Vient de mourir près de Nanterre
Un bonhomme nommé Potrin,
Chercheur obscur autant qu'austère
A l'idéal plutôt restreint :
Tout le long de son existence
C'est avec une ardeur intense,

Digitized by Google

Sans trêves, répits, ni relais,
Qu'il se dépensa pour connaître
Comment mourut notre bon maître,
L'éternel François Rabelais.

En effet l'on ignore encore
Les circonstances du décès
De celui qu'un fier nom décore :
Père des Prosateurs Français.
Maint érudit et plus d'un cancre
Versèrent en vain des flots d'encre
Sur ce mystérieux trépas.
La Harpe, Guizot, Sainte-Beuve
Durent renoncer à l'épreuve...
Potrin, lui, ne renonçait pas!

Bien que d'instruction sommaire,
Ce maniaque inoffensif
(Après tout, chacun sa chimère)
Tel l'exilé sur un récif,
Passait seul des mois, des semaines
Loin des contingences humaines,
Aux vains bruits du monde, étranger;
Poursuivant le fuyant problème
Au point d'oublier, maigre et blême,
De boire, dormir et manger...

Pour d'interminables lectures,
Que de sommes il déboursa;
Échafaudant cent conjectures
Sans être plus fixé pour ça!..,
Enfin, héros à sa manière,
Quand sonna son heure dernière,
Sentant la fièvre qui le mord :
— « Je pars content, dit-il au prêtre,
Car dans l'autre monde peut-être
Je saurai comment *Il* est mort!... »

Hugues Delorme.

(Le *Figaro* du 12 août.)

Le livre de la chasse de Gaston Phœbus. — Dans le *Journal des Debats* du 8 septembre 1926, M. Gailly de Taurines raconte ainsi les aventures du manuscrit du livre de la chasse dû à Gaston Phœbus, comte de Foix :

Quant aux aventures antérieures de ce manuscrit, elles tiennent du conte fantastique. Écrit à la fin du xive siècle, il appartenait, deux cents ans plus tard, au début du xvie — les

Digitized by Google

armoiries peintes au bas de l'un des feuillets en font foi — à Jean de Saint-Vallier, comte de Poitiers, père de la séduisante Diane.

Compromis dans la conspiration du connétable de Bourbon, Saint-Vallier, pour sauver sa tête, abandonna tous ses biens, et c'est ainsi que passa en la possession du roi le précieux manuscrit de Gaston Phœbus.

François Ier ne le conserva guère. Ardent chasseur, il aimait tant cette œuvre de chasse qu'il ne pouvait s'en séparer et que, en 1525, il eut l'imprudence de l'emporter en Italie.

Avec le roi, le manuscrit fut pris à Pavie.

Dans la répartition du butin, il échut à l'évêque de Trente, Bernard de Cloos, qui, en l'offrant à Charles-Quint, écrivit : « Une heureuse fortune a mis en notre possession ce livre, acquis dans la récente victoire... »

Perdu pour la France par une défaite, il fut, un siècle et demi plus tard, reconquis par une victoire : Turenne rendit à Louis XIV le manuscrit enlevé à François Ier.

Ainsi, de génération en génération, le *Livre de la chasse* put être feuilleté par toute une lignée de princes français, jusqu'au duc d'Aumale enfant.

Les aventures et mésaventures de l'errant manuscrit n'étaient pas finies !

Dans la journée du 28 février 1848, le château de Neuilly, résidence d'été de Louis-Philippe et de sa famille, fut livré au pillage et incendié.

« Et le manuscrit de Gaston Phœbus ! — s'écria tout ému, dès qu'il apprit la nouvelle, le savant Joseph Lavallée, fondateur du *Journal du Chasseur* et auteur d'une foule d'ouvrages sur la chasse, — il était à la bibliothèque de Neuilly ; qu'est-il devenu ? »

Des recherches aussitôt entreprises par M. Naudet, administrateur de la Bibliothèque royale, permirent de retrouver l'œuvre précieuse qui, par bonheur, n'avait pas souffert des flammes. On y voyait seulement — on y voit encore — quelques taches qui, dit-on, seraient des taches de sang.

Respectueusement déposé sur les rayons de la Bibliothèque devenue nationale, le précieux manuscrit courut de nouveaux risques : le liquidateur des biens confisqués de la famille royale prétendait le mettre en vente. Il fut à nouveau sauvé : de consciencieuses recherches juridiques purent en effet établir

Digitized by Google

que la donation faite par Louis XIV au comte de Toulouse n'était peut-être pas entièrement prouvée; elle ne reposait que sur cette curieuse attestation d'un officier du prince :

« Je soussigné, Léonard de Bougard, écuyer, sieur de Cambard, capitaine des chasses et maître particulier des Eaux et Forêts du duché et pairie de Rambouillet, certifie avoir entendu dire plusieurs fois à S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouse, grand veneur de France, que Louis XIV lui avait donné le présent volume manuscrit, composé par Gaston Phœbus, comte de Foix, en 1387, sur la chasse. Fait au château de Rambouillet, ce 15 février 1769. »

Le précieux manuscrit demeura donc à la Bibliothèque nationale, héritière du « Cabinet du roi ».

Amnistie pour armistice. — M. André Thérive, dans les *Nouvelles littéraires* du 25 septembre, cite cet exemple de travestissement des mots savants par le peuple. Et il ajoute :

« Évidemment il y a des *amnisties* tous les ans et d'*armistices* (Dieu merci) pas plus que de guerres. Mais tous ces mélimélos n'arriveraient pas si les deux mots présentaient un sens naturel, et « obvie » comme disent les théologiens, à la foule. Pourquoi tant de mots grecs et latins?

« Nos aïeux disaient *grâce* pour *amnistie* et s'en portaient beaucoup mieux, ne faisant pas la distinction juridique. »

Je crois bien que Rabelais a été le premier écrivain qui se servit de ce mot d'*amnistie* (*Tiers Livre de Pantagruel*, ch. I), sous la forme *amnestie*, du grec ἀμνεστία, oubli. Ce terme lui paraissait nécessaire pour signifier non la *grâce* seule, mais « l'*oubliance* sempiternelle de toutes les offenses précédentes ». Plus tard, Guillaume du Vair voulant donner un équivalent populaire du mot *amnistie* créait l'expression *loi d'oubliance*. M. André Thérive regrette-t-il que cette vieille formule ne se soit pas conservée?

J. P.

Le curé de Meudon jugé par un écrivain américain. (Extrait d'une causerie de M. Victor Llona avec le romancier américain Théodore Dreiser, *Nouvelles littéraires* du 25 septembre.)

« La France est une mine qui semble inépuisable de génies profondément humains. Au hasard de la mémoire, qui me desservira sans doute, je cite le gigantesque Rabelais... Il pa-

Digitized by Google

raît qu'il était le curé d'un petit village aux environs de Paris. Non, mais voyez-vous Rabelais confessant les bonnes femmes de sa paroisse!

« Dreiser éclate de rire en cachant sa bouche avec sa main, d'un rire franc, jeune et infiniment sympathique. Théodore Dreiser a le sens de l'humour — ce sens qui, pour les Anglo-Saxons, est la vertu rédemptrice par excellence.

« Assurément! Mais quoi? Rabelais ne fut curé de Meudon que pendant dix-huit mois; il n'y résida point et n'exerça jamais les fonctions curiales! »

Le prix des livres du XVIe siècle dans les grandes ventes parisiennes. — Vente de la Bibliothèque Fournier à l'hôtel Drouot, le 14 juin :

Œuvres de Marot, édition Dolet 1543, dans une reliure romantique, 4,720 francs.

Comité français des sciences historiques. — Le Comité français des sciences historiques (auquel la Société des Études rabelaisiennes a adhéré) nous communique la note suivante : « L'Assemblée générale du Comité français des sciences historiques, réunie à l'École des Hautes-Études sociales le 10 octobre dernier, a décidé que le premier Congrès français des sciences historiques, organisé sous les auspices de notre Comité national, aurait lieu à la Sorbonne du 21 au 24 avril 1927, à la fin des congés de Pâques.

« Nous faisons appel à votre dévouement pour nous aider à assurer le succès de cette manifestation scientifique française.

« Il s'agit pour vous, tout d'abord, de rechercher dans votre groupement les personnes susceptibles de s'intéresser au Congrès et d'y participer activement, soit en présentant des communications, soit en prenant part à la discussion sur les questions qui seront soulevées...

« Nous aurions besoin d'être fixés avant le 15 décembre sur l'importance de la participation des membres de votre groupement, sur le nombre et sur le titre des communications qu'ils ont l'intention de présenter. Nous vous serions donc très obligés de vouloir bien les saisir de la question le plus tôt qu'il vous sera possible. Si votre groupement dispose d'un bulletin ou d'une revue, nous vous prions instamment de vouloir bien en temps utile y insérer notre appel.

« Notre Assemblée générale a décidé que les communications

Digitized by Google

présentées au Congrès devraient porter sur des sujets d'histoire générale. Il est désirable en outre que ces sujets embrassent toutes les périodes de l'histoire.

« Parmi les questions susceptibles de fournir des thèmes de discussion, celles qui auraient chance de figurer au programme du Congrès international d'Oslo sont particulièrement recommandées à nos congressistes.

« Nous voudrions être également saisis de suggestions concernant l'activité de notre Comité français des sciences historiques et celles du Comité international.

« Nous ferons l'impossible pour assurer la publication des procès-verbaux du Congrès et des communications les plus importantes.

« Dans la certitude que vous voudrez bien nous apporter tout votre concours pour l'organisation de notre premier Congrès d'histoire, je vous prie d'agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

« G. Glotz. »

En conséquence, les membres de la Société des Études rabelaisiennes qui désirent présenter des communications au Congrès sont priés de bien vouloir donner le plus tôt possible les indications demandées.

QUESTIONS

1° Connaît-on des documents sur la vie de Jean Cottereau, contemporain de Clément Marot? Celui-ci a composé son épitaphe et celle de sa femme.

2° Connaît-on l'auteur de la chanson du XVIe siècle qui commence par ces mots :

Un mortel lay vueil commencier
Et à tous amans annuncier
Comment Amours me vuelt
Traitier, etc.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Marguerite de Navarre. Dialogue en forme de vision nocturne, par Pierre JOURDA 1
Art littéraire et morale au XVIe siècle, par A. CHEREL. 50
Portrait d'Anne de Rohan. La Rolandine de l'*Heptaméron*, par Max PRINET 70
La monarchie aristo-démocratique de Louis Turquet de Mayerne, par Roger SOLTAU 78
La carrière de Janus Lascaris depuis 1494, par L. DELARUELLE 95
Le visage de François Rabelais, par Abel LEFRANC . 112
Marguerite de Navarre. Épîtres et comédie inédites, par Pierre JOURDA 177
Le Second livre des Meslanges et la Sinope de Ronsard, par Paul LAUMONIER 205
Alciat et Boyssoné d'après leur correspondance dans le manuscrit de Toulouse nº 834, par Henri JACOUBET. 231
Deux pamphlets inconnus contre Ronsard et la Pléiade, par Marcel RAYMOND. 243

MÉLANGES.

Deux représentations de mystères à Pithiviers (2 et 9 août 1528), par J. DEVAUX 130
Marot et Dante. L' « Enfer » et l' « Inferno », par Alexandre ECKHARDT 140
Montaigne et Lucrèce, par C.-A. FUSIL 265
A l'Écu de Bâle, par Jean PLATTARD. 282

COMPTES-RENDUS.

Natale ADDAMIANO. Il rinascimento in Francia. Pietro Ronsard (1524-1585). Saggio di letteratura comparata (Pierre JOURDA). 143
Marie DELCOURT. Étude sur les traductions des tra-

Digitized by Google

Pages

giques grecs et latins en France depuis la Renaissance (Raymond LEBÈGUE) 147
Jean PLATTARD. La Renaissance des lettres en France de Louis XII à Henri IV (L. DELARUELLE). . . . 150
Pierre RONZY. Un humaniste italianisant, Papire Masson (1549-1611) (Jean PLATTARD) 152
Gustave COHEN. Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la Passion joué à Mons en 1510, publiés pour la première fois et précédés d'une introduction (ID.). 154
Edmond HUGUET. Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, t. I, fasc. 1 et 2 (ID.) 157
Joseph COPPIN. Montaigne traducteur de Raymon Sebon (ID.). 286
Nemours H. CLEMENT. The influence of the Arthurian Romances on the five Books of Rabelais (ID.). 289
Short-title Catalogue of Books printed in France and of French Books printed in other countries, from 1470 to 1600, now in the British Museum (publication du British Museum) (Abel LEFRANC) 291
Américo CASTRO. El Pensamiento de Cervantes (Jean SARRAILH) 292
Henry GUY. Histoire de la poésie française au XVIe s. T. II : Clément Marot et son École (Jean PLATTARD). 295
Roger GAUCHERON. Recueil des Dames, par Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme (ID.) 298
J.-B. PINEAU. Érasme, sa pensée religieuse (ID.) . . 300

CHRONIQUE.

Chronique rabelaisienne (Jean PLATTARD, Dr Paul DELAUNAY) 160, 303

TABLE DES MATIÈRES 322

ILLUSTRATION.

Portrait d'Anne de Rohan 73

Le gérant : Jean PLATTARD.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION — PARIS

PIERRE CHAMPION

RONSARD ET VILLEROY

LES SECRÉTAIRES DU ROY ET LES POÈTES

D'après le manuscrit français 1663 de la Bibliothèque nationale

Gr. in-4°, 38 p. et 13 pl. hors texte . . . . . 50 fr.

ANNUAIRE DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

Section des Sciences historiques et philologiques

(1925-1926)

In-8° écu, 136 p. . . . . 5 fr.

Sommaire :

Abel LEFRANC : *Le Visage de François Rabelais* (18 p.). — A. MEILLET : *Louis Havet.* — Rapport sur les conférences et programmes.

ERNEST SEILLIÈRE

Membre de l'Institut

POUR LE CENTENAIRE DU ROMANTISME

UN EXAMEN DE CONSCIENCE

LES ORIGINES ET LES SIÈCLES ROMANESQUES. LE SIÈCLE NATURISTE. LE SIÈCLE ROMANTIQUE. L'ÉNIGME DU SIÈCLE NOUVEAU. CONCLUSIONS PSYCHOLOGIQUES ET MORALES SUR LA NATURE HUMAINE.

In-8° raisin, 316 pages. . . . . 40 fr.

CATHERINE DE PARTHENAY, DAME DE ROHAN

BALLETS ALLÉGORIQUES EN VERS

(1592-1593)

PUBLIÉS AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES PAR

RAYMOND RITTER

In-12, XX-55 pages.

100 exemplaires sur Lafuma, à . 25 fr.; 200 exemplaires pur fil . 16 fr.

COCHIN (AUGUSTIN), 1876-1916. **Les sociétés de pensée et la révolution en Bretagne (1788-1789).** Tome I : **Histoire analytique.** Tome II : **Sources et Documents.** *Grand Prix Gobert de l'Académie de France.* 2 vol. in-8° carré, 300 p. . . . . 35 fr.

GUY (HENRI), recteur de l'Académie de Grenoble. **Histoire de la poésie française au XVIe siècle.** Tome II : **Clément Marot et son école.** In-8° raisin . . . . . 45 fr.

Le tome I : **L'École des Rhétoriqueurs** . . . . . 41 fr.

[illegible]DY (GEORGES). **Le cardinal de Fleury et le mouvement janséniste.** In-8° raisin, 360 p. . . . . 30 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE. **Mémoires du cardinal de Richelieu.** Tomes VI et VII (1626), publiés par ROBERT LAVOLLÉE. In-8°, 365 p. . . . . 20 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION — PARIS

LES
MARQUES TYPOGRAPHIQUES
PARISIENNES
DES XVE ET XVIE SIÈCLES

PAR
Ph. RENOUARD

Fascicule II : MATHIEU DAVID, JACQUES HUGUETAN
In-4° . . . . . 90 fr.
Forme le Supplément XIV à la *Revue des Bibliothèques*.
(L'ouvrage comprendra 5 fascicules. Le fascicule III est sous presse.)

LES MARQUES
DE LIBRAIRES ET D'IMPRIMEURS
EN FRANCE
AUX XVIIE ET XVIIIE SIÈCLES

PAR
R. LAURENT-VIBERT ET M. AUDIN
1925. In-4°, 10 × 25, 250 planches. . . . . 225 fr.

Sous presse et en souscription :

MINIATURES
DES PLUS ANCIENS
MANUSCRITS GRECS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU VIe AU XIVe SIÈCLE

PUBLIÉES PAR
HENRI OMONT
Membre de l'Institut
Inspecteur général des Bibliothèques
Conservateur du département des Manuscrits
In-folio, 130 fac-similés procédés Jacomet (2 en couleurs) et texte descriptif détaillé à 2 colonnes . . . Prix actuel : 500 fr.; — $: 20; — £ : 4.10.

LES CLASSIQUES DE L'HISTOIRE DE FRANCE AU MOYEN AGE
TOME VI
PHILIPPE DE COMMYNES

MÉMOIRES ÉDITÉS PAR
J. CALMETTE ET G. DURVILLE
Ouvrage terminé
Tome III et dernier. In-8°, 442 pages. Broché, 24 fr.; relié. . . 28 fr. »»
Rappel : Tome I. Broché, 18 fr.; relié . . . . . 21 fr. »»
Tome II. Broché, 21 fr.; relié . . . . . 24 fr. 50
Les trois volumes ensemble. Brochés, 63 fr.; reliés . . . . . 73 fr. »»

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

MAR 9 1936

7 Feb'53 HH
FEB 2 1953 LU

23Feb'63SS

IN STACKS

FEB 9 1963
REC'D LD

JUN 1 1963

JAN 29 1968 33

REC'D

JAN 17 '68 -5 PM

LOAN DEPT.

LD 21-100m-8,'34

Digitized by Google

637109

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google